



# DIAGNOSTIC AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU CRESTOIS – PAYS DE SAILLANS – CŒUR DE DROME

Communauté de communes du Crestois – Pays  
de Saillans – Cœur de Drôme

2025



[drome.chambres-agriculture.fr](http://drome.chambres-agriculture.fr)



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
DRÔME

# TABLE DES MATIERES

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. CONTEXTE ET METHODE</b>   | <b>9</b>  |
| 1. DEFINITIONS  | 9         |
| 2. OBJECTIFS  | 9         |
| 3. METHODE  | 10        |
| ETAPE 1 : PORTRAIT AGRICOLE DU TERRITOIRE   | 10        |
| ETAPE 2 : PORTRAIT DES ACTEURS INTERMEDIAIRES ET DE LA TRANSFORMATION               | 11        |
| ETAPE 3 : PORTRAIT DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE                 | 11        |
| ETAPE 4 : PORTRAIT DU BASSIN DE CONSOMMATION  | 11        |
| ETAPE 5 : EVALUATION DE LA CAPACITE NOURRICIERE DU TERRITOIRE                       | 11        |
| ETAPE 6 : ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, FREINS A LA RELOCALISATION DES FILIERES | 12        |
| ETAPE 7 : LEVIERS ET PISTES D' ACTIONS  | 12        |
| <b>2. PRESENTATION DU TERRITOIRE</b>  | <b>13</b> |
| 1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE  | 13        |
| 2. CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE   | 15        |
| 3. CONTEXTE ECONOMIQUE  | 17        |
| <b>3. PORTRAIT AGRICOLE DU TERRITOIRE</b>   | <b>19</b> |
| 1. PORTRAIT AGRICOLE DU TERRITOIRE SELON LE RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE (RGA) 2020 | 19        |
| 1. LA SURFACE AGRICOLE UTILISEE (SAU)   | 19        |
| 2. LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES  | 20        |
| 3. LA TAILLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES  | 20        |
| 4. LA SPECIALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES                                    | 22        |
| 5. LA VALEUR THEORIQUE DE LA PRODUCTION AGRICOLE                                    | 23        |
| 6. L'ASSOLEMENT   | 24        |
| 7. LE CHEPTTEL  | 26        |
| 8. L'IRRIGATION   | 27        |
| 9. L'EMPLOI AGRICOLE  | 28        |
| 10. L'AGE DES CHEFS D'EXPLOITATION ET LE DEVENIR DES FERMES                         | 29        |
| 11. LA DYNAMIQUE D'INSTALLATION   | 30        |
| 12. LA PLACE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE  | 31        |
| 13. LA VALORISATION, DIVERSIFICATION ET COMMERCIALISATION                           | 32        |
| 2. APPROCHE COMPLEMENTAIRE DE L'ASSOLEMENT PAR LE RPG 2023                          | 33        |
| 1. REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE          | 34        |
| 2. LES GRANDES CULTURES   | 34        |
| 3. LES PPAM   | 36        |
| 4. LES LEGUMES  | 36        |
| 5. LES FRUITS   | 37        |
| 6. LES SURFACES NOURRICIERES  | 37        |
| 3. CONSULTATION DES AGRICULTEURS DU CRESTOIS – PAYS DE SAILLANS – CŒUR DE DROME     | 38        |
| 1. OBJECTIFS, METHODE ET RESULTATS  | 38        |
| 2. PROFIL DES REpondANTS ET REPRESENTATIVITE DES REPONSES                           | 40        |
| 3. LA PRODUCTION AGRICOLE   | 41        |
| 4. LA TRANSFORMATION DES PRODUITS   | 43        |

|    |                            |    |
|----|----------------------------|----|
| 5. | LA COMMERCIALISATION       | 44 |
| 6. | VALORISATION ET DURABILITE | 48 |
| 7. | ENJEUX ET PERSPECTIVES     | 51 |

#### **4. DE LA PRODUCTION AGRICOLE A LA CONSTITUTION DE FILIERES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES**

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>1.</b> | <b>DES FILIERES TRES STRUCTUREES AVEC UN LIEN FORT AU TERRITOIRE</b>              | <b>55</b> |
| 1.        | LA FILIERE VITICOLE   | 55        |
| 2.        | LA FILIERE PPAM   | 58        |
| 3.        | LA FILIERE LAIT DE CHEVRE   | 58        |
| 4.        | LA FILIERE VOLAILLE DE CHAIR  | 59        |
| 5.        | LA FILIERE VIANDE D'AGNEAU  | 60        |
| 6.        | L'AIL   | 60        |
| <b>2.</b> | <b>DES FILIERES STRUCTUREES AVEC UN LIEN MOINS FORT AU TERRITOIRE DE LA CCCPS</b> | <b>60</b> |
| 1.        | LA FILIERE GRANDES CULTURES   | 60        |
| 2.        | LA FILIERE ŒUF  | 61        |
| 3.        | LA FILIERE LAPIN  | 61        |
| 4.        | LA FILIERE NOIX   | 61        |
| <b>3.</b> | <b>DES FILIERES ANCREES AU TERRITOIRE, TRES PEU STRUCTUREES</b>                   | <b>61</b> |

#### **5. LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE**

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>1.</b> | <b>LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES</b> | <b>64</b> |
| 1.        | LA VENTE A LA FERME                                   | 64        |
| 2.        | LES MARCHES DE PLEIN VENT                             | 64        |
| 3.        | LES MAGASINS DE PRODUCTEURS                           | 66        |
| 4.        | LES COMMERCE DE PROXIMITE                             | 67        |
| 5.        | LES GRANDES ET MOYENNES SURFACES (GMS)                | 68        |
| <b>2.</b> | <b>LA RESTAURATION HORS DOMICILE (RHD)</b>            | <b>69</b> |
| 1.        | LA RESTAURATION COLLECTIVE                            | 69        |
| 2.        | LA RESTAURATION COMMERCIALE                           | 70        |

#### **6. PORTRAIT DU BASSIN DE CONSOMMATION**

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>1.</b> | <b>APPROCHE QUANTITATIVE DES CHOIX DES MENAGES POUR LEURS ACHATS ALIMENTAIRES</b> | <b>71</b> |
| 1.        | LES GRANDES TENDANCES DE CONSOMMATION EN FRANCE                                   | 71        |
| 2.        | LE POTENTIEL DE CONSOMMATION DU TERRITOIRE  | 71        |
| 3.        | LES FORMES DE VENTE CHOISIES PAR LES MENAGES                                      | 72        |
| 4.        | L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DU TERRITOIRE  | 73        |
| <b>2.</b> | <b>APPROCHE QUALITATIVE DES HABITUDES DE CONSOMMATION DES MENAGES</b>             | <b>74</b> |
| 1.        | METHODE   | 74        |
| 2.        | REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON   | 74        |
| 3.        | LA SENSIBILITE AUX ENJEUX D'ALIMENTATION DURABLE                                  | 76        |
| 4.        | LES HABITUDES DE CONSOMMATION DES MENAGES   | 78        |
| 5.        | LE PANIER MOYEN DES HABITANTS   | 80        |
| 6.        | LE RAPPORT AUX PRODUITS LOCAUX  | 84        |
| <b>3.</b> | <b>LA PRECARITE ALIMENTAIRE</b>   | <b>87</b> |
| 1.        | DEFINITION ET METHODE D'EVALUATION DU RISQUE DE PRECARITE ALIMENTAIRE             | 87        |
| 2.        | RISQUE DE PRECARITE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCCPS                     | 88        |

|            |   |            |
|------------|---|------------|
| 3.         | ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AIDE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE  | 90         |
| <b>7.</b>  | <b><u>EVALUATION DE LA CAPACITE NOURRICIERE DU TERRITOIRE</u></b>   | <b>93</b>  |
| <b>1.</b>  | <b>LES BESOINS ALIMENTAIRES DU TERRITOIRE ET LES SURFACES AGRICOLES THEORIQUEMENT NECESSAIRES</b>                           | <b>93</b>  |
| 1.         | LES RECOMMANDATIONS NUTRITIONNELLES DU PNNS4 2019-2023  | 93         |
| 2.         | LES BESOINS ALIMENTAIRES ESTIMES DU TERRITOIRE  | 94         |
| 3.         | LES SURFACES AGRICOLES THEORIQUEMENT NECESSAIRES  | 94         |
| <b>2.</b>  | <b>REGARD CROISE : SURFACE THEORIQUE / SURFACE REELLE</b>   | <b>95</b>  |
| <b>8.</b>  | <b><u>IDENTIFICATION DES ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ET DES LEVIERS D' ACTIONS</u></b>                                 | <b>102</b> |
| <b>1.</b>  | <b>ENJEU A : MAINTENIR LE FONCIER AGRICOLE ET UN TISSU DENSE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES A TAILLE HUMAINE</b>                 | <b>102</b> |
| 1.         | LES CAUSES  | 102        |
| 2.         | LES PROJECTIONS   | 102        |
| 3.         | LES LEVIERS D' ACTIONS  | 103        |
| <b>2.</b>  | <b>ENJEU B : ACCOMPAGNER LES FILIERES EMBLEMATIQUES DU TERRITOIRE</b>   | <b>103</b> |
| 1.         | LES CAUSES  | 103        |
| 2.         | LES PROJECTIONS   | 103        |
| 3.         | LES LEVIERS D' ACTIONS  | 104        |
| <b>3.</b>  | <b>ENJEU C : ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LUTTER CONTRE LE DECLIN DE LA BIODIVERSITE</b>     | <b>104</b> |
| 1.         | LES CAUSES  | 104        |
| 2.         | LES PROJECTIONS   | 104        |
| 3.         | LES LEVIERS D' ACTIONS  | 105        |
| <b>4.</b>  | <b>ENJEU D : DEVELOPPER LE RESEAU ALIMENTAIRE LOCAL ET AUGMENTER LA CAPACITE NOURRICIERE DU TERRITOIRE</b>                  | <b>105</b> |
| 1.         | LES CAUSES  | 105        |
| 2.         | LES PROJECTIONS   | 105        |
| 3.         | LES LEVIERS D' ACTIONS  | 106        |
| <b>5.</b>  | <b>ENJEU E : AMELIORER L'ACCES DE TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE A UNE ALIMENTATION CHOISIE, SUFFISANTE ET DE QUALITE</b> | <b>106</b> |
| 1.         | LES CAUSES  | 106        |
| 2.         | LES PROJECTIONS   | 106        |
| 3.         | LES LEVIERS D' ACTIONS  | 107        |
| <b>6.</b>  | <b>ENJEU F : MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR DU PAT</b>  | <b>107</b> |
| 1.         | LES CAUSES  | 107        |
| 2.         | LES PROJECTIONS   | 107        |
| 3.         | LES LEVIERS D' ACTIONS  | 107        |
| <b>9.</b>  | <b><u>CONCLUSION</u></b>  | <b>109</b> |
| <b>10.</b> | <b><u>ANNEXES</u></b>   | <b>110</b> |

# INDEX DES FIGURES

|  |    |
|--|----|
| Figure 1 : Représentation simplifiée du système alimentaire _____  | 9  |
| Figure 2 : Evolution de la démographie sur les territoires des communautés de communes du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme, du Val de Drôme en Biovallée et du Pays diois entre 1968 et 2021 (INSEE) _____  | 15 |
| Figure 3 : Evolution de l'âge de la population de la CCCPS depuis 2010 (INSEE) _____   | 16 |
| Figure 4 : Evolution de la population (> 15 ans) par catégorie socio-professionnelle depuis 2010 (INSEE) _____   | 17 |
| Figure 5 : Evolution de la SAU, du nombre d'exploitations et de leur taille moyenne entre 1970 et 2020 (RGA) _____   | 21 |
| Figure 6 : Valeur de la production brute standard (PBS) en k€ par orientation technico-économique des exploitations agricoles en 2010 et 2020 (RGA) _____  | 23 |
| Figure 7 : Répartition du nombre d'exploitations agricoles, de la SAU et du PBS selon les productions principale de chaque exploitation _____  | 24 |
| Figure 8 : Répartition de la SAU par production agricole en 2020 (RGA) _____   | 25 |
| Figure 9 : Répartition du cheptel par animaux en équivalent UGB (Unité Gros Bétail) en 2020 _____  | 26 |
| Figure 10 : Evolution du cheptel en nombre de têtes par espèce entre 2010 et 2020 _____  | 27 |
| Figure 11 : Evolution des surfaces agricoles conduites en AB entre 2010 et 2020 sur le territoire de la CCCPS (Agence Bio) _____   | 31 |
| Figure 12 : Graphique représentant le nombre et la diversité d'ateliers d'élevage pour les 25 fermes concernées par la production animale (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025) _____   | 42 |
| Figure 13 : Graphique représentant le nombre et la diversité d'ateliers végétale pour les 68 fermes concernées par la production végétale (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025) _____   | 42 |
| Figure 14 : Graphique représentant le nombre et la diversité des produits transformés par les 32 agriculteurs concernés ayant répondu à l'enquête _____  | 43 |
| Figure 15 : Graphique représentant la diversité des formes de vente en circuit court pratiquées par les 52 agriculteurs concernés ayant répondu à l'enquête (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025) _____   | 45 |
| Figure 16 : Graphique représentant la diversité des formes de vente en circuit long pratiquées par les 37 agriculteurs concernés ayant répondu à l'enquête (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025) _____  | 46 |
| Figure 17 : Graphique représentant les formes de vente sur le territoire qui intéressent les 43 agriculteurs volontaires pour augmenter la part de leur production commercialisée sur le territoire (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025) _____ | 47 |
| Figure 18 : Graphique représentant les différents besoins des 43 agriculteurs intéressés pour développer de nouveaux circuits de commercialisation sur le territoire de la CCCPS (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025) _____                    | 47 |
| Figure 19 : Graphique représentant la destination des productions invendues destinées selon les 20 agriculteurs concernés (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025) _____   | 48 |

|  |    |
|--|----|
| <i>Figure 20 : Engagement des agriculteurs dans des labels, démarches qualité ou démarches environnementales (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025) Autre : Label végétal local, Demeter, Vignerons engagés...</i> | 48 |
| <i>Figure 21 : Auto-évaluation de la prospérité économique de la ferme</i>   | 49 |
| <i>Figure 22 : Auto-évaluation de la durabilité sociale, autrement appelé satisfaction de son métier</i>   | 50 |
| <i>Figure 23 : Evaluation des risques pour la viabilité de la ferme (note de 0 à 10)</i>   | 51 |
| <i>Figure 24 : Principaux enjeux pour l'avenir des exploitations du territoire (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)</i>  | 51 |
| <i>Figure 25 : Pistes d'actions évoquées par les agriculteurs (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)</i>   | 52 |
| <i>Figure 26 : Schéma d'organisation de la filière viticole sur le territoire du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme (CA26, 2025)</i>  | 57 |
| <i>Figure 27 : Evolution du potentiel de consommation par ménage (CCI Drôme)</i>   | 72 |
| <i>Figure 28 : Choix des formes de distribution en % du potentiel de consommation (CCI Drôme, 2022)</i>  | 73 |
| <i>Figure 29 : Principales destinations d'achat en % du potentiel de consommation</i>  | 74 |
| <i>Figure 30 : Graphique représentant la répartition des catégories socio-professionnelles des répondants à l'enquête comparée à la répartition réelle sur le territoire (353 réponses)</i>  | 76 |
| <i>Figure 31 : A quelle fréquence avez-vous consommé des produits biologiques au cours des 12 derniers mois ? (Enquête consommateurs, 353 répondants)</i>  | 77 |
| <i>Figure 32 : Si vous n'aviez aucune restriction, comment souhaiteriez-vous faire évoluer votre assiette (et celle de votre foyer) dans les années à venir ? (353 répondants, quatre réponses possibles)</i>  | 77 |
| <i>Figure 33 : Où faites-vous le plus souvent vos courses alimentaires ? (Enquête consommateurs, 353 répondants, 3 réponses possibles)</i>   | 79 |
| <i>Figure 34 : Pour choisir les magasins où vous allez faire vos courses alimentaires, vous privilégiez ... (Enquête consommateurs, 353 répondants, 2 réponses possibles)</i>  | 79 |
| <i>Figure 35 : Quels sont les critères les plus importants dans vos choix alimentaires ? (Enquête consommateurs, 353 répondants, 3 réponses possibles)</i>   | 80 |
| <i>Figure 36 : Budget alimentaire des ménages (353 répondants)</i>   | 81 |
| <i>Figure 37 : Lien budget alimentaire – nombre de personnes dans le ménage (Enquête consommateurs, 353 répondants)</i>  | 81 |
| <i>Figure 38 : Budget alimentaire moyen (Enquête consommateurs, par personne et par catégorie de revenu, 314 répondants)</i>   | 82 |
| <i>Figure 39 : Au cours d'une semaine, en moyenne, à combien de reprises (sur 14 repas) consommez-vous... (Enquête consommateurs, moyennes sur 353 réponses)</i>   | 82 |
| <i>Figure 40 : A quelle fréquence consommez-vous les plats (issus de la restauration hors domicile) suivants ? (Enquête consommateurs, 347 réponses)</i>   | 83 |

|   |    |
|---|----|
| <i>Figure 41 : Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que, dans votre foyer, vos approvisionnements alimentaires sont contraints ? (Enquête consommateurs, 353 réponses)</i> | 84 |
| <i>Figure 42 : Où achetez-vous des produits issus des fermes locales ? (Enquête consommateurs, 4 réponses possibles, 353 réponses)</i>  | 84 |
| <i>Figure 43 : Qu'est-ce qui vous pousse à acheter des produits issus des fermes locales ? (Enquête consommateurs, 353 répondants)</i>  | 85 |
| <i>Figure 44 : A quelle fréquence consommez-vous des produits locaux ? (Enquête consommateurs, 353 répondants)</i>  | 86 |
| <i>Figure 45 : Quels sont pour vous les principaux freins à la consommation de produits issus de fermes locales ? (Enquête consommateurs, 353 réponses)</i>                     | 87 |
| <i>Figure 46 : Schéma représentant le fonctionnement de l'aide alimentaire en France (CA26, 2025)</i>   | 91 |

## **INDEX DES TABLEAUX**

|  |    |
|--|----|
| <i>Tableau 1 : Evolution de la répartition des exploitations agricoles selon leur dimensionnement : micro, petites, moyennes et grandes exploitations (RGA 2010 et 2020)</i> | 21 |
| <i>Tableau 2 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 selon leur production principale (PBSproduction ppale &gt; 2/3 du PBStotal)</i>              | 22 |
| <i>Tableau 3 : Répartition des différentes productions agricoles sur la SAU du territoire et en nombre de fermes concernées en 2010 et 2020 (RGA)</i>                        | 25 |
| <i>Tableau 4 : Répartition des surfaces irriguées par productions agricoles en 2020 et évolution entre 2010 et 2020 (RGA)</i>  | 27 |
| <i>Tableau 5 : Répartition de la main d'œuvre en nombre de personnes et en ETP par type de main d'œuvre (RGA 2010 et 2020)</i>   | 28 |
| <i>Tableau 6 : Répartition de la main d'œuvre (en ETP) par filière et calcul du nombre moyen d'ETP / ha nécessaire par filière (RGA 2010 et 2020)</i>                        | 29 |
| <i>Tableau 7 : Répartition des chefs d'exploitation selon leur âge en 2010 et 2020 (RGA)</i>   | 29 |
| <i>Tableau 8 : Devenir des exploitations agricoles pour les 22 chefs âgés de plus de 60 ans en 2020 (RGA)</i>  | 29 |
| <i>Tableau 9 : Profil des agriculteurs nouvellement installés avec la DJA entre 2018 et 2022</i>   | 30 |
| <i>Tableau 10 : Part des surfaces AB par filière en 2020 sur le territoire de la CCCPS (Agence bio)</i>  | 32 |
| <i>Tableau 11 : Place de l'élevage bio en 2020 sur le territoire de la CCCPS (Agence bio)</i>  | 32 |
| <i>Tableau 12 : Comparaison des surfaces renseignées lors du RGA 2020 et déclarées à la PAC en 2023</i>  | 33 |
| <i>Tableau 13 : Répartition des surfaces par nature de céréales cultivées selon le RPG 2023</i>  | 35 |
| <i>Tableau 14 : Répartition des surfaces par nature de protéagineux selon le RPG 2023</i>  | 35 |
| <i>Tableau 15 : Répartition des surfaces par nature de oléagineux selon le RPG 2023</i>  | 36 |

|   |    |
|---|----|
| Tableau 16 : Répartition des surfaces par nature de PPAM selon le RPG 2023 _____  | 36 |
| Tableau 17 : Répartition des surfaces par nature de légumes selon le RPG 2023 _____   | 37 |
| Tableau 18 : Répartition des surfaces par nature de fruits selon le RPG 2023 _____  | 37 |
| Tableau 19 : Répartition des productions selon leur destinée (RPG 2023) _____   | 37 |
| Tableau 20 : Bilan des diffusions de l'enquête auprès des agriculteurs _____  | 39 |
| Tableau 21 : Comparaison de l'âge des chefs d'exploitation selon le RGA en 2020 et de l'âge des personnes ayant répondu à l'enquête en 2025 _____   | 40 |
| Tableau 22 : Répartition des agriculteurs par ancienneté d'installation et part de cotisants solidaire _____  | 41 |
| Tableau 23 : Surfaces/volumes par filière (enquête vs RPG 2023) et la part commercialisée sur le territoire _____   | 46 |
| Tableau 24 : Poids de la filière viticole au travers des indicateurs agricoles _____  | 56 |
| Tableau 25 : Analyse comparative des filières _____   | 63 |
| Tableau 26 : Répartition des marchés de plein vent par jour et par commune _____  | 65 |
| Tableau 27 : Analyse géographique des répondants à l'enquête consommateurs en comparaison avec la population _____  | 75 |
| Tableau 28 : Comparaison de l'âge moyen et de la taille des ménages (enquête consommateurs vs population de la CCCPS) _____   | 75 |
| Tableau 29 : Comparaison du profil socio-économique des répondants et de la population de la CCCPS _____  | 76 |
| Tableau 30 : Importance accordée aux enjeux d'alimentation durable (Enquête consommateurs, 353 répondants) _____  | 78 |
| Tableau 31 : Evaluation du niveau de risque de précarité alimentaire moyen, et par facteur de risque et par commune (0 étant le risque le plus faible et 5 le plus élevé, Obsalim, 2022) _____                    | 89 |
| Tableau 32 : Aide alimentaire : formats, approvisionnement et bénéficiaires (Les Restos du Cœur à Crest et le CCAS d'Aouste) _____  | 91 |
| Tableau 33 : Recommandations nutritionnelles en France d'après le PNNS4 2019-2023 _____   | 93 |
| Tableau 34 : Besoins alimentaires estimés pour la population locale et touristique du Crestois-Pays de Saillans – Cœur de Drôme (CA26, 2025) _____  | 94 |
| Tableau 35 : Surfaces agricoles théoriques nécessaires pour nourrir la population locale et touristique du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme (CA26, 2025) _____   | 94 |
| Tableau 36 : Comparaison entre les surfaces agricoles théoriques nécessaires pour nourrir la population locale et les surfaces réelles dont la production est commercialisée sur le territoire (CA26, 2025) _____ | 96 |

# 1. CONTEXTE ET METHODE

## 1. Définitions

Avant de détailler la méthode, il est important de rappeler ce qu'est un système alimentaire : c'est un ensemble d'acteurs qui interagissent dans le but de nourrir un territoire donné. Il se compose des acteurs suivants :

- ✓ **Les consommateurs du territoire** : la majorité d'entre eux sont les habitants du territoire, auxquels s'ajoutent les personnes qui transitent sur le territoire pour des raisons professionnelles ou touristiques ;
- ✓ **Les agriculteurs** qui produisent, et parfois commercialisent, des denrées agricoles et alimentaires brutes ou transformées ;
- ✓ **Les intermédiaires** qui sont des acteurs professionnels, uniquement en lien avec d'autres acteurs professionnels (coopératives, entreprises agro-alimentaires, grossistes, etc.) ;
- ✓ **Les acteurs de la restauration** hors domicile, collective (enseignement, médicosociale, privée) et commerciale ;
- ✓ **Les acteurs de la distribution / commercialisation** : hyper et supermarchés, commerces de proximité, magasins spécialisés, etc.
- ✓ **Les acteurs de l'aide alimentaire** : La Croix Rouge, les Restos du Cœur, le Secours Populaires, les associations indépendantes, etc.

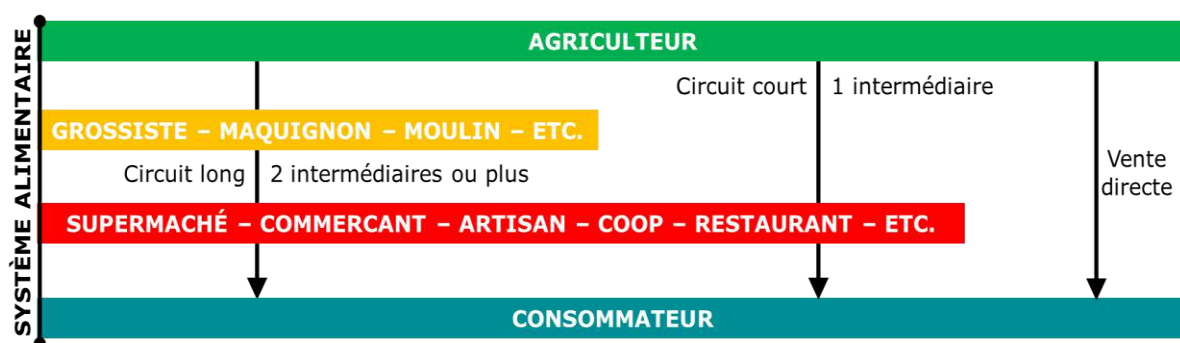


Figure 1 : Représentation simplifiée du système alimentaire

Deux grands types de relation régissent les interactions entre ces acteurs :

- ✓ Les circuits courts : présence d'un intermédiaire au plus entre l'agriculteur et le consommateur.
- ✓ Les circuits longs : présence d'au moins deux intermédiaires entre l'agriculteur et le consommateur final.

L'intermédiaire d'un circuit court peut-être de nature très diverse : un restaurant collectif ou commercial, un supermarché, un boucher, un moulin, etc. Les intermédiaires d'un circuit long peuvent être des grossistes en fruits et légumes, des cash & carry, des maquignons, etc. ou les mêmes intermédiaires qu'en circuit court. En effet, et par exemple, un boucher peut acheter une bête en carcasse à un éleveur pour en revendre une partie à ses clients particuliers de la boucherie et une autre à un restaurant, etc. Les relations peuvent donc être extrêmement complexes entre les acteurs du système alimentaire.

## 2. Objectifs

L'objectif général de la méthode employée est bien de réaliser un portrait du système agricole et alimentaire du territoire à un instant (t) mais ses sous-objectifs sont les suivants :

1. Évaluer les besoins alimentaires théoriques de la population locale et transitoire,
2. Identifier les productions agricoles présentes sur le territoire,
3. Quantifier les denrées agricoles et alimentaires produites et disponibles à la consommation locale (car commercialisées sur le territoire),
4. Identifier l'ensemble des acteurs du système alimentaire et qualifier les liens qui les unissent (nature et qualité des produits, transport, contractualisation, etc.)

5. Repérer les manques sur le territoire au regard des besoins (productions à relocaliser, filières dont les débouchés sont en partie à relocaliser, filières identitaires à valoriser, outils structurants manquants, etc.),
6. Proposer des pistes d'actions pour développer une agriculture nourricière en réponse aux besoins du territoire.

Mesurer la production agricole et alimentaire localement disponible, c'est évaluer les quantités produites et commercialisées par filière sur le territoire. Cette information n'est pas directement disponible et est difficile à obtenir. En effet, les agriculteurs en circuit court savent généralement où sont vendues leurs productions alors que les agriculteurs en circuit long n'ont pas systématiquement la connaissance des lieux de vente finaux de leurs produits. Par exemple, un agriculteur qui vend en coopérative ne connaît pas tous les magasins approvisionnés par la coopérative et encore moins ceux dans lesquels sont commercialisés ses produits. Afin d'obtenir l'information la plus juste possible, il est donc important d'interroger d'une part, les agriculteurs afin de savoir ce qu'ils produisent et dans la mesure du possible où ils commercialisent, et d'autre part, les commerçants / chefs / entreprises agro-alimentaires pour identifier leurs fournisseurs et leurs débouchés.

Par ailleurs, l'évaluation des besoins nutritionnels de la population locale et touristique nécessite tout autant de prudence. En effet, les besoins nutritionnels sont spécifiques à chaque individu car ils dépendent de l'activité physique, de l'appartenance religieuse, des régimes alimentaires suivis, de la corpulence, des déplacements domicile-travail, des habitudes de consommation, du territoire concerné, etc. Nous avons donc choisi de nous référer aux recommandations nutritionnelles par famille d'aliments, fournies dans le Plan National Nutrition Santé<sup>1</sup> (PNNS).

Enfin, les projets alimentaires territoriaux sont des démarches fédératrices de l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire, à travers lesquelles il s'agit de construire collectivement un plan d'actions. Parmi les enjeux traités dans les PAT figurent l'ancrage territorial de la production, l'accès à une alimentation de qualité pour tous, l'éducation aux enjeux de l'alimentation durable ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il sera donc essentiel de partager les enseignements du diagnostic avec un maximum d'acteurs du système alimentaire.

### 3. Méthode

Pour réaliser le diagnostic du système agricole et alimentaire de la CCCPS, la Chambre d'Agriculture s'est appuyée sur la méthode d'étude de la capacité nourricière d'un territoire. Au-delà du simple fait d'analyser l'adéquation entre les besoins alimentaires théoriques de la population d'un territoire et les denrées agricoles et alimentaires produites et disponibles à la consommation sur ce même territoire, cette méthode permet de mobiliser toute la diversité des acteurs du système alimentaire et d'amener des éléments concrets facilement valorisables auprès d'un public non expert de la question alimentaire. La méthode employée s'articule en 7 grandes étapes.

#### Etape 1 : Portrait agricole du territoire

Cette première étape s'attache à décrire et caractériser la production agricole présente sur le territoire, en combinant une approche bibliographique et une enquête auprès des agriculteurs du territoire.

Les trois principales bases de données exploitées pour l'analyse bibliographique sont :

- Le **Recensement Général Agricole** (RGA)<sup>2</sup>, effectué tous les 10 ans : le dernier date de 2020. Cette base de données permet une première approche quantitative et qualitative de l'agriculture à l'échelle d'une commune, d'une communauté de communes<sup>3</sup> ou d'agglomération, d'un département, d'une région, etc. Ces données, librement accessibles, sont issues des déclarations fournies directement par les chefs d'exploitation agricoles.
- Le **Registre Parcellaire Graphique**<sup>4</sup> (RPG) : base de données compilant les informations fournies par les chefs d'exploitation lors de leur déclaration à la PAC (Politique Agricole Commune). Lors de la réalisation de ce diagnostic, les données les

<sup>1</sup> <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/programme-national-nutrition-sante-pnns-professionnels>

<sup>2</sup> <https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#c=home>

<sup>3</sup> <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/fiches-territoriales-multisources-geographie-2020-a3877.html#EPCI-de-la-Drome>

<sup>4</sup> <https://geoservices.ign.fr/rpg>

plus récentes disponibles concernaient la campagne 2023. Étant donné que tous les agriculteurs ne sollicitent pas les aides PAC, cette base de données n'est pas exhaustive. Elle reste néanmoins très complète.

- **L'observatoire de l'Agence Bio**<sup>5</sup> : met à disposition annuellement et en accès libre des données spécifiques à l'agriculture biologique à l'échelle d'un département ou d'un EPCI. Les données les plus récentes disponibles lors de la réalisation de ce diagnostic étaient celles de l'année 2024.

La réalisation d'une enquête auprès des agriculteurs du territoire a pour objectif de compléter ce premier portrait de l'agriculture du territoire, notamment en caractérisant plus finement les pratiques agricoles et les productions (types de fruits et légumes par exemple), en recueillant des informations sur les pratiques de transformation éventuelle et sur les modes de commercialisation des productions du territoire. Elle permet notamment d'identifier des acteurs intermédiaires et distributeurs « clés », qu'il semble pertinent de solliciter dans les étapes suivantes du diagnostic, d'estimer la part des productions du territoire commercialisée localement. L'enquête permet aussi de déceler des dynamiques d'évolution en cours en termes de production agricole, de transformation et de commercialisation. Enfin, elle donne la parole aux agriculteurs du territoire pour cerner leur perception de la durabilité de leurs fermes (sur les plans économique, environnemental et social), leurs projets et leurs besoins.

## **Etape 2 : Portrait des acteurs intermédiaires et de la transformation**

Cette seconde étape permet de dresser un état des lieux des outils et acteurs du "milieu" de la chaîne : transformateurs (fermiers ou non) et intermédiaires. Elle combine une approche bibliographique et des enquêtes auprès des acteurs clés, en capitalisant sur les résultats obtenus à l'étape 1 et la connaissance fine des unités de transformation à la ferme et collectives du territoire et du département (voir des départements voisins), acquise au cours de nombreuses années d'accompagnement de ce type de projet par l'équipe alimentation de la Chambre d'agriculture de la Drôme.

## **Etape 3 : Portrait de la distribution alimentaire sur le territoire**

L'objectif de cette 4<sup>ème</sup> étape est de connaître le fonctionnement et les pratiques des distributeurs finaux au regard des axes stratégiques du PAT, leurs motivations et leur engagement possible dans ce projet. Cela passe par l'identification des lieux de distribution sur le territoire, la caractérisation de l'organisation et du fonctionnement des différentes catégories de lieux de distribution

## **Etape 4 : Portrait du bassin de consommation**

Dans le cadre de ce diagnostic, le bassin de consommation correspond aux habitants et aux personnes en déplacement professionnel ou touristique sur le territoire de la CCCPS. Pour cette troisième étape, de portrait du bassin de consommation, il s'agit dans un premier temps de quantifier et qualifier ce bassin de consommation, grâce à des données de l'INSEE et de l'Observatoire des flux de l'Agence d'Attractivité de la Drôme notamment. Dans un second temps, il est proposé de s'appuyer sur l'une des deux méthodes suivantes au choix pour l'étude des habitudes de consommation des ménages :

- Une analyse de données issues de l'Observatoire du commerce de la Drôme de la Chambre de Commerce et de l'Industrie : la CCI, via son Observatoire du commerce de la Drôme, dispose d'un certain nombre de données issues d'enquêtes et d'études auprès des ménages en Drôme et en Région AURA, en 2018 et 2022.
- La réalisation d'une enquête directe auprès des habitants de la CCCPS, visant également à mobiliser les habitants et les rendre acteurs du PAT.

Suite au premier comité de pilotage organisé dans le cadre du suivi de cette étude, à la demande des élus de la collectivité, les deux méthodes ont finalement été combinées. Un focus sur la précarité alimentaire a également été ajouté à la demande des élus.

## **Etape 5 : Evaluation de la capacité nourricière du territoire**

Cette cinquième étape permet de connaître la capacité actuelle du territoire à répondre aux besoins nutritionnels théoriques de son bassin de consommation et d'étudier les potentiels de

---

<sup>5</sup> <https://www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/>

réorientation de certains flux et de reconversion d'une partie des surfaces agricoles. Elle est conduite par les étapes successives suivantes :

- Calcul des besoins alimentaires théoriques par famille d'aliments pour nourrir la population locale et touristique du territoire de la CCCPS, en s'appuyant sur les recommandations nutritionnelles indiquées par le Programme National Nutrition Santé (PNNS),
- Estimation de la surface agricole théorique nécessaire par filière pour satisfaire les besoins alimentaires calculés précédemment,
- Analyse de la part des besoins actuellement couverts par la production alimentaire fournie par les agriculteurs du territoire.
- Etude du potentiel de réorientation de certains flux agricoles existants vers le territoire et de reconversion d'une partie des surfaces agricoles vers des productions alimentaires à destination de la consommation locale dans des conditions de durabilité économique, sociale et environnementale.

## **Etape 6 : Enjeux agricoles et alimentaires, freins à la relocalisation des filières**

L'ensemble des étapes précédentes permet d'identifier les principaux enjeux du système agricole et alimentaire de la CCCPS et de mettre en lumière deux grandes catégories de filières agricoles et alimentaires sur le territoire :

- ✓ Les filières dont les volumes de production sont excédentaires par rapport aux besoins du territoire, et dans ce cas, l'analyse de la distribution aura permis de montrer si les produits de ces filières sont commercialisés sur le territoire, donc disponibles pour sa population locale et touristique, ou pas,
- ✓ Les filières alimentaires dont les volumes de production sont inexistantes ou insuffisants par rapport aux besoins du territoire.

Il s'agit ensuite de caractériser chaque filière et de qualifier son potentiel de relocalisation, sans remettre complètement en question la spécialisation des bassins de production : certains territoires se sont spécialisés au regard de leurs conditions pédoclimatiques et agronomiques, et ce sont des conditions non suffisantes mais néanmoins indispensables pour qu'une filière soit durable. L'implantation de filières ancrées à leur territoire et socialement, économiquement et environnementalement durables n'est donc pas remise en question même si leurs volumes de production peuvent être excédentaires par rapport aux besoins. Ce sont des filières qui boostent l'économie du territoire et le font rayonner au-delà de ses frontières.

## **Etape 7 : Leviers et pistes d'actions**

Pour chacun des grands enjeux identifiés, des pistes d'actions opérationnelles, adaptées aux réalités du territoire, sont envisagées. Leur identification s'appuie à la fois sur les résultats des différentes étapes et notamment les témoignages des différentes catégories d'acteurs du territoire recueillis tout au long de ce diagnostic, mais aussi sur l'expertise technique et transversale disponible au sein de la Chambre d'agriculture et acquise au fil d'années d'accompagnement des PAT drômois, notamment ceux des territoires voisins du Diois et du Val de la Drôme. La cohérence et les synergies entre les projets alimentaires des trois territoires de la vallée de la Drôme sont recherchées dans la construction de pistes d'action concernant des enjeux qui dépassent les limites territoriales de la CCCPS. Ces pistes d'action sont ensuite présentées aux élus et/ou aux partenaires de la collectivité et aux acteurs du territoire pour les inviter à se les approprier, les prioriser et se positionner en tant que partenaires ou maîtres d'œuvre potentiels...

Et enfin, le rapport est structuré autour d'un sommaire très détaillé, facilitant l'accès rapide à une information spécifique. Chaque grande partie se clôt par un encadré « À retenir » qui en résume les points essentiels.

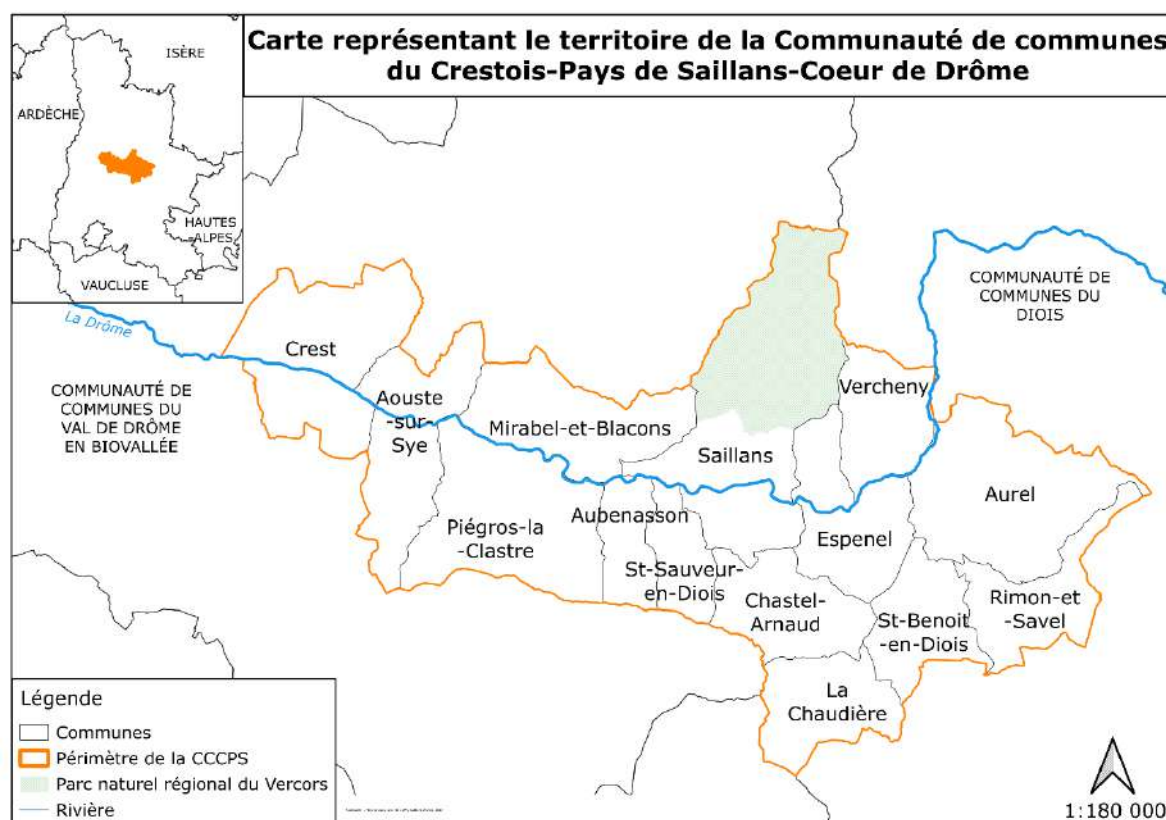
## 2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Cette partie s'attache à présenter les grandes caractéristiques géographiques, socio-démographiques et économiques du territoire. Elles seront indispensables à la compréhension du système alimentaire du territoire.

### 1. Contexte géographique

- **Configuration géographique du territoire**

Créée en 2014, la Communauté de communes du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme se situe au centre du département de la Drôme, dans la partie méridionale de la Région Auvergne - Rhône-Alpes. Ses **14 communes** sont disposées de part et d'autre de la rivière Drôme, depuis Crest à l'ouest, jusqu'à Aurel à l'est. D'une superficie de **234 km<sup>2</sup>**, soit 3,59 % du département, le territoire offre à ses habitants et visiteurs un **cadre de vie naturellement généreux** entre cours d'eau (la Gervanne, la Roanne, le Riousset, etc.) et montagnes. Bien connu des randonneurs, son point culminant correspond à l'un des sommets des Trois Becs, le Veyou à 1 589 m. Doté d'un **climat aux influences alpines et méditerranéennes**, l'été est sec : les journées sont chaudes mais les nuits souvent fraîches, tandis que l'hiver est tempéré à froid. L'ancienne commune de Véronne qui a fusionné avec Saillans au 1<sup>er</sup> janvier 2025, est incluse dans le périmètre du **Parc naturel régional du Vercors**.

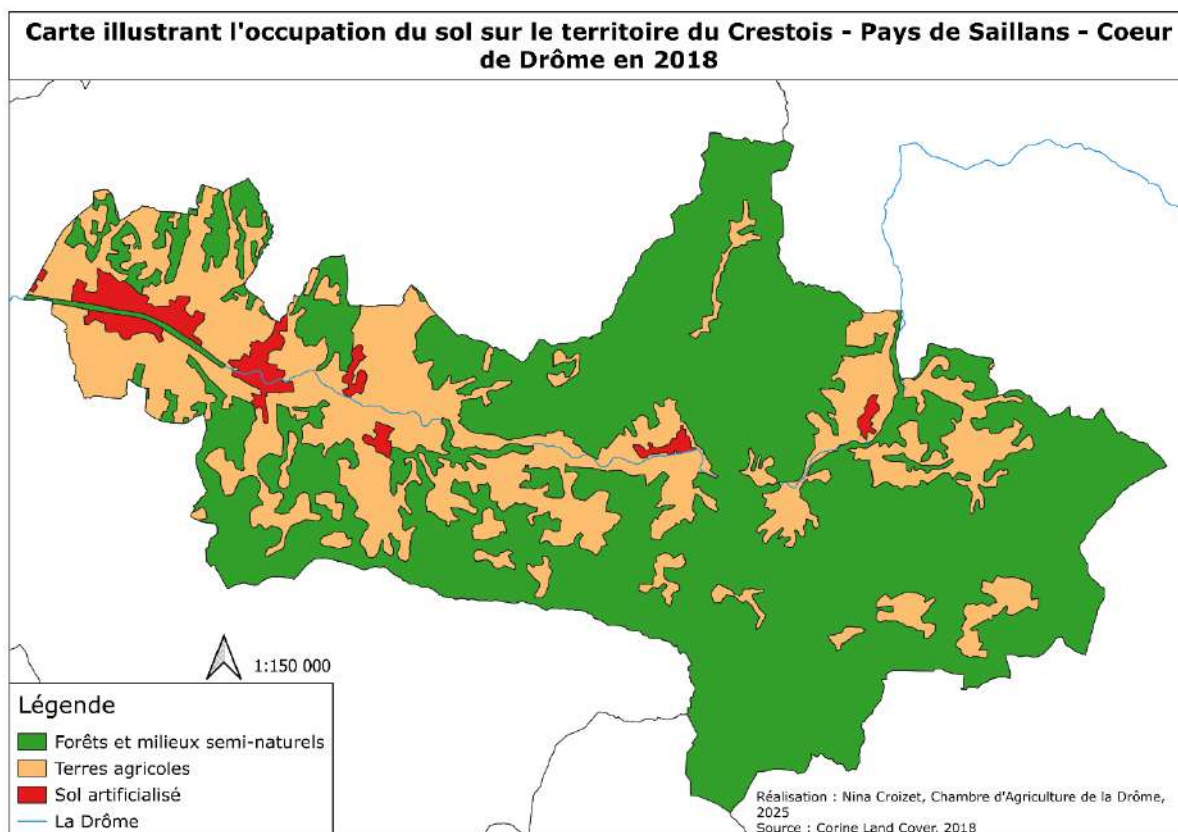


- **Occupation des sols**

La base de données Corine Land Cover<sup>6</sup> est un inventaire biophysique de l'occupation des sols produit par interprétation visuelle d'images satellites selon une nomenclature en 44 catégories d'occupation des sols. Il permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha, avec une précision de 20 m. Il a été lancé en 1985 dans le cadre du programme européen d'observation de la terre Copernicus afin de normaliser la collecte de données

<sup>6</sup> <https://www.data.gouv.fr/datasets/corine-land-cover-occupation-des-sols-en-france/>

sur les terres en Europe et soutenir l'élaboration de politiques environnementales. La dernière actualisation disponible est celui de 2018, et la précédente de 2012.



Cette approche globale indique que le sol du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme est occupé à :

- 67,78 % par des forêts (feuillus, conifères, mélanges, etc.) et des milieux semi-naturels (landes, broussailles, végétation sclérophylle, etc.),
- **29,58 % par des terres agricoles** (terres arables, vignobles, vergers, prairies, etc.),
- 2,65 % par des sols artificialisés.

Comme nous pouvons le voir sur la carte, l'espace agricole se situe majoritairement de part et d'autre de la rivière Drôme, et davantage sur la **frange ouest du territoire**.

Entre 2012 et 2018, la répartition de ces 3 formes d'occupation du sol n'a que peu évolué mais les images satellitaires ne permettent d'avoir une interprétation très précise. Il semblerait simplement que les sols artificialisés aient progressé au dépend d'abord des terres agricoles, puis des forêts et des milieux semi-naturels. En ce qui concerne spécifiquement les terres agricoles, les données suggèrent que la surface dédiée au vignoble aurait plus que doublé sur la période, tandis que les prairies et autres surfaces en herbe auraient diminué d'environ un quart.

#### • **Accessibilité au territoire**

Situé en plein centre du département, comme son nom l'indique, le territoire du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme est **très accessible**, que ce soit en train ou en voiture :

- par l'ouest : il est connecté aux grands axes routiers, ferroviaires et fluviaux de la vallée du Rhône en une trentaine de minutes en voiture et en train ;
- par l'est : il est possible de rejoindre Die moyennant un temps de trajet équivalent en voiture et en train ;
- par le nord : il est relié à Valence (D111) et Romans (D538) en une petite heure de voiture ;
- par le sud et la plaine des Andrans, c'est sûrement sa voie d'accès la moins évidente, il faut également une petite heure pour atteindre Montélimar ou Dieulefit.

L'accessibilité au territoire régit la façon de travailler et de consommer de ses habitants, mais aussi la commercialisation des produits qui en sont issus. Relativement **proche des 2 plus gros bassins de consommation drômois** (Montélimar Agglomération et Valence Romans Agglomération), le territoire de la CCCPS bénéficie de nombreuses opportunités en termes de débouchés commerciaux pour les produits du territoire. Facilement accessible, et en position centrale, il est également le **théâtre de nombreux flux humains** (touristiques et transit domicile-travail), **de marchandises et de services** dont le territoire peut tirer profit pour sa consommation.

- **Mobilité au sein du territoire**

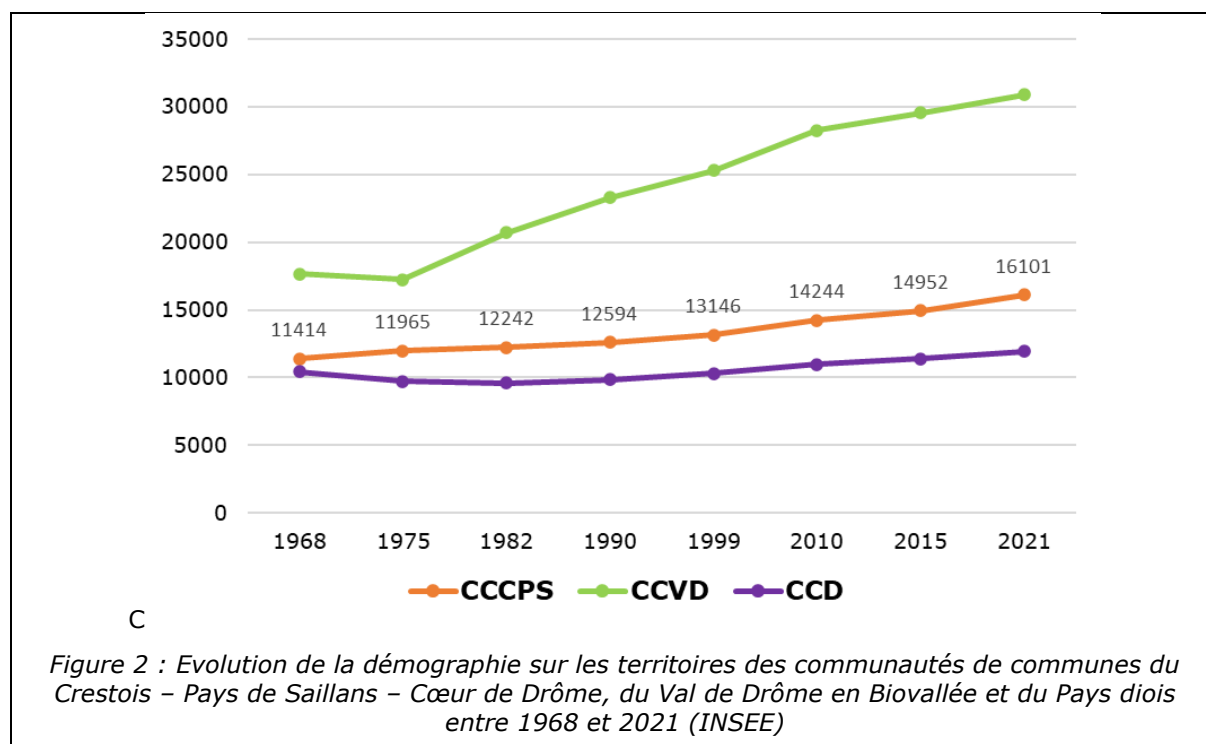
Avec seulement 14 communes, il est facile de se déplacer au sein du territoire. Ses points les plus éloignés d'ouest en est (soit 25 km entre Crest et Aurel) se relient en à peine 30 min par la très fréquentée route départementale qui longe la Drôme ; tandis qu'entre Véronne et La Chaudière, points les plus éloignés du nord au sud, il faut 40 min pour parcourir 20 km. Les déplacements nord-sud sont plus chronophages puisqu'ils abordent des parties plus montagneuses.

## 2. Contexte socio-démographique<sup>7</sup>

- **Démographie**

En 2021, **16 101 habitant.es** ont été recensés sur le territoire de la CCCPS. Ils représentent 3 % de la population drômoise. A titre de comparaison, la CC du Diois en compte 12 000 (soit 2,3 %), et la CC du Val de Drôme en Biovallée, 31 000 (6 %).

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la population sur ces 3 territoires au cours des 50 dernières années.



La démographie du territoire de la CCCPS ne cesse d'augmenter depuis 1968, contrairement à celles de la CCVD et de la CCD qui ont baissé jusqu'en 1975 pour la CCVD, et jusqu'en 1982 pour la CCD, avant de démarrer leur progression. La vitesse de croissance démographique est similaire sur le territoire de la CCCPS et de la CCD depuis 1982. En revanche, celle de la CCVD était bien plus élevée jusqu'en 2010. La vitesse de croissance démographique de la CCCPS ne fait qu'accélérer depuis 1968. Depuis 1975, cette évolution est uniquement liée à l'arrivée de nouvelles personnes sur le territoire de la CCCPS (et non aux naissances sur le territoire). Ces éléments illustrent l'attractivité

<sup>7</sup> Source : INSEE

continue du territoire et questionne sa capacité à accueillir ces nouvelles populations en termes de ressources et de services.

Entre 2010 et 2021, la démographie a progressé de **13 points**.

- **Variation de la population**

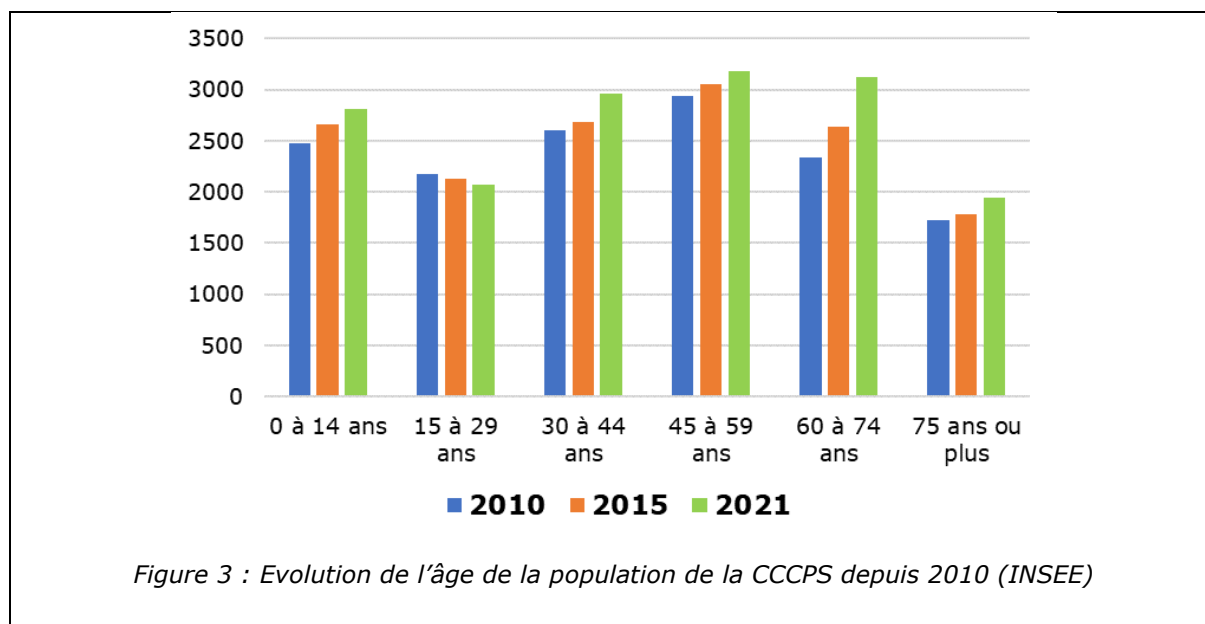
En 2023, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme a enregistré **508 800 nuitées touristiques** (Observatoire du Tourisme, Agence d'Attractivité de la Drôme), dont une grande majorité sur la période estivale. Cette variation de population entraîne une **forte augmentation de la consommation alimentaire sur place**, et notamment d'une **hausse de la demande en produits locaux** particulièrement plébiscités par les touristes de ce territoire. Le territoire compte **plus de 10,4 % de résidences secondaires**, contre 8 % en Drôme et 33 % dans le Diois. Cette variation représente une augmentation de 8 % de la consommation alimentaire annuelle, sur les mois d'été.

- **Densité de population**

Avec **68,8 habitants par km<sup>2</sup>** (contre 79,6 en Drôme), le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme est un territoire rural, quasiment deux fois moins peuplé qu'en moyenne en France. Un gradient croissant de ruralité est observé à mesure que l'on se dirige vers la source de la Drôme.

- **Âge**

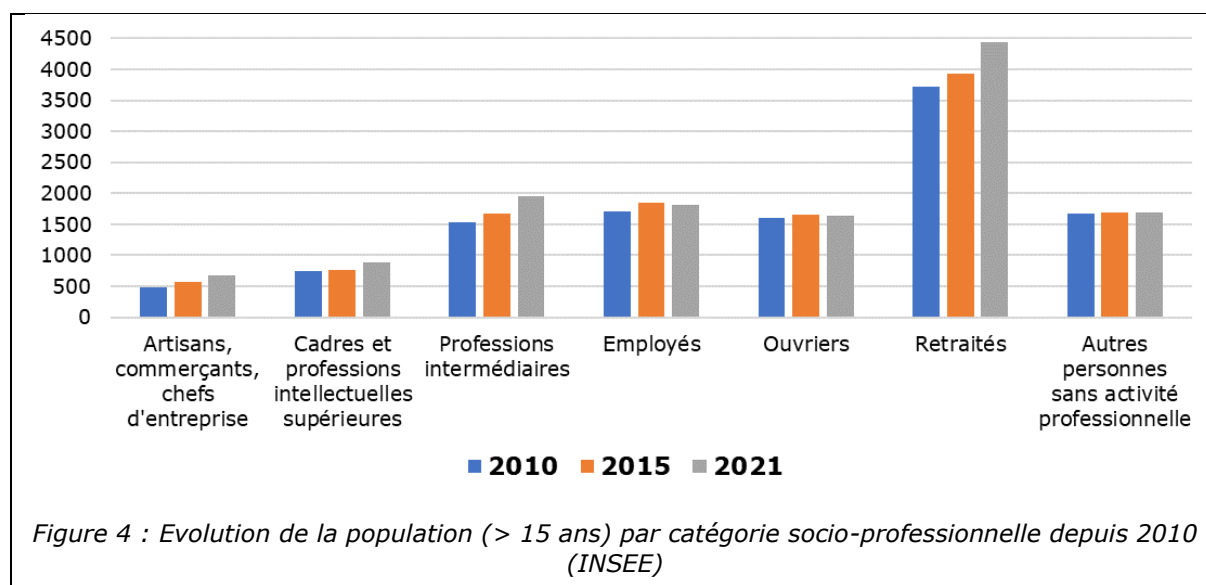
Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la répartition de la population par tranche d'âge entre 2010 et 2021. **La croissance démographique concerne toutes les catégories d'âge, à l'exception des 15-29 ans**, période à laquelle les jeunes quittent souvent le domicile familial pour leurs études. Il est également à noter que la tranche **60-74 ans augmente nettement plus vite que les autres**. De plus, alors qu'ils ne représentaient que 28,5 % de la population en 2010, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 31,5 % de la population en 2021. La population de la CCCPS a tendance à vieillir.



- **Catégorie socio-professionnelle**

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la répartition de la population par catégorie-socioprofessionnelle entre 2010 et 2021. Toutes les catégories socio-professionnelles sont concernées par l'augmentation de la population, hormis les personnes sans activité professionnelle, et dans une moindre mesure les employés et les ouvriers. En revanche, en 10 ans, la part des retraités est augmentée d'1,6 points. **Les retraités représentent 1/3 de la population du**

**territoire.** Bien que le territoire de la CCCPS soit attractif, il accueille majoritairement des personnes proches de la retraite ou déjà retraitées. Cela peut-être en lien avec la difficulté à trouver un emploi sur le territoire, les nouveaux arrivants s’installent surtout en fin de carrière, lorsqu’ils ne sont plus dépendants du marché du travail.



- **Structure de la population**

Depuis 1968, **la taille des ménages sur le territoire de la CCCPS n’a fait que diminuer**, passant de 2,94 en 1968 à 2,08 personnes par ménage en 2021 (2,16 en Drôme). Pour rappel, un ménage correspond à l’ensemble des personnes qui occupent un même logement, qu’elles aient ou non des liens de parenté. En 2021, 38,8 % des ménages sont composés d’une seule personne (dont une majorité de femmes) et 59,2 % des ménages sont avec famille (dont une majorité de couple seul). La part des ménages d’une personne a progressé de 2 points depuis 2010.

**En 2021, la CCCPS compte 7 521 ménages, soit 16 % de plus qu’en 2010.**

En 2021, 87 % des ménages sont équipés d’au moins une voiture (88,3 % en Drôme).

### 3. Contexte économique<sup>8</sup>

- **Emplois et secteur pourvoyeur**

En 2021, parmi les 15-64 ans, période à laquelle la population est en âge d’être active, **77,1 % sont actifs (dont au chômage) et 22,9 % sont inactifs** : élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés, retraités, préretraités ou autres. **Depuis 2010, la part d’actifs a augmenté de 4,8 points.** La part d’inactifs parmi les 15-64 ans a donc chuté de manière proportionnelle, essentiellement en ce qui concerne les retraités et pré-retraités.

**En revanche, le taux de chômage** (= rapport entre le nombre de chômeurs et la population active) **a augmenté de 2,3 points entre 2010 et 2021**, pour atteindre 16,3 % (contre 12,3 % en Drôme). Le chômage concerne en premier lieu les 15-24 ans, néanmoins en légère diminution depuis 2010, puis à égalité les 25-54 ans et les plus de 54 ans.

**La CCCPS compte 6 547 emplois en 2021**, soit une augmentation de 12 % depuis 2010. Dans ce même temps, la population augmentait de 13 %. 93,6 % des emplois sont occupés par des personnes résidant sur le territoire. L’indice de concentration de l’emploi est de 106,8. Comme il est supérieur à 100, **le territoire est légèrement considéré comme un pôle d’emplois**, par opposition avec les pôles résidentiels. Cet indice a néanmoins tendance à diminuer. Son caractère résidentiel a donc tendance à se développer.

Par secteur d’activité en 2021, les emplois se répartissent de la manière suivante :

- 38,6 % dans le commerce, les transports et les services (+2,3 points par rapport à 2010),
- 37,7 % dans l’administration publique, l’enseignement, la santé et l’action sociale (-0,9 points),

<sup>8</sup> Source : INSEE

- 11,3 % dans l'industrie (-2 points),
- 6,9 % dans la construction (+0,3 points),
- 5,5 % dans l'agriculture (+0,3 points).

74,3 % des personnes ayant un emploi (entre 15 et 64 ans) s'y rendent en voiture.

- **Revenu des ménages**

**En 2021, la CCCPS compte 7 313 ménages fiscaux, pour 15 308 personnes.** Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 21 290 €, contre 20 070 € dans le Diois, 23 060 € dans le Val de Drôme et 22 450 € en Drôme.

**Le taux de pauvreté est de 15,8 % dans la CCCPS**, contre 22,7 % dans le Diois, 11,3 % dans le Val de Drôme et 14,8 % en Drôme. Tous les âges sont concernés avec un taux maximum de 19,8 % parmi les 30-39 ans et minimum de 11,6 % parmi les 60-74 ans. Un ménage et les individus qui le composent sont considérés comme pauvres lorsque le niveau de vie du ménage est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

## **A RETENIR – CONTEXTE TERRITORIAL**

- ✓ Un petit territoire au centre du département et de la vallée du Rhône, jonction entre le Diois et la confluence de la Drôme et du Rhône (14 communes, 234 km<sup>2</sup>, 3,59 % de la superficie du département)
- ✓ Un territoire préservé, occupé aux 2 tiers par des forêts et milieux semi-naturels
- ✓ Un territoire très accessible, connecté à ses voisins, et proches des plus gros bassins de consommation drômois
- ✓ Un territoire rural très attractif en raison de son cadre de vie, de son dynamisme et de son accessibilité (16 101 habitant.e.s en 2021, +13 % en 10 ans)
- ✓ Une population vieillissante formée d'une majorité de petits ménages au pouvoir d'achat relativement faible

### 3. PORTRAIT AGRICOLE DU TERRITOIRE

---

Cette partie s'attache à brosser le portrait du bassin de production agricole du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme, d'abord grâce à des données quantitatives statistiques (RGA 2020 et RPG 2023), ensuite à l'aide d'enquêtes qualitatives auprès des agricultrices et agriculteurs du territoire (cf ANNEXE 1 : SCRIPT DES ENQUÊTES ADMINISTRÉES AUX AGRICULTEURS DE LA CCCPS)

#### 1. Portrait agricole du territoire selon le Recensement Général Agricole (RGA) 2020

Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif de produire des données précises et exhaustives sur l'agriculture dans toute sa diversité. Ces données sont utiles pour accompagner le monde agricole et éclairer les débats publics, à tous les niveaux géographiques (national, régional, départemental, communal). Le Recensement Général Agricole (RGA) est également un outil pour mesurer le poids de l'agriculture française dans l'agriculture européenne.

##### 1. La Surface Agricole Utilisée (SAU)

La Surface Agricole Utilisée, communément appelée SAU, est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

D'après le RGA de 2020, la CCCPS compte 3 988,5 ha de SAU, ce qui représente 17 % de la superficie de son territoire et 2 % de la SAU départementale. Pour rappel, la CCCPS représente 3,6 % de la Drôme, l'agriculture n'occupe pas une place si importante sur ce territoire qu'au sein d'autres intercommunalités.

Entre 2010 et 2020, la CCCPS a perdu 475 ha de SAU, soit 11 %, c'est l'équivalent de la commune de La Motte-Fanjas ou 653 terrains de foot ! A ce rythme-là, en 2050, la CCCPS aura perdu un tiers de ses surfaces agricoles. Sur ce même pas de temps, la Drôme a perdu environ 5 % de ses terres agricoles ; la CC Diois, 22 % ; et la CC Val de Drôme en Biovallée a reconquis 70 ha pour l'agriculture. Les principales causes à la perte de terres agricoles sont les suivantes :

- La déprise agricole souvent dans des zones où le travail du sol est difficile voire impossible, où les parcelles sont peu accessibles et où l'accès à l'eau, inexistant ;
- L'artificialisation des sols : d'après les statistiques du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) qui mesure l'artificialisation des terres agricoles et des milieux semi-naturels sur la base d'une comparaison des fichiers fiscaux (changement de nature cadastrale), 89 ha auraient été artificialisés entre 2009 et 2023 :
  - o 14 pour l'activité économique ;
  - o 65 pour l'habitat ;
  - o 2 pour du mixte ;
  - o 7 pour les routes ;
  - o 1 indéterminé.
- La consommation masquée due aux surfaces d'agrément qui sont achetées avec les résidences principales ou secondaires.

Seule une étude foncière sur la base des données de la SAFER permettrait d'avoir une analyse plus précise de la disparition des terres agricoles.

Après avoir gagné près de 850 ha entre 1970 et 1979, le territoire n'a cessé de voir sa SAU se réduire, passant de 6 800 ha en 1979 à 3 990 ha en 2020 (voir graphique ci-dessous). Ce sont 2 800 ha qui ont changé d'affectation en 40 ans. Après une décroissance fulgurante entre 1979 et 1988 (- 2 235 ha), la perte des surfaces agricoles avait fortement ralenti pour se stabiliser à une vitesse de - 5 ha par an jusqu'en 2010, pour réaccélérer à un rythme de - 47,5 ha par an entre 2010 et 2020.

Les récents documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire mis en place devraient permettre de réduire voire éradiquer la disparition des terres agricoles.

## **2. Le nombre d'exploitations agricoles**

Selon le RGA, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- générer des produits agricoles,
- avoir une gestion courante indépendante,
- atteindre un certain seuil en superficie (> 1 ha diversifié ou > 20 ares spécialisés), ou une activité suffisante de production agricole, estimée en cheptel, surface cultivée ou en volume de production.

Le champ ainsi couvert par le recensement agricole est différent de celui des cotisants à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et ne coïncide pas avec celui du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). C'est néanmoins celui qui fait foi dans l'analyse des données agricoles nationales et européennes et la mise en œuvre des politiques publiques.

D'après le RGA de 2020, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme compte 139 exploitations agricoles, soit 2,6 % de la Drôme. 36 fermes ont disparu en 10 ans, soit 21 % des exploitations agricoles présentes en 2010. A l'échelle départementale, 17 % des fermes sont perdues sur cette même période ; 13 % dans le Diois et 10 % dans le Val de Drôme en Biovallée. La CCCPS voit donc ses exploitations agricoles disparaître plus vite que la Drôme et ses EPCI voisins. D'une manière générale, le tissu agricole semble donc se fragiliser plus rapidement sur ce territoire qu'à l'échelle drômoise.

Depuis 1970, le territoire voit son tissu agricole s'appauvrir régulièrement avec la disparition de 8 à 9 fermes par an (voir graphique ci-dessous). A cette vitesse, il n'y aura plus aucune ferme dans le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme en 2040.

## **3. La taille des exploitations agricoles**

Le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme perd ses exploitations agricoles plus rapidement que ses terres, ce qui laisse penser que ce sont d'abord les petites exploitations qui disparaissent et que les fermes s'agrandissent. La courbe jaune sur le graphique ci-dessous montre l'évolution de la taille moyenne d'une exploitation agricole sur le territoire et confirme cette hypothèse. La taille moyenne des exploitations agricoles augmente régulièrement depuis 1988 jusqu'à avoir quasiment doublé en 40 ans.

En 2020, la taille moyenne d'une exploitation agricole sur le territoire de la CCCPS est de 28,7 ha, contre 36,9 ha en Drôme, 43,1 ha dans le Diois et 40,1 ha dans le Val de Drôme en Biovallée. Bien que la taille moyenne des fermes n'ait cessé d'augmenter depuis 1988 dans le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme, elle reste inférieure de près de 10 ha par rapport à la Drôme et à ses voisins, pouvant s'expliquer en partie, par la forte présence de l'élevage ovin et caprin dans le Diois et d'exploitations très spécialisées dans le Val de Drôme (ail, semences, vergers). Le territoire se caractérise donc par un tissu de petites exploitations agricoles.

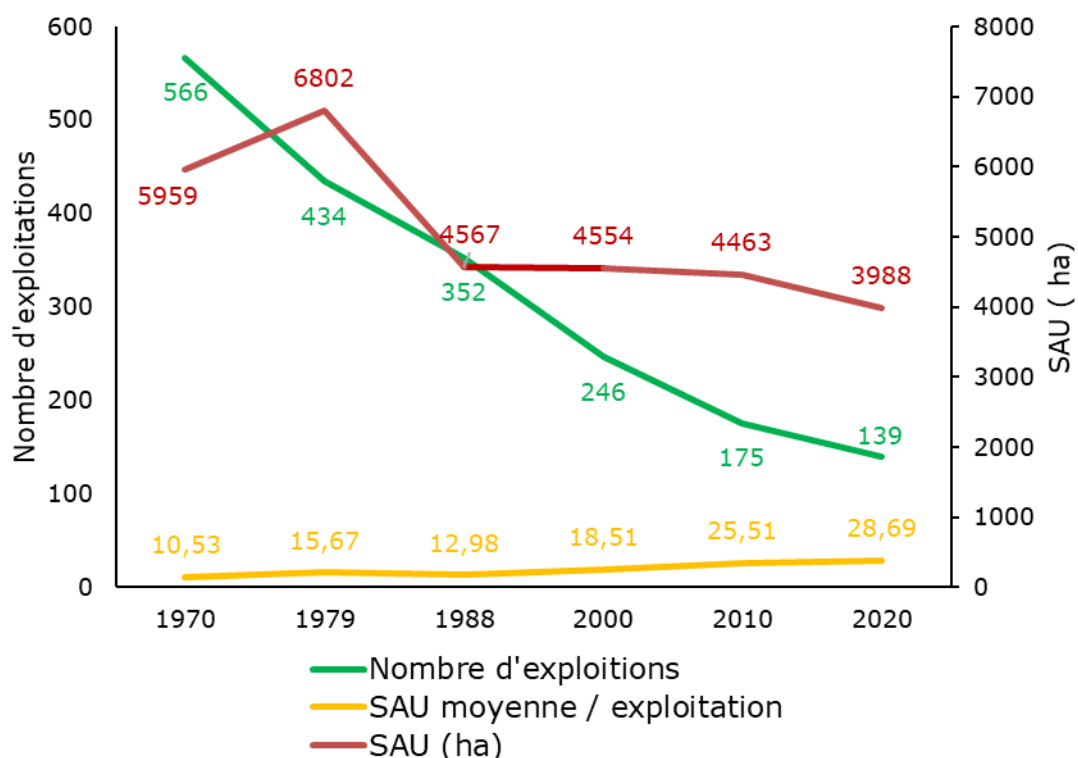


Figure 5 : Evolution de la SAU, du nombre d'exploitations et de leur taille moyenne entre 1970 et 2020 (RGA)

Le RGA propose un classement des exploitations agricoles selon 4 catégories : les micro-exploitations, les petites, les moyennes et les grandes. La comparaison de la répartition des exploitations entre 2010 et 2020 confirme plusieurs hypothèses énoncées ci-dessus :

- La part des moyennes progresse au dépend des micro-exploitations et des petites (stabilité des grandes),
- L'emprise des moyennes et grandes exploitations sur la SAU a explosé entre 2010 et 2020 : les grandes exploitations poursuivent leur agrandissement,
- En revanche, la valeur de la production des grandes exploitations a chuté sur cette même période.

Tableau 1 : Evolution de la répartition des exploitations agricoles selon leur dimensionnement : micro, petites, moyennes et grandes exploitations (RGA 2010 et 2020)

|                    | Exploitations agricoles |      | SAU  |      | Production Brute Standard* |      |
|--------------------|-------------------------|------|------|------|----------------------------|------|
|                    | 2010                    | 2020 | 2010 | 2020 | 2010                       | 2020 |
| Microexploitations | 32%                     | 26%  | 11%  | 9%   | 1%                         | 2%   |
| Petites            | 28%                     | 24%  | 36%  | 24%  | 6%                         | 9%   |
| Moyennes           | 23%                     | 34%  | 28%  | 36%  | 15%                        | 37%  |
| Grandes            | 17%                     | 17%  | 25%  | 31%  | 78%                        | 52%  |

\* La Production Brute Standard (PBS) représente la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Elle est exprimée en euros mais ne constitue pas des résultats économiques observés. Sa valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens. La PBS permet une classification des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique.

Concernant le statut des exploitations agricoles, les entreprises individuelles diminuent fortement en nombre et en part au profit des autres statuts (GAEC, EARL et autres). Cependant, elle reste majoritaire avec les 2/3 des fermes. En nombre, seul le statut de GAEC progresse. Les entreprises individuelles sont donc les premières à disparaître et semblent donc être les plus fragiles.

#### 4. La spécialisation des exploitations agricoles

Le RGA qualifie les exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique, c'est-à-dire leur production principale. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la valeur de sa production brute standard (PBS) dépasse deux tiers du total des productions de l'exploitation.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 selon leur production principale (PBSproduction ppale > 2/3 du PBStotal)

|                                 | <b>2010</b>   | <b>2020</b>   | <b>Evolution du nombre de fermes</b> |
|---------------------------------|---|---|--------------------------------------|
|                                 | <b>Nombre de fermes<br/>- Part des fermes de la CCCPS</b> | <b>Nombre de fermes<br/>- Part des fermes de la CCCPS</b> |                                      |
| Viticulture                     | 69 – 39 %   | 59 – 42 %   | -10                                  |
| Polyculture et/ou polyélevage   | 19 – 11 %   | 23 – 17 %   | 4                                    |
| PPAM                            | 15 – 9 %  | 21 – 15 %   | 6                                    |
| Ovins ou caprins                | 12 – 7 %  | 7 – 5 %   | -5                                   |
| Volailles                       | 19 – 11 %   | 6 – 4 %   | -13                                  |
| Fruits                          | 6 – 3 %   | 6 – 4 %   | 0                                    |
| Horticulture                    | 4 – 2 %   | 5 – 4 %   | 1                                    |
| Autres (légumes, porcins, etc.) | 5 – 3 %   | 4 – 3 %   | -1                                   |
| Équidés et/ou autres herbivores | 8 – 5 %   | 4 – 3 %   | -4                                   |
| Céréales et/ou oléoprotéagineux | 18 – 10 %   | 4 – 3 %   | -14                                  |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>175 fermes –<br/>100%</b>                              | <b>139 fermes –<br/>100%</b>                              | <b>- 36 fermes</b>                   |

L'analyse de la répartition des exploitations agricoles par production principale entre 2010 et 2020 révèle une dynamique intéressante : bien que le nombre total de fermes ait diminué, certaines filières ont vu leur poids relatif augmenter. De cette classification, en 2020, une spécialisation ressort massivement : la viticulture avec 59 exploitations agricoles, soit 42 % d'entre elles alors qu'en 2010 elle était 69 exploitations agricoles soit 39 % de l'ensemble des fermes. Le deuxième groupe, constitué de 23 fermes, soit 17 %, n'est pas spécialisé : il est classé dans la catégorie polyculture / polyélevage. Ce sont des fermes diversifiées. En troisième position, avec 15 % des exploitations agricoles, se trouve la culture des plantes à parfum, aromatique et médicinale (PPAM). Chacune des autres spécialisations représentent moins de 5 % du nombre d'entreprises agricoles sur le territoire (élevage de petits ruminants, les volailles, les vergers, etc.).

Entre 2010 et 2020, les filières grandes cultures, volailles et viticulture perdent respectivement 14, 13 et 10 fermes tandis que les PPAM et la diversification (polyculture / polyélevage) gagnent quelques fermes (6 et 4). Attention néanmoins, en termes d'emprise sur le territoire (en part), la viticulture progresse tout comme la spécialisation vers les PPAM et la diversification.

## 5. La valeur théorique de la production agricole

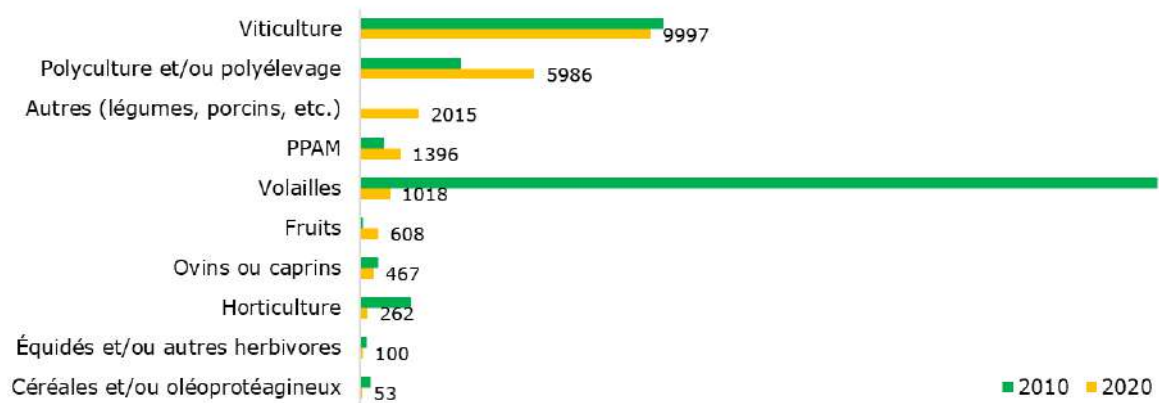


Figure 6 : Valeur de la production brute standard (PBS) en k€ par orientation technico-économique des exploitations agricoles en 2010 et 2020 (RGA)

La valeur théorique totale de la production agricole, c'est-à-dire la Production Brute Standard (PBS) est de **21 902 906 €** par an, dont 46 % sont liés à la viticulture. Les fermes diversifiées sont responsables de 27 % de la richesse agricole, en forte augmentation. Se distingue également la production de légumes (dont l'ail) et granivores avec 9 % de la PBS. Ensuite, arrivent les PPAM et les volailles avec respectivement 6 et 5 % de la valeur de la production. Il est également à noter la très forte diminution de la valeur de l'élevage de volailles liée à la diminution du cheptel. Cette évolution pourrait s'expliquer par la fermeture en 2019 de Drôme Cailles à Montoisson, acteur majeur de la filière caille travaillant avec des éleveurs locaux et la grande distribution. Il faut aussi rappeler que, dans le RGA, les animaux sont rattachés à la commune du siège d'exploitation, alors que les bâtiments peuvent se situer ailleurs, ce qui peut influencer la répartition observée. Enfin, des erreurs de déclaration ne sont pas exclues.

Les 3 graphiques suivants permettent de mesurer la place et le poids de chaque filière par rapport au nombre total d'exploitations agricoles, à la SAU totale et à la valeur économique de la production agricole du territoire en 2020. Ainsi, avec un quart seulement des surfaces agricoles, la viticulture concerne près de la moitié des exploitations agricoles du territoire et représente la moitié de l'économie agricole du territoire. La valeur ajoutée à l'hectare de vigne semble donc être bonne. A contrario, l'élevage ovin, caprin et la polyculture / polyélevage semblent occuper une place importante au sol pour une valeur économique plus faible. Avec 15 % des fermes et de la SAU, les PPAM ne représentent que 6 % de la valeur productive agricole du territoire. La viticulture, bien que couvrant une surface agricole limitée, domine largement l'économie agricole du territoire, tandis que les autres filières comme l'élevage et les PPAM mobilisent davantage d'espace pour une rentabilité plus faible.

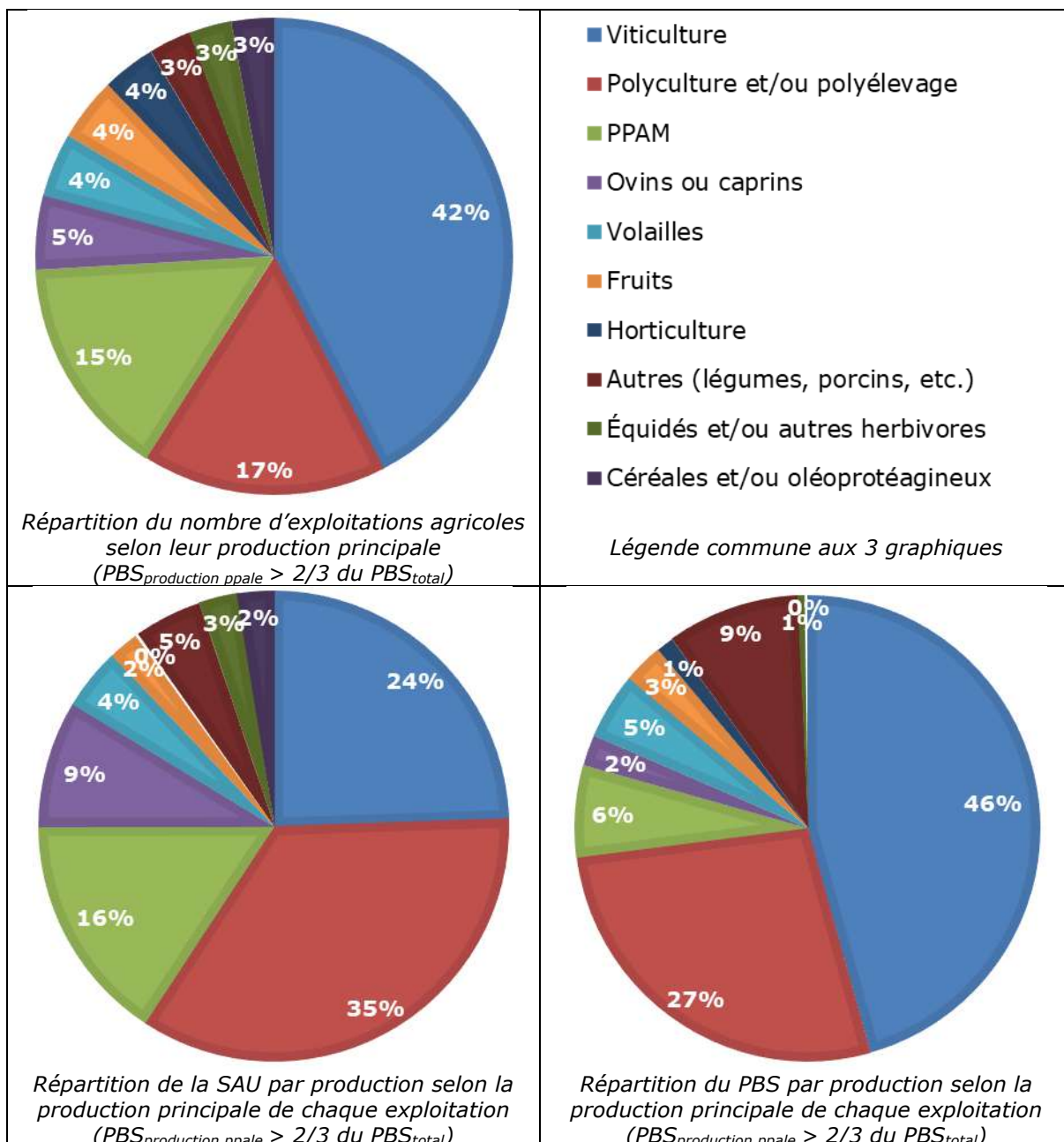


Figure 7 : Répartition du nombre d'exploitations agricoles, de la SAU et du PBS selon les productions principale de chaque exploitation

## 6. L'assolement

L'assolement décrit la répartition des productions sur la surface agricole utile. Le graphique ci-dessous illustre ce partage sur la SAU du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme en 2020. Le premier tiers de la SAU (38 %) est occupé par des prairies et des cultures fourragères ; le deuxième tiers par des grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux) et 20 % par la vigne. Les PPAM, les légumes et les fruits se partagent 8 % de SAU.

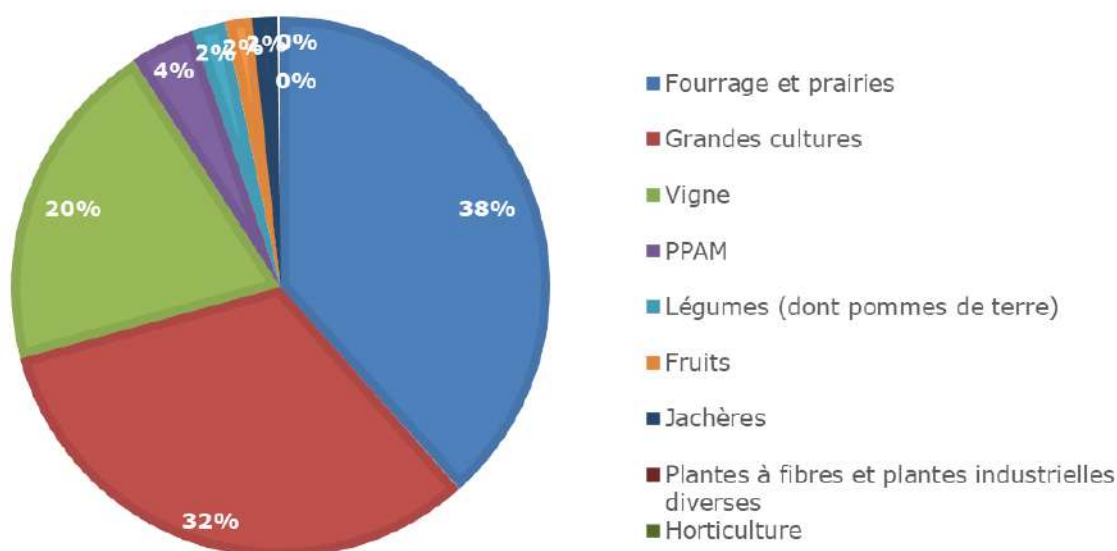


Figure 8 : Répartition de la SAU par production agricole en 2020 (RGA)

L'évolution de l'assolement entre 2010 et 2020 présentée dans le tableau ci-dessous, permet d'identifier les productions en recul entre 2010 et 2020. Pour rappel, près de 500 ha de terres ne sont plus utilisés pour la production agricole. Ces surfaces perdues pour l'agriculture sont avant tout des prairies (- 421 ha), puis des céréales (- 218 ha) et des plantes à fibres et industrielles (- 94 ha) et enfin des oléagineux (- 74 ha) et des jachères (- 37 ha). A l'inverse, ce sont les PPAM, les protéagineux et les légumes qui ont conquis le plus de surface.

Tableau 3 : Répartition des différentes productions agricoles sur la SAU du territoire et en nombre de fermes concernées en 2010 et 2020 (RGA)

|   | SAU     |                 |           | Nombre fermes concernées |      |           |
|---|---------|-----------------|-----------|--------------------------|------|-----------|
|   | 2010    | 2020            | Evolution | 2010                     | 2020 | Evolution |
| Fourrages annuels   | 0       | 22,18           | 22,18     | 0                        | 14   | 14        |
| Prairies  | 1883,52 | 1462,39         | -421,13   | 94                       | 87   | -7        |
| Céréales  | 1199,64 | 981,26          | -218,38   | 76                       | 56   | -20       |
| Oléagineux  | 237,68  | 163,6           | -74,08    | 33                       | 25   | -8        |
| Protéagineux et légumes secs pour leur graine   | 33,68   | 102,87          | 69,19     | 10                       | 15   | 5         |
| Vergers   | 32,94   | 62,92           | 29,98     | 24                       | 37   | 13        |
| Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises   | 27,38   | 78,03           | 50,65     | 6                        | 19   | 13        |
| Pommes de terre   | 1,1     | ss <sup>9</sup> | ss        | 3                        | ss   | ss        |
| Vignes  | 742,01  | 775,75          | 33,74     | 81                       | 80   | -1        |
| Plantes à parfum, aromatiques, médicinales  | 69,26   | 150,74          | 81,48     | 15                       | 33   | 18        |
| Plantes à fibres (lin, chanvre, etc.) et plantes industrielles diverses (tabac, chicorée, etc.) | 101,62  | 7,18            | -94,44    | 9                        | 4    | -5        |
| Horticulture  | 8,65    | 0               | -8,65     | 3                        | 0    | -3        |
| Jachères  | 92,85   | 56,14           | -36,71    | 24                       | 23   | -1        |

Les lignes grisées dans le tableau ci-dessus correspondent à des productions non alimentaires : vignes, PPAM, fleurs et plantes ornementales, plantes à fibres et plantes industrielles diverses. Dans un premier temps, il est à noter que 72 % des surfaces agricoles exploitées dans le Crestois – Pays

<sup>9</sup> ss : secret statistique

de Saillans – Cœur de Drôme sont dédiés directement ou indirectement, à l'alimentation humaine, contre 77 % en 2010. Le RGA ne détaille pas la nature des céréales, des oléagineux et des protéagineux cultivés mais il est certain qu'une part de ces cultures est directement destinée à l'alimentation humaine (blé dur, lentille, maïs grain, etc.) et l'autre, à l'alimentation animale, donc indirectement à l'alimentation humaine. La CCCPS a perdu 5 points de SAU nourricière entre 2010 et 2020. Entre 2010 et 2020, ce sont 542 ha nourriciers nets qui ont disparu au profit très majoritairement d'un usage non agricole des terres, et à la marge de cultures non alimentaires.

Dans un deuxième temps, le RGA permet de constater que ce doit être environ 50% des surfaces utilisées pour l'alimentation humaine qui sont consacrées à l'élevage : fourrages, prairies et une majorité des céréales.

## 7. Le cheptel

Le RGA évalue le cheptel, c'est à dire l'ensemble des animaux d'élevage présents sur d'un territoire selon 2 indicateurs : le nombre de têtes par type d'animaux, et son équivalent en UGB (Unité Gros Bétail). L'UGB est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. Par exemple, un bovin de plus de 2 ans vaut 1 UGB et un ovin, 0,15 UGB. L'UGB permet de calculer les besoins nutritionnels, évaluer le taux de chargement d'une parcelle à savoir le nombre d'animaux qu'elle peut accueillir sans compromettre les ressources de cette dernière, etc.

Le graphique ci-dessous montre la répartition du cheptel sur le territoire du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme en UGB sur l'année 2020. Il permet de constater que plus des 2/3 du cheptel (69 %) sont constitués par des volailles, pour la chair et les œufs ; 12 % des caprins et 8 % des ovins allaitants. Le territoire compte tellement peu de bovins que leur nombre est tenu au secret statistique. Cela doit concerner une ou deux fermes.

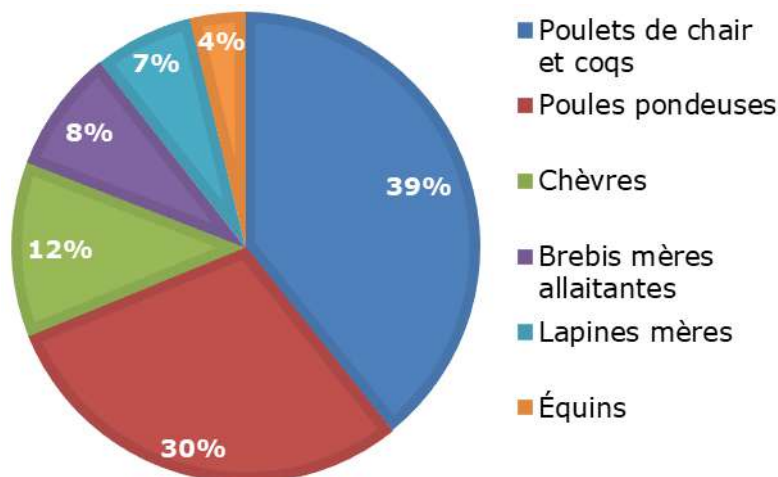


Figure 9 : Répartition du cheptel par animaux en équivalent UGB (Unité Gros Bétail) en 2020

En 2020, le territoire de la CCCPS compte 3 141 UGB au total, contre 6 184 en 2010 comme le montre le graphique ci-dessous. Le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme a quasiment perdu 50 % de son cheptel en 10 ans. Hormis le nombre de volailles de chair qui a augmenté d'un tiers, le nombre de têtes a diminué pour toutes les espèces.

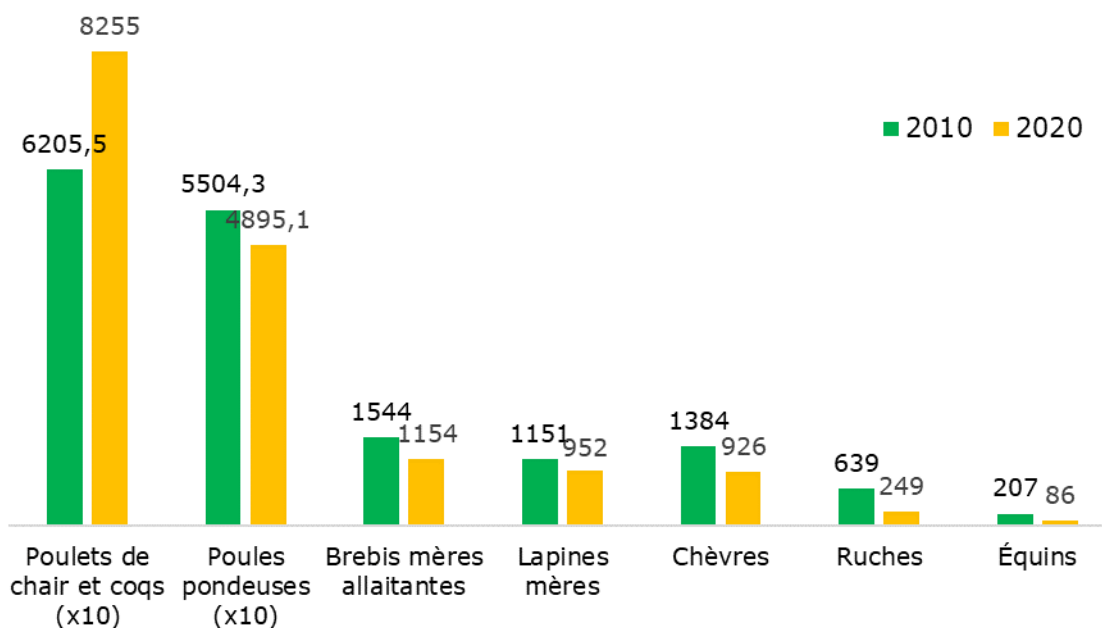


Figure 10 : Evolution du cheptel en nombre de têtes par espèce entre 2010 et 2020

## 8. L'irrigation

En 2020, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme irrigue 11 % de sa surface agricole utilisée, soit 419 ha. A titre de comparaison, la Drôme irrigue 25 % de sa SAU ; le Val de Drôme, 31,2 % de sa SAU et le Diois, seulement 1,68 %. Plus les terres se trouvent en amont du bassin versant de la Drôme, moins elles sont irriguées. Cette gradation n'est pas tant corrélée aux besoins réels en eau des productions qu'au simple accès à l'eau (disponibilité de la ressource et des infrastructures).

L'irrigation concerne essentiellement 3 productions : les grandes cultures (66 % des surfaces irriguées), les légumes (18 %) et les PPAM (2 %). La totalité des surfaces maraichères est irriguée alors que ce sont 22 % des grandes cultures et 6 % des PPAM.

En 2010, seuls 7 % de la SAU de la CCCPS était irriguée (soit 314 ha), la surface irriguée a progressé d'un tiers en 10 ans. Cette évolution est d'autant plus marquée que sur cette même période le territoire a perdu 475 ha de SAU. Elle témoigne de l'augmentation des besoins d'irrigation. 90 % des nouvelles surfaces irriguées sont destinées à une production de légumes et dans une moindre mesure, de céréales. On observe une dépendance très marquée de la production légumière à l'eau.

Tableau 4 : Répartition des surfaces irriguées par productions agricoles en 2020 et évolution entre 2010 et 2020 (RGA)

|   | SAU 2020 | SAU irriguée 2020 |      | Evolution 2010-2020 |      |
|---|----------|-------------------|------|---------------------|------|
|   |          | En ha             | En % | En ha               | En % |
| Céréales  | 981,26   | 192,55            | 20%  | 40,76               | 27%  |
| Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises | 78,03    | 76,42             | 98%  | 51,04               | 201% |
| Oléagineux  | 163,6    | 75,06             | 46%  | 26,2                | 54%  |
| Protéagineux et légumes secs pour leur graine       | 102,87   | 10,46             | 10%  | -5,48               | -34% |
| Plantes à parfum, aromatiques, médicinales          | 150,74   | 8,57              | 6%   | 8,57                | ss   |
| Plantes à fibres et plantes industrielles diverses  | 7,18     | ss                | ss   | ss                  | ss   |
| Prairies  | 1462,39  | 5                 | 0,3% | 5                   | ss   |

|                                |                |               |            |               |            |
|--------------------------------|----------------|---------------|------------|---------------|------------|
| Pommes de terre                | ss             | ss            | ss         | ss            | ss         |
| Fourrages annuels              | 22,18          | ss            | ss         | ss            | ss         |
| Fleurs et plantes ornementales | ss             | ss            | ss         | ss            | ss         |
| Vignes                         | 775,75         | ss            | ss         | ss            | ss         |
| Cultures fruitières            | 62,92          | ss            | ss         | ss            | ss         |
| Jachères                       | 56,14          | ss            | ss         | ss            | ss         |
| <b>SAU TOTAL</b>               | <b>3988,49</b> | <b>418,88</b> | <b>11%</b> | <b>104,60</b> | <b>33%</b> |

## 9. L'emploi agricole

Dans le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme, l'emploi agricole concerne 1 053 personnes en 2020 pour l'équivalent de 291 temps plein, dont 760 personnes en contrats saisonniers, soit près de 71 ETP selon le RGA. La main d'œuvre saisonnière représente 72 % de la main d'œuvre totale en nombre de personnes, mais seulement 9 % en ETP. Ces éléments témoignent de l'importance de la main d'œuvre saisonnière pour la production agricole mais également de la courte durée des contrats. La durée moyenne d'un contrat saisonnier est de moins d'un mois. Parallèlement, la main d'œuvre fournie par les chefs d'exploitation et leurs familles compte pour 19 % dans l'effectif total mais 55 % du temps de travail. Enfin, les contrats permanents ne concernent que 9 % de la main d'œuvre pour 20 % du temps de travail total.

Entre 2010 et 2020, la main d'œuvre agricole a chuté de 21 % en nombre de personnes et de 15 % en ETP. Tout type de main d'œuvre est concernée à l'exception des salariés permanents. Cette diminution est à mettre au regard de la baisse du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles. Toutefois, c'est la diminution de la main d'œuvre familiale qui est la plus marquée : 70 % de cette force de travail, soit près de 60 % d'ETP ont disparu ! La main d'œuvre saisonnière a quant à elle, baissé de 21 % en nombre de personnes et de 13 % en ETP. En revanche, il est à noter que le nombre de salariés permanents a augmenté de 25 %. D'après ces éléments, il semblerait que la main d'œuvre familiale et saisonnière (notamment en contrat court) ait été en partie remplacée par des emplois permanents à temps partiel. L'évolution structurelle des familles, notamment en termes d'habitat, et la difficulté à recruter des saisonniers auraient encouragé les chefs d'exploitations à stabiliser des emplois bien qu'à temps partiel. La durée moyenne du temps de travail s'est allongée entre 2010 et 2020 pour tout type de main d'œuvre.

Tableau 5 : Répartition de la main d'œuvre en nombre de personnes et en ETP par type de main d'œuvre (RGA 2010 et 2020)

|                                      | Nombre de personnes |      |           | ETP    |        |           |
|--------------------------------------|---------------------|------|-----------|--------|--------|-----------|
|                                      | 2010                | 2020 | Evolution | 2010   | 2020   | Evolution |
| Main d'œuvre totale                  | 1341                | 1053 | -21%      | 340,80 | 291,04 | -15%      |
| Chefs d'exploitations, coexploitants | 215                 | 173  | -20%      | 161,75 | 147,63 | -9%       |
| └ dont coexploitants familiaux       | 28                  | 25   | -11%      | 24,38  | 23,75  | -3%       |
| Main d'œuvre familiale               | 82                  | 25   | -70%      | 32,38  | 13,38  | -59%      |
| Salariés permanents                  | 76                  | 95   | 25%       | 64,50  | 58,75  | -9%       |
| Sous-total main d'œuvre permanente   | 373                 | 293  | -21%      | 258,63 | 219,75 | -15%      |
| Saisonniers et salariés occasionnels | 968                 | 760  | -21%      | 82,18  | 71,29  | -13%      |

Une exploitation agricole a besoin, en moyenne, de 2,09 ETP pour fonctionner en 2020 selon le RGA. Ce chiffre s'élève à 5,10 pour les GAEC qui est la forme collective d'exploitation agricole la plus répandue. Ce besoin a augmenté entre 2010 et 2020, passant de 1,95 à 2,09 ETP, mais cela va de pair avec l'augmentation de la taille moyenne des exploitations. Rapporté à la surface, il faut en moyenne, 0,73 ETP pour 10 ha en 2020, contre 0,76 ETP en 2010. Le nombre moyen d'ETP à l'hectare est donc stable.

La viticulture est la première filière pourvoyeuse d'emplois sur le territoire, suivie par les fermes diversifiées puis la production des PPAM comme le montre le tableau ci-dessous. A la surface, la viticulture conserve sa première place (hormis l'horticulture), avec 0,132 ETP nécessaire par hectare. En revanche, l'élevage de volailles prend la deuxième place avec 0,085 ETP / ha. Concernant cette filière, il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'entre 2010 et 2020, malgré un cheptel qui augmente d'un tiers sur le territoire, la part de la main d'œuvre nécessaire passe de 17 à 5 %, et de

0,122 et 0,085 ETP par hectare. L'évolution des bâtiments d'élevage, avec notamment l'autonomisation, semble avoir libéré une part significative de la main d'œuvre.

Tableau 6 : Répartition de la main d'œuvre (en ETP) par filière et calcul du nombre moyen d'ETP / ha nécessaire par filière (RGA 2010 et 2020)

|   | ETP  |      | ETP / ha |       |
|---|------|------|----------|-------|
|   | 2010 | 2020 | 2010     | 2020  |
| Viticulture                                     | 48%  | 45%  | 0,151    | 0,132 |
| Polyculture et/ou polyélevage                   | 11%  | 29%  | 0,045    | 0,059 |
| Autres grandes cultures                         | 6%   | 9%   | 0,051    | 0,042 |
| Volailles                                       | 17%  | 5%   | 0,122    | 0,085 |
| Ovins ou caprins                                | 4%   | 4%   | 0,017    | 0,034 |
| Fleurs et/ou horticulture diverse               | 6%   | 4%   | ss       | 1,186 |
| Équidés et/ou autres herbivores                 | 3%   | 2%   | 0,033    | 0,053 |
| Fruits ou autres cultures permanentes           | 1%   | 2%   | 0,158    | 0,053 |
| Céréales et/ou oléoprotéagineux                 | 3%   | 0%   | 0,027    | 0,014 |
| Combinaisons de granivores (porcins, volailles) | 1%   | ss   | 0,047    | ss    |
| Légumes ou champignons                          | ss   | ss   | ss       | ss    |

## 10.L'âge des chefs d'exploitation et le devenir des fermes

D'après le RGA, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme compte 173 chefs d'exploitations pour 139 exploitations agricoles (215 chefs pour 175 exploitations en 2010). En moyenne, une ferme compte 1,24 chef par exploitation, chiffre équivalent en 2010. Les femmes représentent ¼ des chefs d'exploitation, comme en 2010.

Tableau 7 : Répartition des chefs d'exploitation selon leur âge en 2010 et 2020 (RGA)

| Âge         | 2010     | 2020     |
|-------------|----------|----------|
| < 40 ans    | 47 (22%) | 36 (21%) |
| 40 à 49 ans | 77 (36%) | 46 (27%) |
| 50 à 59 ans | 51 (24%) | 69 (40%) |
| ≥ 60 ans    | 40 (19%) | 22 (13%) |

La répartition des chefs d'exploitation selon leur âge en 2010 et 2020 illustre le vieillissement des chefs d'exploitation agricole : en 2010, 42 % des chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans contre 53 % en 2020. Ce constat souligne l'enjeu de la succession et de la transmission des entreprises agricoles.

Tableau 8 : Devenir des exploitations agricoles pour les 22 chefs âgés de plus de 60 ans en 2020 (RGA)

|   | Exploitations | SAU    |
|---|---------------|--------|
| <b>Total d'exploitations concernées</b>   | 22            | 328,63 |
| Pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat                    | 11            | 274,85 |
| Reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers                  | 6             | 18,3   |
| Ne sait pas   | 4             | 33,86  |
| Disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations | 1             | ss     |
| Disparition des terres au profit d'un usage non agricole                          | 0             | 0      |

Ensuite, le RGA s'intéresse aux 22 chefs de plus de 60 ans. Cela concerne 22 exploitations agricoles différentes, soit 16 % des fermes du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme, et 329 ha soit 8 % de la SAU. L'avenir de 7 exploitations agricoles sur 22 est déjà prévu : 6 connaîtront une reprise tandis qu'une disparaîtra au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres. Dans certains cas, ce type de transmission de terre permet la pérennité d'exploitation agricole voisine et diminue le taux de pluriactivité des chefs d'exploitation mais dans d'autres cas, elle freine la dynamique d'installation et fragilise le maillage agricole par la diminution du nombre de fermes et la difficulté de reprise de fermes de grande taille. Pour la moitié des exploitations concernées (11), le chef d'exploitation n'envisage pas sa retraite dans l'immédiat. Cela signifie que la reprise n'est pas un sujet à ce jour. En revanche, pour 4 fermes, le devenir de l'exploitation n'a pas été anticipé. Cela illustre l'importance de l'accompagnement de la succession des chefs d'exploitation afin que le devenir des fermes soit anticipé et ainsi, bénéficie au maintien du tissu agricole.

## 11. La dynamique d'installation

La Chambre d'Agriculture de la Drôme suit le nombre d'installations aidées dans le département, c'est-à-dire le nombre d'agriculteurs qui s'installent en bénéficiant de la Dotation Jeunes Agriculteurs (appelée DJA).

En 5 ans, entre 2018 et 2022, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme a accueilli 15 nouveaux agriculteurs dont :

- 1/3 de femmes,
- 2/3 en individuel,
- 53 % installés hors cadre familial,
- 87 % en AB,
- 1/3 en viticulture,
- 2/3 en zone de montagne.

Tableau 9 : Profil des agriculteurs nouvellement installés avec la DJA entre 2018 et 2022

| INSTALLATIONS AIDEES |                        | Année d'installation |          |          |          |          | TOTAL     |
|----------------------|------------------------|----------------------|----------|----------|----------|----------|-----------|
|                      |                        | 2018                 | 2019     | 2020     | 2021     | 2022     |           |
| <b>TOTAL</b>         |                        | <b>3</b>             | <b>5</b> | <b>3</b> | <b>3</b> | <b>1</b> | <b>15</b> |
| <b>DIPLÔME</b>       | Bac pro                | 1                    | 1        |          |          |          | 2         |
|                      | Bac STAE               |                      | 1        |          |          |          | 1         |
|                      | BPREA                  | 1                    |          | 2        | 1        | 1        | 5         |
|                      | BTSA                   | 1                    | 2        | 1        |          |          | 4         |
|                      | DNO                    |                      |          |          | 1        |          | 1         |
|                      | Ingénieur              |                      | 1        |          | 1        |          | 2         |
| <b>GENRE</b>         | Femme                  |                      | 1        | 2        | 2        |          | 5         |
|                      | Homme                  | 3                    | 4        | 1        | 1        | 1        | 10        |
| <b>FORME</b>         | Individuel             | 2                    | 3        | 3        | 2        |          | 10        |
|                      | Société                | 1                    | 2        |          | 1        | 1        | 5         |
| <b>CF/HCF</b>        | Cadre familial         | 3                    | 2        |          | 1        | 1        | 7         |
|                      | Hors cadre familial    |                      | 3        | 3        | 2        |          | 8         |
| <b>AB</b>            | Non                    |                      | 1        | 1        |          |          | 2         |
|                      | Oui                    | 3                    | 4        | 2        | 3        | 1        | 13        |
| <b>OTEX</b>          | Apiculture             | 1                    |          |          |          |          | 1         |
|                      | Caprins Transformation | 1                    |          |          |          |          | 1         |
|                      | Equins                 |                      |          | 1        |          |          | 1         |
|                      | Grandes Cultures       | 1                    |          |          |          | 1        | 2         |
|                      | Maraîchage             |                      |          | 1        |          |          | 1         |
|                      | Pépinières             |                      |          |          | 1        |          | 1         |

|              |                         |   |   |   |   |   |    |
|--------------|-------------------------|---|---|---|---|---|----|
|              | PPAM                    |   | 1 |   |   |   | 1  |
|              | Semences                |   | 2 |   |   |   | 2  |
|              | Vignes Clairette de Die |   | 2 | 1 | 2 |   | 5  |
| <b>ZONES</b> | Défavorisée             |   | 1 | 1 |   |   | 2  |
|              | Montagne                | 2 | 3 | 2 | 3 | 1 | 11 |
|              | Plaine                  | 1 | 1 |   |   |   | 2  |

## 12. La place de l'agriculture biologique

Parmi ses 139 exploitations agricoles, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme en comptait 43 % en agriculture biologique (AB) en 2020, soit 60 (RGA, 2020). 34 fermes se sont converties entre 2010 et 2020 ! A l'échelle départementale, l'AB ne représente que 28 % des exploitations agricoles. La dynamique de développement de l'AB, historique, est beaucoup plus forte dans ce territoire. Elle reste inférieure à celle du Diois avec 55 % des fermes en bio, et supérieur à celle du Val de Drôme en Biovallée avec 37 %.

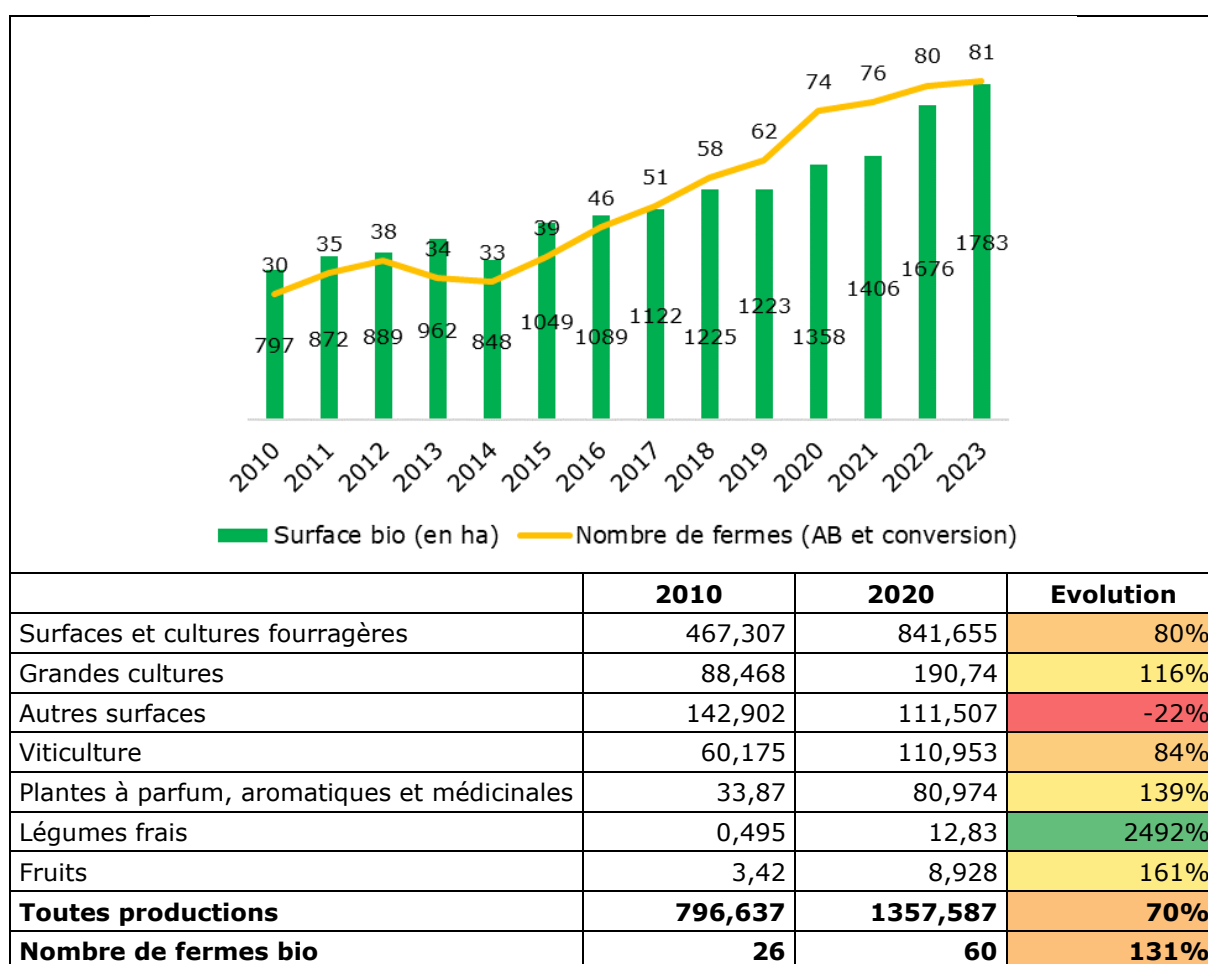


Figure 11 : Evolution des surfaces agricoles conduites en AB entre 2010 et 2020 sur le territoire de la CCCPS (Agence Bio)

Concernant les surfaces, la CCCPS comptait 1 358 ha conduits en agriculture biologique en 2020, contre seulement 797 en 2010. Cette progression de 70 % (+ 561 ha) porte la couverture bio de la SAU du territoire à 34 %. Le place de l'AB augmente fortement dans toutes les filières, avec néanmoins, une première place pour les légumes avec + 2 492 % des surfaces, ensuite les fruits avec + 161 %, puis les PPAM avec + 139 %. Cela étant, les prairies et productions fourragères ainsi que les grandes cultures représentent 85 % des surfaces converties entre 2010 et 2020. Les problématiques techniques rendent les conversions plus difficiles au sein des autres filières.

Tableau 10 : Part des surfaces AB par filière en 2020 sur le territoire de la CCCPS (Agence bio)

| En 2020                                      | SAU totale     | Surface AB      | Part       |
|--|----------------|-----------------|------------|
| Surfaces et cultures fourragères             | 1484,57        | 841,655         | 57%        |
| Grandes cultures                             | 1247,73        | 190,74          | 15%        |
| Autres surfaces                              | 188,75         | 111,507         | 59%        |
| Viticulture                                  | 775,75         | 110,953         | 14%        |
| Plantes à parfum, aromatiques et médicinales | 150,74         | 80,974          | 54%        |
| Légumes frais                                | 78,03          | 12,83           | 16%        |
| Fruits (yc à coque)                          | 62,92          | 8,928           | 14%        |
| <b>Toutes productions</b>                    | <b>3988,49</b> | <b>1357,587</b> | <b>34%</b> |

Hormis les PPAM, les prairies et les surfaces fourragères pour lesquelles l'AB représente plus de la moitié des surfaces totales, l'AB ne concerne que 15 % des surfaces de production.

Tableau 11 : Place de l'élevage bio en 2020 sur le territoire de la CCCPS (Agence bio)

| Nombre d'animaux en 2020 | Total | AB    | Part |
|--------------------------|-------|-------|------|
| Apiculture               | 249   | 0     | 0%   |
| Brebis viande            | 1154  | 308   | 27%  |
| Chèvres                  | 926   | 97    | 10%  |
| Poules pondeuses         | 48951 | 23146 | 47%  |
| Poulets de chair         | 82550 | 69670 | 84%  |

La place de l'élevage bio varie grandement selon les filières : c'est en volailles de chair qu'elle est la plus élevée avec 84 % du cheptel, puis en poules pondeuses avec 47 % du cheptel et enfin en ovin viande avec 27 %. C'est dans la filière caprine qu'elle est la plus faible. Ces variations sont en grande partie dû à la présence d'acteurs intermédiaires, du type coopératif, pour accompagner, collecter et commercialiser d'importants volumes de production en AB.

### 13. La valorisation, diversification et commercialisation

Le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme compte de nombreux Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : AB, AOP/AOC, IGP, STG et Label Rouge. Hormis l'AB, on dénombre 5 AOP/AOC :

- Picodon,
- Huile essentielle de lavande de Haute Provence,
- Clairette de Die (méthode ancestrale et méthode ancestrale rosé),
- Coteaux de Die,
- Crémant de Die,

ainsi que 8 IGP (dont 4 en vin) :

- Agneau de Sisteron,
- Ail de la Drôme,
- Volailles de la Drôme,
- Pintadeau de la Drôme,
- Collines rhodaniennes,
- Comtés rhodaniens,
- Drôme,
- Méditerranée.

D'après le RGA 2020, 63 % des fermes ont au moins une production sous SIQO (hors AB) dont 58% sous AOP/AOC, 12 % sous IGP et 4 % sous Label Rouge. C'est 26 points de plus qu'à l'échelle départementale (43 % dans le Diois et 15 % dans le Val de Drôme en Biovallée) ! Il est à noter que la part des fermes sous SIQO a perdu 9 points depuis 2010. Cette diminution ne concerne que les AOP/AOC. Le nombre de fermes sous IGP a été multiplié par 5 !

23 fermes, soit 17 % des fermes du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme, ont une activité de transformation (hors vinification à la ferme), contre 21 % en Drôme (35 % dans le Diois

et 20 % dans le Val de Drôme). Parmi ces fermes, 7 découpent et transforment leur viande, 5 leurs fruits et légumes et une ou 2, leur lait. Le nombre de fermes qui pratiquent la transformation a plus que doublé en 10 ans malgré un léger recul de la transformation laitière.

Enfin, 21 % des fermes (= 29) du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme ont développé une activité de diversification (19 % à l'échelle départementale, 25 % dans le Diois et 24 % dans le Val de Drôme) :

- la moitié d'entre elles réalisent du travail à façon (15),
- 9 proposent une offre agritouristique (restauration, hébergement, loisirs, etc.) et,
- 5 s'investissent dans la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïque, production de plaquettes forestières ou granulés, etc.).

La diversification concerne autant de fermes qu'en 2010 avec un déclin de l'agritourisme (- 2) au profit des énergies renouvelables (+ 2).

D'un point de vue des débouchés, près d'une ferme sur 3 (32 %) commercialise tout ou partie de sa production en circuits courts (hors vin) dont 86 % en vente directe. La moyenne drômoise est supérieure de 4 points, celle du Diois est de 45 % et du Val de Drôme à 42 %. Le nombre de fermes concernées a augmenté de 10 points entre 2010 et 2020. Malgré la présence massive de SIQO sur le territoire de la CCCPS (AB, AOP, IGP) donc d'une agriculture reconnue pour sa qualité, la vente en circuits courts ne s'est pas autant développée que chez ses voisins.

## 2. Approche complémentaire de l'assolement par le RPG 2023

Le Registre Parcelaire Graphique, ou RPG, se base sur le contenu des déclarations PAC des agriculteurs. Il rend compte, par parcelle, des productions principales et secondaires sur l'année de déclaration et vient par la localisation géographique des parcelles et la représentation de leurs cultures, ajouter un niveau d'information complémentaire au RGA. Attention néanmoins, le RPG ne rend donc pas compte des données des agriculteurs n'ayant pas fait de déclarations PAC, par manque d'intérêt financier (productions non concernées, structures agricoles non adaptées, etc.) ou pour des convictions personnelles. Les données fournies par le RPG sont donc incomplètes. Ce fait est à garder à l'esprit à l'interprétation de ces données, notamment en étudiant la production maraîchère, souvent questionnée dans le cadre des projets alimentaires territoriaux et ne faisant pas systématiquement l'objet d'une déclaration à la PAC.

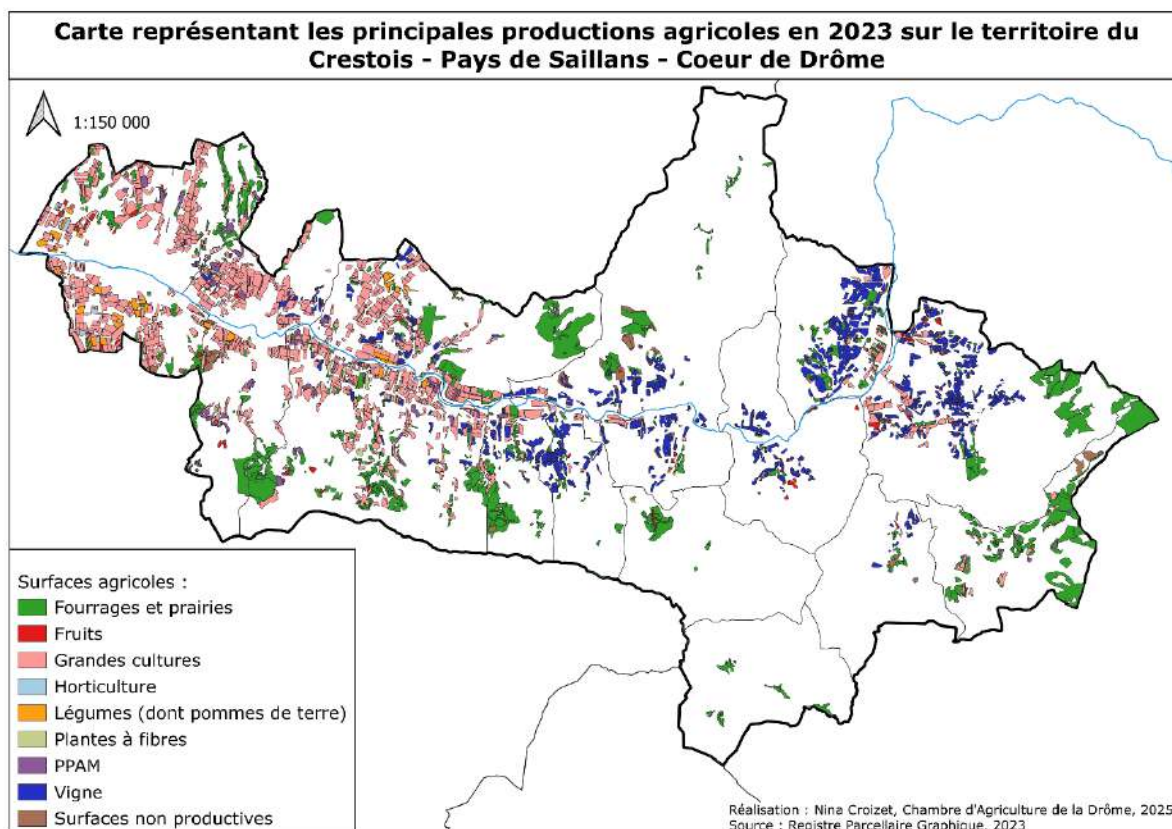
Si l'on compare la surface totale déclarée à la PAC et figurant sur le RPG 2023 au RGA 2020 (cf tableau ci-dessous), il semblerait que la grande majorité des surfaces agricoles aient fait l'objet de déclarations PAC : 213 ha supplémentaires ont été enregistrées au RPG 2023, en partie liée à la déclaration de cultures secondaires. Le RPG nous permet donc d'avoir un niveau de détail complémentaire au RGA : la nature des productions et leur localisation géographique. Attention néanmoins aux légères différences pour chaque production : les surfaces en grandes cultures sur le RGA 2020 sont inférieures à celles sur le RPG 2023 (- 282,24 ha), et inversement pour les fourrages et prairies (+ 74,6 ha) et les vignes (+ 71,45 ha). Ces maigres écarts peuvent être également liés à l'année de déclaration.

Tableau 12 : Comparaison des surfaces renseignées lors du RGA 2020 et déclarées à la PAC en 2023

|  | <b>RGA 2020</b> | <b>RPG 2023</b> | <b>Ecart<br/>(RGA - RPG)</b> |
|--|-----------------|-----------------|------------------------------|
| Fourrage et prairies   | 1484,57         | 1409,97         | 74,6                         |
| Grandes cultures   | 1247,73         | 1529,97         | -282,24                      |
| Vigne  | 775,75          | 704,3           | 71,45                        |
| PPAM   | 150,74          | 151,48          | -0,74                        |
| Légumes (dont pommes de terre)                               | 78,03           | 84,43           | -6,4                         |
| Fruits   | 62,92           | 62,48           | 0,44                         |
| Jachères   | 56,14           | 227,39          | -171,25                      |
| Plantes à fibres et plantes industrielles diverses (chanvre) | 7,18            | 17,94           | -10,76                       |
| Horticulture   | 0               | 13,4            | -13,4                        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3988,49</b>  | <b>4201,36</b>  | <b>-212,87</b>               |

## 1. Représentation cartographique des principales productions du territoire

La représentation cartographique des productions du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme montre une présence forte de l'activité agricole de part et d'autre de la rivière Drôme, avec une forte présence des grandes cultures sur la moitié ouest du territoire, et de la viticulture sur la moitié est. Les prairies et cultures fourragères sont quant à elle davantage éloignées de la rivière sur des parcelles en pente non irrigables avec un sol de moindre qualité. En observant la carte de manière plus détaillée, apparaît la présence de la production légumière sur les communes de l'ouest du territoire et les PPAM au centre. L'irrigation davantage accessible sur la frange ouest du territoire y a très certainement influencé la présence des grandes cultures et des légumes.



Nous allons dans cette analyse, nous concentrer sur les familles de produits suivantes : les grandes cultures, les PPAM, les légumes (dont les pommes de terre) et les fruits. Ces données, en complément du RGA 2020, serviront de base pour tester et améliorer la résilience alimentaire du territoire.

## 2. Les grandes cultures

Concernant les grandes cultures, le RPG apporte de riches informations complémentaires au RGA, notamment la nature des grandes cultures implantées. Les grandes cultures occupent 32 % de la SAU selon les RGA 2020, et 36 % des surfaces déclarées à la PAC selon le RPG 2023. Retenons **qu'un tiers des surfaces agricoles du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme sont dédiées aux grandes cultures**, soit environ 1 300 ha.

La spécification des grandes cultures conduites sur le territoire permet de distinguer, au moins en partie, celles destinées à l'alimentation humaine de celles dédiées à l'alimentation des troupeaux.

Les grandes cultures regroupent 3 familles :

- les céréales, pour 57 % des surfaces de grandes cultures,
- les protéagineux riches en protéines, pour 31 % des surfaces,
- et les oléagineux riches en lipides, pour 13 %.

Attention néanmoins à la généralisation de l'analyse de ces cultures annuelles qui par définition, varie chaque année.

- **Les céréales**

Le tableau ci-dessous montre la répartition des surfaces de céréales cultivées sur le territoire par nature de céréales. Le premier constat est celui d'une grande diversité de céréales produites, jusqu'à 10 variétés différentes : avoine, blé, épeautre, maïs, orge, sarrasin, seigle, sorgho, triticale... Près de la moitié des surfaces est consacrée à la culture de blé tendre d'hiver, et un quart à celle de l'orge d'hiver. En troisième position, se classe le maïs grains et semences avec seulement 7 % des surfaces, à égalité avec le sorgho.

D'après le RGA, 192,55 ha de céréales étaient irrigués en 2020. Avec l'aide du RPG, les surfaces irriguées concernent probablement pour un tiers, la production de maïs (grains, semences et doux), pour un quart, les céréales de printemps et sûrement pour la moitié, le blé et l'orge d'hiver. Pour près de la moitié des surfaces irriguées en céréales, l'apport d'eau est réalisé hors période d'étiage.

*Tableau 13 : Répartition des surfaces par nature de céréales cultivées selon le RPG 2023*

| <b>Céréales</b>   | <b>Surface (ha)</b> | <b>Part (%)</b> |
|---|---------------------|-----------------|
| Blé tendre d'hiver  | 415,35              | 48%             |
| Orge d'hiver  | 202,92              | 23%             |
| Maïs (hors maïs doux)   | 58,04               | 7%              |
| Sorgho  | 56,93               | 7%              |
| Blé dur d'hiver   | 36,63               | 4%              |
| Orge de printemps   | 26,64               | 3%              |
| Avoine d'hiver  | 13,07               | 2%              |
| Sarrasin  | 10,87               | 1%              |
| Triticale d'hiver   | 10,23               | 1%              |
| Blé tendre de printemps   | 8,33                | 1%              |
| Epeautre (petit épeautre ou engrain et grand épeautre)                              | 7,83                | 1%              |
| Maïs doux   | 7,18                | 1%              |
| Seigle d'hiver  | 6,78                | 1%              |
| Avoine de printemps   | 3,71                | 0%              |
| Autre céréale ou pseudo-céréale secondaire de printemps (alpiste, quinoa, chia,...) | 1,67                | 0%              |
| Triticale de printemps  | 1,04                | 0%              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>867,22</b>       |                 |

Parmi ces céréales, certaines sont essentiellement destinées à l'alimentation animale (sorgho, triticale, avoine, orge, etc.) et d'autres à l'alimentation humaine (blé dur, épeautre, sarrasin, etc.). Cependant, certaines comme le blé, peuvent convenir aux deux. Faute de précisions, il convient de se baser sur les données nationales qui stipulent qu'en moyenne 46 % du blé sont destinés à l'alimentation humaine. Ainsi, environ 30 % des céréales seraient directement dédiés à l'alimentation humaine en 2023 : 195 ha de blé, 37 ha de blé dur, 11 ha de sarrasin, 8 ha d'épeautre et 7 ha de maïs.

- **Les protéagineux**

D'après le RPG, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme comptait 471,10 ha de protéagineux et légumes secs en 2023 dont les  $\frac{3}{4}$  sont consacrés à la luzerne. Le pois chiche avec moins de 1 % des surfaces (1,78 ha) est la seule production destinée à l'alimentation humaine, hormis peut-être une petite partie du soja.

D'après le RGA de 2020, seul une dizaine d'hectares de protéagineux est irriguée. Cela concerne très certainement le soja.

*Tableau 14 : Répartition des surfaces par nature de protéagineux selon le RPG 2023*

| <b>Protéagineux et légumes secs pour leur graine</b> | <b>Surface (ha)</b> | <b>Part (%)</b> |
|--|---------------------|-----------------|
| Luzerne  | 338,6               | 72%             |

|   |              |     |
|---|--------------|-----|
| Sainfoin  | 79,67        | 17% |
| Soja  | 20,56        | 4%  |
| Féverole d'hiver                                      | 17,14        | 4%  |
| Pois protéagineux d'hiver (alimentation animale)      | 5,89         | 1%  |
| Pois protéagineux de printemps (alimentation animale) | 3,75         | 1%  |
| Trèfle  | 3,31         | 1%  |
| Pois chiche   | 1,78         | 0%  |
| Vesce, méliilot, jarosse, serradelle                  | 0,4          | 0%  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>471,1</b> |     |

- **Les oléagineux**

Les oléagineux concernent 190 ha et représentent 13 % des surfaces en grandes cultures. Le tournesol occupe 86 % des surfaces suivi par le colza pour 13 %. En France, ce sont environ 80 % de la production de tournesol qui est destinée à l'alimentation animale. Cette part est encore plus importante pour le colza. Nous pouvons estimer à une 40<sup>aine</sup> d'hectares la surface en oléagineux consacrés à l'alimentation humaine.

Tableau 15 : Répartition des surfaces par nature de oléagineux selon le RPG 2023

| <b>Oléagineux</b> | <b>Surface (ha)</b> | <b>Part (%)</b> |
|-------------------|---------------------|-----------------|
| Tournesol         | 164,86              | 86%             |
| Colza d'hiver     | 24,54               | 13%             |
| Moutarde d'hiver  | 2,25                | 1%              |
| <b>TOTAL</b>      | <b>191,65</b>       |                 |

### 3. Les PPAM

Avec 151,48 ha de PPAM déclarés à la PAC, cette culture occupe 4 à 5 % de la SAU du territoire. Il apparait grâce au RPG, que 85 % de ces surfaces soient dédiés à la lavande et au lavandin. Les 10 % suivant concernent des plantes aromatiques pérennes, comme notamment le romarin, l'origan, la sarriette, le thym, la sauge sclarée, le safran, etc. Viennent ensuite les plantes médicinales avec 3% des surfaces telles que la mélisse, la camomille, etc. puis les plantes aromatiques non pérennes comme le basilic, la coriandre, etc.

Tableau 16 : Répartition des surfaces par nature de PPAM selon le RPG 2023

| <b>PPAM</b>   | <b>Surface (ha)</b> | <b>Part (%)</b> |
|---|---------------------|-----------------|
| Lavande et lavandin   | 129,45              | 85%             |
| Plante aromatique pérenne non arbustive ou arborée autre que la vanille | 14,89               | 10%             |
| Plantes médicinales pérennes (autres que arbres)                        | 5,05                | 3%              |
| Plantes aromatiques herbacées non pérennes (< 5 ans) autres que persil  | 1,29                | 1%              |
| Plantes à parfum pérennes autres que lavande et lavandin                | 0,8                 | 1%              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>151,48</b>       | 100%            |

### 4. Les légumes

Avec 84,43 ha, les légumes occupent 2 % de la SAU du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme. Emblématique de vallée de la Drôme et reconnue grâce à son IGP, la principale production est celle d'ail avec 80 % de la surface maraichère. Avec 11 % des surfaces, vient ensuite la production de cucurbitacées d'été : concombres, cornichons et courgettes. Avec le RPG, apparaissent également 3,17 ha de maraichage diversifié, et 3,06 ha de navets, rutabaga et autres légumes racines, puis dans une moindre mesure, melons et pastèques.

Tableau 17 : Répartition des surfaces par nature de légumes selon le RPG 2023

| Légumes   | Surface (ha) | Part (%)    |
|---|--------------|-------------|
| Ail   | 67,74        | 80%         |
| Concombre, cornichon et courgette   | 8,98         | 11%         |
| Maraîchage diversifié (plusieurs espèces de fruits et légumes majoritairement non pérennes) | 3,17         | 4%          |
| Navet, rutabaga et autres légumes racines (hors carotte, radis, betterave)                  | 3,06         | 4%          |
| Autre légume ou fruit annuel  | 1,05         | 1%          |
| Melon et pastèque   | 0,23         | 0%          |
| Pomme de terre  | 0,2          | 0%          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>84,43</b> | <b>100%</b> |

## 5. Les fruits

Enfin, le RPG donne des indications sur la nature des fruits produits. Avec près de 2 % de la SAU, ils occupent une place similaire à la culture de légumes. La moitié du verger est constitué de noyers, bien qu'aucune commune ne fasse partie de l'AOP Noix de Grenoble. Ensuite, le territoire compte 18 ha de truffiers (29 %) et 14 ha d'autres vergers. L'enquête auprès des agriculteurs du territoire donnera probablement davantage de précisions concernant la nature des fruits.

Tableau 18 : Répartition des surfaces par nature de fruits selon le RPG 2023

| Fruits  | Surface (ha) | Part (%)    |
|---|--------------|-------------|
| Noix  | 29,83        | 48%         |
| Truffières  | 18,13        | 29%         |
| Autre verger  | 14,04        | 22%         |
| Oliveraie   | 0,17         | 0%          |
| Autre légume ou fruit pérenne (hors petits fruits à baie) | 0,16         | 0%          |
| Petit fruit à baie (hors fraise)                          | 0,15         | 0%          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>62,48</b> | <b>100%</b> |

## 6. Les surfaces nourricières

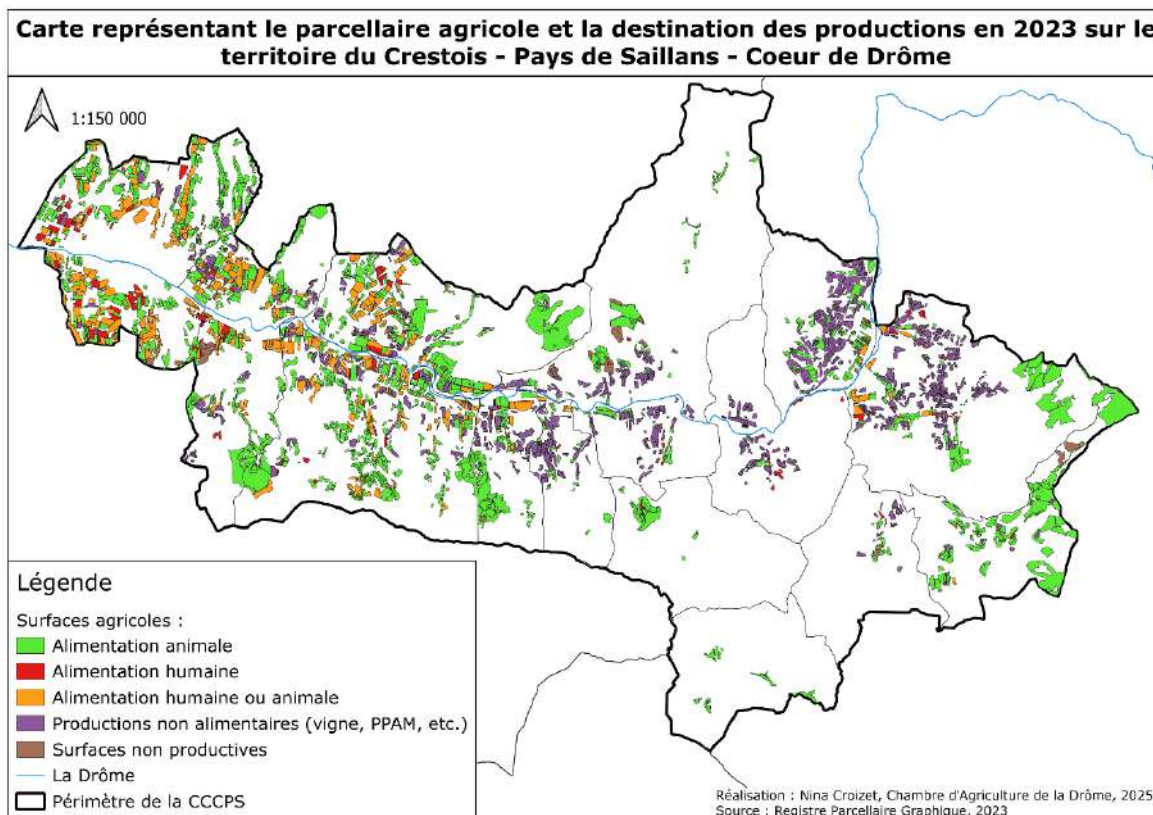
La précision du RPG concernant la nature des productions permet d'affiner la part de la SAU dédiée aux productions alimentaires. Le RGA nous avait permis d'affirmer que 72 % de la SAU étaient destinées à l'alimentation humaine, dont environ 50 % pour l'alimentation animale. À noter que la définition des surfaces nourricières s'appuie sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS) et elles correspondent aux productions contribuant directement à la couverture des besoins nutritionnels de base. Certaines cultures, comme la vigne, ne sont donc pas comptabilisées.

Tableau 19 : Répartition des productions selon leur destinée (RPG 2023)

|   | Surface (ha)   | Part (%)    |
|---|----------------|-------------|
| Productions destinées à l'alimentation animale  | 2238,09        | 53%         |
| Productions non alimentaires (vignes, PPAM, fleurs et plantes ornementales, plantes à fibres et plantes industrielles diverses) | 888,08         | 21%         |
| Productions destinées à l'alimentation animale ou humaine   | 670,27         | 16%         |
| Autres (jachère, bande tampon, etc.)  | 227,39         | 5%          |
| Productions destinées à l'alimentation humaine  | 177,53         | 4%          |
| <b>Total général</b>  | <b>4201,36</b> | <b>100%</b> |

Le RPG indique 73 % de la SAU destinée à l'alimentation humaine dont sûrement 80 % dédiés dans un premier temps à l'alimentation animale.

D'après la représentation cartographique de ces productions, il semblerait que les terres nourricières se trouvent davantage à l'ouest du territoire.



### 3. Consultation des agriculteurs du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme

#### 1. Objectifs, méthode et résultats

##### • **Objectifs**

Complémentaire aux données fournies par le RGA 2020 et le RPG 2023, l'administration de cette enquête auprès des agriculteurs du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme poursuit les objectifs suivants :

- Préciser les pratiques des agriculteurs du territoire en matière de production, de transformation et de commercialisation,
- Qualifier et quantifier les volumes de production par filière agricole et alimentaire sur le territoire,
- Identifier les circuits de commercialisation des produits agricoles et alimentaires du territoire,
- Comprendre les freins et leviers à la commercialisation locale des produits,
- Evaluer l'intérêt des agriculteurs pour le développement de nouveaux débouchés locaux,
- Identifier les enjeux / préoccupations actuelles majeures des agriculteurs du territoire,
- Repérer les projets / besoins et attentes des agriculteurs,
- Mettre en lumière les enjeux, les projets et les besoins des agriculteurs.

En cohérence avec le taux de réponses obtenues sur d'autres territoires dans le cadre de diagnostic équivalent réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Drôme, la Communauté de communes a défini un objectif de 50 % de réponses, soit les réponses de 70 exploitations agricoles, le RGA en dénombrant un total de 139.

- **Méthode**

L'enquête, dont le script complet se trouve en annexe, se compose de 5 parties :

1. Identification de la ferme
2. Production agricole
3. Transformation
4. Commercialisation
5. Pratiques agricoles et valorisation des produits
6. Perspectives

L'enquête a été administrée en format électronique avec l'outil de sondage du logiciel libre Framasoft, Framaforms. Grâce à la base de données dont dispose la Chambre d'Agriculture de la Drôme de par sa mission consulaire de Centre de Formalité des Entreprises agricoles (enregistrement des entreprises agricoles), l'enquête a été diffusée aux agriculteurs du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> envoi de l'enquête via l'outil d'emailing de la Chambre d'Agriculture (Sendethic) le 14 février 2025,
- 2<sup>ème</sup> envoi de l'enquête par mail les 19, 20 et 21 février,
- Relances téléphoniques entre le 24 février et le 13 mars,
- 3<sup>ème</sup> et dernière relance par mail le 13 mars.

La base de données de la Chambre d'Agriculture dénombre davantage d'exploitations agricoles que le RGA car elle prend en compte l'ensemble des entreprises agricoles quelle que soit leur taille. De plus, certaines exploitations agricoles possèdent plusieurs raisons sociales.

- **Résultats**

*Tableau 20 : Bilan des diffusions de l'enquête auprès des agriculteurs*

| <b>Diffusion</b>   | <b>Nombre d'informations reçues</b>   | <b>Nombre de réponses obtenues</b> |
|--|---|------------------------------------|
| Emailing du 14 février 2025  | 156 mails reçus   | 5 réponses                         |
| Emailing du 19, 20 et 21 février   | 161 mails reçus   | 6 réponses                         |
| Relances téléphoniques entre le 24 février et le 13 mars                                     | 164 appels sur des numéros différents, avec 50 % d'échanges téléphoniques et 50 % de messages téléphoniques puis renvois mail et/ou sms | 42 réponses                        |
| Emailing du 13 mars (dernière relance aux agriculteurs qui semblaient motivés pour répondre) | 60 mails reçus  | 22 réponses                        |
| <b>TOTAL</b>   |   | <b>75 réponses</b>                 |

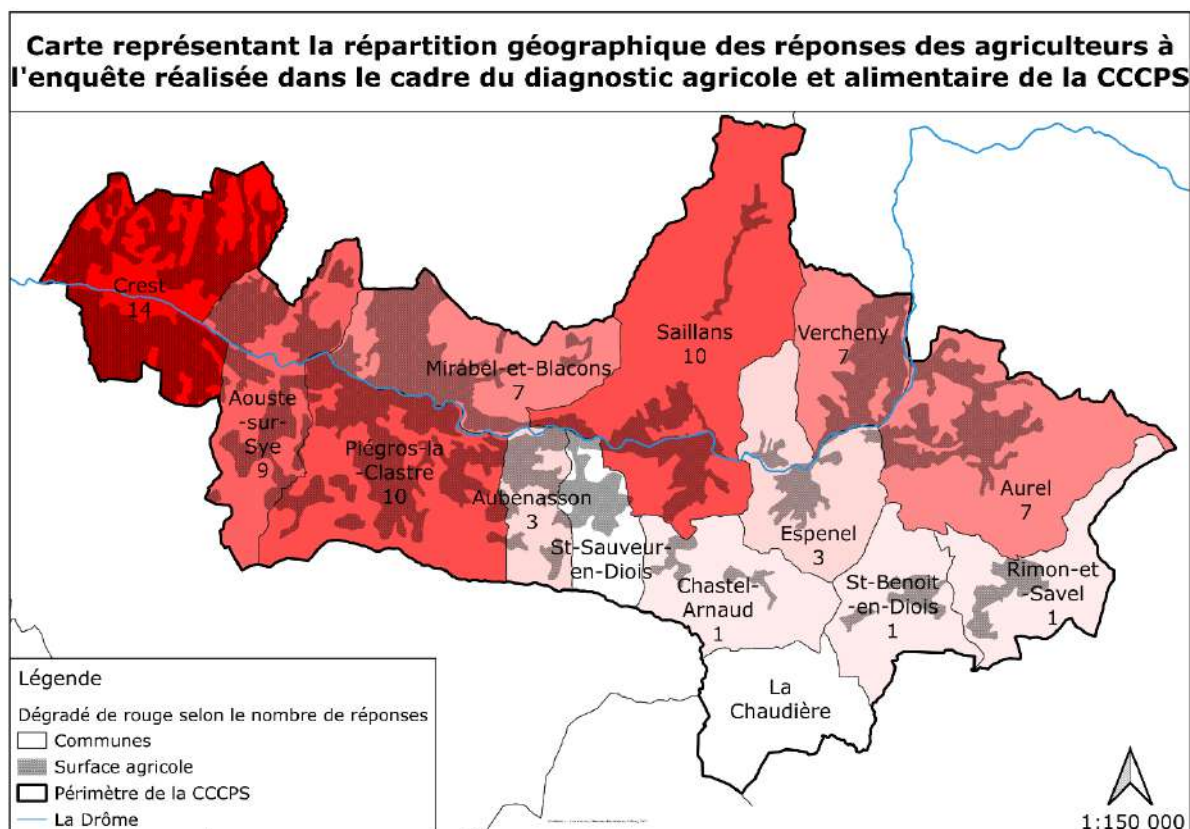
L'objectif de taux de réponses est atteint, 54 % pour 50 % attendus. Il est néanmoins à retenir que l'atteinte de ce taux de réponses a été particulièrement difficile à obtenir. De nombreux facteurs peuvent en expliquer la cause :

- la mobilisation générale des agriculteurs du territoire,
- les préoccupations actuelles des agriculteurs bien différentes du sujet,
- les difficultés rencontrées par les filières viticoles et lavandicoles très présentes sur le territoire,
- le manque d'habitudes de travail entre le monde agricole et la CCCPS,
- la sur sollicitation des agriculteurs,
- la quantité importante de mail et d'appels reçus quotidiennement,
- etc.

## 2. Profil des répondants et représentativité des réponses

### • Profil

La carte ci-dessous permet de visualiser les 75 réponses selon leur répartition sur le territoire de la CCCPS, et apprécier le rapport entre le taux de couverture agricole d'une commune et le nombre de réponses obtenues. Hormis l'absence totale de réponse sur la commune de St-Sauveur-en-Diois alors qu'une partie du territoire est bien occupée par l'activité agricole, le nombre de réponse semble justement réparti sur le territoire. De plus, les 75 agriculteurs ayant répondu représentent 2 883 ha, soit 65 % de la SAU du territoire. Cela atteste d'une bonne représentation géographique des exploitations agricoles du territoire dans cette enquête.



33 % des agriculteurs ayant répondu à l'enquête ont moins de 40 ans. Au regard du RGA 2020, les exploitations dont au moins l'un des chefs a moins de 40 ans sont sur-représentées par rapport à celles dont au moins l'un des chefs a plus de 50 ans. La tranche 40-49 ans semble quant à elle représentative.

Tableau 21 : Comparaison de l'âge des chefs d'exploitation selon le RGA en 2020 et de l'âge des personnes ayant répondu à l'enquête en 2025

| Âge         | RGA 2020 | Enquête 2025 |
|-------------|----------|--------------|
| < 40 ans    | 21 %     | 33 %         |
| 40 à 49 ans | 27 %     | 32 %         |
| ≥ 50 ans    | 53 %     | 35 %         |

Un quart des répondants ont le statut de cotisant solidaire (20 agriculteurs). Un agriculteur est cotisant solidaire s'il exploite une surface inférieure à 1 SMA (Surface Minimale d'Assujettissement) mais supérieure ou égale à 25 % d'une SMA ; ou s'il consacre entre 150 et 1200 h par an à son activité agricole. La SMA est définie par arrêté préfectoral dans chaque département, et dépend de la production agricole. Un cotisant solidaire bénéficie de cotisations sociales réduites auprès de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), mais ce statut ne donne pas droit à une retraite complète ni à certaines aides. Il n'a pas de durée limitée tant que les critères sont respectés, ce qui en fait un

statut très précaire. La totalité des cotisants solidaires est installée depuis moins de 10 ans : 10 depuis moins de 4 ans, et 10 depuis 4 à 10 ans. La part de cotisants solidaires diminue avec la durée d'installation. Cela témoigne de la précarité des installations agricoles.

Tableau 22 : Répartition des agriculteurs par ancienneté d'installation et part de cotisants solidaire

| Installation | Nombre d'agriculteurs concernés | Part de cotisant solidaire     |
|--------------|---------------------------------|--------------------------------|
| < 4 ans      | 15 agriculteurs                 | dont 66 % cotisants solidaires |
| 4 à 10 ans   | 24 agriculteurs                 | Dont 42 % cotisants solidaires |
| > 10 ans     | 36 agriculteurs                 | Dont aucun cotisant solidaire  |

La moitié des répondants est installée depuis moins de 10 ans (52 %) dont :

- 54 % ont créé une ferme de toute pièce et les 2/3 sont cotisants solidaires,
- 31 % ont repris une ferme existante hors cadre familial et 1/3 est cotisant solidaire,
- 15 % se sont installés sur la ferme familiale dont la moitié est cotisant solidaire.

Ces éléments témoignent de la difficulté de s'installer et vivre de son métier lorsque l'on crée sa ferme.

### 3. La production agricole

#### • Les surfaces

Avec 2 583 ha, les réponses à l'enquête couvrent 65 % de la SAU du territoire. En moyenne, les exploitations agricoles utilisent 34,44 ha, contre 28,7 ha en moyenne selon le RGA de 2020. Cette moyenne supérieure de 5,7 points peut s'expliquer de 2 manières : le nombre de réponses obtenues à l'enquête représente 54 % des fermes du territoire mais 65 % de la surface agricole, il est donc naturel que la surface moyenne des fermes soit plus élevée. Les exploitations de taille moyenne à grande auraient davantage répondu que les plus petites. L'autre hypothèse serait l'augmentation de la taille moyenne des fermes entre 2020, année du RGA, et 2025, année de réalisation du diagnostic. La médiane de la SAU est de 20,72 ha ; la plus grande ferme ayant répondu exploite 230 ha et la plus petite, moins de 1 ha.

32 exploitations agricoles déclarent avoir des surfaces irrigables, soit 43 % des fermes ayant répondu. Ces 32 exploitations totalisent 474 ha irrigables, soit 18 % de la SAU concernée par l'enquête. Or, selon le RGA, la CCCPS compte 419 ha irrigables représentant 11 % de la SAU. La somme des surfaces irrigables déclarées à travers l'enquête est plus élevée que la totalité des surfaces irrigables selon le RGA (+ 13 %). Les irrigants semblent avoir répondu massivement à l'enquête, et il est probable que les surfaces irrigables se soient développées en 2020 et 2025. En moyenne, une ferme possédant des terres irrigables en aurait 15 ha mais celle qui en a le plus, détient 80 ha irrigable, soit 17 % (et celle qui en a le moins, 0,15 ha) !

#### • Diversité des ateliers de production par exploitation agricole

29 fermes sur les 75 ayant répondu à l'enquête, soit 39 %, sont spécialisées, c'est-à-dire qu'elles n'ont qu'un atelier de production :

- pour 9 d'entre eux, il s'agit de la viticulture,
- pour 5, l'apiculture,
- pour 3, les fruits,
- pour 3, les légumes,
- pour 3, les PPAM,
- pour 2, la production de plants,
- pour 1, les grandes cultures,
- pour 1, l'élevage ovin,
- pour 1, l'élevage de volailles de chair
- pour 1, la spiruline.

#### • Nature des ateliers de production animale

25 exploitations agricoles ayant répondu à l'enquête ont au moins une production animale. Un tiers des répondants est donc concernés par l'élevage. Parmi eux, 20 n'ont qu'un seul atelier de production animale, soit 80 % des éleveurs, et 5 en ont plusieurs : 3 en ont 2, 1 en a 3 et 1 en a 7 !

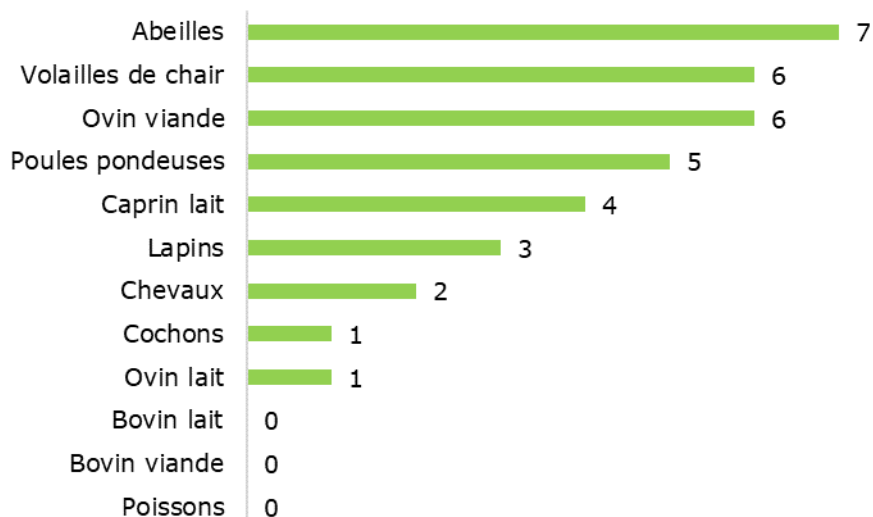


Figure 12 : Graphique représentant le nombre et la diversité d'ateliers d'élevage pour les 25 fermes concernées par la production animale (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

L'apiculture est l'élevage le plus représenté dans l'enquête, puis à égalité, arrivent en deuxième position les volailles de chair et les ovins viandes. Enfin, se trouvent l'élevage de poules pondeuses pour terminer par les caprins. Il est à noter la très faible présence d'élevage porcin et ovin lait, et l'absence totale d'élevage bovin (lait ou viande). Aucun éleveur ne souhaite cesser son atelier de production et seul un souhaite réduire son cheptel apicole. En revanche, 2 souhaitent développer leur atelier, en apiculture et en poules pondeuses. Deux répondants souhaitent créer un atelier d'élevage bovin dont l'un n'est pas éleveur à ce jour, il souhaite créer cet atelier pour valoriser ses landes peu productives, maîtriser l'herbe dans les vignes, enrichir les sols et favoriser la biodiversité.

- **Nature des ateliers de production végétale**

68 fermes ayant répondu à l'enquête ont au moins un atelier de production végétale, ils représentent 91 % du nombre total de répondants. 29 n'ont qu'un atelier de production végétale (11 en viticulture, 4 en légumes, 4 en PPAM, 3 en fruits, etc.) tandis que 39 en ont au moins 2 (6 au maximum).

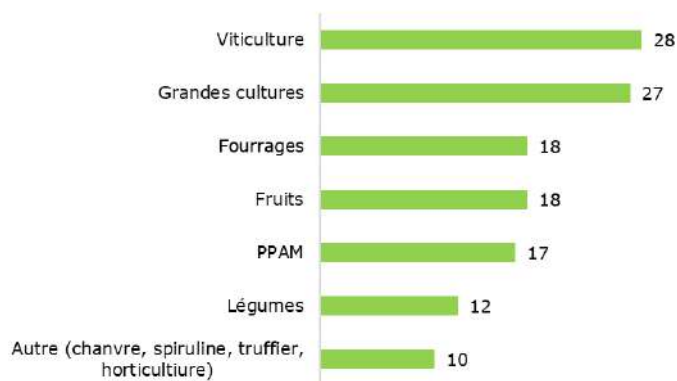


Figure 13 : Graphique représentant le nombre et la diversité d'ateliers végétale pour les 68 fermes concernées par la production végétale (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

La production végétale majoritaire est la viticulture avec 28 ateliers de production, puis les grandes cultures avec 27 ateliers. En troisième position, arrivent la culture fourragère avec 18 ateliers alors que seul 10 de ces agriculteurs ont un atelier d'élevage pour valoriser ce fourrage.

#### 4. La transformation des produits

Parmi les 75 agriculteurs ayant répondu au questionnaire, 43 % déclarent transformer tout ou partie de leurs produits. Selon le RGA, hors vin, ils ne sont que 17 %. Si l'on impute les 5 vignerons indépendants de notre enquête, 36 % des producteurs ayant participé transforment tout ou partie de leur production. Cette part est plus de 2 fois supérieure à la statistique du RGA en 2020 et dépasse le taux drômois qui est de 20 % pour atteindre le taux diois à 35 %. Il est possible que les agriculteurs qui transforment aient plus massivement répondu à l'enquête que ceux qui ne transforment pas, mais il semblerait néanmoins que l'activité de transformation ait augmenté entre 2020 et 2025. De plus, près de la moitié des 32 agriculteurs qui transforment tout ou partie de leurs produits, transforment toute leur production (44 %).

Le graphique ci-dessous permet de constater la grande diversité de produits transformés sur le territoire :

- ✓ 7 éleveurs transforment des viandes (ovine, caprine, porcine et volailles),
- ✓ 7 transforment des céréales en grain (3), farine (3), pains (2), pâtes (1), etc.
- ✓ 6 transforment des fruits en jus, nectar, compote, confiture, sirops, olives de table, huile de noix ou autres préparations à base de fruits,
- ✓ 5 transforment leurs raisins en vins, très majoritairement en Clairette de Die AOP,
- ✓ 3 transforment des produits laitiers, 2 font des fromages de chèvres dont 1 également des yaourts, et 1 fait des yaourts de brebis,
- ✓ 3 réalisent des plats cuisinés, 1 à base de légumes, 1 à base de viande de volailles et 1 pour sa ferme auberge,
- ✓ 2 transforment des légumes en soupe, velouté, tartinable, pickles ou autres préparations à base de légumes,
- ✓ 1 commercialise des lentilles et des pois chiches en grain,

Parmi les autres produits alimentaires, se trouvent de l'ail noir et des aromates, ; parmi les autres boissons, des tisanes et de l'hydromel ; et parmi les autres produits non alimentaires, des huiles essentielles, des hydrolats et des compléments alimentaires. Il est à noter que tous les répondants n'ont pas précisé la nature de leurs autres produits transformés.

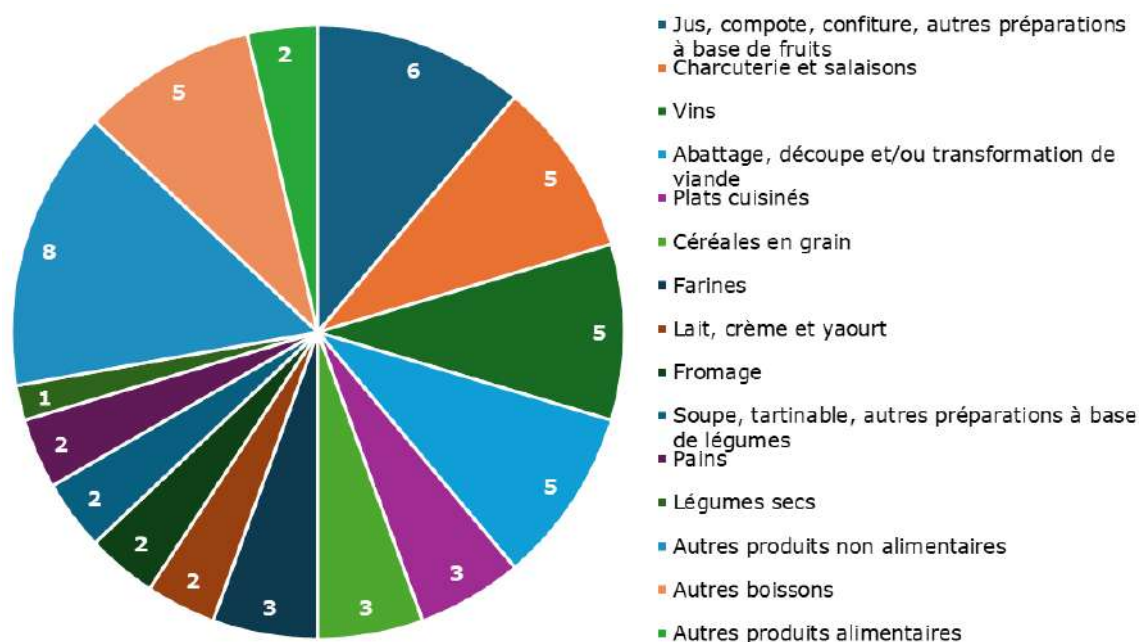


Figure 14 : Graphique représentant le nombre et la diversité des produits transformés par les 32 agriculteurs concernés ayant répondu à l'enquête

84 % des agriculteurs qui transforment, le font eux-mêmes dans leur ferme. Seuls 8 producteurs ont recours à des ateliers de transformation externes et cela ne concerne que les viandes et les fruits. Pour la viande, sont cités l'abattoir de Die, Troupeou à Mornans et la boucherie Pascal à Saillans ; et pour les fruits, la ferme Margerie à Bourg-les-Valence, le moulin de la ferme Mandaroux à Vaunaveys-la-Rochette et un laboratoire partagé à Saillans.

21 % des agriculteurs ayant répondu à l'enquête ont le projet de faire évoluer leur activité de transformation ou en développer une :

- ✓ 3 sont amenés à réduire leur activité de transformation : 1 en raison du départ imminent à la retraite d'une associée (en pâtes fermières), 1 en raison de la fin d'un commodat sur un verger d'oliviers, 1 en raison de difficulté économique, d'accès au foncier et de mortalité des abeilles.
- ✓ 8 souhaitent augmenter leur activité de transformation : 3 en légumes (dont l'ail noir), 2 en PPAM, 1 en fruits, 1 en vin et 1 en plat préparé. Deux raisons sont citées : la valorisation des invendus en légumes et la sortie d'un système coopératif.
- ✓ 5 projettent de créer une activité de transformation à la ferme dans l'objectif de produire de l'huile d'olives, une plus large gamme de produits transformés de la ruche, de l'ail ou des pommes de terre transformées, des semences pour des éleveurs, de la farine, du chanvre mieux trié.

## 5. La commercialisation

La moitié des agriculteurs ayant répondu à l'enquête (51 %) déclare valoriser toute leur production en circuit court et moins d'un tiers (31 %) en circuit long. A cela s'ajoutent 19 % des agriculteurs qui mobilisent les deux types de circuits et dans ce cas, les circuits courts représentent en moyenne 22,45 % de leur chiffre d'affaires, avec des valeurs allant de 1 à 70 %. Finalement, ce sont 71 % des agriculteurs qui valorisent tout ou partie de leur production en circuit court, ou 64 % hors vin. D'après le RGA, cette part était de 32 % en 2020 sur le territoire de la CCCPS, 36 % en Drôme et 45 % dans le Diois. Il est possible que les agriculteurs en circuit court aient plus massivement répondu à l'enquête, se sentant davantage concernés par les projets territoriaux, que ceux en circuit longs mais il semblerait néanmoins que les circuits courts se soient considérablement développés entre 2020 et 2025. Soulignons également que le développement des circuits courts va naturellement avec celui de l'activité de transformation.

Le graphique ci-dessous permet de constater la diversité des formes de vente en circuit court pratiquées par les 52 agriculteurs enquêtés concernés. Pour rappel, les circuits courts regroupent toutes les formes de vente qui impliquent au maximum 1 intermédiaire entre le producteur et le consommateur. La vente directe est un circuit court avec aucun intermédiaire et il en existe différentes formes : les marchés de plein vent, la vente à la ferme, la vente en points de vente collectifs communément appelés magasins de producteurs, les foires et salons, la vente en ligne et la vente de colis ou de paniers sur commande. Tous les agriculteurs sauf 1 pratiquent au moins une des formes de vente directe. La vente en commerces de proximité, en grandes et moyennes surfaces, et en restaurant sont des circuits de commercialisation avec 1 intermédiaire. En nombre d'occurrence, ce sont les marchés (23), la vente à la ferme (22) et les magasins de producteurs (22) qui sont les plus souvent cités, elles représentent la moitié des occurrences. Ce sont les formes de vente en circuit court les plus plébiscitées. Ensuite, se trouvent les foires et salons (13), les commerces de proximité (12) et la vente de colis et paniers sur commande (10). Avec un intermédiaire, c'est la vente aux commerces de proximité qui semblent privilégiée. Il est également à noter qu'aucun agriculteur enquêté ne commercialise ses produits à la restauration collective, ni même à des structures d'aide alimentaire.

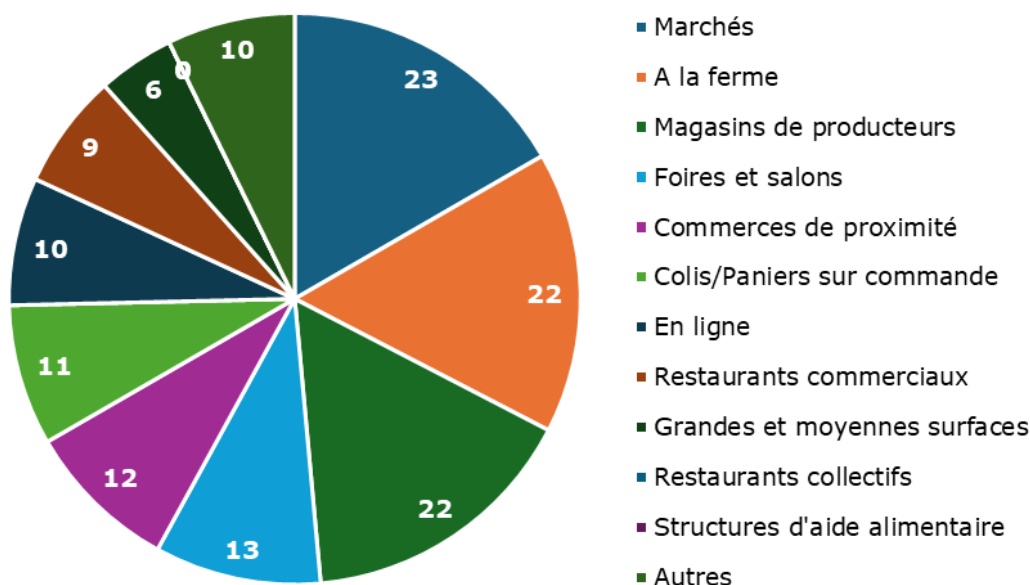


Figure 15 : Graphique représentant la diversité des formes de vente en circuit court pratiquées par les 52 agriculteurs concernés ayant répondu à l'enquête (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

Les 3 communes où se tiennent tous les marchés du territoire, à savoir Crest, Saillans et Aouste-sur-Sye, sont citées par les producteurs. De la même manière, les 2 seuls magasins de producteurs au sens stricte (c'est-à-dire de point de vente collectif) sont nommés : le Court bouillon à Saillans et La Charrette à Crest. Deux des 4 grandes et moyennes surfaces du territoire sont mentionnées : Intermarché et La Vie Claire de Aouste-sur-Sye (manquent Auchan et Aldi de Crest). Enfin, seuls 8 des 43 commerces de proximité ressortent via l'enquête : 3 commerces d'alimentation générale (Le Relais Mousquetaire à Mirabel-et-Blacons, L'Épicerie Géniale à Aouste-sur-Sye, Vival à Saillans), 3 commerces bio (Le coing bio à Saillans, L'étincelle à Crest et L'Épicerie Nouvelle à Crest) et 2 commerces spécialisés (Le Petit Primeur et La Cave du Bourg à Crest). Plusieurs restaurants de Crest, Mirabel-et-Blacons et Saillans sont cités. Forme incontournable de vente de produits locaux et spécifique au territoire, est cité 3 fois : le MiMi marché de Piégros-la-Clastre, vente d'une large gamme de produits du territoire en direct sur commande uniquement. Hormis à la ferme, des produits du territoire de la CCCPS sont en vente sur le territoire dans au moins 18 points de vente.

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier la diversité des formes de vente en circuit long pratiquées par les 37 agriculteurs enquêtés concernés. Les formes de vente en circuit long comptent au moins 2 intermédiaires entre le producteur et le consommateur. La vente en coopératives représente plus de la moitié des circuits longs puis les grossistes avec près d'un quart des circuits longs. Les principales coopératives influentes sur le territoire sont Jaillance pour le vin (dont la clairette), Valgrain et la Coopérative Drômoise de Céréales pour les grandes cultures, Valsoleil pour les volailles, Agrial pour le lait de chèvre ainsi que Coopénoix pour les noix. Du côté des grossistes et négoce, se fournissent sur le territoire les Caves Carod et Monge-Granon pour le vin, Elixens, Herbarôm et GelPam pour les PPAM, Duc pour les volailles, le groupe LDC pour les lapins et la Compagnie Générale d'Agriculture pour les œufs.

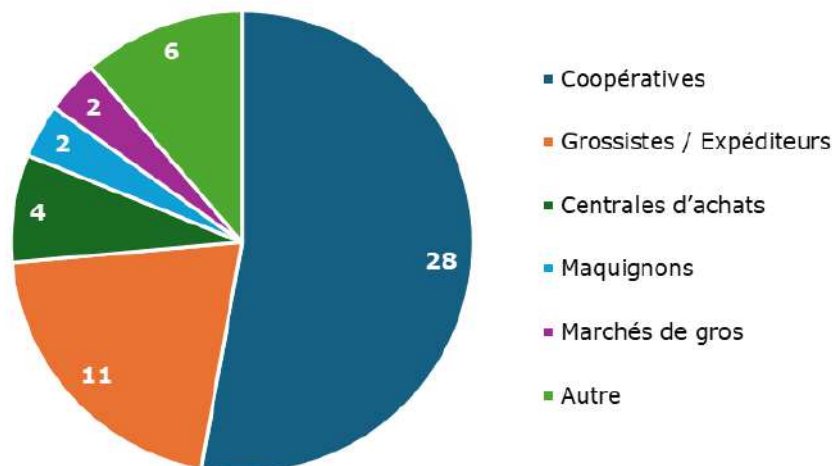


Figure 16 : Graphique représentant la diversité des formes de vente en circuit long pratiquées par les 37 agriculteurs concernés ayant répondu à l'enquête (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

Le tableau ci-dessous montre les surfaces ou les volumes de production par filière selon les réponses à l'enquête, en comparaison avec les données du RPG de 2023. Les informations transmises concernant les circuits et lieux de commercialisation permettent également d'estimer la part de la production commercialisée sur le territoire de la CCCPS.

Tableau 23 : Surfaces/volumes par filière (enquête vs RPG 2023) et la part commercialisée sur le territoire

|  | RPG 2023       | Surfaces ou volumes de production déclarés via l'enquête   | Part commercialisé sur le territoire                      |
|--|----------------|--|---|
| Fourrage et prairies   | 1409,97        | 530 agneaux<br>15 porcs<br>329 100 poulets<br>56 t lapins (2 réponses manquantes)<br>9 244 000 œufs<br>8500 L lait de brebis<br>627500 L lait de chèvres<br>15 t de miel (2 réponses manquantes)<br>288 ha (fourrages)<br>(aucune réponse manquante) | 36 %<br>75 %<br>20 %<br><br>15 %<br>100 %<br>10 %<br>60 % |
| Grandes cultures   | 1529,97        | 584 ha<br>(3 réponses manquantes en maïs, blé, orge, pois et soja)   | 5 %   |
| Vigne  | 704,30         | 321 ha<br>(aucune réponse manquante)   | 5 %   |
| PPAM   | 151,48         | 60 ha<br>(aucune réponse manquante)  |   |
| Légumes (dont pommes de terre)                               | 84,43          | 35,5 ha dont 26 en ail et semences<br>(2 réponses manquantes en ail et semences)   | 20 %  |
| Fruits   | 62,48          | 36 ha dont 25 en noix<br>(1 réponse manquante en noix)   | 35 %  |
| Plantes à fibres et plantes industrielles diverses (chanvre) | 17,94          | 10 ha<br>(1 réponse manquante en chanvre)  |   |
| Horticulture   | 13,40          | 7 ha<br>(aucune réponse manquante)   |   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4201,36</b> | <b>2 883 ha</b>  | 35 % en moyenne   |

Près de 80 % des agriculteurs ayant répondu à l'enquête sont satisfaits de leurs circuits de vente. Treize sont peu satisfaits et 3 ne le sont pas du tout. Ces insatisfactions concernent essentiellement les filières végétales : viticulture, PPAM et grandes cultures. Les raisons de cette insatisfaction sont toutes d'ordre économique : crise conjoncturelle des filières viticoles et PPAM, délais / retards de paiement, saturation des débouchés en vente directe, normes contraignantes (chanvre), etc.

57 % des agriculteurs ayant répondu au questionnaire sont intéressés pour augmenter la part de leur production commercialisée sur le territoire. Les magasins de producteurs sont la forme de vente la plus plébiscitée ; ensuite, viennent les commerces de proximité et les restaurants commerciaux et collectifs. Alors que la vente directe sur les marchés, à la ferme et en paniers sont les formes de vente des circuits courts les plus pratiquées sur le territoire, elles n'arrivent que dans la deuxième moitié du classement. Il semblerait que les agriculteurs ressentent une certaine saturation de ces débouchés. Les autres débouchés mentionnés sont la vente directe en distributeur automatique et la vente à des intermédiaires professionnels (artisans, transformateurs, entreprises agroalimentaires, etc.).

La restauration collective, jamais mentionnée comme circuit de vente actuel par les 75 agriculteurs ayant répondu au questionnaire, se trouve en 4<sup>ème</sup> position, avec 10 agriculteurs intéressés. De nombreuses filières sont concernées : agneaux, volailles, œufs, fruits (fraises, fruits à noyaux, pêches de vigne, pommes, poires, prunes, pêches, raisins), légumes, légumineuses (lentilles, pois chiches), produits de la ruche, céréales et plantes aromatiques.

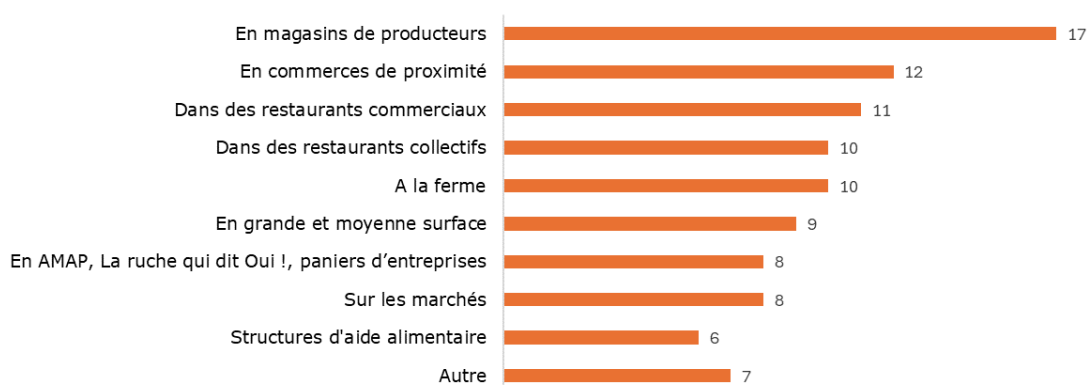


Figure 17 : Graphique représentant les formes de vente sur le territoire qui intéressent les 43 agriculteurs volontaires pour augmenter la part de leur production commercialisée sur le territoire (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

Afin de concrétiser leur intérêt pour ces nouveaux débouchés, les agriculteurs soulignent avoir besoin en premier lieu de temps pour faire de la prospection ou d'être mis en relation avec ces débouchés. Huit auraient besoin de développer de nouveaux produits.

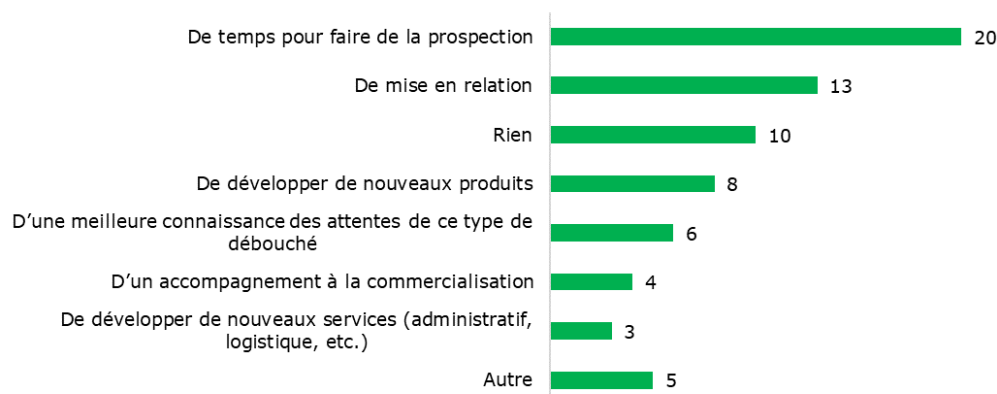


Figure 18 : Graphique représentant les différents besoins des 43 agriculteurs intéressés pour développer de nouveaux circuits de commercialisation sur le territoire de la CCCPS (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

Un quart des agriculteurs ayant répondu à l'enquête signale avoir de temps en temps des productions invendues destinées à l'alimentation humaine.

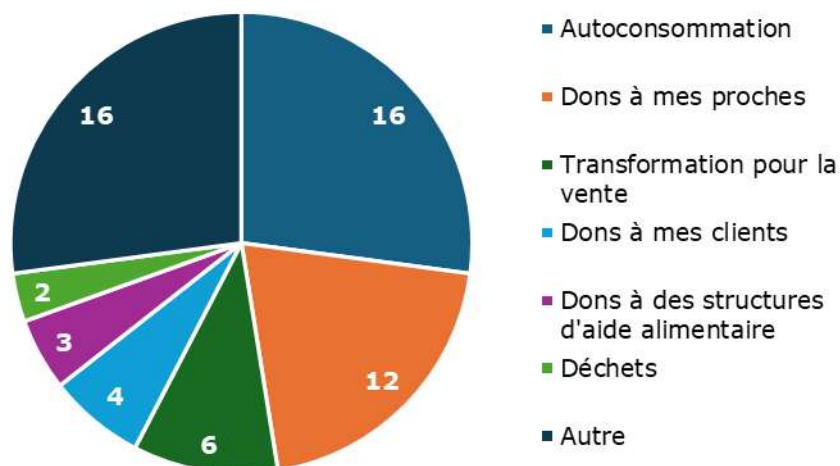


Figure 19 : Graphique représentant la destination des productions invendues destinées selon les 20 agriculteurs concernés (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

## 6. Valorisation et durabilité

### • Valorisation

Hormis 7 agriculteurs, tous ont engagé tout ou partie de leurs productions dans une démarche de valorisation. Sans surprise, les 2 démarches les plus fréquemment mobilisées sont l'Agriculture Biologique et le SIQO, AOP, suivies par la certification HVE. Ce constat témoigne de la haute qualité de la production agricole du territoire.

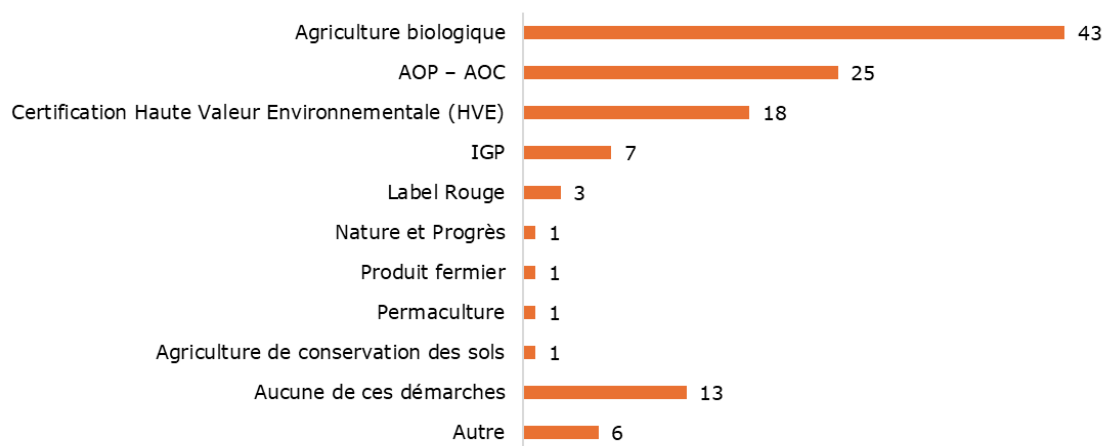


Figure 20 : Engagement des agriculteurs dans des labels, démarches qualité ou démarches environnementales (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025) Autre : Label végétal local, Demeter, Vignerons engagés...

Par ailleurs, selon l'enquête, 80 % des agriculteurs du territoire sont investis dans des réseaux collectifs agricoles : 23 dans des CUMA, 8 dans des groupes techniques entre producteurs et de nombreux dans des coopératives, banques, MSA, magasins de producteurs, syndicats agricoles,

Fédération Départementale Ovine, des aires phytosanitaires, des ASA, etc. En plus de leur métier, les agriculteurs partagent, mutualisent et s'engagent au service du bien commun.

- **Durabilité économique**

Au cours de l'enquête, il était demandé aux agriculteurs d'évaluer la prospérité économique de leur ferme à l'aide d'une note de 0 à 10 (10 étant très prospère) puis de caractériser cette prospérité. Les résultats ont pu être comparés à ceux obtenus sur le plan national à travers le Shift Project, et ceux déclarés sur le territoire Drôme Sud Provence. Les agriculteurs du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme estime leur prospérité bien supérieure à celle des agriculteurs de Drôme Sud Provence (+ 15 points) et légèrement inférieur aux résultats nationaux (- 7 points). La note moyenne est de 4,91/10. Les 2 faits les plus alarmants sont les suivants :

- 60 % des chefs d'exploitation du territoire ne se prélève pas un salaire au moins équivalent au SMIC tous les mois, et
- 55 % des agriculteurs du territoire estime que la diversification de leur ferme ne leur permet pas de supporter les aléas.

|                       | Part des répondants ayant attribué une note > 5/10 | Part des répondants ayant attribué une note > 7/10 |
|-----------------------|--|--|
| <b>Enquête CCCPS</b>  | <b>39%</b>   | <b>11%</b>   |
| Enquête CCDSP         | 24%  | 7%   |
| Enquête Shift project | 46%  | 12%  |

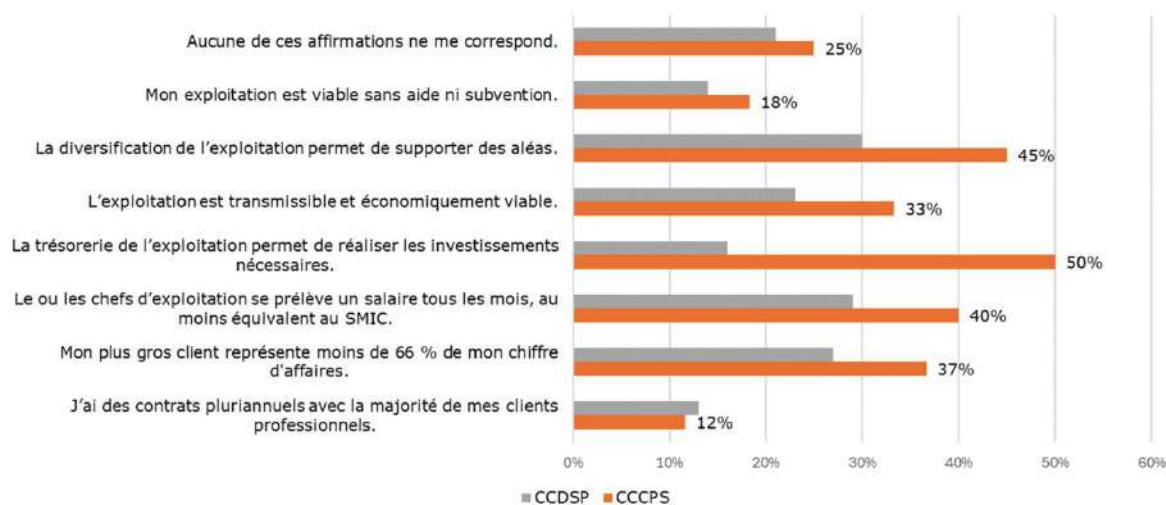


Figure 21 : Auto-évaluation de la prospérité économique de la ferme (note de 0 à 10, 10 étant la plus prospère)

(Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

- **Durabilité sociale**

Deux questions similaires ont été administrées aux agriculteurs concernant la durabilité sociale. Malgré les fragilités économiques mentionnées ci-dessus, les agriculteurs se montrent très satisfaits de leurs métiers en comparaison avec les résultats du Sud Drôme ou du territoire national. En comparaison avec les réponses sur le territoire Drôme Sud Provence, les agriculteurs du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme se sentent particulièrement reconnus dans leur travail, réussissent à atteindre un bon équilibre vie pro / vie perso et à se former régulièrement. La note moyenne est de 6.9 et la note médiane de 7.

|                       | Part des répondants ayant attribué une note > 5/10 | Part des répondants ayant attribué une note > 7/10 |
|-----------------------|--|--|
| <b>Enquête CCCPS</b>  | <b>73 %</b>  | <b>41 %</b>  |
| Enquête CCDSP         | 58 %   | 26 %   |
| Enquête Shift project | 66 %   | 34 %   |

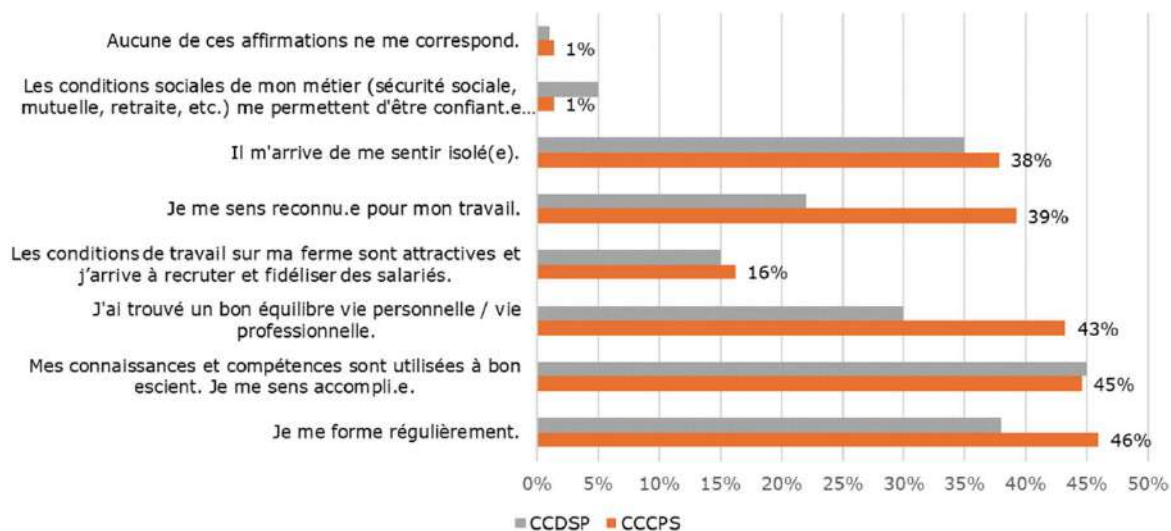


Figure 22 : Auto-évaluation de la durabilité sociale, autrement appelé satisfaction de son métier (note de 0 à 10, 10 étant la plus satisfaisante)  
(Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

- **Durabilité environnementale**

Concernant la durabilité environnementale, il était proposé aux agriculteurs d'évaluer différents risques pour la viabilité de leur ferme. Conformément aux résultats nationaux, les agriculteurs du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme sont avant tout préoccupés par les effets du changement climatique (dérèglement climatique, fortes chaleurs, sécheresses, pluviométrie intense, gel, tempêtes), puis par le manque d'eau et enfin par le déclin de la biodiversité (pollinisateurs, vie du sol...).

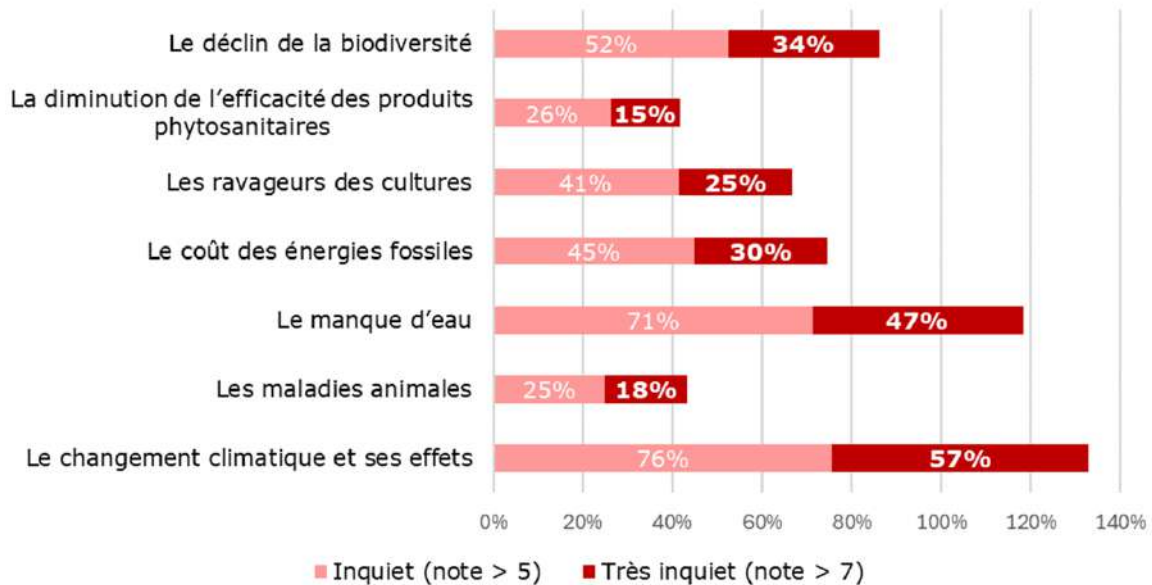


Figure 23 : Evaluation des risques pour la viabilité de la ferme (note de 0 à 10)

## 7. Enjeux et perspectives

De manière cohérente avec les réponses aux questions précédentes, les agriculteurs du territoire positionnent comme 1<sup>er</sup> enjeu, l'adaptation de leur système de production aux effets du changements climatiques ; en 2<sup>ème</sup>, la commercialisation de leurs produits dans un contexte où 2 filières majeures du territoire sont en crise ; en 3<sup>ème</sup> position, le matériel et la main d'œuvre agricole ; puis en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> position l'accès à l'eau et la qualité des sols. Parmi les 6 autres enjeux cités spontanément, est revenue à trois reprises, la préservation du foncier agricole.

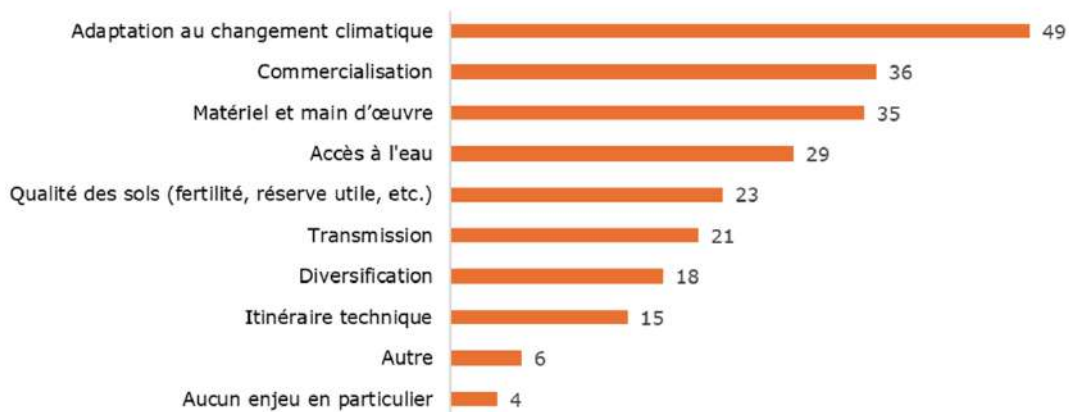


Figure 24 : Principaux enjeux pour l'avenir des exploitations du territoire (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

La question « En supposant que les pratiques ci-dessous soient financièrement rentables et que vous soyez accompagnés techniquement, quelles pratiques souhaiteriez-vous mettre en œuvre ? » a permis d'apporter quelques idées d'actions à mettre en œuvre pour accompagner la réponse aux préoccupations des agriculteurs. Ont été particulièrement évoqués :

- L'implantation et la culture de variétés plus résistantes,
- La mise en œuvre de techniques d'agriculture de conservation des sols,
- L'aménagement des parcelles pour favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols,
- Et le développement de l'agroforesterie.

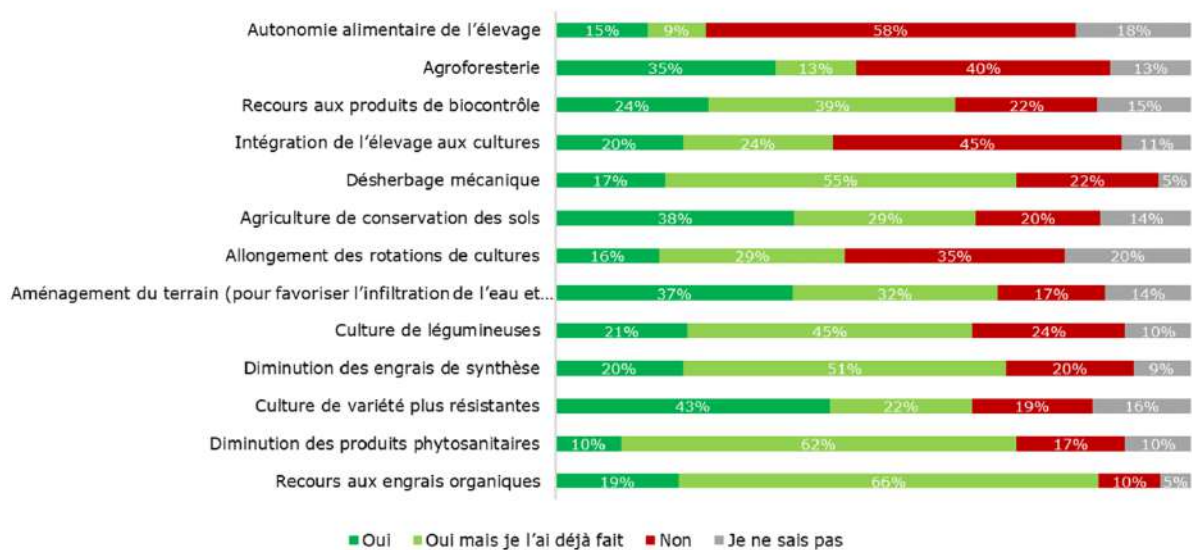


Figure 25 : Pistes d'actions évoquées par les agriculteurs (Enquête réalisée auprès de 75 agriculteurs du territoire de la CCCPS en 2025)

Enfin, pour terminer l'enquête, il était demandé aux agriculteurs leurs principales attentes vis-à-vis de la CCCPS. Par nombre décroissant de mentions, se trouvent :

- La reconnaissance et l'engagement auprès de la profession agricole, traduit dans les différentes actions de la CCCPS,
- La préservation des terres et du tissu agricole,
- La sécurisation de l'accès à l'eau,
- Le soutien financier à l'innovation, l'expérimentation et le développement de nouvelles productions dans l'objectif de partager les risques encourus,
- Le développement et la sécurisation des circuits de commercialisation de proximité, notamment via la restauration collective,
- Et enfin le soutien aux projets de transformation et de diversification touristique.

## **A RETENIR – PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE**

### **Un appauvrissement rapide du tissu agricole :**

- ✓ La CCCPS compte 3 988,5 ha de SAU en 2020, soit 17 % de sa superficie et 2 % de la SAU drômoise. Elle a perdu 11 % de SAU au cours des 10 dernières années, soit 475 ha. Pendant cette même période, la Drôme en a perdu à peine 5 % (la CCD, 22 % et la CCVD, aucune). Trois causes expliquent cette disparition : la déprise agricole, l'artificialisation des sols et la consommation masquée. A ce rythme, en 2050, la CCCPS aura perdu 1/3 de sa SAU ! La disparition de ces terres agricoles concerne en premier lieu l'élevage de petits ruminants (pertes de prairies) et les grandes cultures (céréales et oléagineux avant tout), quasi uniquement des productions alimentaires.
- ✓ La CCCPS compte 139 exploitations agricoles, soit 2,6 % de la Drôme. Elle a perdu 21 % des exploitations agricoles entre 2010 et 2020, contre 17 % en Drôme, 13 % dans le Diois et 10 % dans le Val de Drôme en Biovallée. A cette vitesse, la CCCPS n'en comptera plus aucune en 2040 !

### **Un maillage de petites exploitations agricoles :**

- ✓ Au cours des 40 dernières années, la taille moyenne des exploitations agricoles de la CCCPS a doublé ! Elle est aujourd'hui de 28,7 ha, inférieure de 10 ha à la moyenne départementale et à ses voisins (36,9 ha en Drôme, 43,1 ha dans le Diois et 40,1 ha dans la CCVD).
- ✓ La disparité entre les exploitations agricoles s'agrandit au fil des années avec des grandes exploitations qui deviennent encore plus grandes et des micro et petites qui se maintiennent. Néanmoins, les 10 dernières années sont marquées par une perte de la valeur productive à l'hectare pour les grandes exploitations.

### **La diversité des productions agricoles**

- ✓ 42 % des exploitations agricoles du territoire sont spécialisés dans la viticulture ( $PBS_{production\ ppale} > 2/3$  du  $PBS_{total}$ ) et 15 % dans les PPAM, tandis que 17 % des exploitations sont diversifiées. Au cours des 10 dernières années, le territoire a vu reculer les spécialisations grandes cultures, volailles et petits ruminants au profit de la viticulture, des PPAM et de la diversification de certaines fermes. L'évolution de l'assolement entre 2010 et 2020 confirme cela : forte diminution des surfaces dédiées à l'élevage de petits ruminants et à la culture de céréales et d'oléagineux, au profit des cultures de PPAM, protéagineux, légumes, vigne et vergers.
- ✓ La répartition de la SAU entre les filières est la suivante : 1/3 pour les prairies et fourrages, 1/3 pour les grandes cultures (57 % pour les céréales, 31 % pour les protéagineux et 13 % pour les oléagineux), 20 % pour la vigne, 4 % pour les PPAM (lavande et lavandin majoritairement) et 4 % pour les fruits (noyers essentiellement) et légumes (ail majoritairement).
- ✓ 72 % de la SAU est dédiés à l'alimentation humaine, dont près de 80 % à l'élevage. La SAU nourricière a reculé de 5 points en 10 ans. La disparition des terres agricoles a très majoritairement concerné des productions alimentaires.
- ✓ La CCCPS a perdu près de 50 % de son cheptel entre 2010 et 2020. Hormis le nombre de volailles de chair, tous les élevages sont concernés (poules pondeuses, ovins et caprins, lapins, ruches, équins).

### **L'eau, une ressource indispensable aux productions alimentaires**

- ✓ 11 % de la SAU est irriguée, c'est un tiers de plus qu'en 2010 ! La totalité des surfaces maraichères est irriguée alors que ce sont 22 % des grandes cultures et 6 % des PPAM.

### **Une histoire d'hommes et de femmes**

- ✓ L'agriculture emploie 1 053 personnes en 2020 pour l'équivalent de 291 temps plein, dont 72 % des personnes en contrats saisonniers pour l'équivalent de 9 % des ETP. Cela représente 2,09 ETP par exploitation. Entre 2010 et 2020, l'agriculture a perdu 15 % de ces ETP en lien avec la diminution de la SAU et du nombre de fermes mais également la mécanisation et le recours à des entreprises de travaux agricoles. La main d'œuvre familiale a néanmoins laissé place à du salariat permanent, représentant certainement une charge économique plus importante pour les exploitations. La filière viticole est la première pourvoyeuse d'emplois, puis les fermes diversifiées et enfin les PPAM.
- ✓ La CCCPS ne fait pas exception au vieillissement de la population agricole observée à l'échelle nationale. En 2020, 22 chefs d'exploitation étaient âgés de plus de 60 ans et 15 d'entre eux ne savaient pas ou n'avaient pas imaginé ni leur retraite, ni la transmission de leur activité.
- ✓ La CCCPS est un territoire attractif pour les nouvelles populations, et cela se ressent aussi dans la dynamique d'installation : 15 jeunes agriculteurs se sont installés avec la DJA en 5 ans (donc davantage avec les installations hors DJA) dont la moitié hors cadre familial et les ¾ avec un projet en agriculture bio.

### **La valorisation des productions agricoles**

- ✓ L'AB concerne 43 % des fermes et 34 % de la SAU de la CCCPS. La dynamique de l'AB est très forte. C'est le 3<sup>ème</sup> EPCI drômois (/13) sur lequel la dynamique est la plus forte (après le Diois et Dieulefit-Bourdeaux). Mise à part, les surfaces fourragères et pastorales, c'est la culture des PPAM la plus concernée avec 54% de ses surfaces en AB. Il est également à noter que 84 % de l'élevage de volailles de chair et 47 % de poules pondeuses est AB.
- ✓ 63 % des fermes ont au moins une production sous AOP et IGP (5 AOP et 8 IGP sur le territoire).
- ✓ 17 % des fermes ont une activité de transformation (7 en viande, 5 en fruits et légumes et 2 en lait).
- ✓ 21 % ont une activité de diversification (recul de l'agritourisme).
- ✓ 32 % commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts.

## 4. DE LA PRODUCTION AGRICOLE A LA CONSTITUTION DE FILIERES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Cette 4<sup>ème</sup> partie est consacrée à l'étude des filières agricoles et alimentaires du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme. Elle se base sur une analyse par filière, des réponses à l'enquête administrées aux agriculteurs, complétée de quelques entretiens avec des acteurs intermédiaires des filières ; souvent des coopératives ou des entreprises agroalimentaires (cf ANNEXE 2 : GUIDE POUR LES ENTRETIENS RÉALISÉS AUPRÈS DES ACTEURS INTERMÉDIAIRES DU TERRITOIRE) ainsi que de l'expertise des conseillers filières de la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Sur le territoire, cohabitent des filières plus ou moins structurées avec un ancrage plus ou moins fort au territoire. Une filière est dite structurée si elle compte un ensemble d'acteurs professionnels connectés et coordonnés depuis la production jusqu'à la commercialisation, incluant la transformation, le conditionnement et la distribution. Les SIQO (Signe Officielle de la Qualité et de l'Origine), essentiellement les AOP et les IGP, témoignent quant à eux du lien fort entre la filière et son territoire. Ils apparaissent également comme de puissants moteurs de la structuration de filières dans le sens où ils exigent la mise en place d'un Organisme de Défense et de Gestion (ODG) regroupant différents opérateurs professionnels de la filière, et dont l'objectif est d'élaborer le cahier des charges, fixer les règles de la production, la transformation, du conditionnement et de l'étiquetage, ainsi que défendre et valoriser le produit et sa filière.

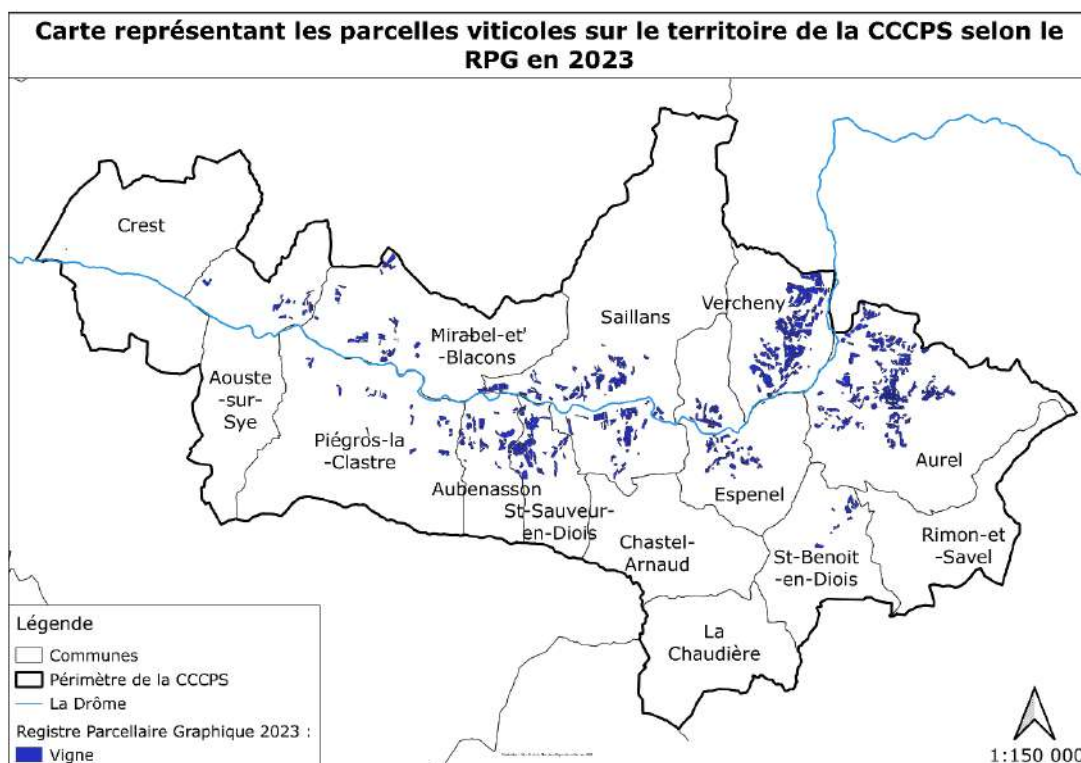
### 1. Des filières très structurées avec un lien fort au territoire

#### 1. La filière viticole

Avec 3 AOP sur le territoire dont la célèbre Clairette de Die, 20 % des surfaces agricoles occupées par des vignes et 42 % des exploitations agricoles du territoire économiquement spécialisées dans la viticulture, elle est une filière historique et emblématique du territoire du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme.

- **Présentation de la filière :**

La carte ci-dessous montre la répartition des vignes sur le territoire.



Près de 95 % des surfaces viticoles de la vallée de la Drôme sont valorisées en AOP Clairette de Die. Le territoire de la CCCPS compte près de 50 % des surfaces et des volumes de production de l'AOP Clairette de Die, et les 3 seules communes d'Aurel, Vercheny et Saillans en représentent 40%.

Les 3 AOP, 4 IGP et les 156 ha conduits en AB, 32 ha en conversion pour 27 domaines concernés en 2023, soit près de 25 % de la SAU en 2025, témoignent de la haute qualité de la filière. Avec près d'un tiers des installations aidées, la filière viticole semble également être la plus attractive du territoire entre 2018 et 2022.

Tableau 24 : Poids de la filière viticole au travers des indicateurs agricoles

| Données 2020<br>(évolution p/r à 2010) | Toute filière         | Filière viticole  |
|--|-----------------------|---|
| SAU                                    | 3 988,49 ha (- 21 %)  | 775,5 ha (+ 3 %)  |
| Nombre d'exploitations                 | 139 (- 11 %)          | 59 exploitations spécialisées (- 14%) pour 80 ayant des vignes (- 1 entre 2010 et 2020) |
| Production Brute Standard              | 21 902,91 k€ (- 52 %) | 9 997,33 k€ (- 4 %)   |
| ETP                                    | 291,04 (- 15 %)       | 128,38 ETP (- 22 %)   |

Entre 2010 et 2020, les surfaces viticoles et le nombre d'exploitations ayant des vignes ont été relativement stables, contrairement à la disparition importante de surfaces agricoles et de fermes observée sur cette même période à l'échelle du territoire. En revanche, le nombre d'exploitations économiquement spécialisées en viticulture a diminué de 14 % en raison du début de la crise économique de la filière, et de la nécessaire diversification des domaines. A partir de 2020, les surfaces viticoles par exploitation ont eu tendance à augmenter dans un objectif de maintien de la rentabilité. Parallèlement, la filière se mécanise permettant la diminution des charges de main d'œuvre et l'exploitation de surfaces plus grandes. Ceci explique la diminution de la main d'œuvre entre 2010 et 2020. La filière viticole reste néanmoins la 1<sup>ère</sup> filière pourvoyeuse d'emplois sur le territoire. En revanche, depuis 2024, les surfaces diminuent car la crise se poursuivant et s'intensifiant, il ne reste pas d'autres choix aux viticulteurs que d'arracher des parcelles.

- **Enquête auprès des agriculteurs :**

28 agriculteurs sur les 75 ayant répondu à l'enquête ont des vignes (soit 37% des répondants). Cela représente 35 % des viticulteurs du territoire et près de la moitié des surfaces viticoles (321 ha). L'enquête apporte les précisions suivantes concernant la filière :

- La part de cotisants solidaires est plus faible en viticulture que toute filière confondue.
- Les dernières installations semblent s'être surtout faites dans le cadre familial.
- 9 exploitations sur les 28 sont spécialisés en viticulture : c'est-à-dire que c'est leur seule production, elles sont donc très peu résilientes.
- Pour les 19 autres, les ateliers complémentaires rencontrés sont majoritairement les fruits (souvent des noix) et les grandes cultures.
- 23 viticulteurs commercialisent en circuit long et 5, en circuits courts, ce qui signifie qu'ils vinifient et commercialisent eux-mêmes leurs raisins.
- 13 d'entre eux ont prévu de faire évoluer leur système de production : 9 vont réduire leurs surfaces viticoles, dont 1 cesser complètement, et 4 vont développer un atelier existant (olive, ail, tournesol) ou créer un nouvel atelier (agrivoltaïsme, élevage bovin), n'impactant pas les surfaces viticoles.
- 9 viticulteurs sont peu ou pas du tout satisfaits de leur circuit de commercialisation, tous en circuit long (4 mentionnent un lien direct avec la crise viticole), et 15 souhaiteraient développer la commercialisation locale alors que moins de 5 % de la production restent actuellement sur le territoire.
- Les viticulteurs estiment la prospérité de leur exploitation à 3,7 sur 10 en moyenne (note moyenne de 4,91/10 toute filière confondue) mais ils restent plutôt satisfaits de leur métiers (6,12 / 10 contre 6,9 / 10 toute filière confondue).
- Les 28 viticulteurs ont priorisé les enjeux pour l'avenir de leur exploitation :
  - o 20 occurrences pour l'adaptation au changement climatique,
  - o 14 pour le matériel et la main d'œuvre,
  - o 13 pour la commercialisation (seulement en 3<sup>ème</sup> position car les viticulteurs, notamment en circuit long, n'ont pas l'impression de pouvoir agir sur ce volet),

- 9 pour l'accès à l'eau (estimation à 20 % des surfaces qui devront être irriguées en 2050), à égalité avec la transmission,
- 8 pour la qualité des sols, à égalité avec la diversification,
- 3 pour les itinéraires techniques.

Les réponses des viticulteurs à l'enquête témoignent des difficultés économiques et de commercialisation qu'ils rencontrent à cause de la crise, mais également des stratégies mises en place pour s'adapter : diminution des surfaces viticoles, diversification du domaine, relocalisation des débouchés commerciaux, etc.

Le Syndicat de la Clairette et des vins du Diois, rencontré au cours du diagnostic, est l'ODG (Organisme de Défense et de gestion) des 4 AOP (les 3 du territoire, plus l'AOP Châtillon-en-Diois). Il gère les autorisations de plantation et fixe les rendements. Ces appellations comptent 2 coopératives (dont une hors du territoire étudié) et 2 négociants sur le territoire :

- Jaillance, qui vinifie et commercialise 70 % des volumes de production,
- La coopérative L'Union des Jeunes Vignerons Récoltants, pour 5 à 10 % des volumes,
- les caves négociants : Monge-Granon et Carod, qui vinifient à façon et/ou achètent et commercialisent directement pour 10 à 15 % des volumes (cf. schéma ci-dessous).

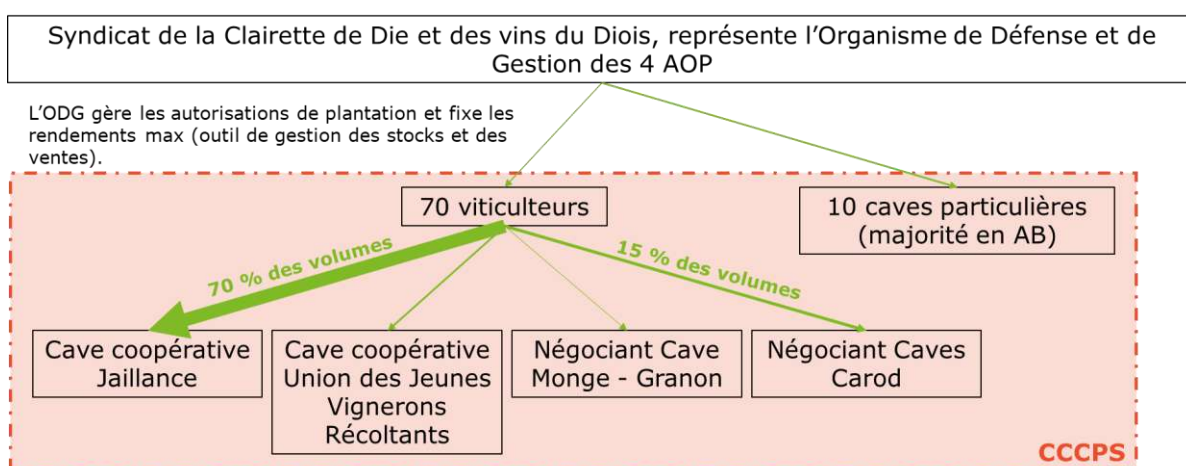


Figure 26 : Schéma d'organisation de la filière viticole sur le territoire du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme (CA26, 2025)

#### • **Analyse de la crise viticole :**

Il semble communément admis au sein de la filière que le début de la crise viticole de la vallée date de la crise sanitaire en 2020, provoquée par la baisse de la demande suite à l'annulation des événements festifs, la fermeture des restaurants, l'arrêt de commandes des EHPAD, etc. Elle s'est poursuivie et amplifiée avec :

- L'augmentation des prix suite à l'augmentation des coûts de l'énergie,
- La baisse de la consommation de vin à l'échelle nationale, européenne voire internationale, au profit de la bière essentiellement,
- L'inondation du marché du vin effervescent par le Prosecco italien : 660 millions de bouteilles vendues en 2024 contre 250 millions il y a 10 – 15 ans ! (pour 8,5 millions de bouteilles de Clairette de Die !),
- L'image vieillissante de la Clairette et sa clientèle vieillissante non renouvelée,
- Une valorisation insuffisante de la qualité du produit depuis de nombreuses années : sans sucre ajouté, ni levure, production naturelle.

De nombreuses solutions sont évoquées dont certaines déjà à l'œuvre :

- Freiner voire arrêter le développement de la production pour rééquilibrer l'offre et la demande (l'offre doit diminuer de 20 à 30 % pour s'ajuster à la demande) :
  - Ralentissement des autorisations de plantation par le Syndicat depuis 2016 (+ 16 ha seulement depuis 2020),
  - Prévision d'arrachage de 100 à 150 ha en 2025 (soit 7-8 % du vignoble) dont 98 ha aidés,

- Baisse des rendements imposés par le Syndicat et induits par le changement climatique,
- Diminuer les charges pour augmenter la rentabilité :
  - Mécanisation d'1/3 des surfaces entre 2010 et aujourd'hui,
  - Diminution du relevage,
- Elargir la gamme de produits et ses conditionnements
  - Nouveaux assemblages, nouveaux cépages
  - Développement de la Clairette rosé (avec moins de Gamay)
  - Réduction du taux de sucre (passage de 35 à 25 g de sucre)
  - En vin tranquille
  - En vin sans alcool, avec une fermentation microbienne et non alcoolique
  - Création de cocktails
  - En pression (mais pas sous AOP)
- Adapter les itinéraires techniques de production aux défis environnementaux et répondre aux attentes sociétales en lien avec les enjeux écologiques
  - Développer de nouveaux cépages résistants au mildiou et à l'oïdium pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
  - Multiplier les infrastructures agroécologiques dans les vignes
- Renouveler l'identité visuelle, notamment le packaging, et les arguments de communication pour mieux valoriser le produit
- Diversifier les circuits de commercialisation, notamment développer les débouchés locaux
- Renouveler la clientèle de consommateurs (clientèle vieillissante)
- Diversifier les ateliers de productions des exploitations viticoles

Les enjeux à relever pour la filière sont forts :

- L'adaptation de la filière au changement climatique (pour stabiliser les volumes de production malgré des dates clés mouvantes),
- L'accès à l'eau : actuellement totalement en sec (interdiction d'irrigation dans le cahier des charges de l'AOP Clairette de Die), il est estimé que la filière devra irriguer 20 % de ses surfaces viticoles (900 m3 / ha / an), en adapter 60 % et en arracher 20 % en 2050,
- La préservation de la qualité des sols : intérêt pour les couverts végétaux en lien avec la rétention d'eau dans les sols,
- La transmission des exploitations en période de crise,
- La lutte contre l'enfrichement des parcelles viticoles « abandonnées ».

## 2. La filière PPAM

Berceau de la production de plantes à parfum et médicinales, au même titre que ses voisins du Diois et des Baronnies, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme comptabilise environ 150 ha de production pour 33 agriculteurs, dont 17 ont répondu à l'enquête administrée en février sur le territoire. Avec son AOP Huile Essentielle de Haute Provence et plus de la moitié de ses surfaces conduite en AB, la filière PPAM est de haute qualité. En revanche, sa faible diversification (85 % des surfaces sont cultivées en lavande et lavandin) est responsable de son manque de résilience à la crise économique actuelle, liée à une surproduction à l'échelle internationale. Trois acteurs professionnels d'envergure nationale ont été cités par les producteurs investis dans la filière longue et ayant répondu à l'enquête, à savoir Elixens (Eurre), Herbarom (Aouste-sur-Sye) et Gel'PAM (La Garde Adhémar). La filière PPAM n'est pas une filière alimentaire a proprement parlé, néanmoins il est intéressant de rappeler que du persil, produit sur le territoire, transformé, conditionné et commercialisé dans le sud Drôme par Gel'Pam, entre ensuite dans la production de ravioles de l'entreprise St-Jean, basée à Romans-sur-Isère.

Parmi les 17 producteurs ayant répondu à l'enquête, 5 transforment tout ou partie de leur production pour la commercialiser sous-forme d'huiles essentielles, hydrolats, cosmétiques, tisanes, compléments alimentaires sur le territoire principalement, et au-delà.

## 3. La filière lait de chèvre

Bien que ne concernant que 4 éleveurs ayant répondu à l'enquête, la filière « lait de chèvre » est une filière emblématique du territoire : son AOP Picodon et la présence de la coopérative Eurial la font rayonner bien au-delà de ses frontières.

Deux éleveurs conduisent leur troupeau selon la méthode conventionnelle et commercialise leur lait à Eurial dont le siège est à Nantes. La coopérative Eurial est la branche lait de la coopérative mère, Agrial. Elle est présente sur 22 sites de production en France, dont celui de Crest, mais aussi

en Belgique, Espagne, Italie, Allemagne, Pologne, Suède, Royaume-Uni, Chine, Emirats Arabes Unis et Etats-Unis. Eurial compte en tout, 3 790 éleveurs laitiers adhérents dont 600 en lait de chèvre. Dans l'ensemble de la zone de l'AOP Picodon, elle comptabilise 23 éleveurs de chèvre adhérents dont 15 en Drôme (et 8 en Ardèche). Elle collecte ainsi 3 000 000 L de lait de chèvre sur la zone de l'AOP Picodon. Le prix du lait utilisé pour la fabrication du Picodon AOP est mieux valorisé que celui du lait de chèvre « standard ». Le site de production cretois est responsable de 2 filières :

- une filière de 2 fromages affinés : le Picodon au lait cru et le Délice du Ministre au lait thermisé, fabriqués à partir d'1 million de litres de lait collecté en Drôme et Ardèche,
- une filière de fromages panés (commercialisés notamment sous la marque Soignon), dont la fabrication repose en totalité sur du lait d'origine ni drômoise, ni ardéchoise, que le site reçoit directement sous forme de caillé.

Le stockage et la commercialisation des produits ont lieu sur la plateforme ELO à La Crèche, dans les Deux Sèvres, sauf pour les produits vendus directement à la boutique du site de production de Crest. Ce sont 30 000 fromages par semaine qui quittent le site de production de Crest en semi-remorque pour rejoindre La Crèche. Les fromages AOP Picodon fabriqués par Eurial à Crest sont donc commercialisés sous différentes marques distributeurs et transitent via les centrales d'achat des enseignes de la grande distribution.

Eurial observe une baisse de demande, donc une diminution de la production du Picodon, en lien avec crise économique de 2024. Le Directeur d'Eurial Crest pense que cela est une conséquence de la mise en place des « paniers anti-inflation », composés de produits du quotidien à prix coûtant dont les produits sous SIQO n'ont pas fait partie.

Eurial témoigne de la difficulté pour les industriels d'envergure nationale voir internationale de s'adapter à la demande locale. Par exemple, après réflexion, Eurial pourrait être intéressé pour commercialiser son fromage Délice du Ministre au lait thermisé en restauration collective sur le territoire drômois. Néanmoins, pour déclencher l'organisation d'un nouveau circuit logistique à partir du site de Crest, il faudrait garantir 5 tonnes de fromages commercialisés par an en Drôme.

En résumé, le seul lien au territoire de cette filière longue « lait de chèvre » est son bassin de production délimitée par la zone de l'AOP Picodon.

Aux côtés de cette filière longue extrêmement structurée, cohabitent quelques éleveurs caprins, dont 2 ont répondu à l'enquête, qui transforment leur lait et commercialisent la totalité de leur production sur le territoire ou dans les communes très proches.

#### **4. La filière volaille de chair**

La filière volaille de chair compte quant à elle, 2 IGP sur le territoire : Volailles de la Drôme et Pintadeau de la Drôme. Elle concerne entre 10 et 15 éleveurs du territoire, dont 6 ont répondu à l'enquête. Au sein de cette filière, cohabitent deux modèles :

- la filière intégrée avec essentiellement 2 opérateurs incontournables en Drôme : la coopérative Valsoleil et l'entreprise Duc,
- la filière en circuit court.

Selon l'enquête conduite auprès des agriculteurs du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme, 60 % des volailles sont concernés par la filière intégrée. Les volailles conduites en intégration via Valsoleil sont abattues et commercialisées par l'entreprise Bernard Royal Dauphiné à Grâne lorsqu'elles sont menées en agriculture conventionnelle, ou par la CAPAG à Châteauneuf-de-Galaure lorsqu'elles sont bios. L'entreprise Bernard Royal Dauphiné abat, découpe, transforme et commercialise environ 300 000 volailles par semaine, toutes drômoises (95 % provenant de Valsoleil), dans tout le quart sud-est de la France, dont une grande partie sous les marques distributeurs de enseignes de la grande distribution. En ce qui concerne l'alimentation des volailles, les éleveurs en agriculture conventionnelle s'approvisionnent essentiellement auprès de Marius, anciennement UCAB à Crest, qui appartient à Valsoleil et Sanders, et dans une moindre mesure auprès des Etablissements Albert à Chabrillan. L'origine des matières premières des aliments sera abordée dans la partie 4.2.1. Pour les élevages en AB, l'aliment provient majoritairement de l'usine UCABio à Chabeuil, également propriété de Valsoleil et Sanders également. Selon l'Agence Bio, sur le territoire, 85 % des volailles de chair sont conduites en agriculture biologique. La filière est donc de qualité.

Comme pour chaque filière évoquée précédemment, il existe aussi sur le territoire des éleveurs tournés vers les circuits courts. Ils sont 3 à avoir répondu à l'enquête, dont l'un possède un abattoir et un atelier de découpe et de transformation agréé CE en capacité de recevoir davantage de volume et faire de la prestation à façon. Davantage présents sur les marchés de plein vent et dans les magasins de producteurs, ces éleveurs fournissent aux habitants du territoire des volailles de qualité en direct de leurs élevages.

## 5. La filière viande d'agneau

Bien moins présente sur le territoire mais renommée grâce à son IGP Agneau de Sisteron, la filière « agneau » est également emblématique. Le seul éleveur en circuit long ayant répondu à l'enquête commercialise ses bêtes à la coopérative Agneau Soleil basée à Sisteron. Acteur incontournable de la filière, la coopérative confie ensuite la commercialisation de ses carcasses à l'entreprise Alpes Provence Agneaux, également basée à Sisteron, qui approvisionne tout type de circuit de distribution sur le territoire national.

Parallèlement à cette filière longue très structurée autour de 2 acteurs majeurs, vivent de nombreux éleveurs qui commercialisent eux-mêmes et indépendamment leurs bêtes en colis aux particuliers, à des boucheries artisanales et traditionnelles de GMS, en restaurants, etc. après les avoir fait abattre à Die. La partie 4.3. sera consacrée à ces filières beaucoup moins structurées.

## 6. L'ail

La filière ail est en quelque sorte une sous-filière de la filière légumes. Organisée grâce à son IGP Ail de la Drôme, la filière s'organise autour du GIE L'ail drômois qui s'occupe de transformation et de la commercialisation de l'ail et des plants. Le GIE regroupe 80 exploitations et centralise 760 ha de productions. Cinq exploitations ayant répondu à l'enquête sont concernées par cette filière. Pour rappel, l'ail occupe 80 % des surfaces légumières du territoire, soit près de 70 ha. Avec une bonne valeur ajoutée pour les producteurs et une irrigation indispensable mais hors période d'étiage, la filière ail est une filière de qualité, économiquement intéressante pour les agriculteurs et relativement résiliente. Sa commercialisation locale mériterait néanmoins d'être développée, notamment en GMS grâce à ce GIE qui structure efficacement la filière.

## 2. Des filières structurées avec un lien moins fort au territoire de la CCCPS

### 1. La filière grandes cultures

Pourtant présente sur plus d'1/3 des surfaces agricoles de l'ouest du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme, les grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux) sont une filière très structurée mais moins ancrée au territoire de la CCCPS que les précédentes. Aucun SIQO n'en témoigne l'ancrage, et le caractère annuel de leur implantation les rend plus éphémères. En revanche, un entretien avec la coopérative Valsoleil a montré l'importance de la commercialisation locale de la production.

L'enquête conduite sur le territoire a enregistré 28 agriculteurs en faisant, dont 14 en AB. Les ¾ d'entre eux commercialisent leurs productions en circuit long. Ils ont cité principalement 3 acteurs intermédiaires présents à proximité du territoire de la CCCPS, à savoir la Drômoise de Céréales à Montéliér, Valgrain aux Tourettes et les Etablissements Albert à Chabrillan. Parmi les grandes cultures, les céréales sont les plus présents avec 43 % des surfaces en blé tendre et 23 % en orge (RPG, 2023). La Coopérative Drômoise de Céréales est la plus influente sur le territoire. Elle valorise le blé et l'orge de la manière suivante :

- 50 % du blé conventionnel sont transformés chez Marius (anciennement UCAB) à Crest en aliments pour animaux ; 40 % sont vendus dans des meuneries du sud-est ; et 10 % partent à l'export en Italie et Espagne
- 100 % du blé AB sont commercialisés dans des meuneries d'AuRA
- 70 % de l'orge conventionnel sont transformés à l'UCAB
- 100 % de l'orge AB sont utilisés pour l'industrie brassicole, essentiellement via la malterie Art Malt Bio en Ardèche.

Les 7 autres producteurs de céréales transforment (décorticage, mouture, stockage, etc.) et commercialisent eux-mêmes leurs céréales en grains, farines et pains, en grande partie sur le territoire. Très répandues en Drôme et plus largement en France, les grandes cultures ne sont pas ancrées à ce territoire particulièrement via leur production, mais davantage via l'implantation de nombreux opérateurs économiques de la filière à proximité de la CCCPS et surtout via la distribution locale d'une majorité des volumes de production (bien que les débouchés commerciaux de tous les opérateurs ne soient pas connus).

## 2. La filière œuf

A travers l'enquête, 5 éleveurs ont déclaré produire des œufs sur le territoire, dont 4 en AB. Trois d'entre eux, tous AB, commercialisent leurs œufs à Val d'Eurre, dont le centre d'emballage et de distribution se situe à Eurre. Ils représentent 43 % des volumes de production. Les œufs de l'entreprise Val d'Eurre sont commercialisés sous différentes marques, comme Val d'Or et IsHere, dans les magasins des enseignes de la grande distribution du quart sud-est de la France. Pourtant acteur phare de la filière « œufs » dans la Drôme avec son centre d'emballage de Montéléger, Valsoleil n'a pas été cité par les producteurs ayant répondu à l'enquête. La coopérative ayant déconverti massivement des bâtiments d'élevage AB en 2022-2023, il est possible que les éleveurs se soient tournés vers d'autres intégrateurs les années suivantes. En revanche, deux autres entreprises de la France ont été mentionnées : la Compagnie Générale de l'Agriculture dans les Bouches du Rhône et CDPO Les Œufs du Soleil dans l'Hérault. Ce sont 56 % du volume de productions du territoire qui partent dans le sud de la France.

## 3. La filière lapin

Enfin, la filière « lapins » concernent 3 éleveurs ayant répondu à l'enquête. Deux opérateurs hors Drôme ont été cités par les éleveurs à titre de débouché, à savoir le groupe international LDC et les Etablissements Ribot à Lapalud. Ces derniers sont une entreprise familiale depuis 1926 dont l'unique site dans le Vaucluse, abat, découpe, conditionne et commercialise des lapins et des chevreaux. Cette filière très structurée apparaît comme une filière hors sol au regard de son ancrage au territoire de la CCCPS.

## 4. La filière noix

Pourtant en marge de l'AOP Noix de Grenoble, la culture de la noix occupe 72 % des surfaces fruitières du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme. La plupart de leur commercialisation transite via la coopérative iséroises Coopénoix à Vinay.

## 3. Des filières ancrées au territoire, très peu structurées

Trois filières pourtant remarquables sur le territoire du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme, semblent avoir échappée à toute démarche de structure :

- Les légumes (hors ail), qui concernent 8 fermes dont 6 en AB,
- Les fruits (hors noix), avec 12 fermes dont 8 AB,
- Les viandes de boucherie (viande bovine, agneau, porc), avec 6 éleveurs dont 5 AB.

Hormis une ferme cultivant 6 ha de légumes plein champ, la production de légumes du territoire s'exerce sur des surfaces inférieures à 1 ha et chaque producteur gère sa commercialisation, essentiellement en vente directe sur les marchés ou dans les magasins de producteurs. L'attractivité du territoire pour les projets d'installation en maraichage sur petites surfaces tend à saturer le marché local. La structuration de la filière pourrait permettre à ces producteurs de diversifier leurs débouchés et répondre à la demande existante des supermarchés et de la restauration collective. Regrouper ne serait-ce que 2-3 producteurs, réaliser un travail de planification et de coordination des débouchés pourraient faire levier sur la filière. Aucun atelier de transformation collectif n'a été mentionné par les producteurs, ceux qui transforment le faisant en solitaire sur leur ferme.

Il en est de même pour la filière fruits, hors noix, alors que les projets de diversification en fruits se multiplient sur le territoire. La Ferme Bio Margerie à Portes-lès-Valence est néanmoins citée comme outil de transformation. Timidement, semble également naître un outil collectif à Saillans, dans la boutique Chemise & Chocolat. La ferme T'air de famille à Loriol-sur-Drôme, également prestataire de transformation des fruits, n'a pas été citée. Enfin, cette filière compte par ailleurs des acteurs structurants dans la vallée du Rhône.

Enfin, que ce soit en fruits ou en légumes, la reprise de l'activité grossiste d'Agrobiodrôme par la SARL Lorbio à Loriol-sur-Drôme (formé des coopératives Valsoleil et la Drômoise de Céréales) en février 2025, pourrait impulser la structuration de ces filières en AB.

Par ailleurs, les filières « viandes de boucherie » disposent de précieux mais fragiles outils à proximité du territoire du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme, à savoir l'abattoir du Diois à Die,

l'atelier de découpe et transformation Troupéou à Mornans et la boucherie Pascal à Saillans. Cependant, hormis Troupéou qui commercialise un peu les viandes d'élevages du territoire et massifie légèrement les flux, chaque éleveur gère indépendamment sa commercialisation. Ces pratiques ne permettent ni d'optimiser les moyens, ni de massifier les flux pour pénétrer le marché de la boucherie artisanale et traditionnelle de GMS. Des opérations de structuration de la filière devraient permettre de développer les débouchés locaux. De plus, le cours des viandes étant actuellement très élevé, les éleveurs bien qu'historiquement en circuit court, ont tendance à placer quelques bêtes en circuit long, démarche qui fragilise d'autant plus ces petits outils intermédiaires du territoire dont l'équilibre économique relève déjà du véritable challenge.

L'enquête auprès des agriculteurs et les différents entretiens conduits auprès d'entreprises intermédiaire et de la distribution n'ont pas permis d'identifier de liens entre la production agricole et la transformation artisanale du territoire, hormis pour la découpe de carcasse avec la Boucherie Pascal à Saillans et l'ouverture de l'atelier de cuisine de Chemise & Chocolat à Saillans. Pourtant de nombreux acteurs existent sur le territoire. Ils méritent d'être cités et des connexions doivent pouvoir être créées :

- Les Boulangers-Pâtisseries : Honorin, Chastang et Mathéo Chastel à Crest, Borie à Mirabel-et-Blacons, Ripopée à Saillans, Boulangerie du Village à Aouste, les Pains de Beaufort à Aouste-sur-Sye,
- Les Bouchers-Charcutiers : Boucherie de la Tour à Crest, Boucherie du Petit Primeur à Crest, Maison de la Défarde à Crest,
- Les Chocolatiers : Le Tiroir du Chocolat à Mirabel-et-Blacons,
- Les Confiseurs : Les Croquettes du Père Craquant,
- Les Glaciers : Merlin à Piégros-la-Clastre,
- La fromagerie Gérentes à Crest.

## **A RETENIR – PORTRAIT DES FILIERES**

### **LES ATOUTS :**

- ✓ Présence de filières historiques, emblématiques (AOP Clairette de Die, AOP HE de Lavande de Haute Provence) qui ont fait la renommée du territoire et font son attractivité
- ✓ Présence de filières très structurées, ancrées au territoire de la CCCPS ou à proximité : viticulture, céréales, PPAM, lait de chèvre, volailles de chair, œufs, agneaux, ail

### **LES FAIBLESSES :**

- ✓ Forte dépendance de certaines filières aux acteurs professionnels de l'aval (céréales, lait de chèvre, volailles de chair, œufs, agneaux)
- ✓ Manque de structuration des filières fruits, légumes, viande de boucherie
- ✓ Liens quasi-inexistants entre les agriculteurs.rices et les artisans-transformateurs et PME agroalimentaires

Tableau 25 : Analyse comparative des filières

| Filières                   | Spécialisation économique | Emprise sur la SAU | Part de la valeur € de production | ETP / ha         | Eau      | Qualité                                   | Structuration | Résilience |
|----------------------------|---------------------------|--------------------|-----------------------------------|------------------|----------|---|---------------|------------|
| <b>Viticulture</b>         | 59 – 42 %                 | 20 %               | 46 %                              | 1 <sup>er</sup>  | Très peu | 14 % AB<br>+ 3 AOP et 3 IGP               | Forte         | Faible     |
| <b>PPAM</b>                | 21 – 15 %                 | 4 %                | 6 %                               | 5 <sup>ème</sup> | Peu      | 54 % AB<br>+ 1 AOP                        | Forte         | Moyenne    |
| <b>Petits ruminants</b>    | 7 – 5 %                   | 35 %               | 2 %                               | 6 <sup>ème</sup> | Très peu | 57 % AB<br>+ 1 AOP et 1 IGP               | Forte         | Faible     |
| <b>Volailles</b>           | 6 – 4 %                   |                    | 5 %                               | 2 <sup>ème</sup> |          | 84 % AB (chair) + 2 AOP<br>47 % AB (œufs) | Forte         | Forte      |
| <b>Fruits</b>              | 6 – 4 %                   | 2 %                | 3 %                               | 4 <sup>ème</sup> | Moyen    | 14 % AB                                   | Faible        | Faible     |
| <b>Légumes</b>             | 4 – 3 %                   | 2 %                | 9 %                               |                  | Fort     | 16 % AB<br>+ 1 IGP                        | Faible        | Moyenne    |
| <b>Grandes cultures</b>    | 4 – 3 %                   | 33 %               | 0,2 %                             | 7 <sup>ème</sup> | Moyen    | 15 % AB                                   | Forte         | Moyenne    |
| <b>Fermes diversifiées</b> | 19 – 11 %                 |                    | 27 %                              | 3 <sup>ème</sup> | Peu      |   | Faible        | Forte      |

## 5. LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

---

Cette 5<sup>ème</sup> partie s'attache à identifier le réseau d'acteurs de la distribution alimentaire sur le territoire et comprendre les relations qui les lient, entre eux et au bassin agricole local. La distribution alimentaire fait référence aux activités professionnelles qui concourent à ce que les aliments issus de la production et de la transformation parviennent aux lieux où leurs destinataires finaux (les mangeuses et mangeurs) peuvent les acquérir pour consommation ultérieure ou les consommer sur place. Ainsi, la distribution alimentaire comprend :

- La commercialisation des produits alimentaires : marchés de plein vent, commerces de proximité, supermarchés, magasins spécialisés, etc.
- La restauration hors domicile : collective et commerciale.

L'analyse de cette partie repose essentiellement sur des entretiens conduits auprès des commerçants du territoire, à savoir l'adjoint au directeur de l'Intermarché d'Aouste-sur-Sye, le Directeur de l'Étincelle à Saillans, le couple de gérants du Vival de Saillans, un salarié de l'Épicerie Nouvelle à Crest, un membre du Bureau de l'Association Court Bouillon à Saillans, le Président de l'Association La Charrette à Crest, un bénévole du MiMi Marché à Piégros-la-Clastre et des visites d'opportunité dans les commerces suivants : le Proxy de Vercheny, le Coing Bio à Saillans, le Panier des Ayasses à Crest, le marché d'Aouste-sur-Sye du jeudi matin, le marché de Saillans, le marché du samedi à Crest, ainsi que des échanges cours avec des professionnels et des habitants du territoire (cf ANNEXE 3 : GUIDE POUR LES ENTRETIENS RÉALISÉS AUPRÈS DES COMMERÇANTS DU TERRITOIRE).

### 1. La commercialisation des produits alimentaires

#### 1. La vente à la ferme

La vente à la ferme est la forme de vente en circuit court la plus développée par les agriculteurs du territoire, à égalité avec la vente sur les marchés de plein vent et les magasins de producteurs. Le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme compte une 40<sup>ème</sup> de points de vente directe à la ferme, allant du simple point de retrait hebdomadaire de colis (de viande ou légumes) à la boutique de 20 m<sup>2</sup>, ouverte toute l'année et offrant une gamme plus étoffée de produits.

C'est une forme de vente historique qui poursuit une lente dynamique de développement :

- 23 % des agriculteurs qui aimeraient commercialiser davantage sur le territoire, l'envisagent au moins en partie avec un point de vente à la ferme : cette forme de vente arrive en 5<sup>ème</sup> position pour le développement de la commercialisation locale (Enquête agriculteurs, 2025),
- c'est le 4<sup>ème</sup> canal d'approvisionnement en produits fermiers locaux choisis par les habitants du territoire (Enquête consommateurs, 2025).

Les consommateurs tendent à reprocher à ce mode de commercialisation sa gamme restreinte de denrées, limitée à la production d'un seul agriculteur, et par conséquent, la nécessaire multiplication des déplacements pour constituer un panier complet de produits fermiers locaux, donc un coût économique et écologique élevé pour s'approvisionner. Ils privilégient alors des formes de vente où l'offre en produits fermiers locaux est regroupée, tels que les marchés de plein vent et les magasins de producteurs. En revanche, les touristes apprécient cette forme de vente car elle permet de se rendre sur le lieu de production où d'autres offres peuvent être proposées : visite de la ferme, dégustation, achat de souvenirs, ateliers de découverte, pique-nique dans un joli cadre, etc.

Par ailleurs, la vente à la ferme reste une forme de vente pratique pour les agriculteurs qui n'ont pas besoin de se déplacer et dédier des moyens humains et financiers spécifiques à cette tâche.

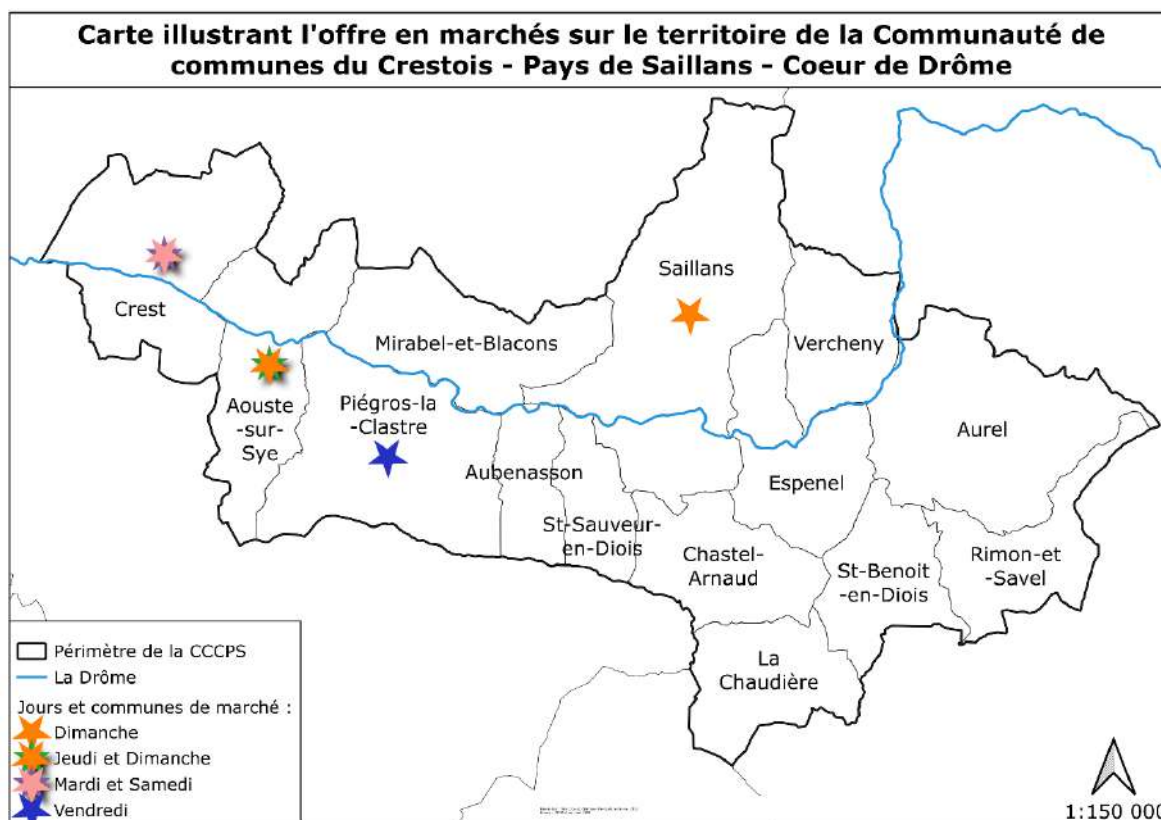
#### 2. Les marchés de plein vent

Le marché de plein vent est une forme de vente emblématique de la Drôme. Ils la font rayonner en France et au-delà, et attirent des milliers de touristes chaque été dans leurs allées. Le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme compte **6 marchés** hebdomadaires qui se tiennent toute l'année.

Tableau 26 : Répartition des marchés de plein vent par jour et par commune

|                 | Lundi    | Mardi    | Mercredi | Jeudi    | Vendredi | Samedi   | Dimanche |
|-----------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Aouste</b>   |          |          |          | X        |          |          | X        |
| <b>Crest</b>    |          | X        |          |          |          | X        |          |
| <b>Piégros</b>  |          |          |          |          | X        |          |          |
| <b>Saillans</b> |          |          |          |          |          |          | X        |
| <b>TOTAL</b>    | <b>0</b> | <b>1</b> | <b>0</b> | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>2</b> |

Le territoire ne compte que 2 jours de la semaine sans aucun marché, les lundi et mercredi. En revanche, le dimanche, jour férié, en compte 2, à Aouste-sur-Sye et Saillans, 2 communes relativement éloignées au sein du territoire. Au total, 3 marchés se déroulent le week-end.



Les 6 marchés sont bien répartis sur la semaine ainsi que sur le territoire.

En termes de caractéristiques, ces 6 marchés sont très différents et complémentaires :

- L'ancienneté : les 2 marchés de Crest ont plus de 150 ans d'existence tandis que celui du dimanche à Aouste-sur-Sye n'a débuté en 2025 avec un objectif de solidarité alimentaire ;
- Le fonctionnement : celui de Piégros-la-Clastre n'a de marché que le nom, son fonctionnement reposant davantage sur celui d'un drive ou d'une ruche ;
- Le nombre de stands : les marchés de Crest comptent 70 exposants le mardi, dont 46 de produits alimentaires et 20 agriculteurs dont 4 de la CCCPS (5 % des exposants) ; 142 exposants le samedi dont 98 de produits alimentaires, 44 agriculteurs dont 12 de la CCCPS (8 %) ; tandis que celui du jeudi à Aouste-sur-Sye n'en dénombre que 4 à 6 ;
- L'origine : impulsée par la municipalité comme à Crest ou par les habitants comme à Aouste-sur-Sye (dimanche), les marchés peuvent provenir d'origine différente et bien que poursuivant tous des objectifs de commercialisation similaires, ils peuvent se doter de spécificités, comme celui du dimanche à Aouste-sur-Sye avec ses perspectives de solidarité alimentaire.

Le fonctionnement du marché de Piégros-la-Clastre, intitulé MiMi Marché (pour Mini et Mignon), mérite de s'y attarder davantage dans le sens où il est un formidable exemple d'initiative citoyenne collective, engagée et durable.

Régie par une Association créée en 2016 sous l'impulsion de consommateurs, il vise à « proposer des produits de paysans et d'artisans en circuit court, soutenir une agriculture agroécologique et une consommation responsable, favoriser la rencontre, la convivialité et la connaissance entre les habitants et le monde paysan ». Après s'être acquittés d'une cotisation annuelle de 3 € à la 1<sup>ère</sup> commande, les consommateurs constituent, en ligne, leurs paniers de produits fermiers et artisans locaux entre le lundi et le jeudi, puis viennent le payer et le retirer le vendredi entre 18h et 19h, place de la fontaine à Piégros-la-Clastre. Les fournisseurs prennent connaissance des commandes le vendredi matin, récoltent et préparent les produits, puis se rendent dès 16 h à Piégros-la-Clastre pour retrouver les bénévoles qui rassemblent l'ensemble des produits par commande. Le MiMi marché est une forme de vente directe : ce n'est pas l'Association qui paie les fournisseurs, mais bien les consommateurs en direct puisqu'ils règlent à chaque retrait, en espèce ou à l'aide d'un chèque sans ordre, le montant de leur commande que les bénévoles s'occupent de redistribuer à chaque fournisseur. Sans engagement, ce fonctionnement offre aux consommateurs une grande souplesse dans leurs commandes et aux producteurs, un gain de temps et de rentabilité de leur temps de travail précieux.

Ainsi, dans sa 8<sup>ème</sup> année de fonctionnement, en 2024, le MiMi marché a enregistré 137 adhérents habitant Piégros-la-Clastre et les communes voisines, 32 fournisseurs, 50 jours de retrait avec une moyenne de 42 paniers par retrait et, un chiffre d'affaires annuel de 80 à 90 000 €, dont 35 % en légumes. Afin de financer son fonctionnement, l'Association prélève une commission de 3 % sur le chiffre d'affaires avec laquelle elle finance un peu de matériel (tréteaux, caquettes, réfrigérateurs, etc.), l'organisation de dégustations et de visites de fermes, la mise à jour de son site internet, l'impression de documents, du petit matériel administratif, etc. Après un pic important lors de la crise sanitaire en 2020, l'activité du MiMi Marché s'est stabilisée au niveau moyen observé 2024.

Les marchés en général sont une forme de vente très appréciée des habitants du territoire :

- Ils constituent une vraie source d'approvisionnement des ménages en particulier pour les fruits et légumes frais : les ménages de la CCCPS y dépensent 22 % de leurs achats alimentaires en fruits et légumes contre 13 % en Drôme et 20 % en AuRA.
- Ils sont leur première source d'approvisionnement en produits fermiers locaux (Enquête consommateurs, 2025).
- Et bien plus que de simples points de vente, ils sont de véritables lieux de vie : on y vient flâner, prendre un café, se rencontrer, prendre un bain de foule, etc.

En revanche, les marchés ne sont pas une forme de vente attractive pour les agriculteurs aujourd'hui qui les estiment chronophages et où la concurrence est sévère. Ils n'arrivent qu'en 8<sup>ème</sup> position pour les agriculteurs souhaitant développer la commercialisation locale (Enquête agriculteurs, 2025).

### 3. Les magasins de producteurs

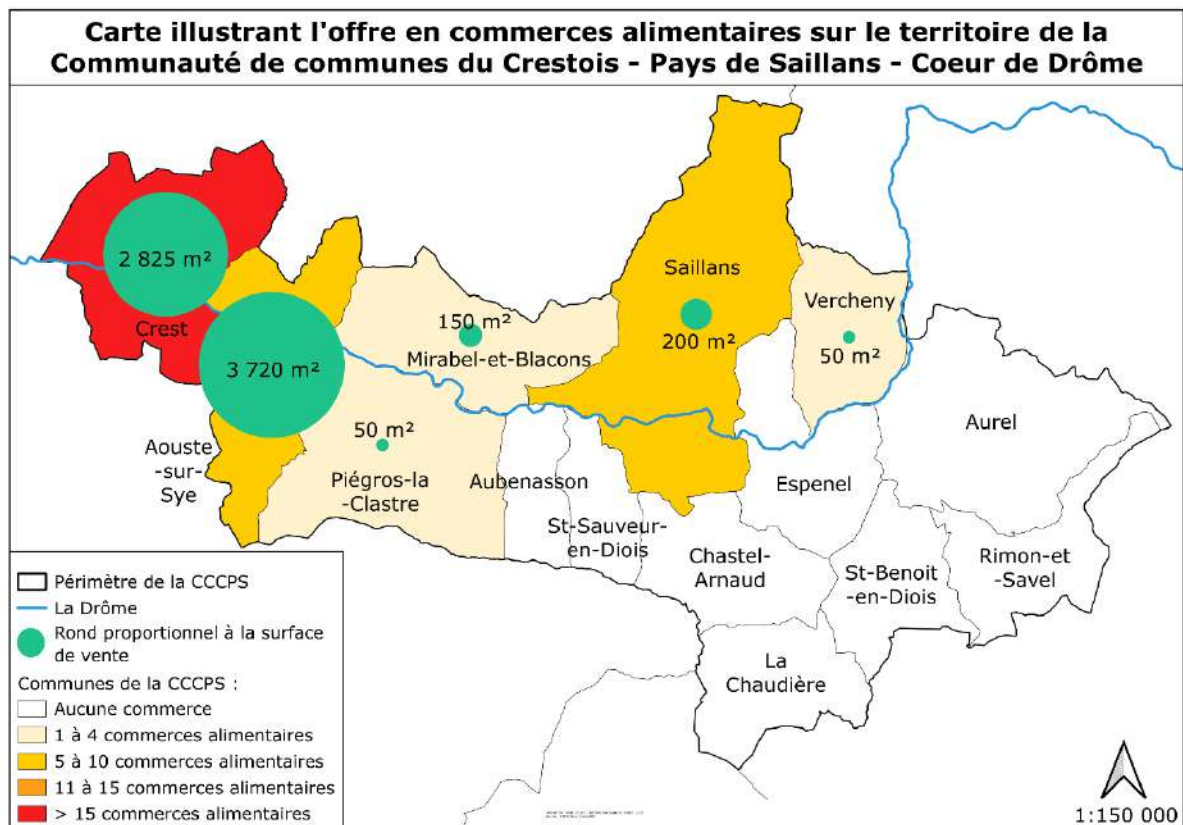
Couramment appelés « magasins de producteurs », les points de vente collectifs reposent pourtant sur un fonctionnement bien différent. Un point de vente collectif est un lieu utilisé et géré en commun par plusieurs agriculteurs, où ceux-ci assurent la vente directe aux consommateurs des produits provenant de leur exploitation. A contrario, le magasin de producteurs est un lieu de vente n'appartenant qu'à un seul producteur, géré par lui-même et au sein duquel sont achetés et revendus des produits d'origine locale, souvent d'autres fermes. Le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme compte **2 points de vente collectifs** : La Charrette à Crest (ouvert en 2015) et le Court-Bouillon à Saillans (ouvert en 2017), et **1 magasin de producteurs** : le Panier des Ayasses à Crest (ouvert en 2023). Ces 3 lieux de vente comptabilisent 350 m<sup>2</sup> de surface de vente de produits fermiers locaux et réalisent environ 1 000 000 € de chiffre d'affaires annuel. Ils sont 120 à 130 agriculteurs différents à les fournir, pour une moyenne d'environ 50 par magasin. Un total de 27 fermes de la CCCPS sont concernées par ces formes de vente, soit près de 20 % des exploitations du territoire. Le record revient à Court Bouillon avec près de 50 % de fournisseurs originaires du territoire (22 sur 51) que viennent enrichir des fournisseurs du Diois. La Charrette regroupe une offre provenant essentiellement du Val de Drôme, et le Panier des Ayasses, de Valence Romans Agglomération. Avec peu de fournisseurs en commun, ces 3 magasins offrent une gamme riche et complète de produits locaux aux habitants du territoire.

Les points de vente collectifs et magasins de producteurs sont une forme de vente très appréciée des consommateurs et des producteurs :

- 40 % des agriculteurs qui aimeraient commercialiser davantage sur le territoire, l'envisagent au moins en partie avec un point de vente collectif : cette forme de vente se place en 1<sup>ère</sup> position (Enquête agriculteurs, 2025),
- Ils sont la 2<sup>ème</sup> source d'approvisionnement en produits fermiers locaux pour les habitants du territoire (Enquête consommateurs, 2025).

#### 4. Les commerces de proximité

La carte ci-dessous représente l'offre commerciale du territoire en commerces de proximité et grandes et moyennes surfaces (cf. partie suivante). Elle ne comprend pas l'offre en termes de marchés, de points de vente à la ferme, ni de points de vente collectifs et magasins de producteurs. Elle permet de visualiser la polarisation de l'offre sur l'ouest du territoire. Bien qu'en cohérence avec la répartition de la population sur le territoire, elle engendre une inégalité d'accessibilité géographique à l'offre pour les habitants de l'est et du sud-est du territoire.



Sans compter les magasins d'artisans-commerçants, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme compte une **10<sup>aine</sup> de commerces de proximité** dont la surface de vente est inférieure à 300 m<sup>2</sup>. Parmi eux, se trouvent 4 commerces d'alimentation générale : le U à Mirabel-et-Blacons, L'Épicerie Géniale à Aouste-sur-Sye (associatif, avec une large gamme AB), le Vival à Saillans, le Proxy à Vercheny, ainsi que 6 commerces d'alimentation spécialisés : 2 en produits AB (L'Épicerie Nouvelle à Crest, Le Coing Bio à Saillans) et 4 par famille de produits : Au Petit Primeur à Crest (fruits et légumes), Morbleu ! À Crest (crèmerie, fromagerie), L'Ebène Epicerie à Crest (épicerie sèche) et Pomme (fruits et légumes AB avec démarche d'accessibilité).

Ce réseau de petits commerces maille le territoire d'ouest en est, pour apporter une offre de proximité complémentaire aux autres formes de distribution. Ils sont des **sources d'approvisionnement alimentaire d'appoint** pour les habitants se déplaçant facilement et/ou disposant d'une grande surface à proximité de leur domicile ou de leur travail (ex : le magasin U à Mirabel-et-Blacons), et des **sources d'approvisionnement plus importantes** pour les personnes âgées et/ou non véhiculées, ne disposant pas d'une grande surface à proximité (ex : le Vival à Saillans, L'Épicerie Nouvelle à Crest), mais également des sources d'approvisionnement / de découverte / de souvenirs, en produits locaux emblématiques pour les touristes. Leur panier moyen y sont composés de 4 à 10 articles pour un montant compris entre 10 et 30 €.

Acteur incontournable de la vie des villages, leurs personnels ont un véritable sens du service :

- Ils adaptent l'offre à leur clientèle qui peut être d'origine locale ou touristique, avec un pouvoir d'achat plus ou moins fort, des préférences alimentaires spécifiques, une fréquence de passage quotidienne, hebdomadaire ou ponctuelle, etc.
- Ils proposent des services à la carte comme la livraison de colis lourds aux personnes âgées (pack d'eau et de lait, paniers complets, etc.), la cuisson de pains et viennoiseries pour un camping, le dépôt-vente de produits d'artisans-transformateurs voisins pendant leurs congés, etc.
- Ils recherchent et commandent des produits sur demande pour des clients réguliers, etc.
- Ils adaptent leurs horaires d'ouverture à ceux des autres commerces de la commune, etc.
- Ils proposent une tarification et des services spécifiques à la clientèle professionnelle, etc.

Le temps de travail des gérants témoigne souvent d'un engagement fort pour le territoire et ses habitants.

D'un point de vue de leurs approvisionnements, ils observent des fonctionnements similaires :

- Leur 1<sup>ère</sup> source d'approvisionnement, celle qui constitue les références de base du commerce, est souvent la centrale d'achat de l'enseigne pour les commerces franchisés tel que la centrale Casino pour le Vival de Saillans, ou des grossistes généralistes pour les autres comme par exemple, Relais Vert, Vitafruits, Biodis, Ekibio, Markal pour l'Épicerie Nouvelle ; Le Grap, Relai Vert, Ekibio, ou encore Casino et Carrefour pour l'Épicerie Géniale.
- Leurs sources d'approvisionnement secondaires sont souvent des grossistes spécialisés comme Terra Etica pour l'Épicerie Nouvelle, et entre 10 et 15 agriculteurs et artisans « locaux ».

Ils recherchent ensuite des complémentarités avec les commerces de bouche voisins en centre-ville ou centre-bourg (boucherie, boulangerie, bio, magasins de producteurs, etc.).

Le fonctionnement de ces commerces de proximité repose sur 1 à 4 personnes pour un chiffre d'affaires ne dépassant pas 1,5 M €. Leur clientèle très locale est souvent exigeante de par sa diversité : personnes âgées, personnes au faible pouvoir d'achat, jeunes, personnes régulières, etc. et sa fréquentation fluctuante. Leur équilibre économique semble souvent permis par la saison touristique. Par exemple, le Vival de Saillans enregistre jusqu'à 350 clients par jour en été, mais seulement 150 le reste de l'année. Enfin, ces commerces peuvent avoir des positionnements très différents : franchisé disposant d'un accès à une centrale d'achat ou commerce indépendant, plus axé sur les produits locaux et/ou de qualité (qualité, association, etc.). La valorisation des produits locaux au sein des commerces est quasiment inexistante et ils rencontrent des difficultés à s'approvisionner localement pour des raisons de volumes, de coût logistique et de manque de connaissance des fournisseurs en capacité de le faire. Tous valorisent leurs invendus auprès de leur clientèle locale, voisine ou autoconsommant.

Les commerces de proximité sont une forme de vente très appréciée des consommateurs comme des producteurs, car leur petite taille leur permet de mettre en place des services personnalisés et d'avoir des volumes de vente cohérents avec les volumes de production d'une seule exploitation, ce qui rend les approvisionnements fermiers locaux plus faciles. Elle est la 2<sup>ème</sup> forme de vente la plus plébiscitée par les agriculteurs souhaitant relocaliser une partie de leurs débouchés, et la 3<sup>ème</sup> source d'approvisionnements en produits fermiers locaux des habitants du territoire.

## 5. Les grandes et moyennes surfaces (GMS)

Le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme ne compte que **5 GMS**, à savoir :

- L'hypermarché Intermarché à Aouste-sur-Sye (3 538 m<sup>2</sup> de surface de vente dont 70 % dédiés à l'alimentaire)
- Le supermarché Auchan à Crest (2 000 m<sup>2</sup> de surface de vente),
- Le discount Aldi à Crest (500 m<sup>2</sup>),
- Les 2 supermarchés AB : La Vie Claire à Aouste-sur-Sye (500 m<sup>2</sup>), et L'Étincelle à Crest, constitué de 2 magasins pour un total d'environ 800 m<sup>2</sup> de surface de vente.

Avec 7 000 à 7 500 m<sup>2</sup> de surface de vente, ces 5 magasins cumulent 95 % des surfaces de vente alimentaire du territoire, tout commerce confondu, et 20 % de leur offre est AB, ce qui est remarquable. L'Intermarché est d'ailleurs le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> hypermarché de l'enseigne avec l'offre bio la plus importante du quart sud-est de la France. De prochains travaux d'aménagement du magasin devraient permettre à l'offre de grandir encore. Ces GMS emploient entre 160 et 200 salariés dont près de 60 % à l'Intermarché et réalisent 70 à 80 M€ de chiffres d'affaires dont 46 M€ pour

Intermarché et 5,5 pour l'Étincelle. Ils voient passer 5 000 clients par jour provenant de la vallée entre Grâne et Saillans, ce qui représente près d'1/3 des habitants du territoire ! Leurs paniers moyens sont en revanche très différents avec 53 € pour l'Intermarché, 25 € pour l'Étincelle centre-ville et 49 € pour l'Étincelle plaine. L'emprise des GMS est immense puisqu'elles captent 78 % du potentiel de consommation des ménages du territoire (donnée détaillée en partie 6.1.3).

Hormis Aldi, les 4 autres GMS ont une grande marge de liberté quant à leurs approvisionnements :

- Leurs 1<sup>ère</sup> sources d'approvisionnement, comme pour les commerces de proximité, sont leurs centrales d'achat ou les grossistes généralistes pour l'Étincelle, seule GMS indépendante du territoire (Relais Vert, Biodis, Pronatura, Vitafruits, Markal, etc.),
- Leurs 2<sup>èmes</sup> sources d'approvisionnement sont ce qu'ils appellent le « direct fournisseurs », c'est-à-dire des entreprises locales au sens large (agriculteurs, artisans, entreprises agroalimentaires, etc.).

En nombre, ils comptent à peu près autant de producteurs locaux fournisseurs que les commerces de proximité mais en part de références dans le magasin, ils en ont bien moins compte tenu de la taille de ces magasins. Leurs approvisionnements locaux représentent 5 à 20 % de leur chiffre d'affaires en comptant les boissons (vins, bières, jus essentiellement) dont la valeur ajoutée est forte. De beaux exemples témoignent néanmoins de la faisabilité des approvisionnements locaux : la viande d'agneau au rayon traditionnel de l'Intermarché est 100 % locale, fournie par 2 fermes du Diois. Les magasins Intermarché d'Aouste et Loriol font des commandes groupées auprès des éleveurs et vont récupérer les carcasses à l'abattoir de Die à tour de rôle.

Les GMS recherchent des fournisseurs locaux en capacité de leur livrer des volumes adaptés à l'activité du magasin tout en limitant leur nombre (1 fournisseur pour 1 produit). Les produits doivent également être de qualité homogène et conforme au standard esthétique, et avec un prix adapté à la clientèle de GMS. Ces dernières sont néanmoins passives dans la recherche de produits locaux car le démarchage des producteurs suffit souvent de répondre à la demande de leur clientèle. L'offre locale proposée par les GMS leur permet essentiellement de fidéliser leur clientèle en se montrant solidaire des agriculteurs et artisans locaux. La volonté de voir des produits locaux dans les GMS ne se traduit que parfois en acte d'achat. Les pratiques de contractualisation sont encore rares bien qu'Intermarché dispose par exemple, de contrats cadre de référencement annuel avec accord commercial sur un volume d'achat à atteindre (en valeur monétaire).

La mise en avant des produits locaux est variable selon les magasins : l'offre est parfois diffusée parmi l'ensemble des références au sein de chaque rayon (comme à l'Étincelle), et parfois regroupée et clairement identifiée en tête de gondole ou au sein d'un meuble spécifique (comme la banque réfrigérée en libre-service pour les fromages à Intermarché). La deuxième stratégie a le mérite de rendre l'offre visible mais l'inconvénient, de la faire bouder par la clientèle l'estimant trop onéreuse a priori.

Toutes ces GMS valorisent les produits proches des DLC (Date Limite de Consommation) et DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale) à des prix réduits en les regroupant dans une zone spécifique du magasin et/ou en constituant des paniers commercialisés en ligne (via l'application Phénix pour Intermarché par exemple). Avant le dépassement de la DLC, certains produits sont donnés à des structures d'aide alimentaire. Les produits dont la DLUO est dépassée, peuvent toujours être donnés pour l'alimentation humaine. En revanche, si la DLC est dépassée, les produits sont donnés au zoo d'Upie ou confiés à Véolia pour être compostés dans le meilleur des cas.

Les GMS constituent une forme de vente très controversée par les consommateurs et les producteurs mais dont l'emprise est massive, et la place indéniable pour optimiser l'évasion commerciale du territoire (cf. partie 6.1.4.).

## 2. La restauration hors domicile (RHD)

### 1. La restauration collective

La restauration collective a fait l'objet d'un diagnostic spécifique réalisé par le Bureau d'étude Nouvelles Marges en 2024-2025. Pour en savoir davantage, il est indispensable de s'y référer.

## 2. La restauration commerciale

Selon la CCI de la Drôme, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme compte **85 établissements de restauration** actifs en mars 2025, dont 32 en restauration traditionnelle et 53 en restauration rapide. De manière cohérente avec la répartition de la population sur le territoire, 70 % de l'offre sont concentrés sur l'ouest du territoire : 50 établissements à Crest et 9 à Aouste-sur-Sye. Il est néanmoins dénombré 18 établissements sur Saillans.

La restauration commerciale n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie au cours de ce diagnostic agricole et alimentaire car malgré leur nombre, les restaurants commerciaux ne permettent pas, à eux seuls, de structurer des filières alimentaires locales, faute d'un volume suffisant nécessaire aux approvisionnements et de besoins diffus sur l'ensemble de l'offre. En revanche, les restaurants sont très appréciés pour leurs capacités à mettre en avant et faire rayonner des savoir-faire locaux. Ces considérations ne signifient donc pas que les restaurants ne pourront bénéficier d'aucune action découlant de ce travail. L'étude approfondie de leur fonctionnement n'aurait simplement pas permis de mettre en lumière de nouveaux enjeux pour les raisons évoquées ci-dessus.

### **A RETENIR – PORTRAIT DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE**

#### **LES ATOUTS :**

- ✓ Une offre commerciale importante : 1 hypermarché, 3 supermarchés dont 2 AB, 1 discount, une 10<sup>aine</sup> de commerces de proximité, 6 marchés, 2 points de vente collectifs, 1 magasin de producteurs, une 40<sup>aine</sup> de points de vente à la ferme, et 85 établissements de restauration
- ✓ Une grande diversité de l'offre commerciale décuplant le pouvoir de choisir des consommateurs
- ✓ Une grande qualité de l'offre commerciale : 20 % des surfaces de vente dédiés à une offre AB, et 7 % à une offre fermière locale avec environ 150 agriculteurs fournisseurs différents
- ✓ Une attractivité forte et croissante des marchés, notamment pour les approvisionnements en fruits et légumes frais, mais aussi pour ce formidable lieu de vie qu'ils représentent
- ✓ Une bonne disponibilité globale des denrées agricoles et alimentaires produites sur le territoire en vente directe (marchés de plein vent, points de vente collectifs / magasins de producteurs, vente à la ferme) et dans les commerces de proximité

#### **LES FAIBLESSES :**

- ✓ Une offre commerciale majoritairement concentrée sur l'ouest du territoire
- ✓ Une forte emprise (mais stable) des GMS (hypermarchés, supermarchés, discounters, magasins spécialisés, drives) sur le potentiel de consommation : elles captent 78 % du budget dédié aux achats alimentaires
- ✓ Une offre en produits fermiers locaux relativement faible dans les GMS

## 6. PORTRAIT DU BASSIN DE CONSOMMATION

---

Cette 6<sup>ème</sup> partie est consacrée au portrait du bassin de consommation que constitue l'ensemble des habitants du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme. Quelques premières caractéristiques de ce bassin de consommation ont été présentées en 1<sup>ère</sup> partie avec le contexte territoriale. Pour rappel donc, le territoire compte un peu plus de 16 000 habitants et sa croissance démographique, permise par un cadre de vie et une dynamique territoriale très attractive, est forte et continue depuis 60 ans. Néanmoins, l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire ne parvient pas à enrayer le vieillissement de la population, formée majoritairement de petits ménages au pouvoir d'achat relativement faible.

Compte tenu de ces éléments, il s'agit dans un premier temps, d'observer et quantifier les choix opérés par les ménages pour leurs achats alimentaires d'un point de vue quantitatif ; puis dans un deuxième temps, de mieux comprendre les habitudes de consommations des ménages et leur rapport aux produits locaux d'un point de vue qualitatif ; et enfin, de caractériser la précarité alimentaire sur le territoire.

### 1. Approche quantitative des choix des ménages pour leurs achats alimentaires

Cette approche de la consommation des ménages du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme est permise par la contribution de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Drôme à la réalisation de ce diagnostic. Toutes les CCI d'Auvergne Rhône-Alpes mènent conjointement des enquêtes de consommation des ménages depuis plus de 30 ans selon une méthodologie éprouvée. Les 2 dernières enquêtes ont été conduites en 2018 et 2022. Ces enquêtes et leurs analyses permettent de quantifier de manière objective, les flux de consommation des ménages territoire par territoire. En résumé, elles permettent de répondre à la question : où les ménages de la CCCPS effectuent-ils leurs achats alimentaires ? Les données suivantes décrivent les modes de consommation des seuls ménages qui résident sur le territoire du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme. Elles datent de 2022, mais restent pertinentes dans la mesure où la structure commerciale de la CCCPS et des territoires proches n'a pas évolué de manière forte depuis.

#### 1. Les grandes tendances de consommation en France

Depuis quelques années, des facteurs sociaux, économiques, climatiques et géopolitiques lourds influencent grandement les choix des ménages : le vieillissement de la population, la réduction de la taille des ménages, l'augmentation du coût des carburants, la prégnance d'internet tout au long du parcours d'achat, le développement du télétravail, le changement climatique, etc. En 2020, la crise sanitaire a agi comme un accélérateur des tendances préexistantes.

Les consommateurs veulent à la fois :

- des prix bas, du fait de la tension sur leur pouvoir d'achat. En témoigne l'augmentation de la part des achats sous promotions observée dans les grandes surfaces ces derniers mois.
- être considérés comme des VIP : en ligne, la puissance du traitement des données habitue les consommateurs à ne recevoir que des informations ciblées sur leur profil de consommateur. Dans les points de vente physiques, ils s'attendent à bénéficier d'un accueil aussi personnalisé que possible.
- donner du sens à leurs achats et consommer autrement : local, bio, en vrac, etc.
- bénéficier de nombreux services dans les commerces : conseils, commandes, etc.
- de la souplesse dans le fonctionnement des commerces : amplitude horaire, click and collect, etc.
- pouvoir tout savoir et tout acheter tout le temps, en utilisant internet.

Ces tendances peuvent être contradictoires mais elles coexistent en France, bien que certaines soient plus ou moins présentes selon les territoires. Les commerçants doivent donc s'y adapter.

#### 2. Le potentiel de consommation du territoire

Le potentiel de consommation des ménages correspond à la somme qu'ils dépensent par an pour effectuer leurs achats alimentaires. Il est **52 millions d'euros** pour l'ensemble des ménages de la CCCPS en 2022, en progression de **16 %** par rapport à 2018, quand cette augmentation n'est que de 9 % à l'échelle de la Drôme et 8 % à l'échelle d'Auvergne Rhône Alpes. Cette augmentation

s'appuie d'une part sur l'inflation des produits alimentaires et d'autre part, sur la croissance démographique forte du territoire : le nombre de ménages de la CCCPS a progressé de 9% entre 2018 et 2022, contre 6 % en Drôme. Il est à souligner que l'augmentation du nombre des ménages n'est pas uniquement liée à la croissance démographique, mais également au desserrement des ménages.

En revanche, le potentiel de consommation par ménage n'a progressé que de 359 €, soit 6 % en 2018 et 2022 (cf graphique ci-dessous). Actuellement d'un montant de **6 170 €**, le potentiel de consommation par ménage de la CCCPS est inférieur à celui de la Drôme : 6 670 €. Cet écart est essentiellement dû à la très grande proportion de petits ménages sur le territoire du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme.

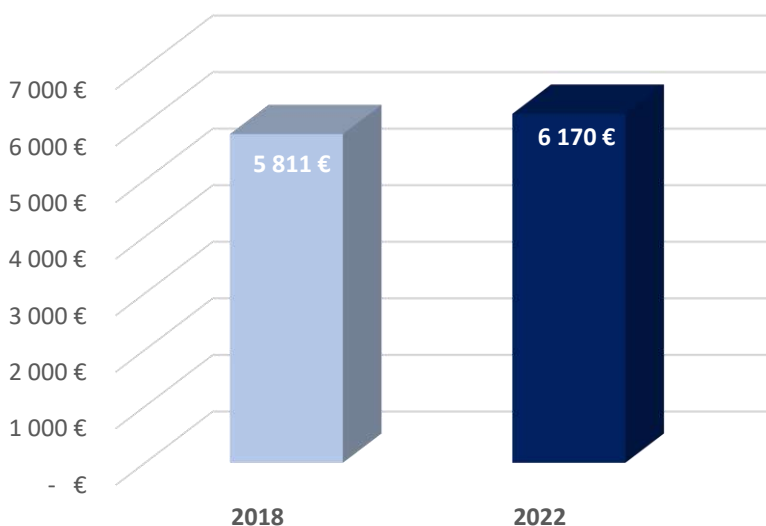


Figure 27 : Evolution du potentiel de consommation par ménage (CCI Drôme)

### 3. Les formes de vente choisies par les ménages

Les choix des formes de vente effectués par les ménages de la CCCPS pour leurs achats alimentaires, quelle que soit leur localisation, sont proches de ceux observés à l'échelle de la Drôme (cf graphique ci-dessous). Néanmoins, 4 faits sont à souligner :

- En 2022, **78 % des achats alimentaires**, en valeur, des ménages de la CCCPS sont effectués dans les **grandes surfaces** (hypermarché, supermarché, discount, grande surface spécialisée et drive), contre 79 % en Drôme. Cette tendance a progressé d'un point entre 2018 et 2022, et de 2 points en Drôme.
- Les **hypermarchés** captent **44 % des achats des ménages** de la CCCPS, soit 4 points de plus qu'en Drôme, et 8 de plus qu'à l'échelle d'AuRA. Cette emprise forte des hypermarchés est à rapprocher en partie de la proximité de l'Intermarché d'Aouste-sur-Sye et de l'attractivité de la zone de Mivoie en raison de la diversité de l'offre, du confort d'achat, de la proximité des magasins, etc.
- Les supermarchés, en revanche, ne gagnent que 16 % des achats des ménages, contre 19 % en Drôme et 23 % en AuRA. Cette caractéristique est très probablement liée à la fermeture définitive du Carrefour Market du centre-ville de Crest.
- L'emprise des **marchés** est de 2 points supérieure à la moyenne Drôme (6 % des achats alimentaires des ménages de la CCCPS). Ils constituent une vraie source d'approvisionnement des ménages en particulier pour les fruits et légumes frais : les ménages de la CCCPS y dépensent **22 % de leurs achats alimentaires en fruits et légumes** contre 13 % en Drôme et 20 % en AuRA. Ce sont des atouts pour l'attractivité des communes de la CCCPS puisqu'ils drainent des flux réguliers de clientèles vers les centres-villes et les centres-bourgs qui bénéficient aux nombreux petits commerces qui s'y trouvent.

Les commerces de moins de 300 m<sup>2</sup>, les discounters, les grandes surfaces spécialisées, les drives et la vente en ligne captent une part d'achat des ménages comparable à ce qui est observé en Drôme et en Région AuRA.

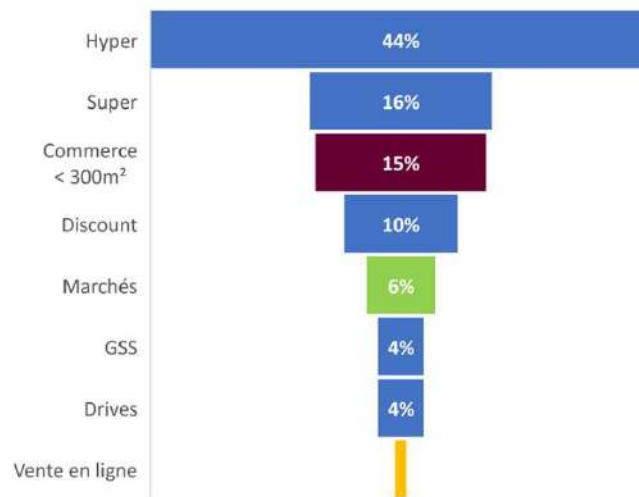


Figure 28 : Choix des formes de distribution en % du potentiel de consommation (CCI Drôme, 2022)

Entre 2018 et 2022, il est observé :

- une progression de l’emprise des hypermarchés qui va à l’encontre de ce qui est observé par ailleurs (baisse tendancielle de l’attractivité de cette forme de vente en France). Cette progression est à relier au renforcement de l’attractivité de la zone de Mivoie et à la fermeture du magasin Carrefour Market situé à l’est de Crest.
- une progression de l’emprise des discounters, conformément à la tendance générale,
- une progression de l’emprise des marchés hebdomadaires,
- une baisse de l’emprise des supermarchés est à relier à la fermeture du magasin Carrefour de Crest sur la période.

#### 4. L’attractivité commerciale du territoire

En 2022, les ménages de la CCCPS effectuent **83 %** de leurs achats alimentaires dans les commerces de la CCCPS et en particulier (cf graphiques ci-dessous) :

- 49 % dans les commerces d’Aouste,
- 33 % dans ceux de Crest.

L’inversion des tendances entre Crest et Aouste entre 2018 et 2022 peut être rapprochée du renforcement de l’attractivité commerciale de la zone de Mivoie, et de la perte d’attractivité de la zone commerciale de l’est de Crest en lien avec la fermeture du Carrefour. L’évasion commerciale a progressé de 7 points entre 2018 et 2022 certainement également suite à la perte d’attractivité de la zone commerciale de l’est de Crest.

L’évasion commerciale hors de la CCCPS correspond à 17 % des achats des ménages en 2022. Les destinations d’évasion commerciale sont diffusées dans les communes des alentours dans des proportions faibles pour chacune d’entre elles (Loriol, Die, Valence Romans Agglomération, etc.).

En valeur par contre, les commerces captent 44 M€ en 2022 pour 41 M€ en 2018 : la baisse d’attractivité de 7 points est compensée par la hausse du potentiel de consommation ; elle-même due à la progression de la population de la CCCPS et à l’inflation.

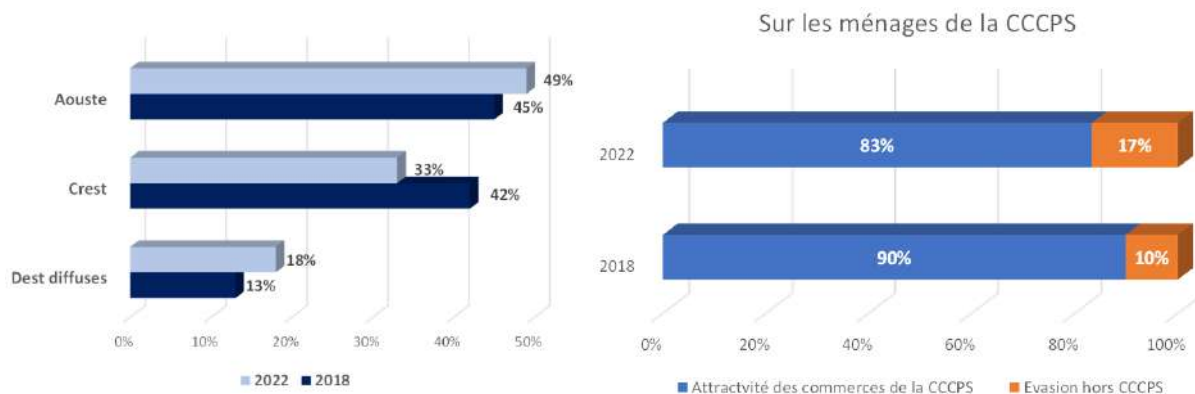


Figure 29 : Principales destinations d'achat en % du potentiel de consommation

## 2. Approche qualitative des habitudes de consommation des ménages

### 1. Méthode

Il s'agit à travers cette partie d'identifier les habitudes de consommation des habitants du territoire et notamment, de les comparer aux résultats d'études similaires réalisées à l'échelle nationale. Pour cela, une enquête composée d'une vingtaine de questions réparties en 5 parties a été construite (cf ANNEXE 4 : SCRIPT DE L'ENQUÊTE DIFFUSÉE AUX HABITANTS DU TERRITOIRE), selon le déroulé suivant :

- 1<sup>ère</sup> partie : Les habitudes de consommation
- 2<sup>ème</sup> partie : Le panier moyen
- 3<sup>ème</sup> partie : Le rapport aux produits locaux
- 4<sup>ème</sup> partie : Le rapport aux enjeux d'alimentation durable
- 5<sup>ème</sup> partie : Profil du/de la répondant.e

L'enquête a été diffusée entre les mois de février et avril 2025, par les canaux suivants :

- Réseaux sociaux de la Chambre d'Agriculture de la Drôme (2 publications sur Facebook et LinkedIn),
- Diffusion d'affiches avec notes jointes à toutes les Mairies,
- Diffusion à toutes les associations du territoire,
- Article dans le Dauphiné Libéré,
- Page Facebook de la CCCPS (2 publications),
- Publications sur les groupes Facebook : « Tu es de Crest si... », « Crest, la vallée de la Drôme et... », « Crest Drôme France », « Les Crestois », etc.

La CCCPS était responsable de cette diffusion.

### 2. Représentativité de l'échantillon

372 personnes ont répondu à l'enquête, dont **353** résidant dans la CCCPS. Les 18 autres sont issus des communes avoisinantes (Allex, Bourdeaux, Cobonne, Saou...). Dans la suite de l'analyse, ne sont prises en compte que les 353 réponses de la population du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme. Ces 353 réponses représentent 4,7% des ménages du territoire, si l'on considère que chaque répondant est issu d'un ménage différent et qu'un ménage est composé en moyenne de 2,46 personnes (d'après l'enquête), soit au total 868 personnes donc 5,4 % de la population de la CCCPS.

NB : un échantillon statistique d'environ 5% de la population totale est insuffisant pour être considéré comme représentatif. Les résultats de cette enquête ne sont donc pas à considérer comme étant la source de vérités statistiques sur les habitudes alimentaires du Crestois – Pays de Saillans. Par exemple, calculer des pourcentages depuis cet échantillon n'est pas recommandé, car cela ne reflète pas de réalité dans la population réelle. Mais ces résultats sont tout de même intéressants à analyser tels quels, pour essayer de comprendre les particularités de ce territoire.

- **Répartition géographique**

Comme le montre le tableau ci-dessous, la répartition des répondants selon leur commune de résidence correspond assez bien à celle de la population sur le territoire. Une légère surreprésentation des habitants de Piégros-la-Clastre et de Mirabel-et-Blacons est néanmoins visible.

*Tableau 27 : Analyse géographique des répondants à l'enquête consommateurs en comparaison avec la population*

| Commune de résidence   | Population en 2021 | Part dans le territoire | Nombre de répondants | Part dans l'échantillon |
|------------------------|--------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|
| Crest                  | 8756               | 55%                     | 168                  | 48%                     |
| Aouste-sur-Sye         | 2659               | 17%                     | 52                   | 15%                     |
| Piégros-la-Clastre     | 889                | 6%                      | 48                   | 14%                     |
| Mirabel-et-Blacons     | 1192               | 7%                      | 44                   | 12%                     |
| Saillans               | 1405               | 9%                      | 31                   | 9%                      |
| Aurel                  | 253                | 2%                      | 3                    | 1%                      |
| Vercheny               | 455                | 3%                      | 3                    | 1%                      |
| Espenel                | 185                | 1%                      | 2                    | 1%                      |
| Aubenasson             | 78                 | 0%                      | 1                    | 0%                      |
| Rimon-et-Savel         | 23                 | 0%                      | 1                    | 0%                      |
| La Chaudière           | 36                 | 0%                      | 0                    | 0%                      |
| Chastel-Arnaud         | 45                 | 0%                      | 0                    | 0%                      |
| Saint-Benoît-en-Diois  | 33                 | 0%                      | 0                    | 0%                      |
| Saint-Sauveur-en-Diois | 52                 | 0%                      | 0                    | 0%                      |
| <b>Total</b>           | <b>16061</b>       | <b>100%</b>             | <b>353</b>           | <b>100%</b>             |

- **Âge et composition des ménages**

Le profil moyen des répondants (âge et nombre de personnes partageant le foyer) est en décalage avec la population réelle. L'âge moyen des répondants, qui est supérieur à celui de la population de la CCCPS, peut s'expliquer par le fait qu'aucun enfant n'ait répondu à l'enquête. Le nombre moyen de personnes par ménage, qui est plus élevé chez les répondants que la moyenne de la CCCPS, constitue également un biais d'échantillonnage.

*Tableau 28 : Comparaison de l'âge moyen et de la taille des ménages (enquête consommateurs vs population de la CCCPS)*

|   | Enquête | CCCPS (INSEE, 2021) |
|---|---------|---------------------|
| <b>Nombre moyen de personnes/ménage</b> | 2,46    | 2,1                 |
| <b>Age moyen</b>                        | 49 ans  | 44 ans              |

- **Catégories socio-professionnelles et revenu**

Par comparaison avec les répartitions au niveau de la communauté de communes, certaines catégories-professionnelle sont sur-représentées parmi les personnes ayant répondu à l'enquête : c'est le cas des agriculteurs et des cadres, au détriment des ouvriers et des professions intermédiaires, qui sont sous-représentés.

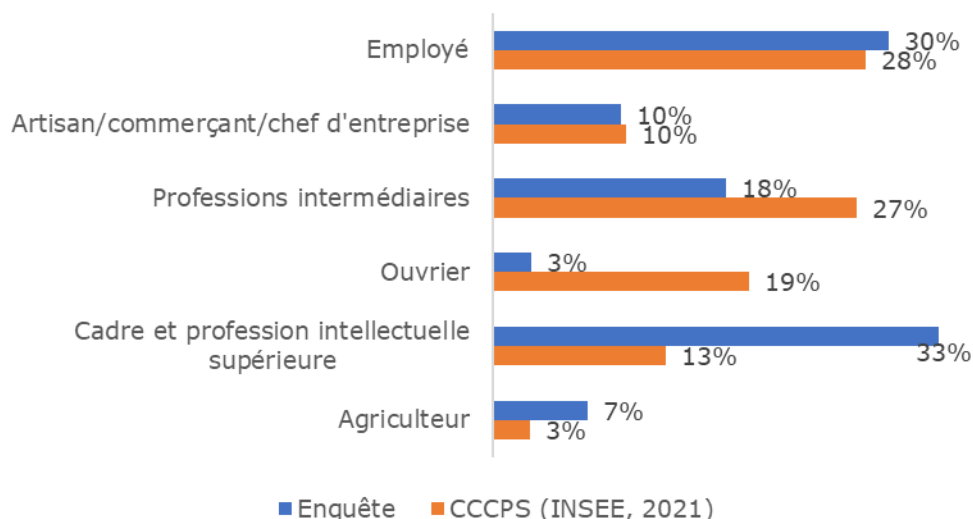


Figure 30 : Graphique représentant la répartition des catégories socio-professionnelles des répondants à l'enquête comparée à la répartition réelle sur le territoire (353 réponses)

La part des personnes sans emploi ayant répondu à l'enquête est plus faible que le taux sur le territoire. Au contraire, la part des retraités parmi les répondants est supérieure à la part des retraités dans la population française (pas de chiffres pour le territoire).

Le niveau de revenu estimé semble être inférieur à celui renseigné par l'INSEE au niveau de la CCCPS. En effet, rapporté au nombre de personnes par ménage (qui, nous l'avons vu, est supérieur à la moyenne territoriale), le revenu médian est inférieur de quasiment 5000€. Il y a sûrement des imprécisions dans cette estimation. Seules 313 personnes ont accepté de renseigner leur revenu, et la question a été posée par tranche de revenu et non de manière exacte, donc le chiffre obtenu peut ne pas être réaliste. Toujours est-il que la faible proportion de répondants se situant dans la tranche de revenu la plus élevée (celle qui englobe le cinquième de la population avec le plus haut revenu) nous conforte dans l'hypothèse que notre échantillon est globalement moins aisé que la moyenne territoriale.

Tableau 29 : Comparaison du profil socio-économique des répondants et de la population de la CCCPS

|   | Répondants à l'enquête | CCCPS (Insee, 2021) |
|---|------------------------|---------------------|
| <b>Retraités</b>  | 27 %                   | 20 % en France      |
| <b>Actif sans emploi</b>                                      | 5 %                    | 12 %                |
| <b>Médiane du revenu disponible par unité de consommation</b> | 16 632 €               | 21 290 €            |

### 3. La sensibilité aux enjeux d'alimentation durable

La dernière partie de l'enquête cherchait à qualifier la sensibilité des personnes enquêtées aux enjeux d'alimentation durable. Nous avons choisi de présenter ces résultats en début d'analyse, car ils illustrent à quel point les personnes ayant répondu à l'enquête étaient globalement des personnes très préoccupées par la question alimentaire. C'est une information clé à prendre en compte pour la lecture des résultats présentés ensuite.

En guise d'illustration, les réponses à la question : « A quelle fréquence avez-vous consommé des produits biologiques au cours des 12 derniers mois ? » (issue du Baromètre bio 2023 produit par l'Agence Bio) sont édifiantes. 247 personnes déclarent manger des produits biologiques tous les jours, auxquels s'ajoutent les 57 qui en mangent au moins une fois par semaine (ce qui fait un total de 304 personnes sur 353). Les résultats obtenus par l'Agence Bio dans son Baromètre 2023 indiquent que la consommation de produits AB au niveau national était bien plus faible (et en diminution) en 2022, avec seulement 8% de personnes en mangeant tous les jours, et 26% au moins une fois par semaine (contre 37% en 2021 par exemple). La divergence de ces résultats est à

nuancer, car l'enquête menée au sein de la CCCPS a été réalisée en 2025, et la conjoncture de la consommation de produits bio a évolué depuis 2022 (l'Agence Bio estimait par exemple en 2024 que la consommation de produits bio n'était plus décroissante voire recommençait à se développer). Néanmoins, entre 2017 à 2021, avant la crise de l'AB, au moment où la consommation de produits AB était maximale en France, les chiffres nationaux n'ont jamais été aussi hauts que ceux obtenus dans cette enquête : le Baromètre Bio indique qu'en moyenne pendant cette période, 14% des gens mangeaient des produits AB tous les jours, et 34,5% des gens en mangeaient au moins une fois par semaine. Le cumul des deux ne dépasse même pas la moitié de la population totale, contrairement à l'échantillon drômois dont le score cumulé pour la consommation de bio dépasse les 85%.

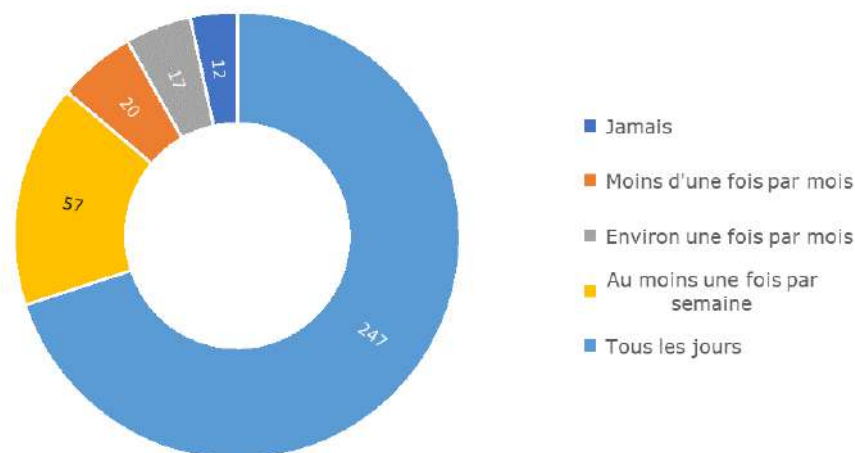


Figure 31 : A quelle fréquence avez-vous consommé des produits biologiques au cours des 12 derniers mois ? (Enquête consommateurs, 353 répondants)

Une question plus prospective était posée ensuite, sur les évolutions souhaitées des assiettes dans les années à venir. Les souhaits les plus couramment exprimés sont la diminution des emballages et plastiques (citée 230 fois), ainsi qu'une plus grande consommation de produits locaux ou issus des circuits-courts (citée 207 fois).

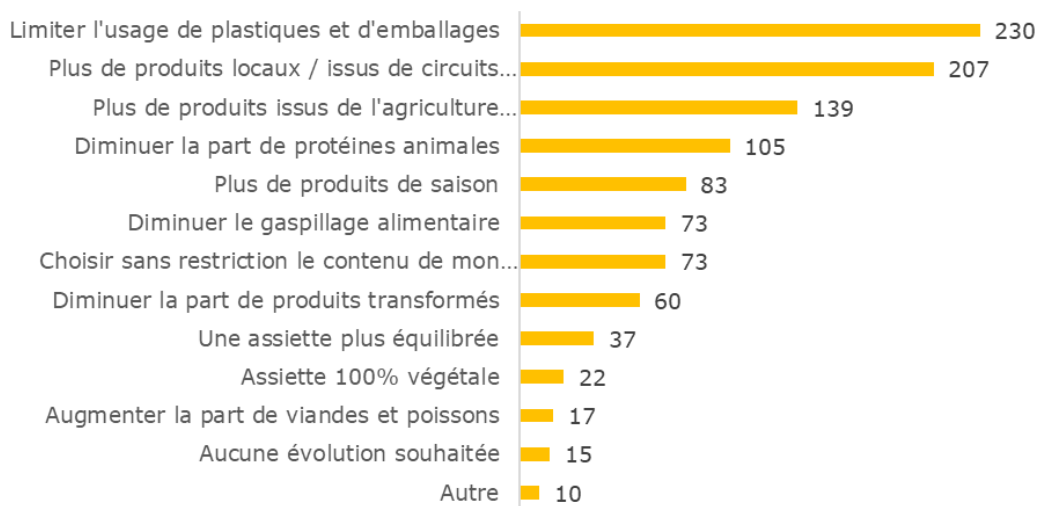


Figure 32 : Si vous n'aviez aucune restriction, comment souhaiteriez-vous faire évoluer votre assiette (et celle de votre foyer) dans les années à venir ? (353 répondants, quatre réponses possibles)

La question suivante visait à quantifier la sensibilité des répondants aux enjeux d'alimentation durable, en leur demandant de se positionner vis-à-vis de cet enjeu sur une échelle de 1 à 5. 303 personnes se sont dit concernées à hauteur de 4 ou 5/5, ce qui confirme encore une fois que l'échantillon des répondants est un groupe de personnes soucieuses de leur alimentation et préoccupées par l'impact de celle-ci.

Tableau 30 : Importance accordée aux enjeux d'alimentation durable (Enquête consommateurs, 353 répondants)

| <b>Sur une échelle de 1 à 5, à quel point vous souciez-vous des enjeux d'alimentation durable ? (303 répondants)</b> |          |          |          |          |          |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Note</b>  | <b>1</b> | <b>2</b> | <b>3</b> | <b>4</b> | <b>5</b> |
| Nombre de réponses   | 2        | 8        | 50       | 98       | 195      |
| Moyenne  | 4,35     |          | Médiane  |          | 5        |

La dernière question, plus ouverte, revenait sur les « principaux enjeux actuels et à venir pour une alimentation durable sur le territoire. Sur les 233 réponses, la question de la préservation de la ressource en eau était mentionnée 60 fois. L'envie de consommer des produits biologiques était mentionnée à 57 reprises, et des produits locaux à 48 reprises, et la plupart du temps en explicitant l'importance de soutenir l'économie locale. Plusieurs témoignages détaillent que la notion de « local » ne s'arrête pas spécialement aux frontières de la CCCPS. L'importance attachée au prix, à l'accessibilité de l'alimentation ressort 35 fois. 23 disent être préoccupés par l'enjeu de la préservation du tissu agricole et du renouvellement des générations. Enfin, la volonté de voir émerger une initiative en faveur de la Sécurité Sociale de l'Alimentation revient à 11 reprises. Globalement, les enquêtés se montrent conscients de l'aspect systémique des enjeux d'alimentation durable, en témoignent le grand nombre de réponses faisant écho à plusieurs enjeux qui touchent différents maillons de la chaîne alimentaire. Par exemple, ces deux citations bien fournies: « Le développement d'une agriculture bio, durable, suffisamment rémunératrice pour les producteurs et à des prix accessibles pour les consommateurs » et « Travailler sur la résilience alimentaire de la vallée, soutenir les petites fermes d'aujourd'hui et de demain et notamment favoriser l'accès au foncier, mettre tous les acteurs de l'eau autour de la table et favoriser l'utilisation vertueuse de cette ressource rare, favoriser l'utilisation des produits locaux dans la restauration collective, faire évoluer les pratiques alimentaires pour réduire l'impact environnemental de nos assiettes, réduire les pertes et le gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire, apprendre aux enfants à cuisiner des produits bruts à l'école [...] ».

#### **4. Les habitudes de consommation des ménages**

Les questions posées dans cette partie sont tirées d'enquêtes de consommation nationales. Il est intéressant de comparer les résultats de cette enquête avec celles menées par des instituts de sondage à l'échelle de la France, afin d'essayer de dégager les spécificités de cet échantillon drômois quant à sa consommation alimentaire (qui peuvent être liées aux particularités du territoire de la CCCPS, comme aux spécificités socio-démographiques des répondants).

Par exemple, à la question « Où faites-vous le plus souvent vos courses alimentaires ? », posée à un large panel de consommateurs français (Statista, 2023), les lieux d'achat les plus cités étaient les hypermarchés et supermarchés (Grandes et Moyennes Surfaces, GMS) généralistes (50% des répondants) et les discounters (type Lidl, Aldi...) cités par 20 % des répondants.

En posant la même question aux habitants de la CCCPS, sur les 353 personnes ayant répondu, les deux lieux d'achat les plus cités (3 réponses possibles) sont les marchés (225 fois) et les magasins bio (209 fois), là où les GMS généralistes et les discounters ne sont cités au total que par 77 et 50 répondants (respectivement). Il est également à noter la fréquentation notable des magasins de producteurs par les répondants (cités 140 fois au total), qui contraste avec une faible consommation en direct chez les producteurs (3%) selon l'enquête nationale. Ces résultats sont lisibles en détail dans le graphique ci-dessous.

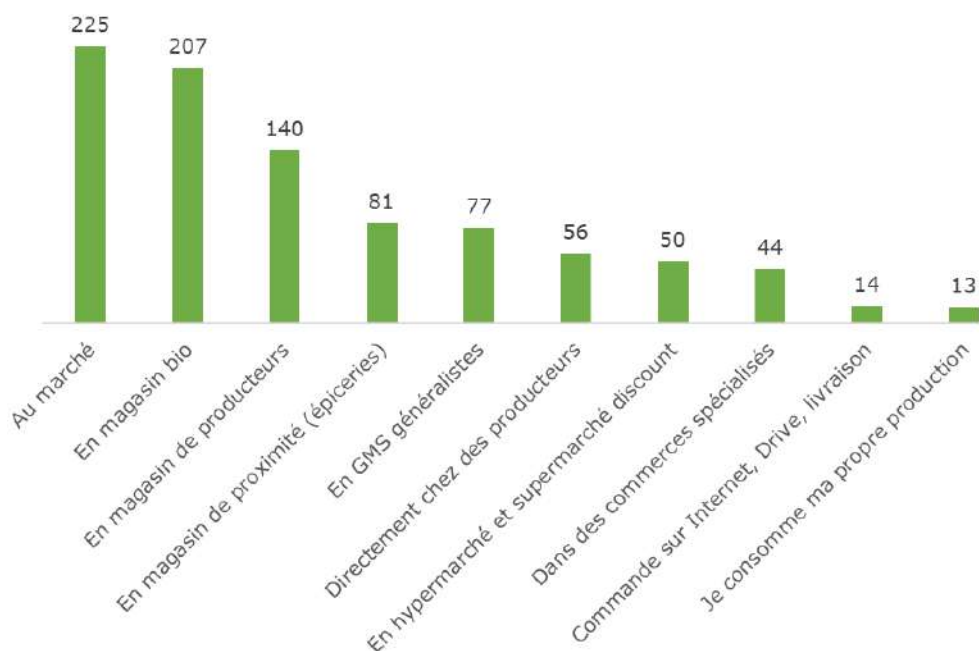


Figure 33 : Où faites-vous le plus souvent vos courses alimentaires ? (Enquête consommateurs, 353 répondants, 3 réponses possibles)

Concernant le choix de ces lieux de consommation (voir graphique ci-dessous : « Pour choisir les magasins où vous allez faire vos courses alimentaires, vous privilégiez : » (2 réponses possibles)), le premier critère est la proximité, citée 134 fois. Cela est cohérent avec le résultat national (étude menée par le CREDOC en 2017), qui positionne également la proximité géographique du magasin en 1<sup>er</sup>, mais de manière encore plus prononcée (65,7 % des réponses). Cette étude nationale révélait également que les autres critères importants dans le choix des magasins étaient le prix et le choix (cités dans 32,7% et 30,5% des cas). Les résultats de l'enquête drômoise indiquent que ces critères sont bien moins importants aux yeux des personnes ayant répondu à notre enquête, qui ne les ont cités qu'à 18 et 39 reprises (« le moins cher » et « le plus de choix », respectivement). Ces résultats sont surprenants et à apprécier avec précaution, surtout concernant l'attention portée au prix, dans un contexte actuel d'inflation et de baisse globale du pouvoir d'achat.

Néanmoins, ces écarts avec les tendances nationales peuvent s'expliquer par un fort attrait des répondants pour les magasins distribuant des produits locaux et/ou AB. En effet, ce sont les deux critères qui ressortent le plus de fois sur les 353 réponses : la présence de produits locaux est citée 187 fois, et celle de produits AB est mentionnée à 152 reprises.



Figure 34 : Pour choisir les magasins où vous allez faire vos courses alimentaires, vous privilégiez ... (Enquête consommateurs, 353 répondants, 2 réponses possibles)

Enfin, la troisième question posée pour caractériser les habitudes de consommation des enquêtés était « Quels sont les critères les plus importants dans vos choix alimentaires ? » (3 réponses possibles, voir ci-dessous). Parmi les réponses collectées, le critère le plus important, et de loin, est l'origine des produits (locaux, circuits-courts), avec 283 citations. Le prix, l'impact sur la santé et sur l'environnement sont également des critères importants, dans une moindre mesure, puisqu'ils sont cités dans 146, 141 et 120 réponses (respectivement). Les 4 réponses « Autres » mentionnent l'attention portée aux produits de saison et au soutien à l'économie locale via la juste rémunération des producteurs.

Cette hiérarchisation des critères de choix alimentaire est encore une fois en fort contraste avec les résultats d'une enquête menée sur un large panel de français (IFOP, 2024). A la même question, les répondants privilégiaient le prix (69% des réponses dont 35% en premier) et le goût / les saveurs (68% des réponses dont 29% en 1<sup>er</sup>). L'impact sur la santé (cité par 42% des répondants), cette fois-ci en 3<sup>ème</sup> position, est cité dans des proportions similaires au niveau national et dans notre enquête. Cependant, l'origine des produits (locaux, circuits-courts), même s'ils sont cités par 39% des répondants au niveau national, occupent une place bien moins importante dans les critères de choix de consommation des Français comparée à celle accordée par les enquêtés de la CCCPS.

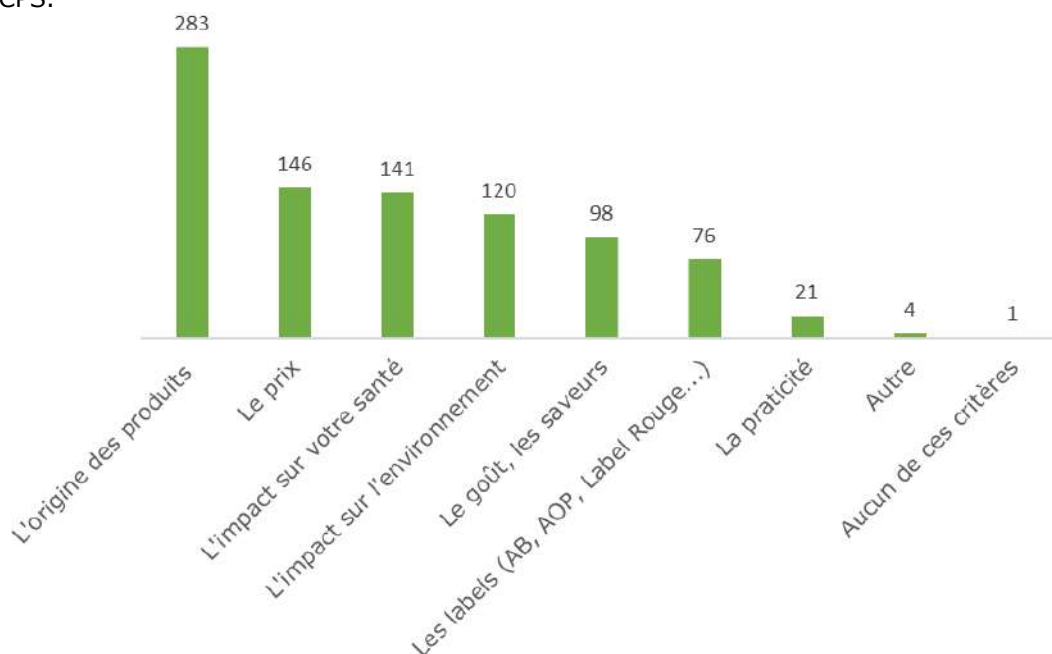


Figure 35 : Quels sont les critères les plus importants dans vos choix alimentaires ? (Enquête consommateurs, 353 répondants, 3 réponses possibles)

Il ressort de l'analyse de ces 3 questions un fort intérêt des personnes ayant répondu pour la consommation de produits locaux ou issus de circuits-courts, et de produits AB. Globalement, les enquêtés semblent se soucier de leur santé, de l'impact environnemental de leur alimentation et du soutien à l'économie locale. Cela se traduit notamment par une fréquentation importante des marchés, au détriment des GMS. Il est important de souligner que ces habitudes de consommation révèlent qu'à l'inverse, le prix des denrées ne semble pas être un critère prioritaire chez les répondants, qui ont pourtant en apparence un pouvoir d'achat globalement inférieur à la moyenne du territoire (cf. partie suivante : « Le panier moyen des habitants »), ayant lui-même un revenu moyen moins élevé qu'au niveau national.

## 5. Le panier moyen des habitants

La deuxième partie de l'enquête était consacrée à la qualification et à la quantification du panier moyen des répondants.

Pour commencer, les enquêtés étaient questionnés sur leur budget alimentation **mensuel**, c'est-à-dire le montant moyen dépensé par le ménage chaque mois alloué aux courses alimentaires, aux pauses déjeuner et à la cantine des enfants, hors restaurants (qui relèvent du budget « loisir »).

Le budget moyen des ménages ayant répondu est de 449,71 €. Il est difficile de valoriser cette information chiffrée en tant que telle, notamment car elle repose sur une déclaration auto-estimée par tranches des dépenses des ménages, sur un effectif relativement faible. Cependant, il est important de noter que cette valeur est relativement élevée, surtout sachant que le niveau de revenu du panel enquêté se situe en dessous des répartitions nationales (selon les 313 personnes ayant accepté d'indiquer leurs revenus). A titre de comparaison, le budget moyen mensuel consacré à l'alimentation par les ménages français s'élevait à 392 € en février 2023 selon un sondage OpinionWay, en augmentation de 7 € par rapport à 2017.

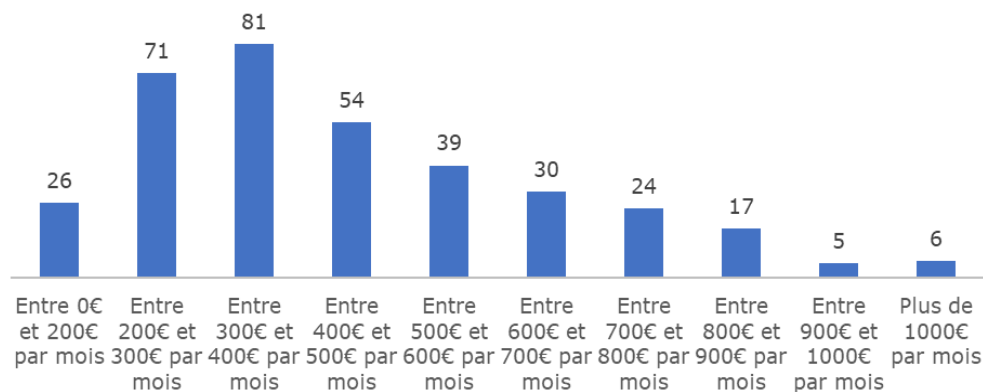


Figure 36 : Budget alimentaire des ménages (353 répondants)

Pour aller un peu plus dans le détail, le budget alimentaire est croisé avec le profil des ménages et du répondant. Il existe une corrélation entre l'évolution des budgets alimentaires déclarés dans chaque ménage et le nombre de personnes par ménage : en général, plus il y a de personnes dans le ménage, plus le budget est élevé. Mais cela ne ressort pas toujours de manière évidente, par exemple il n'y a pas de différence significative entre les ménages comptant 3 et 4 personnes.

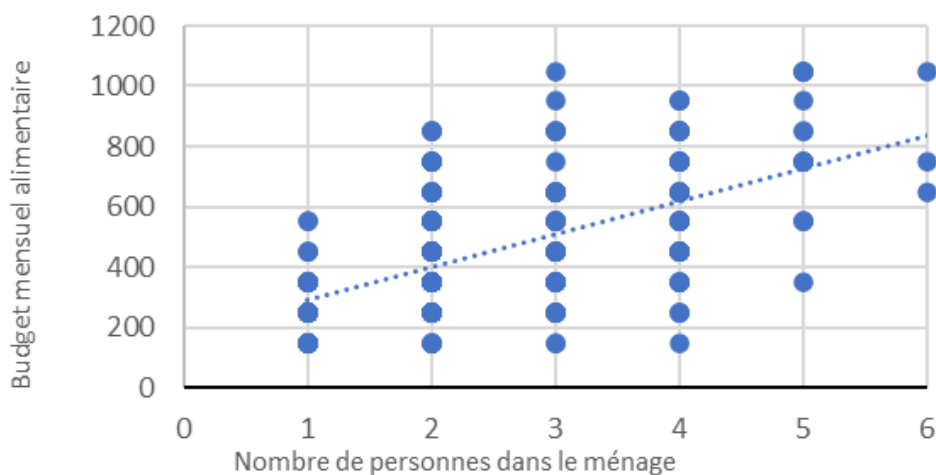


Figure 37 : Lien budget alimentaire – nombre de personnes dans le ménage (Enquête consommateurs, 353 répondants)

En rapportant le budget alimentaire moyen déclaré par les répondants au nombre de personnes dans l'ensemble des ménages enquêtés, une moyenne de 201,79 € est obtenue, pour un budget médian par personne qui s'élève à 175 €.

Autre fait remarquable : le budget ne varie pas ou que très peu en fonction du niveau de revenu du ménage, sauf entre la 3<sup>ème</sup> (entre 27 760 € et 38 770 € /an) et la 4<sup>ème</sup> (entre 38 770 € / an et 54 580 € / an) tranche où l'écart est de 20 €. La courbe ci-dessous, qui est quasiment constante, illustre bien ce phénomène.

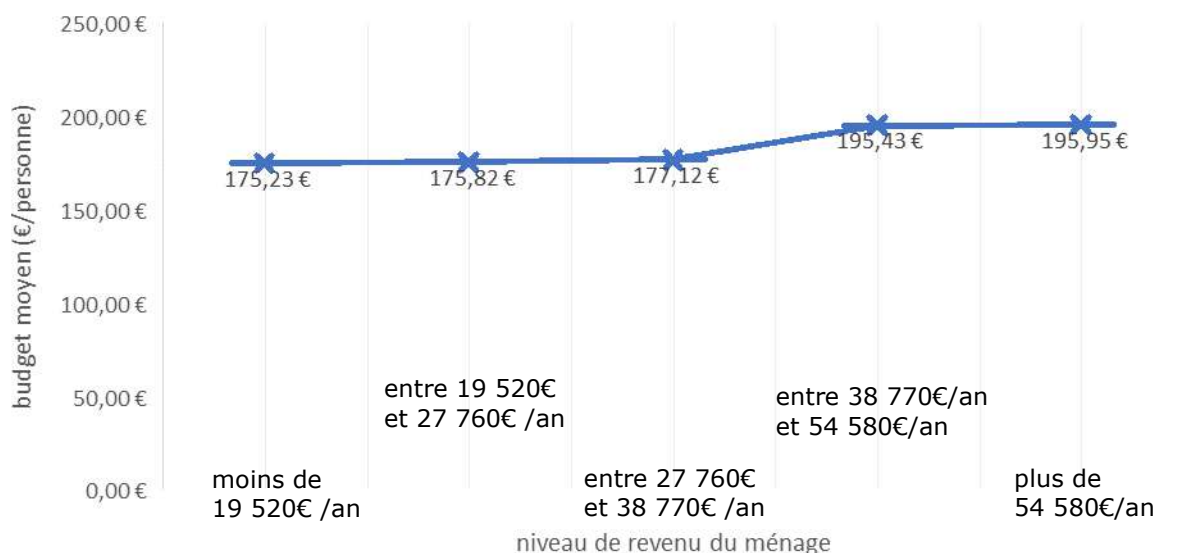


Figure 38 : Budget alimentaire moyen (Enquête consommateurs, par personne et par catégorie de revenu, 314 répondants)

Au-delà de leur valeur absolue, c'est surtout la proportion que représente ce budget par personne dans le revenu global du ménage qu'il faut observer : plus un ménage a un revenu élevé, plus la part du budget consacré à l'alimentation (par personne et par mois dans ce ménage) diminue. Autrement dit, les ménages de la CCCPS ayant répondu qui ont un revenu plus faible ne se restreignent pas pour autant dans leur choix alimentaire. Pourtant, dans les tendances de consommation observées en France, le budget alimentation est la première variable d'ajustement lorsque le pouvoir d'achat diminue.

Les questions suivantes ont permis de qualifier plutôt le contenu des repas des répondants. Ainsi, les 353 enquêtés ont pu indiquer, sur les 14 repas d'une semaine, à combien de reprises ils consommaient certains types de produits (par famille de produits). Le graphique ci-dessous reprend la fréquence moyenne de consommation pour chaque famille de produits.

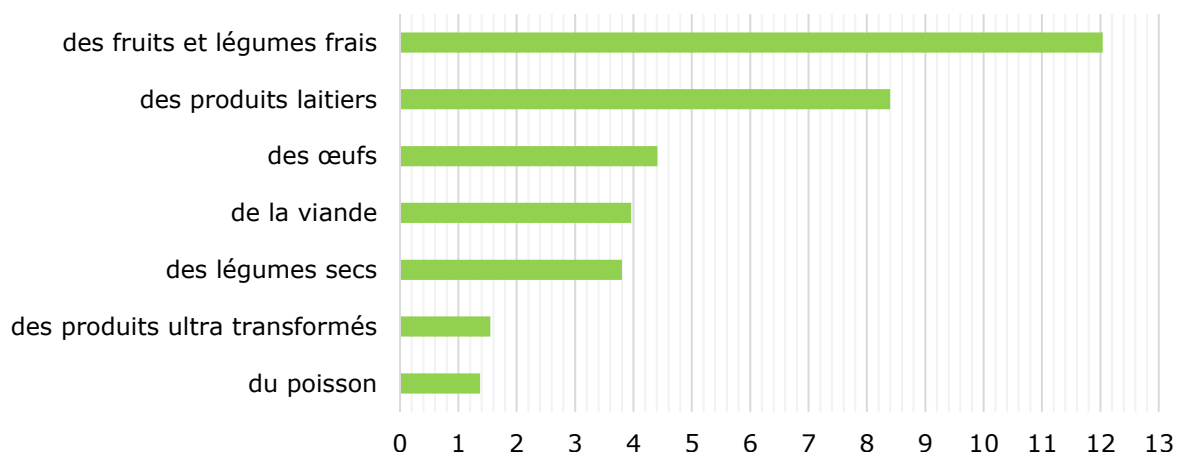


Figure 39 : Au cours d'une semaine, en moyenne, à combien de reprises (sur 14 repas) consommez-vous... (Enquête consommateurs, moyennes sur 353 réponses)

La consommation de fruits et légumes frais est élevée, puisque la plupart des répondants déclarent en consommer plusieurs fois par jour voir à chaque repas pour la moitié d'entre eux (188 personnes). La consommation de fruits et légumes secs est également remarquable : entre 2 et 5 fois par semaine pour 272 d'entre eux. Enfin, les produits ultra-transformés sont assez peu

fréquemment consommés par les répondants : plus des deux tiers déclarent ne pas en manger ou n'en manger qu'une fois par semaine.

Pour éviter de trop complexifier l'enquête, il était plus simple de privilégier des questions sur la fréquence de consommation par famille de produits. Ces fréquences de consommation, bien qu'elles donnent une idée de l'assiette moyenne hebdomadaire des répondants, sont difficilement comparables à des chiffres nationaux de consommation qui éclairent plutôt sur les quantités de nourriture consommée (en grammes/semaine par exemple), ainsi qu'aux recommandations nutritionnelles.

La question suivante portait sur la restauration hors domicile (voir graphique ci-dessous, 347 réponses). Il en ressort que les répondants ne sont pas des grands adeptes de cette pratique alimentaire. Les seuls types de restauration hors domicile qui concernent les deux tiers des répondants sont les restaurants et la restauration sur le pouce (sandwiches, salades...) vendue par les commerces spécialisés (boulangerie, traiteur...) : environ 70 % des enquêtés ont dit s'y rendre au moins une fois par mois. Au contraire, les gens ayant déclaré consommer des plats surgelés (33%), des plats pris à la cantine (8%) ou achetés dans un distributeur automatique (1%) au moins une fois par mois sont clairement minoritaires.

A noter : la formulation de la question portait plus sur une consommation personnelle que sur celle du foyer. Les réponses aux questions ne reflètent donc probablement pas la fréquentation de la restauration hors domicile par toutes les personnes des ménages (par exemple, les enfants allant souvent à la cantine ne sont pas ou peu pris en compte dans ce résultat).

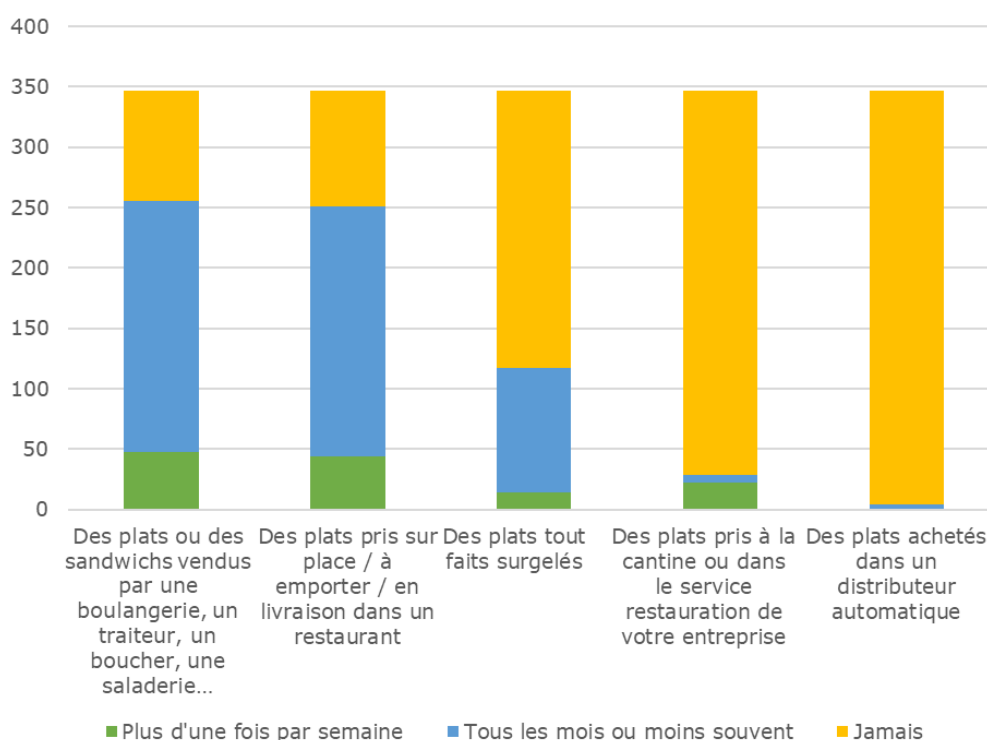


Figure 40 : A quelle fréquence consommez-vous les plats (issus de la restauration hors domicile) suivants ? (Enquête consommateurs, 347 réponses)

La dernière question de cette partie sur le panier moyen portait sur les restrictions perçues par les répondants concernant leurs accès à l'alimentation (cf. graphique ci-dessous). Sur les 353 réponses, 4 ont dit ressentir une restriction très importante, et 34 ont dit ressentir une restriction plutôt importante (les 315 autres se sentant peu ou pas restreint. Parmi les 38 personnes se sentant contraintes dans leur accès à l'alimentation, le frein budgétaire en concernait 37.

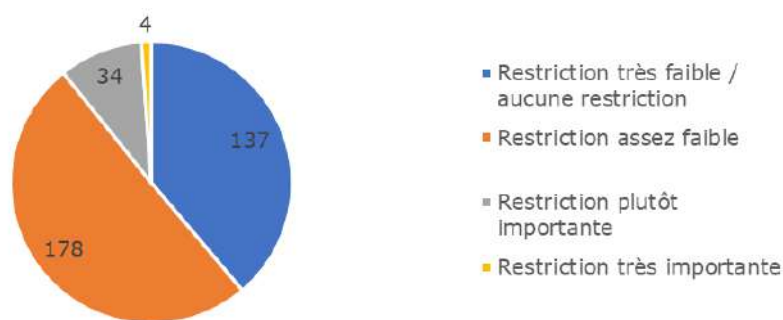


Figure 41 : Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que, dans votre foyer, vos approvisionnements alimentaires sont contraints ? (Enquête consommateurs, 353 réponses)

Dans l'ensemble, cette partie aura permis de mettre en lumière l'importance accordée à la consommation alimentaire par les répondants, que ce soit au niveau du budget consacré (qui est plus important qu'au niveau national, et ce en particulier pour les ménages les moins aisés) comme au niveau du contenu de l'assiette moyenne des répondants, qui paraît relativement équilibré avec une base importante de produits frais bruts, comparée à l'assiette moyenne en France, dont les faiblesses nutritionnelles sont connues. La troisième étude indique par exemple que les Français consomment une grande part d'aliments transformés et ont des apports en fibres trop faibles (selon l'étude individuelle nationale des consommations alimentaires ou INCA 3, menée en 2015 par l'ANSES, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

## 6. Le rapport aux produits locaux

Cette troisième partie de l'enquête s'intéresse en particulier à la consommation de produits locaux.

La première question interrogeait les enquêtés (de manière ouverte, donc plusieurs mentions par réponse possibles) sur leur définition du « manger local ». Sur les 328 répondants, la définition qui émerge de manière la plus consensuelle est celle d'un approvisionnement dans un rayon géographique proche, c'est-à-dire inférieur à 50 km (74 mentions), ou au sein du département de la Drôme (81 mentions dont 31 ciblant précisément la vallée), et qui préserve le lien avec les producteurs (61 mentions) via notamment les circuits-courts et la vente directe (20 mentions). Plus rares sont les répondants ayant mentionné une définition plus vaste du « local » : 24 citent la région, 11 la France (souvent en second choix, si un produit est indisponible de manière plus proche), et 16 mentionnent un rayon kilométrique compris entre 80 et 200 km.

La question suivante était : « Où achetez-vous des produits issus des fermes locales ». Là encore, les marchés sont cités en premier lieu, par 282 personnes. Les autres modes de consommation en circuits-courts / vente directe sont également fortement représentés, notamment en comparaison avec le faible poids des grandes surfaces dans cette consommation de produits locaux. Les 20 « Autres » réponses mentionnent notamment le marché associatif de Piégros-la-Clastre, le Mimi Marché, qui a fonctionné qui s'apparente à celui d'une « ruche » ou d'un groupement d'achat, et les deux épiceries associatives du territoire (Epicierie Pomme à Crest, Epicierie Géniale à Aouste-sur-Sye).

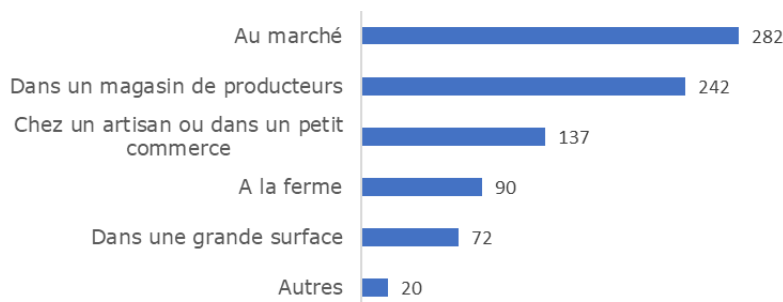


Figure 42 : Où achetez-vous des produits issus des fermes locales ? (Enquête consommateurs, 4 réponses possibles, 353 réponses)

Les réponses à la question suivante, « Qu'est-ce qui vous pousse à acheter des produits issus des fermes locales ? », révèlent à nouveau l'engagement des enquêtés pour le soutien à l'économie locale et le souci de l'impact environnemental lié à leur alimentation :

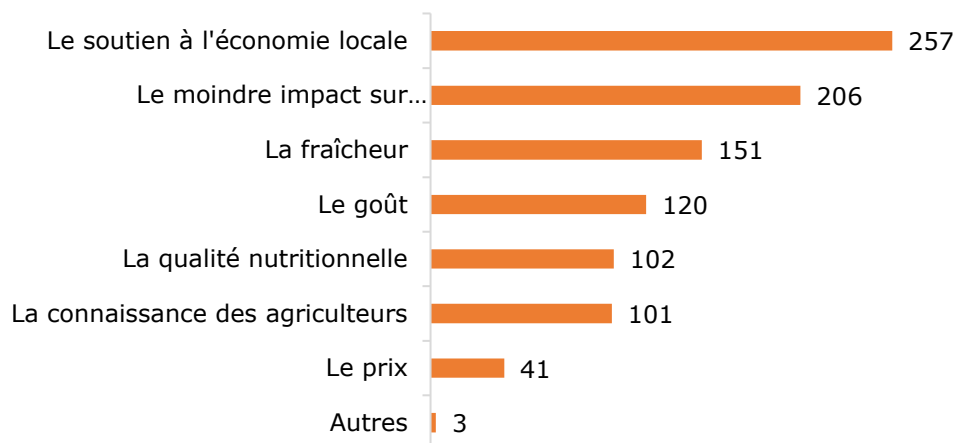


Figure 43 : Qu'est-ce qui vous pousse à acheter des produits issus des fermes locales ? (Enquête consommateurs, 353 répondants)

Une autre question portait sur la fréquence de consommation des produits locaux (voir graphique ci-après). L'approvisionnement local se révèle être très fréquent en ce qui concerne certaines familles de produits, à savoir les légumes, le pain, les fruits et les œufs (consommés au moins une fois par semaine par plus de 300 personnes sur 353).

Les fromages locaux sont également souvent cités, mais dans une moindre mesure, alors que les enquêtés déclaraient, dans la partie sur le panier moyen, en consommer beaucoup (8 fois par semaine en moyenne). Cela peut être lié au prix plus élevé de ce type de produits, ou à l'offre moins diversifiée de laitages produits localement : peu de produits laitiers de vache sont disponibles dans la vallée de la Drôme.

En ce qui concerne les légumes secs, environ la moitié des répondants déclarent en manger au moins une fois par semaine, ce qui est un score plutôt remarquable considérant que ce sont souvent des produits difficilement disponibles localement.

La viande, les boissons, les produits transformés et le poisson sont les produits les moins concernés par la consommation locale. Le poisson et les produits transformés ne sont produits qu'en faible quantité sur le territoire. Néanmoins, ce n'est pas le cas des boissons et des viandes : la CCCPS et ses environs se positionnent à l'intersection de bassins de production diversifiés : Clairette de Die, jus de fruits, volailles, agneaux y sont produits dans la vallée de la Drôme.

Le moindre approvisionnement en viande locale, alors même que le taux de commercialisation locale des productions animales est relativement élevé (45%, cf. cartographie des flux) témoigne donc d'une moins bonne réponse de l'offre territoriale à la demande en viande (ou une demande inadaptée à l'offre) : il n'y a par exemple pas de production de viande bovine. Une réflexion identique concernant les boissons peut être menée : le territoire est assez bien fourni en boissons avec et sans alcool, pourtant les répondants en consomment moins souvent localement. Le prix élevé de ces types de produits (viandes et boissons) a aussi certainement un rôle à jouer dans cette consommation locale inférieure. Dans tous les cas, au vu de ces résultats, ces produits paraissent moins accessibles à une consommation locale.

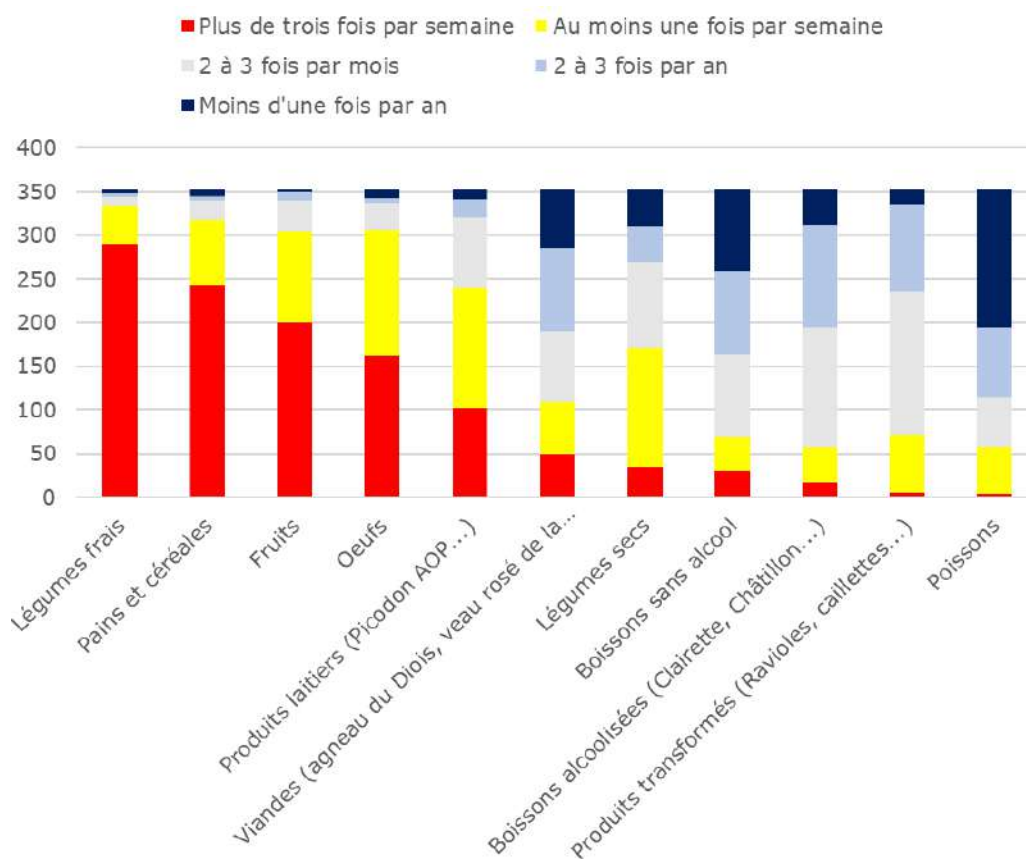


Figure 44 : A quelle fréquence consommez-vous des produits locaux ? (Enquête consommateurs, 353 répondants)

Enfin, la dernière question de cette partie portait sur les freins à la consommation de produits locaux (cf graphique ci-après, 353 réponses). Le résultat le plus marquant est celui des 157 personnes qui disent ne rencontrer aucun frein à la consommation de produits issus de fermes locales.

Néanmoins 103 personnes déclarent trouver les produits locaux trop chers, et 94 disent ne pas trouver assez de produits locaux là où ils font leurs courses. Une mention qui revient de manière récurrente dans la catégorie « Autres » est la dispersion des produits locaux dans différents lieux de vente, ce qui ne facilite pas l'approvisionnement en denrées locales : cela demande plus de temps d'aller faire ses courses dans plusieurs magasins. Cela va plutôt dans le sens des hypothèses faites grâce à la question précédente : il reste certainement des progrès à faire en termes d'accessibilité des produits locaux et de structuration de l'offre commerciale locale, notamment en termes de prix, de présence dans les magasins, et concernant la gamme des produits locaux disponibles (certains types de produits mériteraient à être plus présents). Plus de renseignements à l'égard des production locales, et plus de produits locaux dans l'offre de restauration hors domicile sont également réclamés.

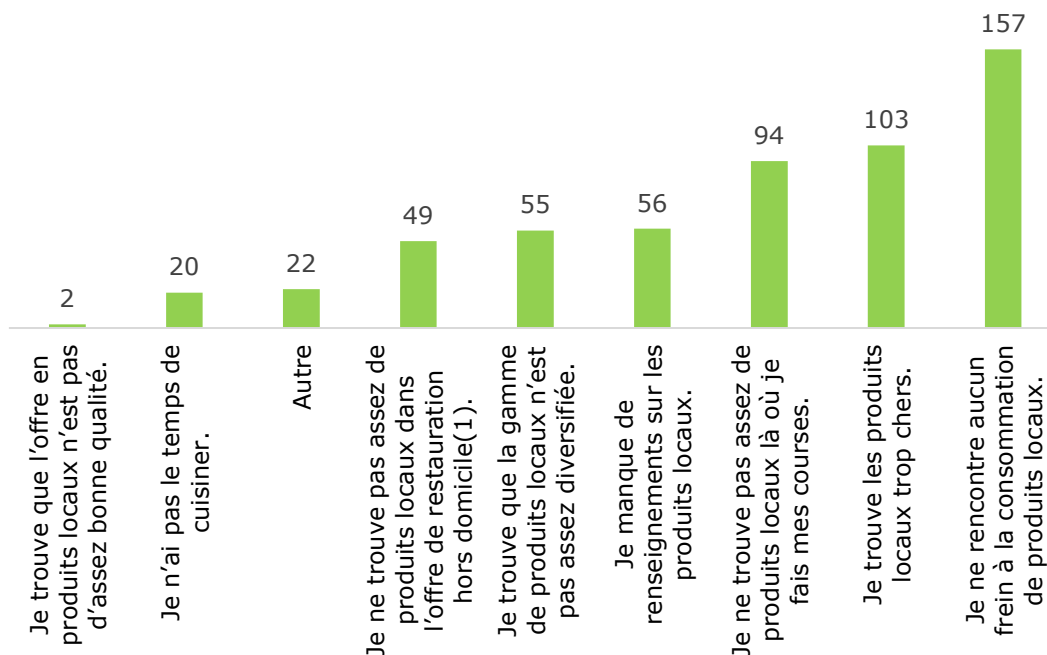


Figure 45 : Quels sont pour vous les principaux freins à la consommation de produits issus de fermes locales ? (Enquête consommateurs, 353 réponses)

Globalement, les résultats issus de cette enquête sont très encourageants en ce qui concerne le bassin de consommation de la CCCPS. En gardant en tête que les personnes répondant à ce genre d'enquête sont probablement des personnes plutôt intéressées par les questions alimentaires (cf. partie « Alimentation durable »), cette enquête aura tout de même permis de démontrer qu'au moins une partie de la population de la CCCPS (plus ou moins importante, selon comment on extrapole ces résultats) est clairement investie dans le soutien des productions agricoles et alimentaires locales, et convaincue des bienfaits de cet investissement à l'échelle tant individuelle que territoriale, et pour des raisons économiques, écologiques... Les répondants ont montré leur attachement à l'alimentation locale, notamment à travers l'importance accordée aux marchés du territoire. C'est une opportunité pour la communauté de communes dans le cadre de son Projet Alimentaire Territoriale : elle pourra compter sur cette part de la population très concerné par ces enjeux pour mettre en œuvre des actions à ce sujet. Des citoyens aussi impliqués sont une richesse et un appui indéniables pour expérimenter des solutions ambitieuses.

### 3. La précarité alimentaire

#### 1. Définition et méthode d'évaluation du risque de précarité alimentaire

Une personne peut être en situation de précarité alimentaire car :

- elle n'arrive pas à se nourrir et nourrir sa famille en quantité suffisante, et/ou,
- elle est contrainte de manger des aliments de qualité moindre, ou qui ne correspondent pas à ses préférences gustatives ou à des besoins spécifiques qu'elle pourrait avoir compte tenu de son âge ou de son état de santé par exemple.

Grâce à l'agrégation de données issues de sources différentes, l'Observatoire des Solidarités Alimentaires a défini 4 facteurs de risque de précarité alimentaire :

- **Les contraintes économiques** : le coût plus élevé des denrées de bonne qualité nutritionnelle (comme les fruits et légumes frais) ou des produits labellisés constitue un frein à l'achat pour les ménages les moins aisés, particulièrement en période d'inflation. En effet, lorsque les contraintes financières sont fortes, l'alimentation devient souvent la principale variable d'ajustement du budget des ménages : on paye d'abord son loyer et ses factures (charges fixes), puis on fait ses courses alimentaires en fonction du budget restant (reste à vivre). Les ménages ayant un reste à vivre faible et/ou instable (parmi lesquels on trouve beaucoup de familles monoparentales, de travailleurs pauvres, d'étudiants, de personnes en

situation administrative irrégulière...) sont ainsi particulièrement vulnérables face au risque de précarité alimentaire.

- **L'isolement social** : l'alimentation, vectrice de partage et de convivialité, comporte une importante dimension sociale. Aussi, l'isolement et la solitude induits par certaines situations ou âges de la vie (tel que la vieillesse) peuvent mettre à mal le caractère hédoniste de l'alimentation et fragiliser l'équilibre des repas. Des ruptures dans les parcours de vie, qu'elles soient familiales (veuvage, séparation conjugale...) ou professionnelles (perte d'emploi) peuvent en particulier décourager la pratique culinaire et constituer un facteur d'appauvrissement alimentaire. Par ailleurs, l'exclusion sociale dont sont victimes certaines personnes (comme les sans-abris ou les personnes en situation administrative irrégulière) ne leur permet pas de bénéficier du soutien extérieur habituellement apporté par le cercle familial ou amical dans des situations difficiles.
- **Un environnement alimentaire pauvre** : la disponibilité d'une offre alimentaire de qualité dans l'environnement de vie des personnes (à proximité de leur domicile, de leur travail, de l'école des enfants, etc.) peut faciliter leur accès à une alimentation saine et choisie. A l'inverse, des difficultés d'accès physique à des points de vente alimentaire correspondant à leur budget, leurs pratiques culturelles ou encore leurs horaires constituent des facteurs de risque de précarité alimentaire. Ces difficultés peuvent être liées à des contraintes de mobilité, des contraintes horaires pour certains lieux d'approvisionnement (marchés de plein vent, commerces ambulants), une offre peu dense et/ou peu diversifiée, trop chère pour une partie de la population, etc. Ainsi, dans des zones rurales peu pourvues en commerces alimentaires, ne pas posséder de véhicule peut constituer un frein à l'approvisionnement alimentaire. Dans les espaces urbains, bien que globalement l'offre soit plus importante et les réseaux de transports en commun plus développés, l'accès à une alimentation de qualité peut rester difficile, notamment pour les habitants ayant peu d'opportunités de sortir de leur quartiers.
- **Une information alimentaire insuffisante** : contrairement à certaines idées reçues, les mangeurs en situation de précarité alimentaire sont généralement bien informés sur ce qu'est une bonne alimentation. En revanche, certains peuvent manquer d'informations ou compétences permettant d'y accéder. Par exemple, le manque d'informations sur les lieux d'approvisionnement alimentaire à bon rapport qualité/prix ou sur les dispositifs d'aide existants (localisation, horaires, conditions d'accueil...) constitue un véritable frein dans l'accès à l'alimentation. Ensuite, les personnes peuvent se sentir limitées dans leur consommation du fait d'un manque de compétences culinaires pour préparer des aliments méconnus, principalement quand ils sont imposés dans le cadre de l'aide alimentaire. Les personnes issues de classes populaires peuvent aussi ne pas sentir à l'aise dans certains espaces, comme les AMAP, plutôt fréquentées par des ménages favorisés. Enfin, un faible accès à une offre de soins permettant de recevoir des informations personnalisées sur le plan nutritionnel ou des difficultés de littératie en santé peuvent constituer des facteurs supplémentaires de risque de précarité alimentaire.

Chaque facteur de risque est estimé grâce à la combinaison de plusieurs données. Par exemple, la caractérisation de l'environnement alimentaire se fait sur la base de 2 indicateurs : le taux de non-motorisation des ménages et le temps d'accès à la GMS la plus proche.

## 2. Risque de précarité alimentaire sur le territoire de la CCCPS

Le risque global de précarité alimentaire sur le territoire de la CCCPS est moyen : note de 3,11 sur une échelle de 0 à 5 (très élevé). Par rapport à la Drôme et/à la France,

- Les habitants de la CCCPS subissent des contraintes économiques plus fortes (revenu disponible par unité de consommation plus faible),
- L'isolement social des habitants de la CCCPS est beaucoup plus grand : taux de chômage plus élevé, part des ménages d'une seule personne plus importante, part des jeunes non insérés beaucoup plus grande, part des plus 75 ans plus élevée, etc.
- La population de la CCCPS doit faire face à un environnement alimentaire bien plus appauvri qu'en moyenne en Drôme ou en France : la GMS la plus proche est en moyenne à 18 minutes 27 secondes contre 7'34" en Drôme et 5'68" en France (un taux de motorisation des ménages néanmoins plus élevé qu'en France et égal à la Drôme) !
- L'accès à l'information via les professionnels de santé est bien plus faible qu'en moyenne en Drôme et en France, mais compensé par un niveau d'étude de la population supérieur.

En revanche, le risque de précarité alimentaire est variable d'une commune à l'autre, comme en témoignent le tableau et la carte ci-dessous : 7 communes sur les 14 du territoire ont un risque élevé voir très élevé de précarité alimentaire. Cela concerne 10 732 personnes, soit les 2/3 des habitants du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme. Les communes de Crest, Saillans, Rimon-et-Savel et St-Sauveur-en-Diois sont essentiellement concernées par l'isolement social, tandis que Rimon-et-Savel l'est pour son éloignement géographique des points de vente, et Aurel et Rimon-et-Savel pour un accès à l'information médiocre.

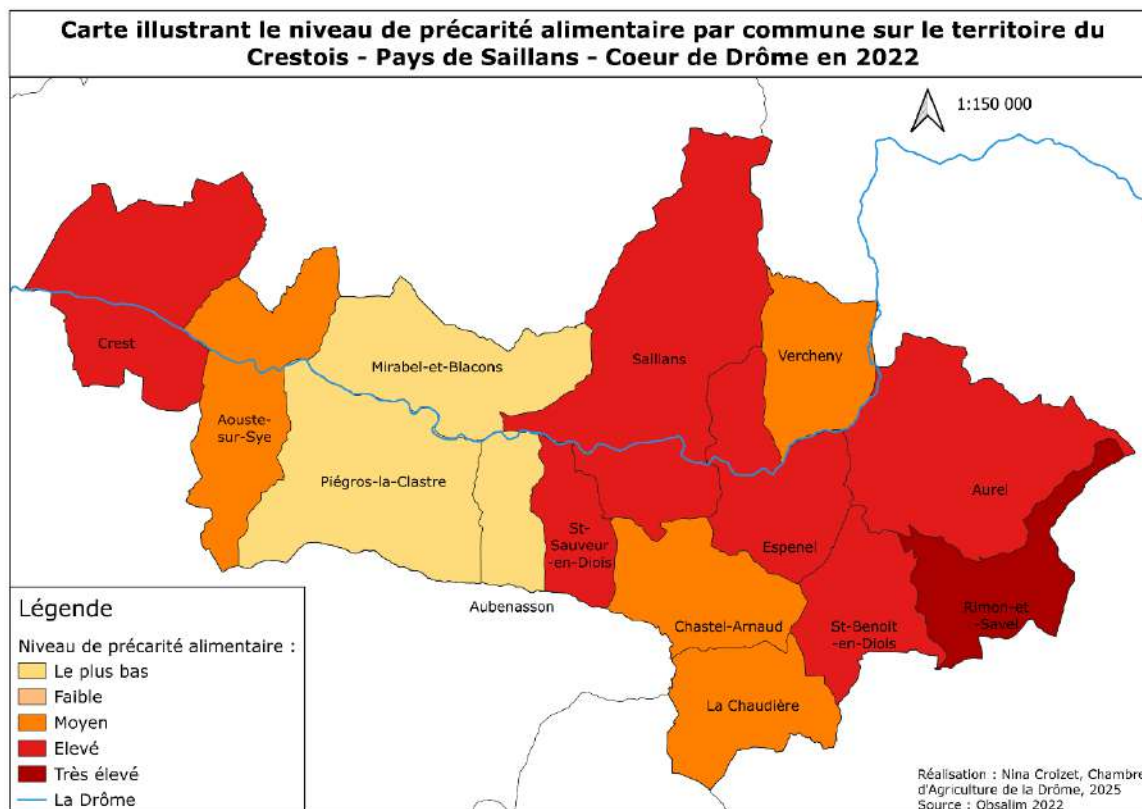


Tableau 31 : Evaluation du niveau de risque de précarité alimentaire moyen, et par facteur de risque et par commune (0 étant le risque le plus faible et 5 le plus élevé, Obsalim, 2022)

| Communes                  | Risque de précarité alimentaire | Information alimentaire insuffisante | Facteur économiques | Isolement social | Environnement alimentaire appauvri |
|---------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------|------------------|------------------------------------|
| <b>Aouste-sur-Sye</b>     | 3                               | 2                                    | 2                   | 4                | 3                                  |
| <b>Aubenasson</b>         | 1                               | 1                                    |                     | 3                | 2                                  |
| <b>Aurel</b>              | 4                               | 5                                    | 3                   | 4                | 4                                  |
| <b>Chastel-Arnaud</b>     | 3                               | 3                                    |                     | 3                | 2                                  |
| <b>La Chaudière</b>       | 3                               | 3                                    |                     | 3                | 5                                  |
| <b>Crest</b>              | 4                               | 3                                    | 3                   | 5                | 3                                  |
| <b>Espenel</b>            | 4                               | 4                                    | 3                   | 3                | 3                                  |
| <b>Mirabel-et-Blacons</b> | 1                               | 1                                    | 2                   | 3                | 2                                  |
| <b>Piégros-la-Clastre</b> | 1                               | 1                                    | 2                   | 3                | 1                                  |

|                               |   |   |   |   |   |
|-------------------------------|---|---|---|---|---|
| <b>Rimon-et-Savel</b>         | 5 | 5 |   | 5 | 5 |
| <b>Saillans</b>               | 4 | 3 | 3 | 5 | 4 |
| <b>Saint-Benoit-en-Diois</b>  | 4 | 4 |   | 3 | 4 |
| <b>Saint-Sauveur-en-Diois</b> | 4 | 4 |   | 5 | 1 |
| <b>Vercheny</b>               | 3 | 3 | 3 | 2 | 5 |
| <b>Véronne</b>                | 4 | 4 |   | 4 | 2 |

### 3. Organisation et fonctionnement de l'aide alimentaire sur le territoire

Le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme compte 10 structures d'aide alimentaire :

- Les Restos du Cœur à Crest,
- Le Secours populaire à Crest,
- Le Secours catholique à Crest,
- Le Diaconat protestant à Crest,
- L'Entraide protestante à Crest,
- La Société St-Vincent-de-Paul à Crest,
- Le restaurant solidaire « L'Elabo de Paulette » à Aouste-sur-Sye,
- 3 CCAS à Crest, Aouste-sur-Sye et Saillans.

Hormis le CCAS de Saillans, toutes ces structures se situent sur les 2 communes les plus à l'ouest du territoire. C'est la partie du territoire qui en a le plus besoin rapporté au nombre de personnes concernées par la précarité alimentaire, mais cela n'apporte aucune solution aux communes de l'est du territoire. Par ailleurs, ces structures apportent une réponse uniquement à la seule forme de précarité alimentaire qui consiste à ne pas manger en quantité suffisante, mais n'apporte aucune réponse à celle qui se définit par un apport alimentaire en quantité suffisante mais ne correspondant pas à ses préférences.

L'aide alimentaire, relativement structurée en France, repose sur 3 réseaux distincts fonctionnant de manière relativement cloisonnés (cf schéma ci-dessous) :

- Celui des Banques alimentaires, comprenant une fédération nationale, 10 fédérations régionales, 79 banques alimentaires et 31 antennes (dont 1 en Drôme), approvisionnant uniquement les structures d'aide alimentaire habilitées (52 en Drôme dont 5 sur le territoire de la CCCPS), et les CCCAS, selon une relation d'achat-revente (0,16 € / kg),
- Celui des Restos du Cœur, reposant sur une association nationale, 11 délégations régionales, 112 associations départementales (dont 2 en Drôme) approvisionnant 14 centres d'activité drômois (dont celui de Crest) selon un processus de simple redistribution,
- Celui des structures non habilitées, souvent plus petites, s'approvisionnant directement auprès de fermes, PME agroalimentaires et commerces locaux et apportant une solution complémentaire aux réseaux traditionnels en réponse à d'autres volets de la précarité alimentaire (le pouvoir de choisir, la convivialité, le retour vers l'autonomie, etc.) comme L'Elabo de Paulette à Crest qui offre un cadre de restauration conviviale.

Les 2 réseaux traditionnels bénéficient des Fonds Européens d'Aide aux plus Démunis pour l'achat de denrées alimentaires provenant essentiellement de l'industrie agroalimentaire et des grandes enseignes alimentaires, tandis que les structures non habilitées reçoivent des aides régionales, départementales, intercommunales voir communales pour leur fonctionnement ou l'achat de matières premières.

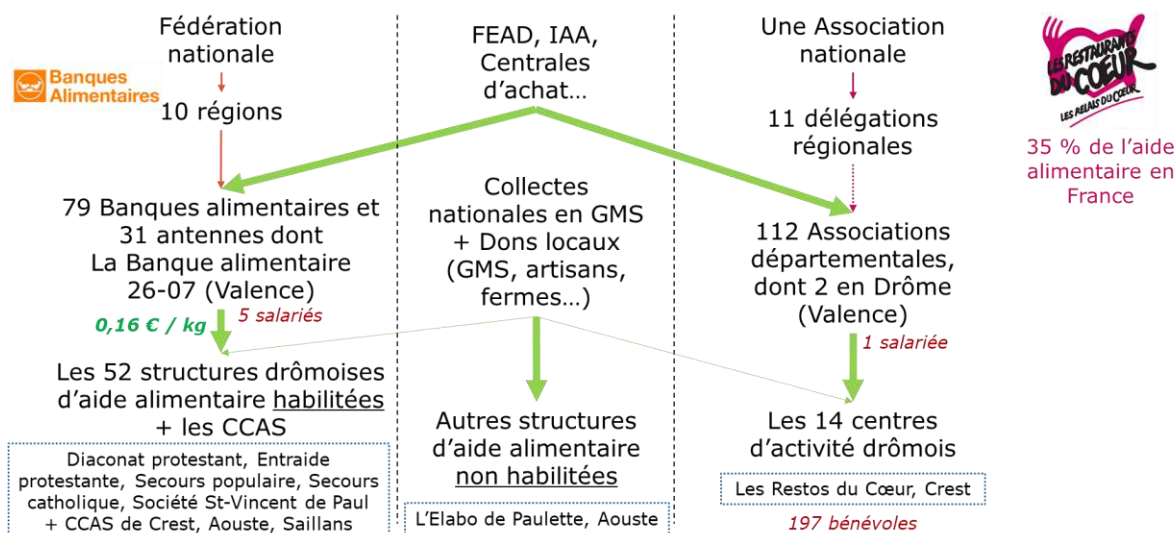


Figure 46 : Schéma représentant le fonctionnement de l'aide alimentaire en France (CA26, 2025)

Deux structures d'aide alimentaire du territoire ont été rencontrées dans le cadre de ce diagnostic : les Restos du Cœur de Crest et le CCAS d'Aouste-sur-Sye, dont voici les principaux éléments de fonctionnement :

Tableau 32 : Aide alimentaire : formats, approvisionnement et bénéficiaires (Les Restos du Cœur à Crest et le CCAS d'Aouste)

|  | Les Restos du Cœur à Crest  | CCAS d'Aouste  |
|--|---|--|
| <b>Format de l'aide</b>  | 197 bénévoles dont 62 réguliers<br>Distribution hebdomadaire de colis alimentaires (jeudi et vendredi matin)  | 5-6 bénévoles<br>Distribution de colis alimentaires tous les 15 jours (mercredi PM)<br>+ Distribution occasionnelle de bons-repas à l'Elabo de Paulette  |
| <b>Approvisionnement</b>   | 50 % du sec via les 2 collectes annuelles (6 t / collecte)<br>+ 50 % du sec et 95 % du frais via l'Association départementale   | 95 % via la Banque Alimentaire de Valence<br>+ échanges avec l'Elabo de Paulette   |
| <b>Bénéficiaires</b><br>(critères d'éligibilité, nombre de bénéficiaires, évolution, caractéristiques) | Reste à vivre inférieur à « cas par cas »<br>165 bénéficiaires par semaine + 20 % par an !<br>Augmentation des personnes âgées et familles monoparentales<br>Originaires du grand Crest | Reste à vivre inférieur à 11 € par personne et par jour<br>10 à 15 bénéficiaires par distribution : nombre stable<br>10 familles dont 2-3 avec enfants + quelques personnes isolées<br>Originaires uniquement d'Aouste |

Ces deux structures d'aide alimentaire témoignent d'une précarité alimentaire qui s'étend sur le territoire, et qui s'installe dans la durée voire sur plusieurs générations. Elles dénoncent le fait que ces structures étaient nées pour palier un manque à un instant donné mais qu'au lieu de ça, elles sont en train de s'institutionnaliser. Le caractère rural du territoire soulève également la problématique du sentiment de honte qui peut empêcher certaines personnes de solliciter l'aide de ces structures.

## **A RETENIR – PORTRAIT DU BASSIN DE CONSOMMATION**

### **SES ATOUTS :**

- ✓ Croissance démographique forte et continue
- ✓ Forte attractivité du territoire en lien avec son cadre de vie, sa notoriété et sa dynamique collective de projets engagés
- ✓ Forte variation de la population locale en été : + 8 % de la consommation alimentaire annuelle en 2 mois
- ✓ Territoire « pôle d'emplois » dynamique
- ✓ Une frange de la population extrêmement soucieuse de la qualité de son alimentation et des enjeux d'alimentation durable, en témoigne l'engagement des bénévoles du MiMi, Marché de Piégros-la-Clastre, les démarches de solidarité alimentaire, etc.
- ✓ Un puissant témoignage d'une frange de la population qui affirme que manger local et de qualité est possible et accessible sur le territoire
- ✓ Croissance élevée du potentiel de consommation des ménages (en €) en lien avec l'inflation, la croissance démographique et l'augmentation du nombre de ménages (+ 16 % en 4 ans)
- ✓ Attractivité forte et croissante de la zone commerciale d'Aouste-sur-Sye avec notamment l'Intermarché, et du Aldi de Crest
- ✓ Stabilité de l'activité des commerces de proximité maillant le territoire qui offrent de véritables services de proximité (quasi à la carte) dans les villages
- ✓ Bonne disponibilité globale des denrées agricoles et alimentaires produites sur le territoire en vente directe (marchés de plein vent, points de vente collectifs / magasins de producteurs, vente à la ferme)

### **SES FAIBLESSES :**

- ✓ Vieillesse de la population
- ✓ Diminution de la taille des ménages entraînant une baisse du potentiel de consommation par ménage
- ✓ Pouvoir d'achat relativement faible : revenu médian faible, taux de pauvreté élevé, taux de chômage élevé et croissant
- ✓ Accessibilité économique aux produits fermiers locaux : prix de ces produits parfois perçus comme élevé
- ✓ Attentes nombreuses, diverses et parfois contradictoires des consommateurs envers les commerces (prix, qualité, conditionnement, ouverture, services, etc.)
- ✓ Manque d'informations concernant les produits fermiers locaux
- ✓ Gamme de produits locaux parfois jugée insuffisante
- ✓ Précarisation de la population en lien avec l'isolement social des mangeurs ou géographique des ménages
- ✓ Accessibilité parfois difficile à l'aide alimentaire : inexistante dans certaines zones, et sensible dans les villages ou petites villes où le sentiment de « honte » est plus fort
- ✓ Baisse de la qualité des produits distribués par les structures d'aide alimentaire, en lien avec la qualité des dons des GMS et l'absence de lien avec les producteurs locaux
- ✓ Forte baisse de l'attractivité des supermarchés (liés à la fermeture du Carrefour Market du centre-ville et du Casino de Crest)
- ✓ Augmentation de l'évasion commerciale en lien avec la diminution de l'attractivité commerciale de Crest (notamment en cause la fermeture de supermarchés), mais compensée par l'augmentation du potentiel de consommation
- ✓ Faible digitalisation des points de vente

# 7. EVALUATION DE LA CAPACITE NOURRICIERE DU TERRITOIRE

Cette partie est consacrée à l'évaluation de la capacité nourricière du territoire. Bien que très théorique, elle permet de faire le lien entre la production agricole et alimentaire du territoire, sa disponibilité à la consommation locale et les besoins alimentaires de la population locale et touristique du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme.

## 1. Les besoins alimentaires du territoire et les surfaces agricoles théoriquement nécessaires

### 1. Les recommandations nutritionnelles du PNNS4 2019-2023

La nutrition est un déterminant majeur de santé. Une nutrition satisfaisante à tous les âges de la vie contribue à la préservation d'un bon état de santé. À l'inverse, une nutrition inadaptée, au sens où elle s'éloigne des recommandations qui sont définies par les groupes d'experts scientifiques, est un facteur de risque des principales maladies chroniques dont souffre la population française en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2 ou dénutrition.

Aussi, depuis 2001, la France s'est dotée d'un Programme national nutrition santé (PNNS) qui a pour objectif l'amélioration de la santé de l'ensemble de la population par l'amélioration de la nutrition. Ce programme est inscrit dans le code de la santé publique (article L 3231-1) comme un programme quinquennal gouvernemental, articulé avec le Programme national pour l'alimentation (PNA) (article L.1 du code rural et de la pêche maritime), mis en œuvre depuis 2010.

À la suite de l'évolution des données scientifiques et aux rapports récents de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et à l'avis du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), la Direction Générale de la Santé (DGS) a chargé Santé publique France de l'actualisation des recommandations relatives à l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité à diffuser auprès de la population adulte. Ces recommandations ont été publiées en janvier 2019 dans l'ouvrage « Recommandations relatives à l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité pour les adultes » par Santé publique France.

Retranscrites dans l'actuel PNNS intitulé « Manger Bouger » (PNNS4, 2019-2023), les recommandations nutritionnelles journalières par grande famille d'aliments et pour un adulte sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 33 : Recommandations nutritionnelles en France d'après le PNNS4 2019-2023

| Famille d'aliments   | Par jour et par personne adulte |
|--|---------------------------------|
| Fruits   | 225 g                           |
| Légumes  | 225 g                           |
| Fruits à coque   | 20 g                            |
| Légumes secs   | 20 g                            |
| Produits laitiers  | 0,3 L                           |
| Céréales et féculents  | 250 g                           |
| Viandes (bœuf, veau, porc, mouton, chèvre, cheval, biche, sanglier) et volailles, charcuteries, poissons, œufs | 100 g                           |

Concernant les fruits et légumes, les recommandations correspondent à la célèbre citation « Mange au moins 5 fruits et légumes par jour », soit au moins 5 portions de fruits et légumes par jour. Une portion équivaut à 80 à 100 g, soit 400 à 500 g par jour. A cela, il est conseillé d'ajouter une portion de fruits à coque et une portion de légumes secs par semaine, l'équivalent d'une poignée par jour, soit environ 20 g.

Les recommandations en produits laitiers sont indexées sur les besoins en calcium de nos organismes. Le PNNS préconise alors 2 portions de produits laitiers par jour, sachant qu'une portion correspond à 150 mL de lait, 125 g de yaourt ou 30 g de fromage, soit un total de 300 mL de lait par jour au total.

En plus du pain, de préférence complet, il est conseillé de consommer 1 féculent par repas, soit l'équivalent de 250 g de céréales et féculents par jour.

Enfin, il est indiqué qu'une source diversifiée de protéines devrait être privilégiée, à savoir viande de boucherie (bœuf, veau, porc, mouton, chèvre, cheval, biche, sanglier), volaille, poissons et légumes secs. Par exemple, il est conseillé de limiter la consommation de charcuterie à raison de 150 g par semaine et de prendre au moins 2 fois des légumes secs par semaine en remplacement des viandes, volailles et charcuteries. La consommation de poisson reste néanmoins encouragée. Au final, 100 g par jour de ces sources de protéines animales au plus sont recommandés au total.

## 2. Les besoins alimentaires estimés du territoire

En 2021, l'INSEE dénombrait **16 101 habitants** sur le territoire de la CCCPS. La fréquentation touristique du territoire est quant à elle, estimée par l'Agence d'Attractivité de la Drôme à travers son Observatoire du Tourisme. Ainsi, la CCCPS aurait accueilli en 2022, **508 800 nuitées touristiques** sur son territoire. Nous considérons pour l'étude, qu'une nuitée touristique équivaut à une journée complète pendant laquelle le visiteur se restaure sur le territoire.

Tableau 34 : Besoins alimentaires estimés pour la population locale et touristique du Crestois-Pays de Saillans – Cœur de Drôme (CA26, 2025)

| Famille d'aliments                                 | BESOINS ALIMENTAIRES     |                                     |  |                                     |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
|  | Par jour et par personne | Par an et pour la population locale | Par an et pour la population touristique | Besoins nutritionnels totaux par an |
|  | A                        | $B = A \times 365 \times 16101$     | $C = A \times 508000$                    | $= B + C$                           |
| Fruits   | 225 g                    | 1 322 294 625 g                     | 114 480 000 g                            | 1 437 t                             |
| Légumes  | 225 g                    | 1 322 294 625 g                     | 114 480 000 g                            | 1 437 t                             |
| Fruits à coque                                     | 20 g                     | 117 537 300 g                       | 10 176 000 g                             | 128 t                               |
| Légumes secs                                       | 20 g                     | 117 537 300 g                       | 10 176 000 g                             | 128 t                               |
| Produits laitiers                                  | 0,3 L                    | 1 763 060 L                         | 152 640 L                                | 1 915 700 L                         |
| Céréales et féculents                              | 250 g                    | 1 469 216 250 g                     | 127 200 000 g                            | 1 596 t                             |
| Viandes et volailles, charcuteries, poissons, œufs | 100 g                    | 587 686 500 g                       | 638 566 500 g                            | 639 t                               |

Les besoins nutritionnels des habitants et des touristes se composent donc d'environ 1 400 t de fruits, 1 400 t de légumes, 130 t de fruits à coque, 130 t de légumes secs, 1,92 millions de litres de lait, 1 600 t de céréales et féculents ainsi que 640 t de protéines animales (viandes, volailles, charcuteries, poissons, œufs). Les besoins des visiteurs correspondent à 8 % des besoins totaux.

## 3. Les surfaces agricoles théoriquement nécessaires

Chaque année, les Chambres d'Agriculture départementales de la Région Auvergne – Rhône – Alpes actualisent et perfectionnent un recueil de données technico-économiques, intitulé TRAACE. Celui-ci présente des rendements agricoles moyens drômois et régionaux permettant de convertir les besoins alimentaires théoriques en surface agricole nécessaire. Afin d'anticiper les évolutions des systèmes agricoles, nous nous sommes basés sur des rendements moyens en agriculture biologique. Pour des raisons évidentes, nous avons également dû imaginer la nature de certains produits afin de pouvoir en calculer les surfaces nécessaires : nous avons choisi dans la mesure du possible des produits cultivables sur le secteur (exemple de la pomme, de la pêche et du raisin pour les fruits).

Tableau 35 : Surfaces agricoles théoriques nécessaires pour nourrir la population locale et touristique du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme (CA26, 2025)

| Famille d'aliments | Besoins alimentaires totaux par an | Rendements annuels moyens en Drôme (TRAACE) | Surfaces nécessaires                         |
|--------------------|------------------------------------|---|--|
|                    | = A                                | = B   | = A / B                                      |
| Fruits             | 1 437 t                            | Pommes : 20 t / ha<br>Pêches : 10 t / ha    | Pommes : 72 ha<br>ou pêches/raisins : 144 ha |

|  |             |   |  |
|--|-------------|---|--|
|  |             | Raisins : 10 t / ha   |  |
| Légumes  | 1 437 t     | Maraichage diversifié :<br>18 t / ha  | Maraichage diversifié : 80<br>ha   |
| Fruits à coque   | 128 t       | Noix : 2 t / ha<br>Amandes : 0,6 t / ha   | Noix : 64 ha<br><u>ou</u> amandes : 213 ha   |
| Légumes secs   | 128 t       | Lentille : 1 t / ha<br>Pois chiches : 0,5 t / ha  | Lentilles : 128 ha<br><u>ou</u> pois chiches : 256 ha                                |
| Produits laitiers  | 1 915 700 L | Bovins lait : 3 500 L / ha  | Bovins lait : 547 ha   |
| Céréales et féculents                                    | 1 596 t     | Pomme de terre : 15 t /<br>ha<br>Blé : 5 t / ha   | Pomme de terre : 106 ha<br>ou Blé : 319 ha   |
| Viandes et volailles,<br>charcuteries,<br>poissons, œufs | 639 t       | Bovin : 97 kg viande/ha*<br>Porc : 430 kg / ha<br>Agneau : 91 kg / ha<br>Poulet de chair : 1 t / ha | Bovin : 6 588 ha<br>Porc : 1 486 ha<br>Agneau : 7 022 ha<br>Poulet de chair : 639 ha |

*\*Le rendement en bovin viande est estimé à 230 kg de poids vif à l'hectare (TRAACE, 2019). Le facteur de conversion du poids vif au poids carcasse est considéré de 60 %, et du poids carcasse au poids de détail de 70%.*

Considérant le régime alimentaire le plus diversifié possible, **5 000 ha** sont nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires estimés de la population locale et touristique de la CCCPS. En réalité, la variable est grande : le besoin se situe entre 2 000 et 8 000 ha selon les choix alimentaires opérés et les modes de production définis. La part de la surface consacrée à l'élevage est considérable : 90 % de la surface agricole nécessaire. La diversification des protéines, qu'elles soient animales ou végétales, permet d'abaisser ce chiffre. Pour rappel, le Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme compte 3 988,5 ha de SAU (RGA, 2020).

Ce calcul très théorique comporte de nombreux biais qu'il est nécessaire de rappeler :

- les besoins nutritionnels sont ceux d'un adulte : aucune considération des tranches d'âge,
- aucune appartenance religieuse n'est prise en compte,
- aucun régime alimentaire particulier n'est considéré,
- l'activité physique des individus n'est pas mesurée,
- il est considéré que les habitants du territoire prennent l'ensemble de leurs repas au sein même du territoire,
- certaines habitudes de consommation qui relèvent davantage du plaisir gustatif que de la nécessité ne sont pas mentionnées : vin, miel, etc.
- la fréquentation touristique est une approximation,
- les rendements agricoles sont des moyennes départementales,
- les caractéristiques climatiques, topographiques et agronomiques du territoire ne sont pas prises en compte dans ce calcul, ces résultats ne signifient donc pas qu'il est possible et souhaitable de développer sur le territoire l'ensemble de ces surfaces.

Par ailleurs, un projet alimentaire territorial se fixe comme objectif de tendre vers la relocalisation de certaines productions, pas vers la totale autonomie d'un territoire. Il convient de prendre en compte l'intérêt des échanges entre territoires pour diversifier les produits consommés mais aussi la nécessaire solidarité avec les territoires comme les villes, moins dotés en surface agricole utile.

## 2. Regard croisé : surface théorique / surface réelle

Les 79 réponses à l'enquête auprès des agriculteurs du territoire (139 au total) et les précieux échanges lors des entretiens conduits auprès des acteurs professionnels de milieu de chaîne (Eurial, Syndicat de la Clairette, Bernard Royal Dauphiné, Valsoleil, etc.) et de la distribution (GMS, commerce de proximité, etc.) ont permis d'établir des cartes des flux et d'évaluer la part de la production du territoire, disponible à la consommation locale (parce qu'elle y est commercialisée).

Cela se traduit par le tableau suivant :

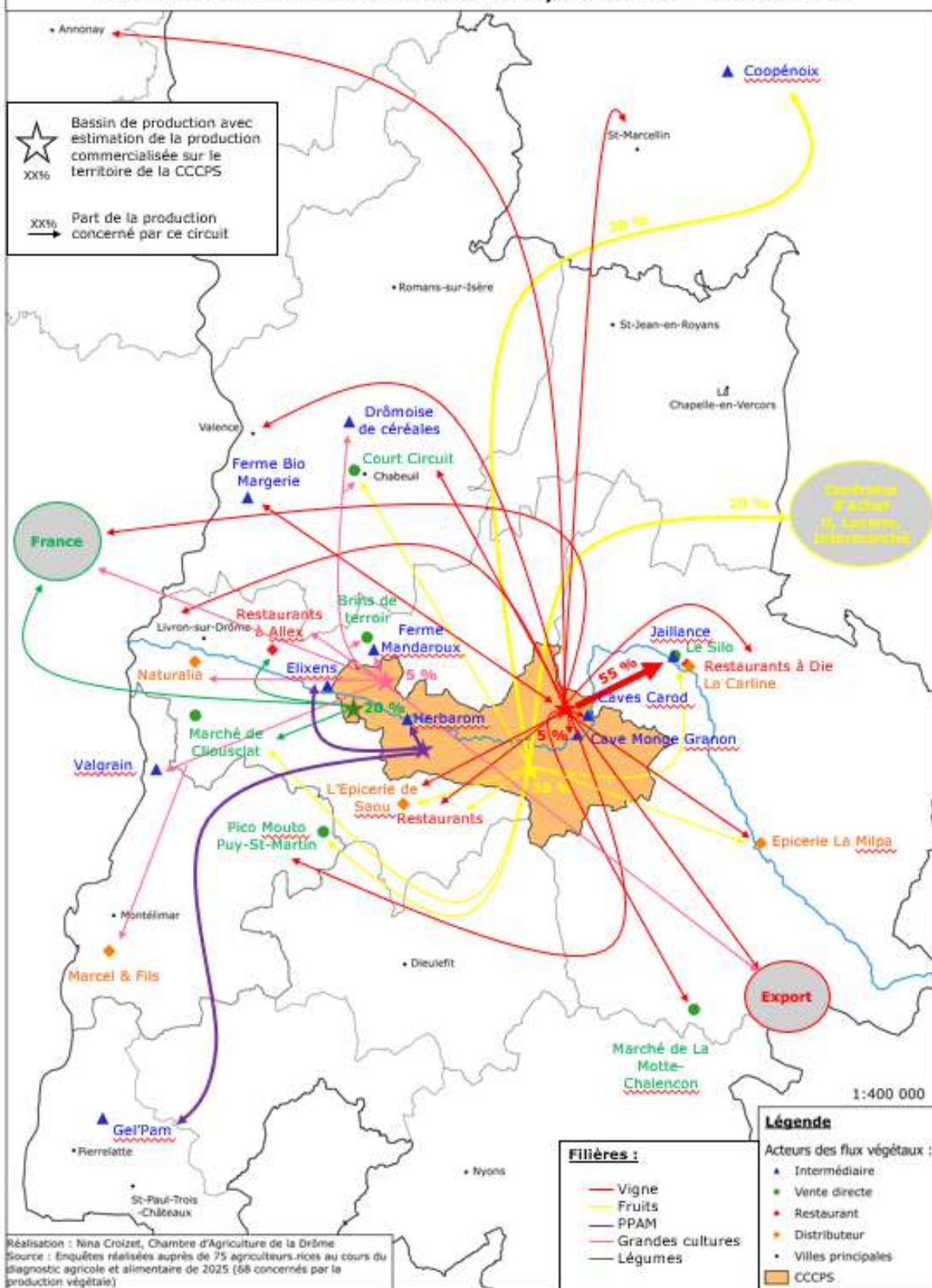
*Tableau 36: Comparaison entre les surfaces agricoles théoriques nécessaires pour nourrir la population locale et les surfaces réelles dont la production est commercialisée sur le territoire (CA26, 2025)*

| Famille d'aliments                                 | Besoins alimentaires totaux par an | Surfaces nécessaires   | Surfaces réelles sur le territoire | Surfaces dont la production est commercialisée sur le territoire |
|--|------------------------------------|--|------------------------------------|--|
| Fruits   | 1 437 t                            | Pommes : 72 ha<br>ou pêches/raisins : 144 ha   | 10 ha (hors noix et truffes)       | 8 ha   |
| Légumes  | 1 437 t                            | Maraichage diversifié : 80 ha  | 20 ha (hors ail)                   | 15 ha  |
| Fruits à coque                                     | 128 t                              | Noix : 64 ha<br>ou amandes : 213 ha  | Noix : 30 ha                       | 10 ha  |
| Légumes secs                                       | 128 t                              | Lentilles : 128 ha<br>ou pois chiches : 256 ha                                       | < 10 ha                            | 5 ha   |
| Céréales et féculents                              | 1 596 t                            | Pomme de terre : 106 ha<br>ou Blé : 319 ha   | 260 ha                             | 10 ha  |
| Produits laitiers                                  | 1 915 700 L                        | Bovins lait : 547 ha   | 2 500 ha                           | 1 100 ha   |
| Viandes et volailles, charcuteries, poissons, œufs | 639 t                              | Bovin : 6 588 ha<br>Porc : 1 486 ha<br>Agneau : 7 022 ha<br>Poulet de chair : 639 ha |                                    |  |

En valeur absolue, il manque au moins 1 000 ha de surface agricole pour nourrir sa population locale et touristique. En réalité, hormis en céréales pour lesquelles il faudrait relocaliser une partie des débouchés, il manque des surfaces de production pour chaque famille d'aliment et le potentiel de relocalisation des débouchés est immense au regard des besoins alimentaires. Ceci étant très théorique, il convient de :

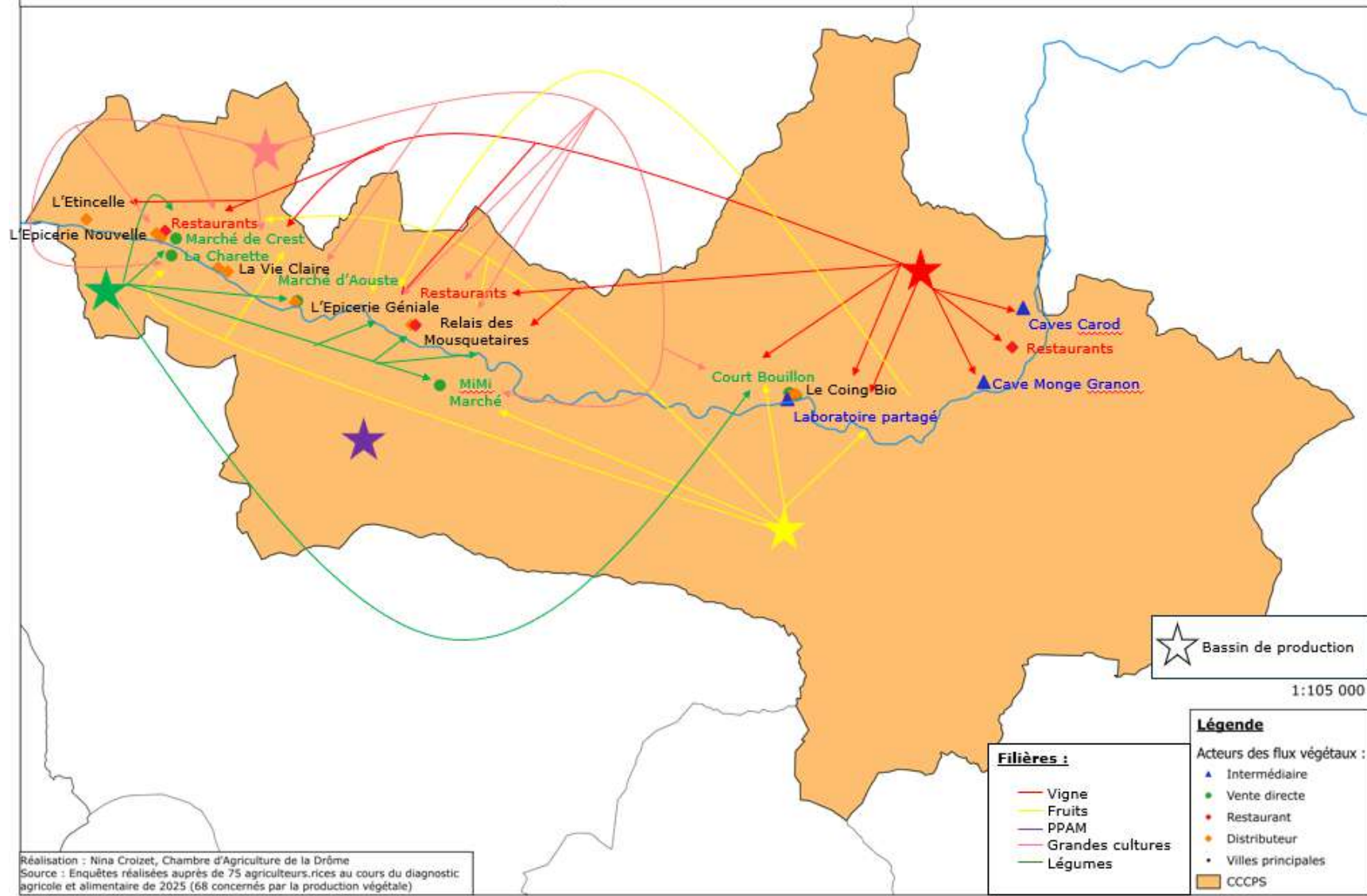
- pour les fruits (dont les fruits à coque) :
  - o soutenir les projets de développement de vergers portés par les agriculteurs du territoire, ainsi que les outils de transformation (notamment Chemise & Chocolat à Saillans),
  - o encourager la diversification des vergers avec des variétés plus résilientes aux effets du changement climatique,
  - o sourcer davantage de fruits drômois issus de la basse vallée de la Drôme et de la vallée du Rhône pour approvisionner tous les lieux de vente du territoire,
- pour les légumes :
  - o soutenir les projets d'installation ou de diversification de producteurs en légumes de plein champ,
  - o informer les porteurs de projet en maraichage sur petite surface de la saturation des débouchés en vente directe sur le territoire,
  - o regrouper l'offre de maraichers pour constituer des volumes en demi-gros et approvisionner les GMS, commerces de proximité, et la restauration collective,
- pour les légumes secs :
  - o accompagner et développer des surfaces de production, et en parallèle la commercialisation et la consommation,
- pour les céréales :
  - o relocaliser une partie des débouchés de la production locale, notamment à l'aide du développement d'outils de transformation (décorticage, mouture, mouillage, précuisson, etc.)
- pour les produits laitiers et les viandes :
  - o enrailer l'hémorragie des élevages et favoriser les reprises d'exploitation,
  - o soutenir les projets d'ateliers d'élevage.

**Carte représentant les flux alimentaires extraterritoriaux d'origine végétale sur le territoire de la Communauté de communes du Crestois - Pays de Saillans - Coeur de Drôme**



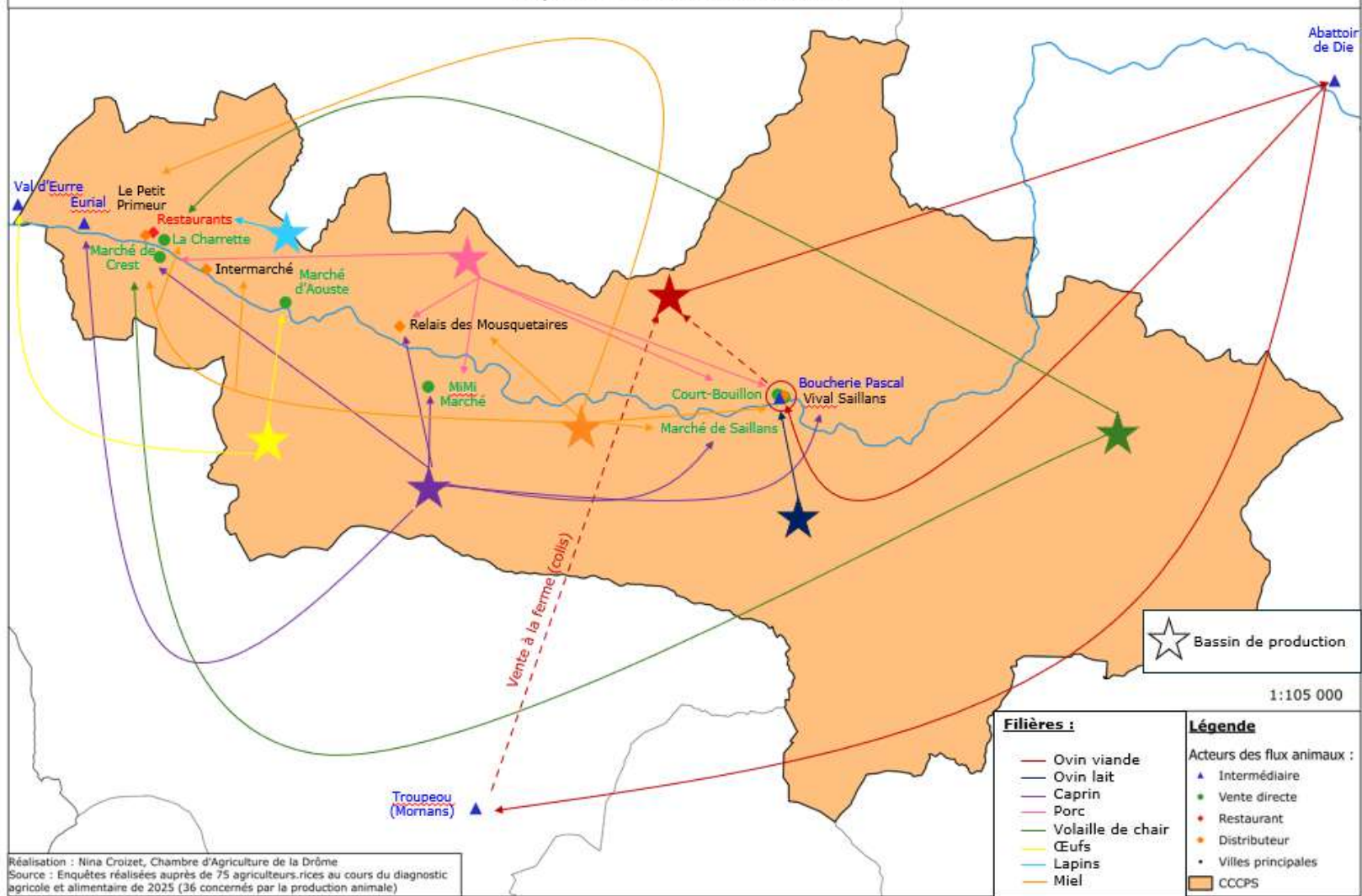


**Carte représentant les flux alimentaires intraterritoriaux d'origine végétale sur le territoire de la Communauté de communes du Crestois - Pays de Saillans - Cœur de Drôme**



Réalisation : Nina Croizet, Chambre d'Agriculture de la Drôme  
 Source : Enquêtes réalisées auprès de 75 agriculteurs.rices au cours du diagnostic agricole et alimentaire de 2025 (68 concernés par la production végétale)

**Carte représentant les flux alimentaires intraterritoriaux d'origine animale sur le territoire de la Communauté de communes du Crestois - Pays de Saillans - Coeur de Drôme**



Réalisation : Nina Croizet, Chambre d'Agriculture de la Drôme  
 Source : Enquêtes réalisées auprès de 75 agriculteurs.rices au cours du diagnostic agricole et alimentaire de 2025 (36 concernés par la production animale)

## **A RETENIR – LA CAPACITE NOURRICIERE DU TERRITOIRE**

- ✓ Les besoins alimentaires estimés sont supérieurs aux surfaces disponibles : 5 000 ha nécessaires vs 3 988 ha existants
- ✓ Le potentiel de relocalisation des productions et des débouchés est fort dans toutes les familles d'aliments (hormis les céréales) au regard des besoins alimentaires
- ✓ Diversifier les vergers pour renforcer la résilience et sourcer davantage des fruits Drômois dans les lieux de vente du territoire
- ✓ Structurer l'offre en légumes et légumes secs pour approvisionner davantage de circuits de distribution
- ✓ Relocaliser les débouchés des céréales grâce à des outils de transformation
- ✓ Maintenir les élevages et soutenir les reprises d'exploitation

## 8. IDENTIFICATION DES ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ET DES LEVIERS D' ACTIONS

---

Cette 8<sup>ème</sup> partie du diagnostic agricole et alimentaire est une synthèse ordonnée par enjeux, des enseignements apportés précédemment par l'analyse des données statistiques (INSEE, RGA 2010 et 2020, RPG 2019), des enquêtes (agriculteurs et consommateurs) et des entretiens (intermédiaires et acteurs de la distribution). Chaque enjeu est présenté en trois parties : d'abord les causes identifiées, puis une projection sous forme de trois scénarios illustrant les trajectoires possibles afin de mettre en évidence ce qui est en jeu, et enfin les leviers d'action pour orienter la mise en œuvre opérationnelle. Les actions jugées prioritaires feront l'objet de fiches détaillées, regroupées dans un support distinct.

### 1. Enjeu A : Maintenir le foncier agricole et un tissu dense d'exploitations agricoles à taille humaine

#### 1. Les causes

En 10 ans entre 2010 et 2020, le territoire a perdu 475 hectares sur un total de 3 988 hectares soit 11% de sa Surface Agricole Utile (SAU) contre -5% en moyenne à l'échelle départementale. Cette diminution est liée à la déprise agricole, à l'artificialisation des sols et à la consommation masquée des terres pour des surfaces d'agrément. Parallèlement, les exploitations agricoles disparaissent : 21 % des fermes ont cessé leur activité en 10 ans, soit 8 à 9 exploitations par an depuis 1970. Ce phénomène touche surtout les petites fermes, entraînant un doublement de la taille moyenne des exploitations en 25 ans. Le vieillissement des chefs d'exploitation s'accroît : plus de la moitié ont plus de 50 ans, et 16 % des fermes sont concernées par un départ dans les années à venir. Enfin, l'attractivité des métiers agricoles reste limitée en raison de la précarité des installations, des difficultés économiques et de la baisse de la main-d'œuvre familiale et saisonnière (- 21 % entre 2010 et 2020). 67 % des agriculteurs interrogés jugent leur exploitation non viable et non transmissible.

#### 2. Les projections

##### Scénario 1 : Si on ne fait rien

Le territoire poursuit sa trajectoire actuelle : les exploitations continuent de disparaître, le maillage agricole se fragilise et les surfaces se concentrent entre des grandes fermes. La diversité des productions s'appauvrit, les débouchés locaux se réduisent et la capacité nourricière diminue. Par ailleurs, le vieillissement des chefs d'exploitation s'accroît sans solution de reprise. Les projets d'installation, bien que présents, ne correspondent pas aux modèles des fermes à céder : les jeunes agriculteurs recherchent des fermes adaptées à leurs modèles, souvent incompatibles avec les exploitations à transmettre. Cette inadéquation freine la transmission et accélère la disparition des fermes.

##### Scénario 2 : Le scénario catastrophe

La dynamique s'accroît sous l'effet des pressions foncières et des crises agricoles. Les petites exploitations disparaissent presque totalement, laissant place à des unités très spécialisées ou à des terres artificialisées. Les zones les plus difficiles à exploiter évoluent : certaines s'enfrichent, d'autres se boisent, modifiant progressivement les paysages et réduisant la diversité agricole qui faisait la richesse du territoire. La production locale recule sensiblement. Dans les points de vente, l'offre en produits fermiers locaux se réduit : les marchés et les magasins de producteurs perdent en dynamisme. Les grandes surfaces s'approvisionnent majoritairement hors territoire, tandis que la restauration collective et commerciale ne parvient pas à intégrer significativement les produits locaux. L'autonomie alimentaire du territoire régresse accentuant la dépendance aux approvisionnements extérieurs. L'attractivité du territoire s'en trouve affectée avec des conséquences sociales et environnementales majeures.

##### Scénario 3 : Le scénario souhaitable

Le territoire s'engage dans une démarche proactive pour préserver son foncier agricole et maintenir un tissu d'exploitations à taille humaine. Une stratégie foncière ambitieuse est mise en place : elle permet d'identifier les zones vulnérables, les causes de la disparition des terres agricoles et les acteurs clés, afin de proposer des solutions. Un observatoire de la consommation foncière suit

l'évolution des surfaces et alerte en cas de dérives, tandis que des outils de maîtrise foncière sécurisent les parcelles menacées. Les transmissions sont anticipées : les cédants sont repérés et orientés vers des structures d'accompagnement, et des exemples de reprises réussies sont diffusés pour encourager la relève.

Enfin, le territoire favorise l'accueil des jeunes installés, des cédants et des saisonniers grâce à des solutions de logement, et encourage la coopération entre exploitants via des groupements d'employeurs ou encore via une banque de travail. Cette dynamique collective redonne confiance dans l'avenir agricole.

### 3. Les leviers d'actions

- ✓ Réaliser une stratégie foncière
- ✓ Mettre en place un observatoire de la consommation foncière
- ✓ Déployer des outils de maîtrise foncière
- ✓ Mettre en place une réserve foncière/stockage foncier
- ✓ Sensibiliser les propriétaires bailleurs sur l'enjeu de préservation du foncier agricole et les outils
- ✓ Identifier et remettre en culture les friches/lutter contre l'enfrichement et l'incendie
- ✓ Repérer les cédants, les sensibiliser aux enjeux de transmission et les orienter vers les structures accompagnatrices
- ✓ Diffuser des exemples de transmissions réussies et heureuses
- ✓ Animer et coordonner le réseau des structures accompagnant la transmission des fermes
- ✓ Faciliter le logement des cédants, jeunes installés, et saisonniers (sur la ferme, logements communaux, bailleurs sociaux)
- ✓ Créer ou intégrer un comité local installation transmission

## 2. Enjeu B : Accompagner les filières emblématiques du territoire

### 1. Les causes

Les filières emblématiques du territoire telles que la viticulture, les Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) ou encore les petits ruminants jouent un rôle majeur dans l'économie locale et l'identité du Crestois - Pays de Saillans - Cœur de Drôme. Elles bénéficient bien souvent de signes officiels de qualité et contribuent au rayonnement du territoire au-delà de ses frontières. Cependant, ces filières sont confrontées à plusieurs fragilités : dépendance forte à des marchés extérieurs, crises conjoncturelles et faible diversification des débouchés. Aujourd'hui, 57 % des exploitations sont économiquement dépendantes des filières viticoles et PPAM, actuellement en crise. Cette vulnérabilité se traduit par des arbitrages stratégiques : 9 projets de réduction d'ateliers ont été recensés, dont 8 en viticulture et PPAM. La situation est particulièrement préoccupante pour la viticulture : les viticulteurs estiment la prospérité de leur exploitation à 3,7/10, contre 4,9/10 en moyenne toutes filières confondues. Les filières animales ne sont pas épargnées : le territoire a perdu 49 % des petits ruminants entre 2010 et 2020. Les petits ruminants jouent un rôle clé dans l'entretien des milieux ouverts et la prévention de l'enfrichement. Toutes ces difficultés menacent la pérennité des filières et leur capacité à maintenir des emplois, à valoriser les savoir-faire locaux et à contribuer à l'économie agricole.

### 2. Les projections

#### Scénario 1 : Si on ne fait rien

Les filières poursuivent leur activité sans adaptation. Les crises économiques et climatiques accentuent la baisse de rentabilité. La viticulture, filière emblématique, cherche à maintenir ses équilibres par des ajustements techniques mais ces stratégies restent limitées et ne suffisent pas à enrayer la crise. La commercialisation reste centrée sur des marchés extérieurs, ce qui limite la disponibilité des produits locaux pour les habitants et les commerces du territoire. L'identité agricole du territoire s'affaiblit progressivement.

#### Scénario 2 : Le scénario catastrophe

Les filières emblématiques s'effondrent sous l'effet cumulé des crises. Les surfaces viticoles et lavandicoles sont arrachées. Les élevages de ruminants disparaissent, entraînant une forte baisse de la production alimentaire locale. Le territoire perd de son attractivité touristique, une part importante de ses emplois agricoles et une valeur ajoutée agricole significative.

### Scénario 3 : Le scénario souhaitable

Le territoire continue à soutenir ses filières emblématiques en s'appuyant sur des démarches collectives comme le Plan Pastoral Territorial. Des pratiques innovantes sont expérimentées, et la diversification des productions et des activités (nouvelles variétés, agritourisme) est encouragée. Les acteurs intermédiaires bénéficient d'un accompagnement pour structurer les débouchés et relocaliser la commercialisation.

### **3. Les leviers d'actions**

- ✓ Soutenir les acteurs intermédiaires de ces filières (études, financements, accompagnement)
- ✓ Accompagner la diversification des activités, des productions, variétés ou espèces
- ✓ Expérimenter le sylvopastoralisme
- ✓ Poursuivre la participation au Plan Pastoral Territorial (foncier, dynamique collective, aménagement des espaces pastoraux, innovation, multiusage)

## **3. Enjeu C : Adapter les pratiques agricoles au changement climatique et lutter contre le déclin de la biodiversité**

### **1. Les causes**

A l'instar d'autres territoires, le changement climatique bouleverse l'agriculture : sécheresses, fortes chaleurs, pluviométrie intense et épisodes de gel. Ces aléas impactent directement la production agricole et la viabilité des exploitations. L'irrigation est devenue indispensable pour certaines cultures : 98 % des surfaces maraîchères sont irriguées. En 2020, 11% de la SAU est irriguée avec une hausse de 33 % entre 2010 et 2020. Cette dépendance à l'eau s'étend à d'autres filières : 22 % des céréales sont irriguées aujourd'hui, et 20 % des vignes devront l'être d'ici 2050 pour maintenir leur production. Les sols se dégradent (érosion, tassement, perte de matière organique), ce qui réduit leur capacité à retenir l'eau et à maintenir la fertilité. La biodiversité est en recul, ce qui fragilise la productivité et la résilience des systèmes agricoles. L'enquête auprès des agriculteurs confirme ces préoccupations : 76 % se disent inquiets des effets du changement climatique, 71 % du manque d'eau et 52 % du déclin de la biodiversité. La diversification des exploitations ne suffit plus à amortir les aléas : 55 % des agriculteurs estiment qu'elle ne leur permet pas de faire face aux risques. Face à ces défis, les agriculteurs expriment des besoins clairs : 43 % souhaitent mettre en place des variétés plus résistantes, 38 % aménager leurs parcelles pour favoriser l'infiltration de l'eau, 38 % développer l'agriculture de conservation des sols, et 35 % introduire des pratiques d'agroforesterie.

### **2. Les projections**

#### Scénario 1 : Si on ne fait rien

Les exploitations continuent avec leurs pratiques actuelles. Les épisodes climatiques extrêmes entraînent régulièrement des pertes de récoltes, une baisse de la qualité des produits et une augmentation des coûts liés à l'irrigation et aux intrants. La biodiversité poursuit son déclin, ce qui accentue les risques sanitaires.

#### Scénario 2 : Le scénario catastrophe

Les effets du changement climatique s'intensifient sans aucune adaptation. Les sols s'appauvrissent, l'accès à l'eau devient critique et certaines productions disparaissent. Les pollinisateurs et la biodiversité s'effondrent, compromettant la survie des exploitations. Ce sont les productions nourricières qui sont les plus touchées, car elles dépendent fortement de l'irrigation : les légumes, dont pratiquement la totalité des surfaces sont à ce jour irriguées, mais aussi les fruits et les céréales, dont une part importante nécessite un apport en eau pour maintenir les rendements. Face à la multiplication des épisodes climatiques et à la raréfaction des ressources, ces cultures nourricières deviennent très vulnérables.

#### Scénario 3 : Le scénario souhaitable

Les pratiques agricoles évoluent vers des systèmes plus résilients : diversification des cultures et des espèces, adoption de variétés mieux adaptées, mise en place de techniques de conservation des sols et d'infrastructures agroécologiques. L'irrigation est optimisée, des solutions innovantes comme l'agroforesterie et le sylvopastoralisme sont expérimentées. Les agriculteurs sont accompagnés par la formation et des dispositifs collectifs pour tester des solutions. Ces actions permettent de préserver la biodiversité, de sécuriser les rendements et de maintenir la compétitivité des filières.

### 3. Les leviers d'actions

- ✓ Accompagner les projets visant à ralentir, infiltrer et stocker l'eau dans les sols : sols couverts, bandes enherbées, non travail du sol, etc
- ✓ Développer des aménagements pour ralentir et infiltrer l'eau sur les parcelles agricoles : baissières- fascines, haies, marres, etc
- ✓ Soutenir les projets de modernisation des systèmes d'irrigation et d'économies d'eau
- ✓ Encourager/expérimenter les méthodes de production, cultures, cycles culturaux favorables à la biodiversité, économes en ressources extérieures, adaptées au changement climatique
- ✓ Développer les complémentarités entre production animale et végétale via une animation territoriale
- ✓ Accompagner des fermes pilotes pour essayer les bonnes pratiques
- ✓ Déployer des formations clés (coût de revient, fonctionnement du sol, plantation de haies, etc)

## 4. Enjeu D : Développer le réseau alimentaire local et augmenter la capacité nourricière du territoire

### 1. Les causes

Aujourd'hui, le territoire ne couvre pas ses besoins alimentaires théoriques pour nourrir sa population et ses touristes : les surfaces agricoles disponibles sont insuffisantes pour répondre aux recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS). La SAU nourricière a reculé de 5 points en 10 ans. En moyenne, 35 % des volumes produits localement sont disponibles à la consommation sur le territoire.

Si 32 % des fermes commercialisent en circuits courts, la restauration collective reste très peu approvisionnée localement. Pourtant, la dynamique existe : 57 % des agriculteurs souhaitent augmenter la part des débouchés locaux : 20 projets de développement ou création d'ateliers nourriciers ainsi que 13 projets en transformation ont été identifiés. Les freins sont connus : manque de temps, absence de coordination entre acteurs, outils de transformation insuffisants, etc.

Du côté des consommateurs, l'enquête révèle une forte sensibilité aux enjeux d'alimentation durable. Cependant, attention à l'interprétation de ses résultats car l'échantillon n'est pas représentatif de l'ensemble de la population donc les données recueillies ne peuvent pas être extrapolées à l'ensemble des habitants. À titre d'exemple, la sensibilité des répondants aux enjeux d'alimentation durable est très élevée (moyenne de 4,35/5), illustrée par le fait que 85 % consomment des produits biologiques chaque semaine. Néanmoins, l'offre locale reste dispersée et peu visible dans les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), qui captent 78 % des achats alimentaires.

### 2. Les projections

#### Scénario 1 : Si on ne fait rien

Le territoire conserve son organisation actuelle, avec des circuits courts présents mais dispersés et une offre locale appréciée par une partie des consommateurs. Les marchés et magasins de producteurs continuent de fonctionner, mais leur impact reste limité. La visibilité des produits locaux dans les commerces demeure faible, faute d'outils. La logistique est peu optimisée, ce qui freine la coopération entre les maillons de la chaîne alimentaire. La restauration collective reste marginalement impliquée, malgré l'intérêt exprimé par les agriculteurs.

#### Scénario 2 : Le scénario catastrophe

Les productions locales se spécialisent davantage pour des marchés extérieurs, au détriment de l'approvisionnement local. Les outils de transformation et de mutualisation disparaissent, les coopérations entre acteurs s'effondrent et les circuits courts régressent. La précarité alimentaire s'accroît sous l'effet des crises. Les dispositifs d'aide sont saturés, les produits locaux et de qualité deviennent inaccessibles pour certains ménages, et les habitudes alimentaires se dégradent. Toutes ces évolutions fragilisent également la cohésion sociale en réduisant les liens entre producteurs, consommateurs et acteurs locaux.

#### Scénario 3 : Le scénario souhaitable

Les productions nourricières se développent pour répondre aux besoins locaux. Les circuits courts sont mieux organisés grâce à des outils de mise en relation et une logistique adaptée qui facilite la coopération entre producteurs, transformateurs et distributeurs. Les produits locaux gagnent en visibilité dans les commerces et la restauration collective, renforçant leur attractivité. Les besoins en transformation sont pris en compte par la création ou la mutualisation d'outils (laboratoires,

chambres froides), et des groupements de producteurs se forment pour approvisionner les magasins et la RHD. Ces évolutions permettent d'augmenter la capacité nourricière et de construire un système alimentaire plus résilient et solidaire.

### 3. Les leviers d'actions

- ✓ Créer un catalogue de fermes en circuit court en ligne à destination des professionnels
- ✓ Améliorer la visibilité des produits locaux dans les commerces (marque territoriale, étiquetage des produits locaux, etc)
- ✓ Aider à la recherche de fournisseurs et à la mise en lien pour les transformateurs et commerçants afin de développer l'approvisionnement local
- ✓ Regrouper des fermes autour de l'approvisionnement d'un même magasin, atelier de transformation, restauration collective ou laboratoire
- ✓ Structurer la logistique en circuit court de proximité
- ✓ Accompagner les besoins de transformation (création, mutualisation)
- ✓ Appuyer le développement en local du Club Drômois de l'alimentation (financement d'adhésion, témoignages, sensibilisation)

## 5. Enjeu E : Améliorer l'accès de tous les habitants du territoire à une alimentation choisie, suffisante et de qualité

### 1. Les causes

Le territoire présente un taux de pauvreté de 15,8 %, avec des disparités selon les tranches d'âge (jusqu'à 19,8 % chez les 30-39 ans). Cette précarité économique se traduit par des difficultés d'accès à une alimentation équilibrée et de qualité pour une partie des habitants. L'enquête auprès des consommateurs révèle que, malgré un budget alimentaire moyen relativement élevé (449 € par mois), le revenu médian des répondants est inférieur à la moyenne territoriale. Par ailleurs, si les habitants expriment une forte sensibilité aux enjeux d'alimentation durable, l'accès à ces produits reste limité pour les ménages les plus fragiles ou les plus éloignés des commerces alimentaires. Les freins à la consommation de produits fermiers locaux sont bien identifiés : prix élevé et faible présence dans les commerces traditionnels, comme le révèle l'enquête consommateurs. Ces obstacles s'ajoutent à des facteurs structurels qui accentuent la précarité alimentaire : isolement social et accessibilité géographique limitée à une offre alimentaire diversifiée. En effet, la répartition inégale de l'offre alimentaire sur le territoire laisse certaines zones dépourvues de commerces alimentaires. Face à ces difficultés, les dispositifs d'aide alimentaire jouent un rôle croissant : le nombre de bénéficiaires a augmenté de 20 % entre 2024 et 2025 à Crest, signe d'une précarisation qui s'installe. Cependant, la qualité des produits distribués tend à se dégrader, en raison d'une forte dépendance aux dons des grandes surfaces dont les volumes et la qualité diminuent.

### 2. Les projections

#### Scénario 1 : Si on ne fait rien

Les dispositifs actuels d'aide alimentaire et les initiatives locales se maintiennent, mais sans coordination ni moyens supplémentaires. Une partie des habitants continue d'accéder difficilement à une alimentation variée, durable et de qualité en particulier dans les zones désertes de commerces alimentaires. Les inégalités persistent, et la sensibilisation aux enjeux alimentaires progresse très lentement.

#### Scénario 2 : Le scénario catastrophe

La précarité alimentaire s'accroît sous l'effet des crises économiques. Les dispositifs d'aide sont saturés, les produits locaux et de qualité deviennent inaccessibles pour une majorité de ménages, et les habitudes alimentaires se dégradent. Les conséquences sur la santé publique sont majeures (malnutrition, obésité), et la cohésion sociale se fragilise.

#### Scénario 3 : Le scénario souhaitable

Le territoire met en place des solutions concrètes pour garantir l'accès à une alimentation choisie et de qualité pour tous. Des dispositifs solidaires et innovants sont déployés pour rendre l'offre locale plus accessible à la population, renforcer les liens entre producteurs et structures d'aide alimentaire et améliorer l'attractivité des points de vente. Des initiatives collectives favorisent l'éducation au « bien manger », tandis que des outils structurants comme une cuisine centrale, en lien avec des producteurs locaux, et des jardins partagés contribuent à la résilience alimentaire.

### 3. Les leviers d'actions

- ✓ Déployer une épicerie ambulante et solidaire
- ✓ Soutenir l'accessibilité financière à une alimentation de qualité pour tous
- ✓ Mettre en relation des structures d'aide alimentaire avec des agriculteurs du territoire
- ✓ Organiser des temps collectifs autour du bien manger (ça bouge dans ma cantine, un fruit à la récré, ordonnance santé, etc)
- ✓ Créer une cuisine centrale fonctionnant avec des objectifs ambitieux d'approvisionnement locaux et de qualité
- ✓ Créer du lien entre les agriculteurs et les publics en situation de précarité (aide alimentaire, glanage, etc)

## 6. Enjeu F : Mobiliser les acteurs autour du PAT

### 1. Les causes

Le Projet Alimentaire Territorial est conçu comme une démarche fédératrice qui vise à impliquer un maximum d'acteurs du système agricole et alimentaire. Il vise à répondre aux enjeux majeurs du territoire en matière d'agriculture et d'alimentation.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mettre en place une gouvernance partenariale afin d'assurer un pilotage clair et partagé, notamment par la création d'un comité local de l'alimentation ; définir une stratégie de communication pour donner de la visibilité à la démarche et favoriser son appropriation ; développer les connaissances et compétences des différents acteurs au travers de formations pour qu'ils puissent s'engager pleinement ; assurer la coordination entre les territoires et le maillage des nombreuses initiatives locales afin de créer une dynamique collective cohérente.

### 2. Les projections

#### Scénario 1 : Si on ne fait rien

Le PAT existe mais reste peu visible et peu partagé. Quelques actions ponctuelles sont menées, mais sans coordination ni suivi structuré. Les acteurs manquent d'information et de formation, ce qui limite leur engagement. La dynamique collective progresse lentement, sans impact significatif sur la structuration du système agricole et alimentaire.

#### Scénario 2 : Le scénario catastrophe

Le PAT s'essouffle faute de gouvernance et de communication. Les acteurs se démobilisent progressivement, les financements ne sont pas mobilisés et les projets locaux se dispersent. Les actions engagées perdent en cohérence et en efficacité, ce qui entraîne une perte de crédibilité de la démarche.

#### Scénario 3 : Le scénario souhaitable

Les acteurs sont mobilisés autour d'une gouvernance partenariale et claire. Des formations sont déployées pour les producteurs, les élus, les habitants et les professionnels de la restauration collective, afin de renforcer les compétences et la compréhension des enjeux. Des outils de communication rendent le projet visible et attractif. Cette dynamique collective permet de faire vivre le PAT, d'assurer son suivi et de fédérer les initiatives locales.

### 3. Les leviers d'actions

- ✓ Déployer des formations pour les producteurs
- ✓ Déployer des formations pour les élus : comprendre les enjeux agricoles et alimentaires, être un relais sur les communes, faire remonter les informations sur les transmissions d'exploitation agricole, etc
- ✓ Déployer des formations et actions de sensibilisation pour les habitants : bien produire, bien manger
- ✓ Déployer des formations pour les personnels de cuisine : saisonnalité, produits sains et locaux, gaspillage, protéines végétales
- ✓ Accompagner les restaurateurs sur les bonnes pratiques
- ✓ Créer un comité local de l'alimentation (instance de suivi du PAT)
- ✓ Créer un forum du PAT
- ✓ Développer des outils de communication (flyer, kakemonos, vidéos, etc)
- ✓ Communiquer et sensibiliser via une dynamique événementielle

## **A RETENIR – IDENTIFICATION DES ENJEUX ET DES LEVIERS D’ACTIONS**

- ✓ Le diagnostic agricole et alimentaire du Crestois – Pays de Saillans – Cœur de Drôme a permis l’identification de 6 grands enjeux :
  - Maintenir le foncier agricole et un tissu dense d’exploitations agricoles à taille humaine
  - Accompagner les filières emblématiques du territoire
  - Adapter les pratiques agricoles au changement climatique et lutter contre le déclin de la biodiversité
  - Développer le réseau alimentaire local et augmenter la capacité nourricière du territoire
  - Améliorer l’accès de tous les habitants à une alimentation choisie, suffisante et de qualité
  - Mobiliser les acteurs autour du PAT

## 9. CONCLUSION

---

Située au cœur de la vallée de la Drôme, la communauté de communes Crestois - Pays de Saillans - Cœur de Drôme bénéficie d'un environnement naturel généreux et d'un cadre de vie attractif. Cette attractivité se traduit par une croissance démographique portée par l'arrivée de nouvelles personnes sur le territoire et une forte variation saisonnière liée à l'activité touristique.

Sur le plan agricole, la CCCPS bénéficie d'une agriculture de qualité qui est un véritable levier pour maintenir et renforcer la valeur ajoutée sur les fermes et le territoire. La part des fermes engagées en agriculture biologique ou sous signes officiels de qualité est remarquable. Les circuits courts sont bien développés et la dynamique autour de la transformation des produits à la ferme s'affirme comme un axe fort pour les années à venir. Cette tendance des circuits courts est soutenue par une tranche de la population qui est particulièrement engagée en faveur d'une alimentation locale, durable et de qualité. Du côté des agriculteurs, l'intérêt exprimé pour développer leurs débouchés sur le territoire offre une réelle marge de manœuvre pour relocaliser l'alimentation.

Cependant, le diagnostic met en évidence un appauvrissement du tissu agricole à l'instar d'autres territoires : la SAU a reculé de 11 % entre 2010 et 2020 et le nombre d'exploitations a chuté de 21 %. Le vieillissement des chefs d'exploitation (53 % ont plus de 50 ans) et la disparition des petites fermes accentuent cette tendance, malgré une dynamique d'installation encourageante. À cela s'ajoutent des défis liés aux changements climatiques, notamment la disponibilité de l'eau pour l'irrigation. Ces évolutions interrogent d'autant plus la capacité nourricière du territoire qui est aujourd'hui déficitaire : près de 1 000 hectares supplémentaires seraient nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires.

Par ailleurs, le territoire se distingue par des filières emblématiques qui contribuent à son identité : la viticulture, les PPAM ou encore l'élevage de petits ruminants. Ces productions, bien que porteuses, font face aujourd'hui à de nombreux défis : crise viticole, saturation du marché des huiles essentielles, volatilité des prix et fragilité des élevages, etc.

Le Crestois est riche de sa diversité de points de vente mais la concentration de l'offre commerciale sur l'ouest du territoire accentue les inégalités d'accès dans un contexte où la population est vieillissante et composée de petits ménages à faibles revenus.

Plusieurs enjeux se dégagent de ce diagnostic. Ils concernent à la fois la préservation du foncier et du tissu agricole, le soutien aux filières emblématiques du territoire, l'adaptation des pratiques face aux changements climatiques, le renforcement du réseau alimentaire local, l'amélioration de l'accès à une alimentation de qualité pour tous ainsi que la mobilisation collective autour du Projet Alimentaire Territorial. Ces enjeux, étroitement liés, appellent à des réponses coordonnées et une approche systémique.

Enfin, il est essentiel de garder à l'esprit que ce diagnostic offre une photographie du territoire à un instant donné. Cette photo est appelée à évoluer avec la mise en oeuvre des actions définies, l'évolution des besoins des acteurs du système alimentaire ou encore des impératifs liés à l'inclusion du territoire dans un système alimentaire plus global.

En complément de ce présent rapport écrit qui inclut en annexe le script des enquêtes et entretiens, ce diagnostic agricole et alimentaire s'accompagne de plusieurs livrables :

- Un diaporama de présentation, restitué sur le territoire en novembre 2025 et accompagné d'un atelier de co-construction du plan d'actions
- Une cartographie des acteurs et des flux
- Une synthèse des enjeux et des leviers d'action
- Des fiches détaillées pour les actions identifiées comme prioritaires

# 10. ANNEXES

## **ANNEXE 1 : SCRIPT DES ENQUÊTES ADMINISTRÉES AUX AGRICULTEURS DE LA CCCPS**

SCRIPT

### **Enquête administrée aux agriculteurs de la CCCPS**

Janvier 2025

Réalisée par Audrey Lumalé et Nina Croizet

Enquête réalisée dans le cadre du diagnostic agricole et alimentaire de la CC Crestois Pays de Saillans Cœur de Drôme

#### **Objectifs :**

- Quantifier l'offre de produits agricoles et alimentaires produite sur le territoire
- Quantifier les volumes de produits agricoles locaux commercialisés sur le territoire
- Identifier les circuits de commercialisation des produits et les acteurs qui interviennent dans ces circuits
- Qualifier les pratiques des agriculteurs en matière des productions et de transformation
- Comprendre les freins et leviers à la commercialisation locale des produits
- Evaluer l'intérêt des agriculteurs pour développer de nouveaux débouchés localement
- Identifier les enjeux / préoccupations actuelles majeures des agriculteurs du territoire
- Repérer les projets / besoins et attentes des agriculteurs
- Identifier la valorisation faite des produits mal calibrés, des invendus...

#### **I. IDENTIFICATION DE LA FERME**

1. Raison sociale :
2. Commune du siège d'exploitation : *Liste déroulante des communes de la CCCPS*  
Aouste-sur-Sye  
Aubenasson  
Aurel  
Chastel-Arnaud  
La Chaudière  
Crest  
Espenel  
Mirabel-et-Blacons  
Piégros-la-Clastre  
Rimon-et-Savel  
Saillans  
Saint-Benoit-en-Diois  
Saint-Sauveur-en-Diois  
Vercheny  
Véronne  
Autre  
  
2bis. Si autre, préciser la commune :
3. Nom et prénom du répondant :
4. Âge :
  - ≤ 30 ans
  - 31-40 ans
  - 41-50 ans
  - 51-60 ans
  - 61-70 ans
  - > 71 ans
5. Mail :
6. Téléphone :
7. Vous vous êtes installé.e depuis :

- Moins de 4 ans
  - Entre 4 et 10 ans
  - Plus de 10 ans
2. Uniquement pour les installés depuis moins de 10 ans, vous vous êtes installé.e :
- sur la ferme familiale
  - sur une ferme existante, hors cadre familial (reprise ou association)
  - sur une nouvelle ferme que j'ai créée de toute pièce (nouveau parcellaire, nouvelle production...)

## I. PRODUCTION AGRICOLE

1. SAU totale de l'exploitation agricole (en ha) :
2. Surface agricole irrigable (en ha) :
3. Avez-vous l'une des productions animales suivantes ?
  - Aucune
  - Bovin viande
  - Bovin lait
  - Ovin viande
  - Ovin lait
  - Caprin
  - Cochons
  - Volailles de chair
  - Poules pondeuses
  - Escargots
  - Lapins
  - Poissons
  - Abeilles
  - Autre, précisez le type d'élevage, la taille du cheptel et le volume de production :
  - a. Pour les bovins viande, ovins viande, cochons :
    - Quel type d'élevage faites-vous ? *Naisseur, Engraisseeur, Naisseur-engraisseeur*
    - Quel est la taille de votre troupeau et combien de bêtes commercialisez-vous par an en moyenne ?
  - b. Pour les bovins lait, ovins lait, caprins : Combien de mères avez-vous et combien de litres de lait produisez-vous par an en moyenne ?
  - c. Pour les volailles de chairs :
    - Quels types d'atelier avez-vous ? *Accoupage, élevage uniquement, les 2*
    - Quel type de volailles et combien en commercialisez-vous par an en moyenne ?
  - d. Pour les poules pondeuses :
    - Quels types d'atelier avez-vous ? *Accoupage, élevage uniquement, les 2*
    - Combien d'œufs commercialisez-vous par an en moyenne ?
  - e. Pour les abeilles : Quels produits de la ruche commercialisez-vous et en quelle quantité par an en moyenne ?
  - f. Pour toutes les autres sauf les chevaux : Précisez le volume commercialisé par an en moyenne :
4. Avez-vous l'une des productions végétales suivantes ?
  - Fruits
  - Légumes
  - Viticulture
  - PPAM
  - Grandes cultures
  - Fourrages

- Autre, précisez la nature de la production végétale et la surface concernée :
- a. Pour les fruits : Quels sont les fruits produits ? Précisez pour chaque type de fruits la surface dédiée et le potentiel de production total :
- b. Pour les légumes : Quels sont les légumes produits ? Précisez si possible la surface dédiée et le potentiel de production (par type de légumes ou total) :
- c. Pour la viticulture : Quelle surface est couverte par la vigne ?
- d. Pour les PPAM : Quelle surface est couverte par des PPAM ?
- e. Pour les grandes cultures : De quelles grandes cultures s'agit-il ? Préciser pour chacune, si elles sont destinées à l'alimentation humaine, la surface et le potentiel de production total :
- f. Pour les fourrages : Quelle surface consacrez-vous à la production de fourrage ?

1. Avez-vous pour projet de :
- Réduire une ou plusieurs productions
  - Cesser une ou plusieurs productions
  - Développer une ou plusieurs productions
  - Créer un nouvel atelier de production
  - Aucun projet d'évolution de mes ateliers de production

Si oui (soit une des 4 premières réponses), préciser laquelle (lesquelles) et pour quelles raisons ?

## **I. TRANSFORMATION**

1. Transformez-vous tout ou partie de votre production ?
- Oui, toute ma production
  - Oui, une partie de ma production
  - Non
2. Si oui, les produits sont transformés :
- Par mes soins, à la ferme
  - Par mes soins, dans un atelier collectif, lequel ?
  - A façon, dans un atelier de transformation, lequel ?
3. Parmi ces catégories de produits transformés, lesquels réalisez-vous :
- Abattage, découpe et/ou transformation de la viande (hors charcuterie)
  - Charcuterie (jambon, saucissons, bacon, pancetta, pâtés, terrines, boudins, etc.)
  - Plats cuisinés
  - Lait, crème et yaourt
  - Fromage
  - Olives prêtes à la consommation
  - Amandes ou autres fruits secs décortiqués
  - Soupe, velouté, tartinable, pickles ou autres préparations à base de légumes
  - Jus, nectar, compote, confiture, sirops ou autres préparations à base de fruits
  - Céréales en grain
  - Légume sec
  - Farine
  - Pain
  - Vin
  - Autres produits non alimentaires
  - Autres produits alimentaires, précisez :
4. Avez-vous le projet de :
- Développer une activité de transformation
  - Réduire votre activité de transformation
  - Augmenter votre activité de transformation
  - Aucun projet d'évolution

Si oui, précisez :

## I. COMMERCIALISATION

1. Vous commercialisez :
  - En circuit court (entre 0 et 1 intermédiaire entre le producteur et le consommateur)
  - En circuit long
  - Les 2

Si « les 2 », précisez la part de votre chiffre d'affaires que représentent les circuits courts (en volume et en chiffre d'affaires) :

2. Vous commercialisez vos produits :
  - A la ferme
  - Sur les marchés
  - En magasins de producteurs
  - En AMAP, La ruche qui dit Oui !, paniers d'entreprises
  - Dans des restaurants commerciaux
  - Dans des restaurants collectifs
  - En commerces de proximité
  - En grande et moyenne surface
  - Foire et salons
  - Par correspondance (en ligne)
  - Structure d'aide alimentaire
  - Paniers / colis
  - Autre, précisez :
    - a. Précisez les communes sur lesquelles ont lieu ces marchés et la part de votre production commercialisée sur les marchés :
    - b. Identifiez les noms et communes des magasins de producteurs et la part de votre production commercialisée en magasin de producteurs :
    - c. Identifiez les AMAP, ruches et entreprises concernées et la part de votre production commercialisée correspondante :
    - d. Identifiez les restaurants commerciaux livrés et leurs communes et la part de votre production commercialisée en restaurants commerciaux :
    - e. Listez les restaurants collectifs livrés, les cuisines centrales et les sociétés de restauration concernée ainsi que la part de votre production que cela représente :
    - f. Listez les commerces de proximité approvisionnés et leurs communes ainsi que la part de votre production que cela représente :
    - g. Listez les grandes et moyennes surfaces approvisionnées et leurs communes ainsi que la part de votre production que ce débouché représente :
3. En circuit long vous vendez vos produits : \*
  - Coopérative
  - Grossistes / Expéditeurs
  - Maquignons
  - Centrales d'achats
  - Marché de gros
  - Autre

Précisez les noms et communes de ces acheteurs, ainsi que la part de votre production (ou le volume) commercialisée par leur intermédiaire :

4. Quel est votre niveau de satisfaction de vos circuits de vente actuels (notation de 1 à 4) ?

Si vous avez mis une note de 1 ou 2, précisez les raisons : (ouvert / non obligatoire)
5. Seriez-vous intéressé pour augmenter la part de vos productions commercialisées sur le territoire de la communauté de communes Crestois Pays de Saillans ?
  - OUI
  - NON
6. Si oui, vers quels types de débouchés seriez-vous prêt.e à aller ?

- Sur les marchés
  - En magasins de producteurs
  - En AMAP, La ruche qui dit Oui !, paniers d'entreprises
  - Dans des restaurants commerciaux
  - Dans des restaurants collectifs
  - En commerces de proximité
  - En grande et moyenne surface
  - Foire et salons
  - Par correspondance (en ligne)
  - Structure d'aide alimentaire
  - Autre, précisez :
1. De quoi auriez-vous besoin pour faire évoluer vos débouchés ?
    - D'une meilleure connaissance des attentes de ce type de débouché
    - De développer de nouveaux produits
    - De développer de nouveaux services (administratif, logistique, etc.)
    - De mise en relation
    - D'un accompagnement à la commercialisation
    - De temps pour faire de la prospection
    - Autre, précisez :
    - De rien
  2. Avez-vous des productions invendues destinées à l'alimentation humaine ?
    - Oui régulièrement
    - Oui, ça arrive
    - Non
  3. Qu'en faites-vous ?
    - Autoconsommation
    - Dons à mes proches
    - Dons à mes clients
    - Dons à des structures d'aide alimentaire
    - Transformation pour la vente
    - Déchets
    - Autre

## **I. PRATIQUES AGRICOLE ET VALORISATION DES PRODUITS**

1. Avez-vous engagé tout ou partie de votre ferme dans des labels, démarches qualité ou démarches environnementales, et si oui laquelle ou lesquelles ?
  - Certification Haute Valeur Environnementale (HVE)
  - AOP – AOC
  - Agriculture de conservation des sols
  - Agriculture biologique
  - IGP
  - Label Rouge
  - Label Bas Carbone
  - Permaculture
  - Filière qualité de la grande distribution, Précisez les filières qualité de la grande distribution dont il s'agit :
  - Produit fermier
  - Bleu Blanc Cœur
  - Nature et Progrès
  - Aucune de ces démarches
  - Autre, précisez :

Si le label ou la démarche environnementale ou de qualité ne concerne pas l'ensemble de l'exploitation, précisez :

2. En supposant que les pratiques ci-dessous soient financièrement rentables et que vous soyez accompagnés techniquement, quelles pratiques souhaiteriez-vous mettre en œuvre ?  
(réponses possible : oui, oui mais je l'ai déjà fait, non, je ne sais pas)

- Recours aux engrais organiques
- Diminution des produits phytosanitaires
- Culture de variété plus résistantes
- Diminution des engrais de synthèse
- Culture de légumineuses
- Aménagement du terrain (pour favoriser l'infiltration de l'eau et réduire l'érosion)
- Allongement des rotations de cultures
- Agriculture de conservation des soles
- Désherbage mécanique
- Intégration de l'élevage aux cultures
- Recours aux produits de biocontrôle
- Agroforesterie
- Autonomie alimentaire de l'élevage

1. Comment évaluez-vous la prospérité économique de votre ferme ? *Notation de 0 à 10*
2. Parmi ces affirmations, lesquelles vous correspondent :
  - J'ai des contrats pluriannuels avec la majorité de mes clients professionnels.
  - Mon plus gros client représente moins de 66 % de mon chiffre d'affaires.
  - Le ou les chefs d'exploitation se prélève un salaire tout les mois au moins équivalent au SMIC.
  - La trésorerie de l'exploitation permet de réaliser les investissements nécessaires.
  - L'exploitation est transmissible et économiquement viable.
  - La diversification des ateliers de l'exploitation permet de supporter des aléas.
  - Mon exploitation est viable sans aide ni subvention.
3. Parmi les activités ci-dessous, lesquelles vous concernent ?  
(3 réponses possibles : existant, en projet, aucun)
  - Agritourisme / Énotourisme (hébergement, restauration, accueil)
  - Production d'énergie
  - Travail à façon
  - Pluriactivité (= au moins 2 activités professionnelles distinctes)
  - Autre, précisez :
4. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre métier ? *Notation de 0 à 10*
5. Parmi les points suivants, diriez-vous que :
  - Je me forme régulièrement.
  - Mes connaissances et compétences sont utilisées à bon escient. Je me sens accompli.e.
  - J'ai trouvé un bon équilibre vie personnelle / vie professionnelle.
  - Les conditions de travail sur ma ferme sont attractives et j'arrive à recruter et fidéliser des salariés.
  - Je me sens reconnu.e pour mon travail.
  - Il m'arrive de me sentir isolé(e).
  - Les conditions sociales de mon métier (sécurité sociale, mutuelle, retraite, etc.) me permettent d'être confiant.e pour l'avenir.
6. Avez-vous une implication dans un des réseaux collectifs agricoles suivant :
  - Bienvenue à la Ferme
  - Accueil Paysan
  - CIVAM
  - Gîte de France
  - Office de tourisme
  - CUMA
  - Administratrice.eur dans une coopérative / d'une banque / de la MSA / du GDS / Etc.
  - Groupes techniques entre producteurs (Déphy, GIEE, etc.)
  - ASA – Gestion de l'eau
  - Autre

## I. PERSPECTIVES

1. Selon vous, quels sont les principaux enjeux pour l'avenir de votre exploitation ?

- Matériel et main d'œuvre
- Itinéraire technique
- Qualité des sols (fertilité, réserve utile, etc.)
- Accès à l'eau
- Adaptation au changement climatique
- Commercialisation
- Transmission
- Diversification
- Autre, précisez :
- Aucun enjeu en particulier

Précisez votre réponse :

2. Sur une échelle de 0 à 10, pensez-vous que les sujets suivants représentent un risque pour la viabilité de votre ferme ?

- Le changement climatique et ses effets (dérèglement climatique, fortes chaleurs, sécheresses, pluviométrie intense, gel, tempêtes)
- Les maladies animales (épizooties)
- Le manque d'eau
- Le coût des énergies fossiles (pétrole, gaz)
- Les ravageurs des cultures
- La diminution de l'efficacité des produits phytosanitaires
- Le déclin de la biodiversité (pollinisateurs, vie du sol...)
- Autre, précisez

3. Quelles sont vos attentes et suggestions vis-à-vis de votre Communauté de communes ?

4. Nous autorisez-vous à transmettre vos coordonnées à votre Communauté de communes ?

- Oui
- Non

5. Ce questionnaire est maintenant terminé. Si toutefois vous souhaitez préciser ou ajouter quelque chose, vous pouvez le faire ici :

## **ANNEXE 2 : GUIDE POUR LES ENTRETIENS RÉALISÉS AUPRÈS DES ACTEURS INTERMÉDIAIRES DU TERRITOIRE**

SCRIPT

### **Enquête administrée aux intermédiaires de la CCCPS**

Avril 2025

Réalisée par Nina Croizet, Audrey Lumalé et Félix Deleage

Enquête réalisée dans le cadre du diagnostic agricole et alimentaire de la CCCPS

#### **Objectifs :**

- Identifier le fonctionnement et l'organisation des commerces d'alimentation générale

Date de l'entretien : .....

Prénom NOM, fonction de l'interlocuteur : .....

#### **I. PRESENTATION GENERALE DE L'INTERMEDIAIRE**

Nom de l'intermédiaire : .....

Commune : .....

Adresse e-mail : .....

Date d'ouverture / reprise du commerce : .....

Nombre d'ETP : .....

Nombre de salariés (permanents / saisonniers) : .....

Chiffre d'affaires 2024 et tendance évolutive : .....

Périodes d'activité (fluctuation): .....

Type de structure (ccopérative, privé, associatif etc.) : .....

Positionnement de la structure(AB, Conventionnel, SIQO...) : .....

Nature des produits traités et vendus : .....

#### **II. APPROVISIONNEMENT DE L'INTERMEDIAIRE**

Volumes traités par familles de produits :

Politique d'approvisionnement en produits alimentaires : .....

Bassin d'approvisionnement : .....

Personnes en charge des approvisionnements : .....

Fournisseurs (nombre et volume des principaux fournisseurs, dont part fournie par le territoire) : ...

Contractualisation : .....

Difficultés d’approvisionnement : .....  
Recherche de nouveaux fournisseurs locaux : .....

## **I. DEBOUCHES**

Production vendue (nature et volumes) : .....

SIQO (EGALIM) : .....

Bassin de la clientèle : .....

Nombre de débouchés et volumes sur le territoire : .....

Politique commerciale : .....

Principaux clients : .....

Contractualisation : .....

Lien avec les débouchés locaux et raisons (conviction personnelle, demande des consommateurs, etc.) : .....

Retours d’expérience / Difficultés à s’approvisionner localement : .....

Recherche de nouveaux débouchés locaux : .....

## **II. SUJETS CONNEXES**

Valorisation des invendus :  

---

# **ANNEXE 3 : GUIDE POUR LES ENTRETIENS RÉALISÉS AUPRÈS DES COMMERÇANTS DU TERRITOIRE**

SCRIPT

## **Enquête administrée aux commerçants de la CCCPS**

Avril 2025

Réalisée par Nina Croizet, Audrey Lumalé et Félix Deleage

Enquête réalisée dans le cadre du diagnostic agricole et alimentaire de la CCCPS

### **Objectifs :**

- Identifier le fonctionnement et l'organisation des commerces d'alimentation générale

Date de l'entretien : .....

Prénom NOM, fonction de l'interlocuteur : .....

.....

### **I. PRESENTATION GENERALE DU COMMERCE**

Nom du commerce : .....

Commune : .....

Adresse e-mail : .....

Date d'ouverture / reprise du commerce : .....

Surface de vente totale : .....

Surface de vente alimentaire : .....

Nombre d'ETP : .....

Nombre de salariés (permanents / saisonniers) : .....

Chiffre d'affaires 2024 et tendance évolutive : .....

.....

.....

Période et horaires d'ouverture : .....

.....

Type de magasin (indépendant, franchisé, etc.) : .....

.....

Positionnement du magasin (spécialisé, généraliste, etc.) : .....

.....

Familles de produits alimentaires proposées : .....

.....  
Caractéristique de la clientèle (locale / touristique) et fluctuation : .....  
.....  
.....

**I. APPROVISIONNEMENT DU COMMERCE**

Contraintes / Obligations en lien avec votre enseigne : .....  
.....  
.....

Logique d’approvisionnement en produits alimentaires : .....  
.....  
.....  
.....

Spécificités liées au rayon (traditionnel / libre service, fruits & légumes, crèmerie, boucherie, épicerie, etc.) : .....  
.....  
.....  
.....

Personnes en charge des approvisionnements : .....  
.....  
.....

Principaux fournisseurs : .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Difficultés d’approvisionnement : .....

.....  
.....  
.....  
.....

**I. PLACE DES PRODUITS LOCAUX ET DE QUALITE**

Part du bio (en % du nombre de références / surface de vente ou CA) : .....

Définition du local : .....

.....  
.....

Part des produits alimentaires locaux (en % du nombre de références / surface de vente ou CA) : ..

.....

Produits alimentaires locaux principaux : .....

.....

Principaux fournisseurs : .....

.....  
.....

Contractualisation : .....

.....  
.....

Raisons à cette une offre locale (conviction personnelle, demande des consommateurs, etc.) : .....

.....  
.....  
.....

Retours d'expérience / Difficultés à s'approvisionner localement : .....

.....  
.....

Techniques de valorisation de l'offre locale : .....  
.....  
.....

Evaluation du niveau de connaissance de produits de la vallée de la Drôme : .....  
.....  
.....

**I. SUJETS CONNEXES**

Valorisation des invendus : .....  
.....  
.....

## **ANNEXE 4 : SCRIPT DE L'ENQUÊTE DIFFUSÉE AUX HABITANTS DU TERRITOIRE**

### **Objectifs :**

- Mieux connaître le rapport entretenu par les consommateur.ices de la CCCPS avec les produits agricoles et alimentaires issus du territoire et avec les acteurs du système alimentaire, ainsi que le regard qu'ils portent sur les enjeux d'alimentation durable.
- Qualifier et quantifier le panier moyen des ménages du territoire.
- Dégager les spécificités du territoire en termes de consommation (en comparaison avec les résultats des diagnostics menés sur les territoires du Royans-Vercors et du Diois et avec les enquêtes nationales)
- Mobiliser le grand public et les rendre acteurs du PAT.

**Ce questionnaire est anonyme. Les données seront traitées dans leur globalité. L'analyse et la restitution des résultats ne vise ni ne permettra en aucun cas d'identifier l'identité des répondant.es, qui restera strictement confidentielle.**

### **1. Où faites-vous le plus souvent vos courses alimentaires ?**

1 à 3 réponses possibles.

- En hypermarché et supermarché généralistes
  - En hypermarché et supermarché discount
  - Commande sur Internet, drive ou livraison à domicile
  - Au marché
  - En magasin de proximité (épiceries)
  - En magasin bio
  - Directement chez des producteurs
  - Dans des commerces spécialisés (boucherie, poissonnerie...)
  - En magasin de déstockage de produits alimentaires
  - Je consomme ma propre production
  - Autres (précisez) : .....
- .....

### **2. Pour choisir les magasins où vous allez faire vos courses (ou autres modes d'approvisionnements) alimentaires, vous privilégiez :**

2 critères de choix possible.

- Le plus proche de chez vous
  - Le lieu de vente sur votre route de travail / d'un loisir
  - Le moins cher
  - Celui qui offre le plus de choix
  - Le plus agréable
  - Celui qui permet de faire ses courses le plus rapidement
  - Celui où il y a un parking
  - Celui où il y a le moins de monde
  - Le lieu de vente où il y a le plus de produits AB
  - Le lieu de vente où il y a le plus de produits locaux
  - Autres (précisez) : .....
- .....

### **3. Quels sont les critères les plus importants dans vos choix alimentaires ?**

1 à 3 réponses possibles.

- Le prix
- Le goût, les saveurs
- L'impact sur votre santé
- L'origine des produits (locaux, circuits courts)
- La praticité
- Les labels (AB, AOP, AOC, IGP, Label Rouge)
- L'impact sur l'environnement
- L'impact environnemental
- Un autre critère (précisez) : .....

- .....
- Aucun de ces critères

**4.** *A combien s'élève le montant du budget alimentation de votre foyer (c'est-à-dire pour vos courses alimentaires, vos pauses déjeuner, la cantine pour vos enfants, en dehors des restaurants et des boissons alcoolisées) par mois, en moyenne ?*

- Entre 0 et 200€ par mois
- Entre 200 et 300€ par mois
- Entre 300 et 400€ par mois
- Entre 400 et 500€ par mois
- Entre 500 et 600€ par mois
- Entre 600 et 700€ par mois
- Entre 700 et 800€ par mois
- Entre 800 et 900€ par mois
- Entre 900 et 1000€ par mois
- Plus de 1000€ par mois

**5.** *Au cours d'une semaine, en moyenne, à combien de reprises (sur 14 repas) consommez-vous les produits suivants ?*

|   | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|
| Viande  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |
| Poisson   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |
| Fruits & Légumes frais (hors conserves et surgelés) |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |
| Œufs  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |
| Produits laitiers                                   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |
| Légumes secs (haricots, pois chiches, lentilles...) |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |
| Produits <i>ultra-transformés</i> *                 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |

*\*fabriqués par des procédés industriels.*

**6.** *Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que, dans votre foyer, vous êtes contraints de vous restreindre sur les approvisionnements alimentaires ?*

- Restriction très faible / aucune restriction

- Restriction assez faible
- Restriction plutôt importante
- Restriction très importante

*Si restriction plutôt importante ou très importante, à quel niveau vous sentez-vous restreint ?*

- Budget
- Isolement
- Accord de l'offre avec mes préférences alimentaires / mes habitudes culturelles

**7. Qu'est-ce que manger « local » selon vous ?**

Question ouverte, facultative.

.....

.....

.....

**Pour les questions suivantes, on entendra par produit « local » un produit issu du territoire de la vallée de la Drôme.**

**8. Où achetez-vous des produits issus des fermes de la vallée de la Drôme ?**

- A la ferme
- Au marché
- Dans un magasin de producteurs
- Chez un artisan ou dans un petit commerce
- Dans une grande surface
- Autres, précisez :

**9. Qu'est-ce qui vous pousse à acheter des produits issus des fermes de la vallée de la Drôme ?**

- La fraîcheur
- Le goût
- La connaissance des agriculteurs
- Le prix
- Le soutien à l'économie locale
- La qualité
- Autre, précisez

**10. Quels types de produits issus de la vallée de la Drôme achetez-vous principalement ?**

|   | Plus de trois fois par semaine | Au moins une fois par semaine | 2 à 3 fois par mois | 2 à 3 fois par an | Moins d'une fois par an |
|---|--------------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------------|
| Viande, produits carnés (agneau du Diois, veau rosé de la Drôme...) |                                |                               |                     |                   |                         |
| Produits laitiers (Picodon AOP...)                                  |                                |                               |                     |                   |                         |
| Œufs  |                                |                               |                     |                   |                         |
| Pains et céréales   |                                |                               |                     |                   |                         |
| Légumes frais   |                                |                               |                     |                   |                         |
| Légumes secs  |                                |                               |                     |                   |                         |
| Fruits  |                                |                               |                     |                   |                         |
| Poissons  |                                |                               |                     |                   |                         |

|   |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|
| Boissons sans alcool  |  |  |  |  |  |
| Boissons alcoolisées<br>(Clairette de Die, vin de Châtillon...) |  |  |  |  |  |
| Produits transformés<br>(Ravioles du Dauphiné IGP)              |  |  |  |  |  |

**11. Quels sont pour vous les principaux freins à la consommation de produits issus de fermes de la vallée de la Drôme ?**

- Je trouve que l'offre en produits locaux n'est pas d'assez bonne qualité.
- Je manque de renseignements sur les produits issus des fermes locales.
- Je trouve les produits locaux trop chers.
- Je ne trouve pas assez de produits locaux là où je fais mes courses
- Je trouve que la gamme de produits issus des fermes locales n'est pas assez diversifiée
- Je n'ai pas le temps de cuisiner
- Je ne trouve pas assez de produits locaux dans l'offre de *restauration hors domicile\**
- Autre, précisez : .....

.....  
*\*restaurations collective (cantines, restaurants d'entreprise, maison de retraite, hôpitaux) et commerciale (cafés, hôtels, restaurants...).*

**12. A quelle fréquence avez-vous consommé des produits biologiques au cours des 12 derniers mois ?**

- Jamais
- Moins d'une fois par mois
- Environ une fois par mois
- Au moins une fois par semaine
- Tous les jours

**13. A quelle fréquence consommez-vous les plats suivants ?**

|   | Plusieurs fois par semaine | Environ une fois par semaine | 2 à 3 fois par mois | Moins souvent | Jamais |
|---|----------------------------|------------------------------|---------------------|---------------|--------|
| Des plats tout faits surgelés   |                            |                              |                     |               |        |
| Des plats pris sur place / à emporter / en livraison dans un restaurant                           |                            |                              |                     |               |        |
| Des plats ou des sandwiches vendus par une boulangerie, un traiteur, un boucher, une saladerie... |                            |                              |                     |               |        |
| Des plats pris à la cantine ou dans le service restauration de votre entreprise                   |                            |                              |                     |               |        |
| Des plats achetés dans un distributeur automatique  |                            |                              |                     |               |        |

**14.** Si vous n'aviez aucune restriction, comment souhaiteriez-vous faire évoluer votre assiette (et celle de votre foyer) dans les années à venir ?

Plusieurs réponses possibles, du plus important au moins important. Question facultative.

- Diminuer la part de protéines animales
  - Assiette 100% végétale
  - Plus de produits locaux / issus des circuits courts
  - Plus de produits de saison
  - Plus de produits bio
  - Diminuer la part de produits transformés
  - Diminuer le gaspillage alimentaire
  - Limiter l'usage de plastiques et d'emballages
  - Une assiette plus équilibrée
  - Autres, précisez : .....
- .....
- Passer cette question

**15.** Sur une échelle de 1 à 5, à quel point vous souciez-vous des enjeux d'alimentation durable ?

.....

**16.** Quels sont les principaux enjeux actuels et à venir pour une alimentation durable (environnemental, social, économique) sur le territoire selon vous ?

.....

.....

.....

**17.** Indicateurs sociodémographiques (rayez les mentions inutiles)

a) Profil du/de la répondant.e

- **Sexe** : F, M, Non précisé
- **Age** : <20 ans, 20-35 ans, 35-50 ans, 50-65 ans, 65-75 ans, >75 ans
- **Catégorie socio-professionnelle** :  
Agriculteur, Artisan/commerçant/Chef d'entreprise, Cadre et profession intellectuelle supérieure, Professions intermédiaires, employé, ouvrier, sans emploi, retraité, étudiant.

b) Profil du ménage :

- **Revenu disponible\* annuel du ménage** : < 19 520 €/ an, entre 19 520 et 27 760€/an, entre 27 760€/an et 38 770€/an, entre 38 770 et 54 580€/ an, > 54 580€/an.

\* revenu net d'impôts et de cotisations sociales

- **Nombre de personnes dans votre foyer** :
- **Commune de résidence principale** : Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoît, Saint-Sauveur, Vercheny,  
Autre : précisez Commune + Code Postal.....

**18.** Adresse électronique (facultatif, si vous souhaitez connaître les résultats de l'enquête) :